

Adrien Licha
Etudiant n°2069952
Université Lyon II Lumière

ÉVOLUTION DES RELATIONS FRANCO-BURKINABÈ DURANT LA RÉVOLUTION SANKARISTE

4 août 1983-15 octobre 1987

Mémoire de Master I

Histoire moderne et contemporaine

Sous la direction de Claude Prudhomme
année 2010-2011

Remerciements

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont rendu possible ce travail.

Monsieur Claude Prudhomme, qui a dirigé mon travail, pour sa patience et ses encouragements.

Monsieur Baptiste Yousfi, pour ses conseils et les nombreuses relectures qu'il a faites.

Monsieur Bruno Jaffré, pour ses précieuses indications et l'attention qu'il a bien voulu me porter.

Monsieur Gérard Maby, pour ses corrections.

Monsieur Laurent Bado, pour les entretiens qu'il a bien voulu m'accorder.

Mademoiselle Alix Camus, son accueil au centre de documentation du CIAN.

Le ministère de l'Economie et des Finances, le ministère de la Statistique et le ministère des Affaires étrangères du Burkina Faso.

LISTE DES SIGLES

ACP: Ensemble des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique signataires des Conventions de Lomé et Cotonou avec l'Union européenne

APD: Aide publique au développement

BCEAO: Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest

CATC: Confédération Africaine des Travailleurs Croyants (devient CNTV)

CCCE: Caisse centrale de la coopération économique

CNUCED: Conférence des nations unies sur le commerce et le développement

CDR: Comités de défense de la révolution

CMRPN: Comité militaire de redressement pour le progrès national

CNR: Comité national de la révolution

CNTV: Confédération Nationale de Travailleurs Voltaïques (affiliée à la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens qui devient Confédération Mondiale du Travail)

COFACE: Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur

CSP: Comité pour le salut du peuple

DOP: Discours d'orientation politique

FAC: Fonds d'aide à la coopération

FCFA: Franc de la communauté financière africaine

FED: Fonds européen de développement

FMI: Fonds monétaire international

FPV: Front Populaire Voltaïque

MDV: Mouvement Démocratique Voltaïque

MLN: Mouvement de Libération Nationale (parti de Joseph Ki Zerbo, qui sort de la clandestinité en 1966)

MPEA: Mouvement Populaire d'Emancipation Africaine

OCDE: Organisation de coopération et de développement économique

OPEP: Organisation des pays exportateurs de pétrole

ONSL: Organisation Nationale des Syndicats Libres (affiliée à la Confédération internationale des Syndicats Libres)

OUA: Organisation de l'unité africaine

PAIHV: Parti Africain de l'Indépendance de la Haute-Volta

PAS: Programme d'ajustement structurel

PED: paysen voie de développement

PSEMA: Parti Social d'Émancipation de Masses Africaines

RASD: République arabe sahraouie démocratique

RAZF: Rapport annuel de la zone franc

RDA: Rassemblement Démocratique Africain

RPR: Rassemblement pour la République

SONABHY: Société nationale d'hydrocarbure

SNEAVH: Syndicat National des Enseignants Africains de Haute-Volta

SWAPO:South-Wouest African people's organisation

UDR: Union pour la défense de la République

UMOA: Union monétaire Ouest Africaine

UNSTHV: Union Nationale des Travailleurs de Haute-Volta (devient l'ONSL)

UPV: Union Populaire Voltaïque (présente Ki Zerbo à l'élection présidentielle de 1978)

USTV: Union Syndicale des Travailleurs Voltaïques (affiliée à la FSM: fédération syndicale mondiale)

UV: Union Voltaïque (parti nationaliste créé en 1946 sous le nom de UDIHV, devient UV en 1987)



INTRODUCTION

«Il faut réussir à produire plus, produire plus parce qu'il est normal que celui qui vous donne à manger vous dicte également ses volontés¹. »

Les paroles du capitaine Sankara lors de la première conférence nationale des CDR semblent se faire l'écho des préoccupations du Burkina Faso. La révolution qu'il accomplit semble toute entière destinée à faire sortir son pays de l'isolement dans lequel l'histoire l'a progressivement emporté. L'étude que nous présentons ici se propose d'éclairer l'évolution des relations franco-burkinabè à partir de l'avènement de la révolution sankariste jusqu'au moment de la « Rectification ». Du 4 août 1983 au 15 octobre 1987, Thomas Sankara a mené une révolution qui semble se poser à contre-courant de l'évolution du contexte dans lequel elle prend place.

1. Contexte international

Les relations internationales dans les années 1980 sont marquées par une nouvelle montée de tensions entre les États-Unis et l'URSS, la reprise de la course aux armements avec notamment la crise des euro-missiles, la « guerre des étoiles », l'agression soviétique de l'Afghanistan, sont autant de révélateurs de cette reprise de la guerre froide. L'arrivée de Ronald Reagan à la présidence américaine inaugure un nouveau programme en opposant aux croisades verbales des grands « prophètes démocrates » du XXe siècle « un projet concret visant à contrer partout et sans défaillance, toute initiative pouvant porter atteinte aux intérêts des États-Unis »². Les États-Unis entendent donc réaffirmer leur présence sur l'ensemble des continents, en Europe cela se traduit par le déploiement des missiles Pershing à partir de 1983, en Asie ce sont le renforcement des liens avec la Corée du Sud et le Japon et les interventions au Moyen-Orient, en Amérique du Sud c'est l'intervention au Nicaragua ou encore celle au Panama, cependant en Afrique, leurs interventions semblent se limiter à la Corne de l'Afrique. La présence de la France et de la Grande-Bretagne, anciennes puissances coloniales alliées aux États-Unis, la faible importance de ce continent dans les échanges économiques et politiques internationaux, et la tendance qu'ont les conflits à échapper de plus en plus à l'impulsion des deux grands³ tendent à expliquer cette faible présence des États-Unis sur le continent africain. Pourtant, si elle ne fut pas la place où se jouèrent les événements clés de la

1 SANKARA T., *Oser inventer l'avenir. La révolution burkinabè*, recueil de discours de Thomas Sankara présenté par David Gakunzi, Pathfinder, 1987, p.188.

2 MILZA P., *Les relations internationales de 1973 à nos jours*, Paris, Hachette, 2006 (3eme édition)p.56.

3 Comme au Tchad, au Liban, au Sahara occidental et surtout dans le Golfe Persique.

décennie, l'Afrique des années 1980 n'en fut pas moins agitée. Le continent en pleine restructuration⁴ depuis la vague des indépendances des années 1960⁵ ne semble pas avoir trouvé un équilibre qui lui permette de se développer convenablement⁶. L'instabilité politique qui sévit en Afrique vient s'ajouter à la liste des handicaps qui entravent son développement et accentuent sa marginalisation dans les échanges internationaux⁷. Avant même les indépendances, des mouvements de libérations nationales ont été l'occasion d'affrontements entre factions rivales, de luttes fratricides dont les motivations basées sur la contestation politique ne semblent que prétextes à des révolutions de palais. Ces différentes factions trouvent auprès des grandes et moyennes puissances qui s'opposent dans la région un appui à leur lutte, de même que ces dernières trouvent auprès des élites vernaculaires un soutien à leurs politiques internationales. Ce type de relations « clientélistes » a été étudié et critiqué de nombreuses fois⁸. En Afrique différents types d'intérêts divisent ou rassemblent. En effet, aux conflits qui opposent les États-Unis à l'URSS s'ajoutent ceux qui opposent la France et l'Angleterre en concurrence sur le continent à cause de leur passé colonial, ou ceux dans lesquelles s'affrontent les puissances du continent pour le leadership régional (Maroc, Algérie, Libye, Union sud-africaine). Il apparaît ainsi une lecture horizontale des rivalités à laquelle il convient d'ajouter les interactions verticales ou transversales qui renforcent encore la complexité des relations internationales en Afrique. Les jeunes États africains sont ainsi traversés de conflits politiques ou ethniques qui s'alimentent auprès des puissances concurrentes dans la région. La nécessité de dresser une sociologie des acteurs s'impose dès lors qu'on se propose d'étudier les relations internationales africaines. Selon Luc Sindjoun⁹ cette sociologie devra s'appuyer sur le cadre historique dans lequel se développent les relations internationales africaines, qui au-delà du contexte mondial de la guerre froide, se distingue entre autres par les expériences de colonisation et

4 Comme en témoignent notamment les ouvrages suivants : QUANTIN P., « La difficile consolidation des transitions démocratiques africaines des années 1990 », in JAFFRELOT CH.(dir), *Démocratie d'ailleurs*, Paris, Karthala, 2000, pp. 479-509, AGERON Ch.-R., *La décolonisation française*, Paris, Armand Colin, 1991, ALMEIDA-TOPOR(d') H., LAKROUM M., *L'Europe et l'Afrique, un siècle d'échange économiques*, Paris, Armand Colin, 1994, GABIZO M., THIRIOT C. (dir.), *Le Politique en Afrique*, Paris, Karthala, 2009, SINDJOUN L., *Sociologie des relations internationales africaines*, Paris, Karthala, 2002.

5 « En 1960, quatorze territoires de l'Afrique française subsaharienne, le Congo belge, la Somalie italienne et le Nigéria britannique accèdent à l'indépendance. Auparavant seuls l'Éthiopie, le Libéria, le Ghana (1957) et la Guinée (1958) étaient déjà des états souverains. », Jean-Pierre Chrétien sur le site des archives de France (<http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/action-culturelle/celebrations-nationales/brochure-2010/vie-politique/independances-de-l-afrigue-francophone>)

6 Les rapports internationaux relayés par la presse font souvent état de la marginalisation de l'Afrique dans le commerce international, de l'abaissement de niveau de vie ou encore du manque de stabilité politique. Les événements qui ont lieu depuis décembre 2010 permettent de confirmer cette idée de même que les rétrospectives dont ils sont l'occasion montrent la continuité de l'instabilité.

7 MARCHAND Yves, *Une urgence : l'afro-réalisme*, Paris, La Documentation Française, 1996.

8 QUANTIN P., « La difficile consolidation des transitions démocratiques africaines des années 1990 », et PETITEVILLE F., « Quatre décennies de « coopération franco-africaine » : usages et usure d'un clientélisme », *Études internationales*, vol.XXVII, Québec, septembre 1996, pp.571-601.

9 SINDJOUN L., *Sociologie des relations internationales africaines*, Paris, Karthala, 2002.

de décolonisation avec tout ce que cela comporte en terme de conséquences économiques, politiques, idéologiques et culturelles.

1.1.Relations franco-africaines et le mouvement tiers mondiste

Dans le cas du Burkina Faso, le cadre des relations franco-africaines est essentiel pour éclairer la situation. Les années d'après guerre constituent en effet une époque centrale dans l'évolution de des relations entre puissances coloniales et leurs colonies puisqu'elles voient la fin de la colonisation directe¹⁰. Si la Grande-Bretagne évoque dès 1921 le projet de communauté de nations avec le Commonwealth, la France attendra 1958 pour proposer à ses colonies africaines une communauté à laquelle chacune peut choisir d'adhérer. Le projet de Communauté étant inclus dans la Constitution de la Cinquième République il est délicat d'en évaluer le succès à travers le référendum soumis aux peuples africains : les indépendances qui surviennent dès 1960 témoignent en revanche de la fragilité de cette communauté malgré les résultats du référendum¹¹. Le référendum donne malgré tout l'apparence d'un franc succès pour le régime du général de Gaulle et toutes les colonies à l'exception de la Guinée de Sékou Touré adhèrent à la Communauté. L'adhésion à la Communauté n'excluant pas l'accession à une indépendance politique complète de ses membres, ceux-ci ne tardent pas à la réclamer et l'obtiennent sans grandes difficultés. A la suite des indépendances, des accords de coopération sont signés entre les États africains et la France. A partir de 1961 c'est donc dans le cadre juridique de ces accords que se déroulent alors les relations franco-africaines.

Les indépendances des pays subsahariens s'inscrivent également dans le cadre de mouvements mondiaux témoignant de la volonté d'autonomie des populations. Le mouvement tiers-mondiste fédère en son sein l'ensemble de ces mouvements, dès 1947 à la Conférence des Relations asiatiques de New Delhi le Président Nehru donne la ligne directrice du mouvement lors de son discours inaugural : « Nous ne sommes hostiles à personne... Nous voulons être indépendants et nous sommes prêts à coopérer avec ceux qui le voudront »¹². Plus tard, lorsque le nouveau président de la Haute-Volta annoncera l'avènement de la révolution à la radio nationale le 4 août 1983 son discours semblera se faire l'écho de celui de Nehru. Bien qu'il défende ardemment l'indépendance

10 Marc Michel en fait l'événement le plus important du XX siècle, voir l'introduction de MICHEL M., *Décolonisation et émergence du tiers monde*, Paris, Hachette, 2005 (1993). Jean-Pierre Chrétien écrit « L'année 1960 représente donc un tournant majeur tant pour l'Afrique noire que pour la politique de la France. », *opus citée*.

11 La plupart des pays ont adopté la Constitution de 1958 à des taux avoisinant les 90%

12 Cité par JOUVE E., *Relations internationales du Tiers Monde et Droit des peuples*, Paris, Berger-Levrault, 1979 (2e édition), p.235.

de son pays, il affirme :« Le Conseil national de la révolution n'est dirigé contre aucun pays, aucun État ou peuple ». On peut donc penser que la révolution ait entraîné une certaine réorientation de la politique étrangère du Burkina Faso jusqu'à lors dominée par ses relations avec la République française. Cette réorientation irait dans le sens de ce que certains appellent « normalisation »¹³ des rapports franco-africain. Elle débute dans les années 1970 au moment où le mouvement tiers mondiste est à l'apogée de sa puissance.

La première réunion du mouvement a eu lieu en septembre 1961, à Belgrade et compte vingt-cinq participants, la seconde au Caire en 1964 en compte quarante-huit. A partir de la quatrième conférence en 1973 à Alger on compte soixante-dix-sept participants. Le succès de cette organisation dont l'Assemblée générale à lieu tout les trois ans, vient d'une volonté de résister aux tensions dues à la division du monde en deux blocs antagonistes¹⁴ en combattant l'impérialisme, le colonialisme et le néo-colonialisme. Il s'appuie en grande partie sur l'idéologie marxiste et fera preuve à cet égard d'une certaine bienveillance vis-à-vis de l'URSS jusqu'en 1973, date à laquelle la politique soviétique est assimilée au comportement impérialiste par une partie du groupe (notamment l'Algérie et la Libye) alors qu'une autre la soutient (Cuba). Le mouvement tiers mondiste connaît également des difficultés en raison d'autres clivages. En dehors de l'allégeance à tel ou tel camp ou des conflits qui opposent directement deux membres du groupe, une distinction apparaît à la faveur du premier choc pétrolier entre les pays exportateurs de pétroles et les autres. Une autre distinction s'opère dans les années 1970 entre les nouveaux pays industrialisés et les pays en voie de développement au sein desquels se distinguent encore à partir des années 1980 un groupe dit des « pays les moins avancés » dont la plus grande partie se trouve en Afrique noire. Si les dissensions augmentent durant l'évolution du mouvement, elles ne doivent pas éluder les victoires qu'il rencontre. La création de la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le développement (CNUCED) en 1964 fait figure d'exemple¹⁵. En outre, Jean-Pierre Chrétien rappelle que « l'ONU offre très vite une tribune aux revendications fondées sur le droit des peuples à l'autodétermination. L'indépendance de l'Inde en 1947, la défaite de Dien Bien Phu en 1954, la conférence de Bandoeng en 1955, l'échec franco-britannique à Suez en 1956 mettent en cause la survie du colonialisme en Afrique. Les notions de « tiers-monde » et de « sous-développement » émergent, posant la question de l'égalité à l'échelle mondiale. L'Eglise catholique plaide dès 1954

13 TOUSCOZ J., « La « normalisation » de la coopération bilatérale de la France avec les pays « africains francophones »(aspects juridiques) », *Études internationales*, vol. 5, n° 2, 1974, pp. 208-225.

14 Voir la déclaration de N'Krumah au Caire citée par JOUVE E., *Relations internationales du Tiers Monde et Droit des peuples*, Paris, Berger-Levrault, 1979 (2e édition), p.240.

15 JOUVE E., *Relations internationales du Tiers Monde et Droit des peuples*, opus citée, p.242.

en faveur de « l'autonomie politique des peuples coloniaux ». Ces aspirations trouvent un écho auprès des milieux intellectuels panafricanistes. L'indépendance du Ghana en 1957 fait de Nkrumah leur leader politique. Du côté francophone, la Société africaine de culture organise à Paris en 1956 un Congrès des intellectuels et artistes noirs. L'affirmation culturelle de la « négritude » par Léopold Sédar Senghor et Aimé Césaire, et l'anticolonialisme développé par des marxistes et des chrétiens de gauche inspirent notamment la Fédération des étudiants africains noirs de France (FEANF)»¹⁶.

2. Problèmes méthodologiques

2.1. Approche interétatique

Après avoir décrit le cadre particulier des relations franco-burkinabè dans les années 80, nous souhaitons aborder les problèmes méthodologiques que nous avons rencontrés. Cette première décennie du XXI^e siècle que nous venons de quitter nous a donné de nombreuses occasions de constater que les relations internationales dépassent largement le cadre strict des relations interétatiques. Marcello de Cecco de l'École normale supérieure de Pise consacre un article à l'importance des phénomènes du transnationalisme. Il nous donne ainsi cette définition : « Le transnationalisme, [...], est la poursuite dans le système mondial d'un objectif micro économique ou micropolitique, par un acteur autre que l'État »¹⁷. Si le phénomène est aujourd'hui unanimement reconnu, il fait depuis longtemps l'objet de critiques émanant des milieux socialiste, communiste et autres idéologies d'extrêmes gauche. Dans notre étude sur la révolution burkinabè et son influence sur le cours des relations franco-voltaïque, on doit s'interroger sur la pertinence d'une approche interétatique. Le régime mis en place le 4 août 1983 pratique une sorte de « marxisme africain » qui s'appuie essentiellement sur l'État. Si cela invite à adopter l'approche interétatique, la dimension réduite de l'État doit conduire à une certaine prudence avant de prendre position. Dans souci méthodologique on interrogera donc un peu plus profondément la légitimité du cadre interétatique pour notre recherche.

Luc Sindjoun propose de construire une sociologie des relations internationales africaines en commençant par montrer dans quelle mesure les cadres traditionnels des relations internationales

16 CHRETIEN J.-P., *opus citée*.

17 CECCO (de) M., « Relations financières internationales et transnationales », *Revue française d'économie*. Volume 1 n°1, 1986, p.114.

sont valables pour l'Afrique. Selon cet auteur, malgré la grande faiblesse de l'État en Afrique, les « concepts de souveraineté et d'État font sens dans les relations internationales africaines à condition d'accéder aux réalités concrètes qu'ils désignent, à leurs usages sociopolitiques »¹⁸. Dans cette définition ce que certains qualifient d'« État-minimal »¹⁹ reste pourtant l'institution des relations internationales africaines²⁰. Par ailleurs dans son analyse, Sindjoun confronte l'idée des acteurs transnationaux dépassant la puissance de l'État et la possibilité qu'a l'État de rester l'acteur principal des relations internationales. Malgré la multiplication du nombre d'acteurs transnationaux et l'augmentation de leur importance, le concept de puissance lui semble toujours pertinent, en Afrique comme dans le reste du monde. L'auteur appuie sur la nécessité de penser ce concept de manière dynamique. Ainsi l'évolution des rapports entre États et acteurs transnationaux ne doit pas masquer la réciprocité des intérêts qui lie leur interdépendance. Enfin, ce serait la capacité des États à s'organiser qui plaiderait en faveur de la pertinence du concept de puissance appliqué aux relations internationales africaines²¹.

A partir du 4 août 1983, le Burkina Faso connaît en l'occurrence, un régime que l'on peut qualifier d'autoritaire et qui détient une main-mise importante sur la parole publique²². D'autre part, bien que l'on ne puisse pas qualifier l'État français de régime autoritaire, les relations qu'il entretient avec le continent africain relève de ce que l'on a explicitement appelé le « domaine réservé » du président de la République²³. Si elle associe un grand nombre d'acteurs publics et privés, la gestion de ses relations a été conduite avec une telle quantité d'arbitraire qu'on a cru voir en la seule personne de Jacques Foccart l'exécuteur des projets présidentiels en Afrique²⁴. Ce que l'on a appelé les « réseaux Foccart » est constitué d'un ensemble de liens tissés avec un spectre d'acteurs allant du plus officiel jusqu'à l'illicite, en passant par l'informel et l'occulte²⁵. Jean-François Médard attribue à la multipositionnalité de Foccart la grandeur de l'influence dont il a joui²⁶, mais il semble qu'il était avant tout attaché à la personne des présidents ou ministres qu'il a servi²⁷. Le pouvoir se trouve

18 SINDJOUN L., *Sociologie des relations internationales africaines*, Paris, Karthala, 2002, p.23.

19 GABIZO M., THIRIOT C. (dir.), *Le Politique en Afrique*, Paris, Karthala, 2009, p.244.

20 *Idem* p.44.

21 *Idem* p.95 et suivantes.

22 LABAZEE P. « Discours et contrôle politique les avatars du sankarisme », in *Politique africaine*, n°33, décembre 1989, pp.11-26.

23 KESSLER M.-C., *La politique étrangère de la France. Acteurs et processus*, Paris, Presses de Science-po, 1999.

24 Pour une approche nuancé du pouvoir de Foccart voir : HACHEZ-LEROY F. (dir.), « Foccart – Entre France et Afrique », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, n°30, 2002, <http://ccrh.revues.org/index382.html>;

25 MÉDARD J.-F., « « La politique est au bout du réseau ». Questions sur la méthode Foccart », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, n°30, 2002, URL : <http://ccrh.revues.org/index612.html>.

26 *Idem*.

27 DOMERGUE-CLOAREC D., « Un secrétaire général et deux présidents », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, n°30, 2002, URL : <http://ccrh.revues.org/index612.html>.

donc fortement concentré entre les mains du Secrétaire général aux Affaires africaines et malgaches dont le rôle est parfois considéré comme supérieur à celui des ministres. Il semble que la suppression du Secrétariat en 1974 ou même l'accession au pouvoir de François Mitterrand et du Parti socialiste n'entament pas la permanence du recours aux réseaux²⁸. Jean-François Bayart a décrit dans un ouvrage qui fait référence cette continuité dans les relations africaines depuis le début de la Ve République jusqu'en 1984²⁹. Ainsi le centralisme des régimes justifie qu'on aborde les relations franco-burkinabè à travers le prisme d'une approche interétatique.

Si cette approche semble pertinente pour notre étude, le contexte international nous invite encore à nous interroger sur la place des nombreuses organisations internationales au sein desquelles évoluent la France et le Burkina. Durant les années 70 la division entre le Nord et le Sud semble si prégnante que certains auteurs vont jusqu'à dire que la guerre froide et relayée au second rang. En nous intéressant à l'influence de la révolution sankariste sur les relations franco-burkinabè, nous avons d'abord cherché à déterminer l'importance des organisations dans lesquelles le Burkina trouve à s'exprimer. C'est à partir de cette influence que l'on peut mesurer la pertinence qu'il y a à considérer les relations bilatérales comme champ d'étude.

2.2. Approche bilatérale et organisation multilatérales

Pour Thomas Gomart la relation bilatérale demeure un champ d'étude pertinent pour l'historien dans la mesure où il construit à partir de là un modèle servant à éclairer les principaux points d'articulations du système international (niveau local avec international). Si elle reste également pertinente en terme de pratique pour les politistes, elle doit en revanche être confrontée à d'autres éléments du système international (relations transnationales, multilatérale) pour permettre d'analyser ce système³⁰. Dans le cadre de notre étude nous avons déjà brièvement abordé l'importance d'organismes comme la CNUCED et le mouvement tiers mondiste, mais il faudrait également prendre en compte les organisations commerciales (le GATT ou l'OCDE), économiques et financières (CEE, UMOA, FMI, BM), ou politique (ONU, OUA). Néanmoins, en raison de l'importance de ces institutions et la situation du Burkina Faso en leur sein durant la période de notre étude nous les considéreront comme un contexte éclairant la relation franco-burkinabè. Nous

28 MEDARD J.-F., « Ces messieurs Afrique », *Politique africaine*, n°49, mars 1993, p.147.

29 BAYART J.-F., *La politique africaine de François Mitterrand*, Paris, Karthala, 1984.

30 GOMART T., « La relation bilatérale : un genre de l'histoire des relations internationales », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 2002, n°65-66. pp. 65-68.

avons déjà observé certaines faiblesses qui apparaissent au sein du mouvement tiers mondiste, il faudrait encore y ajouter la décisions des États-Unis de se retirer de l'UNESCO à partir de 1983 (décision qui deviendra effective au 1er janvier 1985), bientôt suivi par la Grande-Bretagne et Singapour³¹. « Le système onusien s'en trouve fortement ébranlé, touché dans sa cohésion par la hiérarchisation croissante entre les institutions dans lesquelles le Sud existe en tant qu'identité collective et les autres, finalement discrédité au profit des institutions de Bretton Woods dominées par les Occidentaux »³². Pierre Milza parle également d'un « dépérissement de la CNUCED » très affaiblie par les échecs du dialogue Nord-Sud et les critiques des États Unis durant les années 1980, celle-ci n'est plus qu'un lieu de négociation entre producteurs et consommateurs³³.

Les difficultés de l'OUA se caractérisent par une incapacité à résoudre les problèmes du continent, incapacité qui s'est vue une fois de plus confortée début 2011, lors des tragiques événements en Côte d'Ivoire et en Libye, et par son absence remarquable lors des révolutions tunisiennes et égyptiennes. Dans les années 80 les problèmes sont les mêmes au sein de l'organisation, mais il faut leur ajouter celui de l'apartheid en Afrique du Sud, seule puissance émergente du continent. Les divisions traversent l'organisation à de nombreux sujets. En Afrique du Nord, c'est la question du Sahara occidental qui pose problème. L'admission de la RASD par le secrétaire général de l'organisation africaine, Edem Kodjo, provoque en 1982 une grave crise avec Hassan II, et une vingtaine de pays s'abstiennent de participer aux travaux de l'organisation. Il faut attendre jusqu'en 1985 pour que l'ONU s'engage en tant que médiateur, mais le conflit est toujours d'actualité. Au Tchad le pouvoir tombé entre les mains d'une junte dirigée par Felix Malloum à la mort de Tombalbaye, doit lutter contre Hissène Habré et ses rebelles toubous. En novembre 1979 un gouvernement d'union nationale de transition (GUNT) présidé par Goukouni Oueddei, est mis en place avec Habré à la Défense. Mais dès 1980 Oueddei fait appel aux libyens pour écarter Habré et celui-ci doit se retirer dans le maquis. En 1983 Habré se fait reconnaître par l'OUA soutenu par les États-Unis la France le Zaïre et l'Égypte. Les Libyens seront chassés mais la guerre civile continue et Habré sera chassé du pouvoir en 1991 par le colonel Idriss Déby. En Afrique orientale c'est le Soudan qui fait problème. Le conflit qui y sévit depuis que le maréchal Nemeiry a été renversé par le coup d'État d'avril 1985, a donné lieu au vote d'une séparation historique en 2011. Dans la Corne de l'Afrique, en Afrique centrale, méridionale et austral, les Africains sont dépassés par l'ampleur

31 MILZA P., *Les relations internationales de 1973 à nos jours*, 2006 (3eme édition), p.122.

32 *Idem*.

33 *Idem*, p.186.

des conflits qui opposent les grandes puissances occidentales et soviétiques³⁴. On peut donc penser que l'Organisation de l'union africaine est insignifiante sur le plan politique. D'après Jean Mfoulou, c'est surtout dans le domaine de la coopération que l'OUA va tenter d'exister³⁵. Cela se manifeste à travers le plan d'action de Lagos (PAL) et l'Acte final de Lagos qui promeuvent les programmes de développement auto-entretenus et de coopération entre les pays africains, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples adoptée à Nairobi en 1981 ou encore le programme prioritaire de redressement économique en Afrique (PPREA) en 1985. Mais ceci n'empêche pas l'auteur de conclure que l'OUA est par essence vouée au maintien de la souveraineté de États et à la stabilité des régimes en place. L'aspect communautaire serait en effet relayé au second plan par les ambitions des pays moteurs l'organisation qui cherchent avant tout à renforcer leur leadership. Dans le groupe de Casablanca³⁶ auquel appartient le Burkina Faso, c'est la RASD qui constitue l'un des principaux sujet de dissension.

Enfin au sein de la convention de Lomé la France joue un rôle primordial et disproportionné par rapport à son importance dans le commerce mondial. Cette convention signée en 1975 lie par un accord de coopération commerciale la CEE et 46 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (dits pays) ACP, puis 57 et 66 lorsqu'elle est renouvelée respectivement en 1979 et 1984³⁷. Avant même de souligner l'importance de l'investissement politique et financier de la France dans la mise en place et l'approfondissement de la convention de Lomé, nous souhaitons attirer l'attention sur les enjeux qui pourraient avoir suscité ce comportement. L'enjeu économique est évident puisqu'au sein des échanges économiques entre la CEE et l'Afrique qui constituent 50% du commerce africain la France compte pour 30%, soit près des deux tiers. Mais la « coopération multi » via la CEE n'a pas seulement une visée économique, la visée politique fait aussi partie de la stratégie que développe la France, ainsi « alors qu'au niveau mondial les relations Nord-Sud sont entièrement tributaires de la position américaine, au niveau régional, la France retrouve une certaine marge de manœuvre due à son poids spécifique au sein de la Communauté »³⁸. Par ailleurs nous verrons plus bas qu'à l'indépendance des États africains francophones, c'est à la France que revient leur représentation lors des réunions européennes auxquelles ils sont conviés jusqu'à ce que les modalités de leur représentation en propre soient trouvées³⁹. Enfin, même si pour des raisons financières la France

34 *Idem*, Chapitre « Afrique : enjeux et acteurs » pp.193 et suivantes.

35 MFOULOU J., *L'O.U.A : triomphe de l'unité ou des nationalités?*, Paris, l'Harmattan, 1986.

36 Les six pays fondateurs en 1961 en sont le Maroc, le Mali, la Guinée, le Ghana, l'Égypte et l'Algérie.

37 La convention sera renouvelé une autre fois en 1990, elle concerne alors 70 pays, puis elle est remplacée par l'accord de Cotonou en 2000 et touchent 77 pays ACP.

38 ADDA J., SMOUTS M.-C., *La France face au Sud, Le miroir brisé*, Pairs, Karthala, 1989, p.56.

39 « Accords franco-voltaïques », *JORF* du 05/02/1962, Article 3 p.229.

décide de faire passer sa politique africaine vers les institutions internationales, de nombreux articles mettent en avant que les relations des États africains avec la France sont marquées par un clientélisme favorisant la continuité de la relation bilatérale au détriment du multilatéralisme⁴⁰.

Ainsi, considérant l'affaiblissement de la CNUCED, de l'UNESCO, de l'ONU en général, constatant la faiblesse de l'OUA et une certaine instrumentalisation de la convention de Lomé par la France, nous pensons que l'étude de la relation bilatérale entre la France et le Burkina Faso semble justifiée. Adda et Smouts font toutefois remarquer que l'approche bilatérale reste insuffisante pour appréhender les relations de la France avec l'Afrique. « En privilégiant les motivations économiques, elle ne permet pas d'appréhender correctement les enjeux d'une relation qui préserve le *statu quo* et assure le maintien des positions acquises au détriment de l'accumulation, porteuse de changement social et politique »⁴¹. Pour eux, « *loin d'être bilatérale, la structure de cette relation [franco-africaine] est « essentiellement triangulaire »* »⁴². Ce serait donc l'autre, l'étranger, auquel la France se mesure, qui commanderait la relation que la France entretient avec son ancien empire et l'inciterait à mener une politique étrangère caractérisée par des options fortes principalement bilatérale, africaine et francophone⁴³.

Dans le cadre de notre étude nous tentons donc d'articuler ces deux perspectives. Celles-ci nous semblent en effet complémentaires. Parce que l'évolution de chacun des pays d'Afrique francophone a ses singularités, parce la France semble vouloir maintenir des relations bilatérales avec des partenaires d'une envergure moindre que la sienne pour favoriser les chances que ceux-ci lui soient soumis. Parce que ce faisant, la France cherche avant tout à maintenir son avantage afin de perpétuer la politique qu'elle mène sur et avec l'ensemble de la région et ainsi son statut de puissance. On pourrait encore ajouter dans ce sens, qu'ayant choisi de se faire porte-parole d'une troisième voie, qui garderait certaines distances avec les deux super-puissances de la guerre froide, la France trouve à la fois une caisse de résonance et un porte voix dans ces anciennes colonies.

40 PETITEVILLE F., « Quatre décennies de « coopération franco-africaine » : usages et usure d'un clientélisme », *Études internationales*, vol.XXVII, Québec, septembre 1996, p.571-601, p572. BAYART J.-F., « France-Afrique : aider moins pour aider mieux », *Politique Internationale*, n°56, été 1992, pp.141-159, p.141.

41 ADDA J., SMOOTS M.-C., *La France face au Sud, Le miroir brisé*, Paris, Karthala, 1989, p.62

42 *Idem*

43 KESSLER M.-C., *La politique étrangère de la France. Acteurs et processus*, Paris, Presses de Science-po, 1999, p.300.

3. Présentation du Burkina Faso

Les relations qu'entretiennent la France et le Burkina Faso présentent un intérêt particulier pour saisir les modifications des relations franco-africaines durant les années 1980. D'abord il semble avoir connu un système politique original dont nous dresserons plus bas les principales caractéristiques, ensuite c'est un des seuls pays africains de la zone franc à ne pas avoir suivi de PAS⁴⁴ dans les années 1980, enfin il ne possède pas de ressources minières ou énergétiques dont l'exploitation soit suffisamment importante pour susciter l'intérêt de la communauté internationale. Nous proposons de faire une présentation géographique du Burkina Faso afin qu'on puisse mieux saisir les enjeux qui peuvent traverser le pays.

En 1984, le Burkina Faso compte de 8 millions d'habitants qui, du dire même de ses propres ressortissants constituent la principale ressource du Burkina Faso. Coincé entre le Mali et le Niger au Nord, il est séparé de la côte au Sud par le Bénin, le Togo, le Ghana et la côte d'Ivoire. Ainsi enclavé, le Burkina Faso connaît de graves problèmes d'approvisionnement, en eau d'abord : sur les trois cours d'eau qui le traversent seul le Mouhoun (anciennement Volta Noire) est permanent, le débit du Nakambé (Volta Blanche) et du Nazinon (Volta Rouge) ne sont permanents que durant la période juillet à août. La culture du coton et de la canne à sucre, l'élevage et les revenus que les immigrés rapatrient restent de loin ses plus importantes sources de revenus. Quelques exploitations minières constituent une base industrielle qui reste cependant très faible. Les infrastructures sont quasi-inexistantes et l'IDH y est l'un des plus faibles du monde (le Burkina Faso est classé deuxième pays le plus pauvre du monde en 2009). Le sous-sol du pays contient seulement du manganèse et une petite quantité d'or dont l'extraction annuelle ne dépasse pas les trois tonnes. En ce qui concerne ces importations la France est le premier partenaire de la Haute-Volta, mais les marchandises transitent par le port d'Abidjan ce qui renforce encore le rôle dominant de la Côte d'Ivoire dans les relations qu'elle entretient avec la Haute-Volta. En effet, cet enclavement dont pâtit la Haute-Volta vient appuyer la position hégémonique de la Côte d'Ivoire dont les richesses lui ont valu l'appellation de « vache à lait de l'Afrique de l'Ouest ». Dans ses rapports avec la Côte d'Ivoire d'Houphouët-Boigny, le pays subit donc une domination aux niveaux économique, géographique et politique. Toutes ces sources de dominations donnent lieu à une double sujexion : à la France d'abord, qui en plus des accords par lesquels elle s'assure du soutien de la Haute-Volta, finance l'État

44 Le PAS est un Plan d'Ajustement Structurel mené dans le cadre d'une aide accordée par le FMI.

à hauteur de moitié⁴⁵; à la Côte d'Ivoire ensuite, qui en plus de son rôle de leader de l'Afrique de l'Ouest peut intervenir sur l'acheminement des importations voltaïques et qui emploie à l'époque près d'un million de ressortissants burkinabè notamment dans les plantations de cacao. Le tableau d'un pays enclavé en grande difficulté n'est sans doute pas trop éloigné de la réalité et cela invite donc à s'interroger sur la nature des intérêts français sur le territoire voltaïque. Si l'intérêt économique ne semble pas évident, l'intérêt géopolitique apparaît plus clairement. L'enclavement qui handicape économiquement la Haute-Volta est aussi un atout dans les relations politiques. Il confère au pays une position centrale dans la région subsaharienne et condamne toute entreprise d'alliance à laquelle la Haute-Volta n'adhérerait pas.

Des trois cours d'eau qui le traversent le Burkina Faso a longtemps porté le nom, ce n'est qu'en 1984 que la Haute-Volta est devenue le pays des hommes intègres, conciliant ainsi les langues des deux ethnies principales du pays. Burkina signifie intègre en moore⁴⁶, et Faso signifie le territoire en dyula⁴⁷. Le suffixe bè, qu'on ajoute au mot Burkina pour désigner les habitants du pays provient du fulfuldé que parlent les Peuls, également nombreux sur le territoire. Ainsi les trois principales ethnies du pays sont associées dans son appellation traduisant à la fois la volonté d'afficher son indépendance vis-à-vis de la France et celle d'unir les différentes populations qui constituent le peuple burkinabè.

3.1.La révolution sankariste

Cette volonté de changer le nom de la Haute-Volta s'inscrit dans le cadre de la révolution sankariste, du nom de son principal meneur le capitaine Thomas Isidore Sankara. Ce leader africain qui militait pour une indépendance concrète de l'Afrique, a été mené au pouvoir suite à un coup d'État militaire appuyé par la population. Il présente dès son avènement, en août 1983, un programme qualifié par certains de « marxisme africain », cependant si son régime ressemble à l'organisation soviétique par la base idéologique qui le soutient et les institutions qui assurent son fonctionnement⁴⁸, le président burkinabè ne reconnaît pas l'autorité de Moscou et a toujours fait montre d'une certaine distance face au communisme. En fait Thomas Sankara prône plutôt un

45 En 1982, 45% du budget de l'Etat est financé par la France, voir *Rapport zone franc 1982*

46 langue des Mossi

47 langue des Dyula

48 Cet aspect sera développé ultérieurement.

panafricanisme modéré⁴⁹, courant dont il sera le plus éminent représentant jusqu'à sa mort en 1987. L'appartenance du Burkina Faso au groupe des non-alignés reflète parfaitement le problème auquel est confronté le pays puisque si la révolution prône une rupture avec l'impérialisme et le néo-colonialisme le maintien de l'État ne semble pourvoir s'effectuer sans le concours de financement internationaux⁵⁰. Ainsi malgré des revendications idéologiques extrêmement vindicatives le Burkina ne peut se permettre de rompre avec les puissances occidentales. Il est d'ailleurs frappant de voir que si la « fougue » avec laquelle Thomas Sankara rompt avec la condescendance de ses prédécesseurs dans ses discours officiels, elle ne l'empêche pas de conserver des rapports avec les nations occidentales dans la lignée de ceux que la Haute-Volta a connu depuis son indépendance. Cependant son discours irrite, et s'il entend rester libre de ses paroles malgré la situation précaire de son pays, les États occidentaux et particulièrement la France, peu amènes à son projet révolutionnaire, le contraignent parfois à se plier à leurs exigences. Il s'agit donc d'essayer de saisir les contradictions existant entre ces exigences et le projet révolutionnaire de Thomas Sankara.

3.2.Histoire des relations franco-burkinabè dans les années 1980

Comme dans beaucoup d'autres anciennes colonies françaises, l'histoire des relations franco-burkinabè est ponctuée par des événements traumatisants. Le territoire de la Haute-Volta a été conquis au prix de nombreuses expéditions françaises, c'est celle des capitaines Voulet et Chanoine a été décisive. Une expédition sanglante défiant les règles qui fixaient les conditions de l'établissement des colonies depuis la Conférence de Berlin en 1885⁵¹. Les Anglais avaient en effet signés un traité avec le Mogho Naba, première autorité du pays mossi. L'enjeu était de taille car une enclave anglaise en Afrique de l'Ouest aurait affaibli la cohésion des possessions françaises dans cette région. Ensuite, sous la pression des planteurs colons de Côte d'Ivoire et du Sénégal qui voulaient en exploiter la main d'œuvre, la colonie de Haute-Volta fut démantelée en 1932 et ce jusqu'en 1947. Dès le début de la colonisation l'intérêt que présente le Burkina Faso se distingue clairement sur ces deux points : une position géographie centrale en Afrique de l'Ouest et une main d'œuvre nombreuse. En outre, l'explication de l'important contingent fourni par la Haute-Volta durant la Seconde Guerre mondiale gagne à être éclairée par cette forte disponibilité de main

49 Par rapport à la doctrine d'origine et au mouvement rastafari

50 En 1982 70% du budget de l'État est financé par l'aide internationale, voir ASCHE H., *Le Burkina Faso contemporain : l'expérience d'un auto-développement*, Paris, l'Harmattan, 1994.

51 Les Anglais avaient signé un accord empêchant en théorie toute prétention française sur le territoire

d'œuvre⁵².

Après l'indépendance du le Haute-Volta, la France signe avec elle des accords de coopération dans de nombreux domaines et continue d'être son principal partenaire commercial. Alors qu'il dénonce le néo-colonialisme et l'impérialisme, nous avons voulu étudier l'évolution des relations franco-burkinabè à partir de l'accession au pouvoir de Thomas Sankara. Il s'agit d'observer dans quelle mesure l'avènement de la révolution sankariste a modifié les relations franco-voltaïques. Nous avons tenté d'apporter une réponse à cette question en interrogeant successivement le cadre juridique des relations franco-burkinabè, le discours et l'action de la révolution sankariste et leur impact sur les relations diplomatiques et économiques.

52 Elle aurait fourni la moitié des 127 000 soldats provenant d'A.O.F. durant la Seconde Guerre Mondiale Pascal Zagré : *Les Politiques économiques du Burkina Faso*, opus citée.

1.1.LES ACCORDS DE COOPERATION

Les indépendances des années 1960 constituent un tournant dans les relations de la France à son ancien empire colonial⁵³. Pour Jean-Pierre Chrétien « la Seconde Guerre mondiale a mis [...] en avant le facteur politique [en faveur du changement] : la contribution de l'Afrique noire à la France libre a disqualifié un certain racisme colonial et éveillé chez les colonisés la conscience de leurs droits⁵⁴ ». « La Conférence de Brazzaville présidée par le général de Gaulle en janvier 1944 a pris en compte cette évolution, mais en excluant encore toute forme de *self government*. En 1946, des lois abolissent le travail forcé et le Code de « l'indigénat ». La citoyenneté est généralisée, mais la Constitution de la IVe République, qui en octobre 1946 redéfinit « l'Union française », maintient un système électoral favorable aux coloniaux »⁵⁵. Par la suite, « on assiste à une évolution rapide des positions. De 1947 à 1958, les investissements en Afrique noire avaient atteint le triple de ce qu'ils avaient représenté en 50 ans, de 1890 à 1940. À partir de 1955, des économistes analysent le poids fiscal de l'Empire et évoquent le « complexe hollandais », c'est-à-dire la prospérité des Pays-Bas depuis la perte de l'Indonésie. Le thème est popularisé par le journaliste Raymond Cartier : « la Corrèze avant le Zambèze ! » (*Paris-Match*, août 1956). Avec le traité de Rome signé en mars 1957, le marché européen devient primordial »⁵⁶. Si l'on suit encore Jean-Pierre Chrétien on admettra que l'arrivée au pouvoir de de Gaulle en 1958 fait craquer définitivement le « formalisme juridique du système colonial »⁵⁷, ouvrant ainsi l'option de l'indépendance.

1.1.1.La coopération : définition et historique

1.1.1.1.Définition

Après l'indépendance et la suppression des liens coloniaux directs les relations franco-africaines vont se déployer dans le cadre de la coopération internationale. Ce concept de coopération internationale n'a pas reçu une définition précise : il est souvent employé, dans le langage courant (celui des hommes politiques, des diplomates, des journalistes), dans un sens extensif, pour désigner l'ensemble des relations amicales entretenues par des États dans des domaines où ils poursuivent

53 CHRETIEN J.-P., *opus citée*.

54 *Idem*

55 *Idem*

56 *Idem*

57 *Idem*

des objectifs non incompatibles; il est aussi utilisé, dans un sens plus restrictif (et plus scientifique), pour désigner toute action entreprise, dans le cadre des relations inter-étatiques, par deux ou plusieurs « acteurs internationaux », pour atteindre des objectifs définis conjointement, par la mise en commun de certains moyens (financiers, matériels ou humains). La coopération internationale est un des aspects les plus importants du système international contemporain : elle est en effet liée aux deux phénomènes internationaux majeurs de notre époque : la coexistence pacifique active (entre pays à systèmes politiques et économiques différents) et la décolonisation ; elle concerne donc à la fois les relations Nord-Sud et les relations Est-Ouest⁵⁸. Avant de commenter les accords de coopération franco-burkinabè nous proposons d'observer dans quelle mesure on peut parler de continuité entre la coopération franco-africaine et les liens révolus de la domination politique directe.

1.1.1.2.Historique : de la Communauté aux accords de coopération

1.1.1.2.1.La Communauté des États africains et malgache

Dès 1944, la Conférence de Brazzaville laisse entrevoir le changement qui s'opère, la loi-cadre de Gaston Defferre, vient renforcer en 1956 les acquis de la Conférence. Charles-Robert Argeron note à ce sujet que « la loi du 23 juin 1956 accordait [...] le suffrage universel et le collège unique à tous les territoires d'Afrique noire et de Madagascar. Elle prévoyait la réorganisation des gouvernements généraux – c'est à dire l'amoindrissement de leurs pouvoirs – la création de « conseils de gouvernement » élus et l'extension des compétences des assemblées territoriales élues. Bref la loi créait des exécutifs dans chaque territoire d'outre-mer et augmentait les pouvoirs du législatif local. Enfin la loi-cadre posait le principe de l'africanisation des cadres, sous couvert d'une réforme des services publics et de la création de « cadres territoriaux » gérés par les autorités locales; elle s'engageait aussi à favoriser le développement économique et le progrès social »⁵⁹. La loi stipulait ainsi l'augmentation de l'autonomie des colonies en même temps qu'un certain désengagement de la métropole⁶⁰. La participation des Africains aux combats sur le sol européen⁶¹ et l'importance de l'empire colonial français au moment de l'armistice ont conduit les Africains à revendiquer des

58 TOUSCOZ J., *La « normalisation » de la coopération bilatérale de la France avec les pays « africains francophones »(aspects juridiques)*, in *Études internationales*, vol. 5, n° 2, 1974, pp. 208-225.

59 AGERON Ch.-R., *La décolonisation française*, Paris, Armand Colin, 1991, p.146.

60 MARSEILLE J., *Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce*, Paris, Albin-Michel, 1984, p.366.

61 CHRETIEN J.-P., *opus citée*.

compensations. Cependant, en France, le Général de Gaulle ne souhaite pas d'indépendance sans une communauté africaine qu'il dirigerait. Alors que certains économistes demandent la fin d'une politique économique qu'ils jugent coûteuse et dont ils contestent la rationalité économique à travers le thème du « complexe hollandais »⁶² le général croit apporter une solution en proposant cette communauté « pseudo-fédérale »⁶³.

La Communauté voulue par de Gaulle laisse formellement subsister les liens qui unissaient la métropole à son empire : elle perpétue non seulement les deux identités métropole/colonies à travers le couple France/Communauté, mais encore la soumission politique directe puisque la France préside le conseil de la Communauté⁶⁴. Malgré la virulence de certains contestataires au sujet de la présence française en Afrique, tel Sékou Touré en Guinée, la plus grande partie des dirigeants africains optent pour une certaine continuité des relations⁶⁵. Le clientélisme politique sert parfois à expliquer ce choix. Dans la revue *Études internationales* Franck Petiteville consacre un article à montrer que comme la coopération franco-africaine peut être « essentiellement lisible sous la forme d'un clientélisme international »⁶⁶. De manière plus nuancée Argeron et Chrétien mettent en avant le projet fédéraliste du Sénégal et de l'ex-Soudan à travers la Fédération du Mali ou encore le projet de « Françafrique » de l'Ivoirien Félix Houphouët-Boigny pour rappeler l'espoir que pouvait susciter la Communauté auprès de certains Africains. Motivée par un clientélisme obscur ou vision éclairée, les trois auteurs s'accordent à dire que de la Communauté aux indépendances les relations franco-africaines s'inscrivent dans la continuité⁶⁷, pour Petiteville Paris n'a même jamais « cessé de penser sa politique africaine comme un simple instrument au service de sa politique de puissance »⁶⁸.

62 MARSEILLE J., *Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce*, Paris, Albin-Michel, 1984 et CHRETIEN J.-P., *opus citée*.

63 CHRETIEN J.-P., *opus citée*.

64 « L'article 80 de la Constitution du 4 octobre 1958 confie de droit au président de la République française la présidence de la Communauté et la représentation de celle-ci. À ce titre, il préside les conseils exécutifs de la Communauté qui organisent la coopération entre ses membres (article 82). Le président français constitue donc la clé de voûte de l'édifice communautaire, à plus forte raison lorsque la charge est occupée par le charismatique général de Gaulle », in TURPIN F., « Jacques Foccart et le secrétariat général pour les affaires africaines et malgaches », *Histoire@Politique*, 2009/2, n°8, pp.85-100, DOI : 10.3917/hp.008.0085.

65 Sékou Touré fera sécession et la Guinée sera indépendante dès les résultats du référendum de 1958. Jean-Pierre Chrétien note que Conakry et Dakar furent les seules villes où le général ne fut pas reçu favorablement lors de la tournée qui précéda le référendum. *Idem*. Voir aussi LEWIN A., « Jacques Foccart et Ahmed Sékou Touré », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, n°30, 2002, URL : <http://ccrh.revues.org/index712.html>.

66 PETITEVILLE F., « Quatre décennies de « coopération franco-africaine » : usages et usure d'un clientélisme », *opus citée*, p.572.

67 AGERON Ch.-R., *La décolonisation française*, Paris, Armand Colin, 1991, p.150; « Une continuité dans la rupture » selon CHETIEN J.-P., *opus citée*; « Du rêve impérial de la fin du xixe siècle à la retraite en bon ordre, de la décolonisation à la gestion conservatoire de la coopération, la continuité a été évidente », PETITEVILLE F., « Quatre décennies de « coopération franco-africaine » : usages et usure d'un clientélisme », *opus citée*, p.572.

68 PETITEVILLE F., « Quatre décennies de « coopération franco-africaine » : usages et usure d'un clientélisme », *opus citée*, p.572.

L'éphémère existence de la Communauté témoigne de sa fragilité. Soumise au référendum au sein de la Constitution de la Cinquième République, elle est présentée sans autre alternative au maintient de relations cordiales entre les pays africains et la France⁶⁹ et, une fois la Constitution adoptée les problèmes de fond ressurgissent conduisant à la promulgation unilatérale des indépendances des pays africains⁷⁰. Malgré les désaccords et la tension liée à cette situation, les États africains signent dès avril 1960 une série d'accords d'accords de coopération et de défense⁷¹. Ainsi, la rupture avec la Communauté entraîne la disparition de la plupart des liens institutionnels directs, qui ne subsistent plus guère que dans la moitié des États seulement, en revanche, un réseau d'accords est mis en place pour assurer une étroite coopération et diriger les relations franco-africaines en se substituant à ces liens institutionnels. Nous avons vu comment se perpétuent les liens entre la France et son empire après le traumatisme de la seconde guerre mondiale, il s'agit d'observer plus précisément ce qui se conserve encore de ces liens après les indépendances.

1.1.1.2.2.Les accords de coopération

La forme des négociations des accords de coopération donne par elle-même un premier argument en faveur de la continuité. Négociés de manière bilatérale entre la France et les États du Conseil de l'Entente ces accords ont cependant été conclus alors que tous les responsables africains étaient réunis à Paris. Pour Guy Feuer « ces accords correspondaient du côté français à un projet unique, à une sorte de « grand dessein » qui succédait à la Communauté »⁷². En outre M. Flory souligne que ces relations entre États souverains sont dissymétriques en raison de l'inégalité de développement qui est la raison d'être de cette coopération. L'inégalité de développement en plaçant l'un des partenaires dans la position de fournisseur et l'autre dans celle de demandeur, empêche tout neutralité dans la coopération⁷³. Jean-Louis Vaudiaux ajoute encore que « bien loin de traduire une rupture avec le passé, l'indépendance affirmée devait endosser les liens existants déjà entre la France et ses anciens territoires d'outre-mer »⁷⁴.

69 LACHARRIÈRE de R., « L'évolution de la Communauté franco-africaine », *Annuaire français de droit international*, volume 6, 1960, p. 21.

70 AGERON Ch.-R., *La décolonisation française*, Paris, Armand Colin, 1991, p.150 : le 1er août 1960 pour le Dahomey, le 3 pour le Niger, le 5 pour la Haute-Volta, le 7 pour la Côte-d'Ivoire.

71 *Idem* et VALETTE J., *La France et l'Afrique*, Paris, SEDES, 1994, p.216.

72 FEUER G., « La révision des accords de coopération franco-africains et franco-malgaches », *Annuaire français de droit international*, volume 19, 1973, p.720.

73 FLORY M., « Essai de typologie de la coopération bilatérale pour le développement », *Annuaire français de droit international*, volume 19, 1973, pp. 697-705.

74 Jean-Louis Vaudiaux, « L'évolution juridique et politique de la coopération franco-africaine et malgache », *Revue*

La « bonne ambiance générale »⁷⁵ que mentionne Maurice Ligot lorsqu'il évoque les négociations laisse penser que les Africains ne se seraient pas opposés à ce projet avec véhémence et renforce l'idée de la continuité malgré les indépendances. Quant aux textes publiés ensemble dans le *Journal Officiel de la République Française* du 5 Février 1962, ils laissent apparaître une uniformité frappante⁷⁶. Cette uniformité ne doit cependant pas occulter les tensions nées entre la France et certains États africains alors que la Communauté agonisait⁷⁷. Enfin, les accords de coopération concernent tous les domaines qui relèvent normalement de la souveraineté nationale, à savoir : Politique étrangère, Défense, Monnaie, Politique économique et financière, matières premières stratégiques, Justice, Enseignement supérieur, organisation générale des transports extérieurs et communs, et Télécommunications. Ils recouvrent ainsi exactement l'espace institutionnel que régissait la Communauté.

1.1.2.Les accords franco-voltaïques de 1961

1.1.2.1.Présentation

Recouvrant de tels domaines, les accords témoignent par leur existence même de l'importance qu'ils revêtent, néanmoins les principales caractéristiques qui se dégagent lorsqu'on les étudient permettent de saisir la profondeur de leurs implications. Notons d'abord que, mis à part les accords concernant l'assistance militaire technique, les accords entre la République française et les membres du Conseil de l'Entente sont les mêmes⁷⁸. N'ayant pas pu bénéficier de l'expertise d'un juriste, il nous a été difficile de cerner tous les aspects de ces accords et notre travail de lecture est tributaire des analyses fournies par les chercheurs spécialisés dans ce domaine.

Une première lecture montre que la teneur des accords ne semble pas excessivement défavoriser les pays de l'Entente, mais, placés sous le signe de la coopération ils ne semblent pas non plus favoriser leur développement. En effet s'ils proposent de former cadres et institutions susceptibles d'être nécessaires aux États africains, les accords de coopération se donnent explicitement pour

générale de droit international public, 1970 p.931 cité par Marie-Christine Kessler in *La politique étrangère de la France, Acteurs et processus* op. citée p. 303

75 LIGOT M., Les Accords de coopération entre la France et les États africains et malgache d'expression française, Paris, la Documentation française, 1962, p.47.

76 J.O.R.F du 05/02/1962 consultable sur le site : <http://www.doc.diplomatie.gouv.fr>

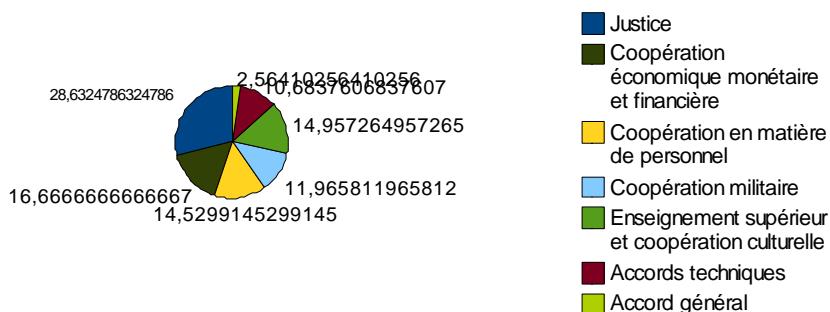
77 AGERON Ch.-R., *La décolonisation française*, Paris, Armand Colin, 1991, p.150.

78 L'annexe II en est longue de 11 articles contre 3 pour la Haute-Volta

modèle les institutions françaises. Volontaire ou non, ce manque de considération vis-à-vis des spécificités de chaque État et de l'écart entre les besoins de ces États et ceux de la France, invite à penser à la suite de Jacques Adda et de Marie-Claude Smouts qu'il s'agit pour la France d'exporter normes et valeurs plus que de pratiquer une aide au développement. Le cas le plus frappant de cette exportation de valeurs concerne la marine marchande dont on peut douter de l'importance pour les pays enclavés comme la Haute-Volta ou le Niger, mais qui sont néanmoins tenus de se concerter avec la France avant toute conférence technique internationale à ce sujet.

La répartition du nombre d'articles en fonction du champ d'application semble pointer cinq domaines de prédilection qui regroupent 90% des articles⁷⁹. La Justice apparaît en tête avec 67 articles (31%) auxquels on pourrait ajouter les articles concernant le personnel technique judiciaire (13 articles). Ensuite viennent la coopération économique, monétaire et financière avec 39 articles (18%), l'enseignement culturel et la coopération culturelle (respectivement 18 et 17 articles) que l'on a regroupés en raison de la nature de leurs objets, la coopération en matière de personnel (34 articles) et la coopération technique militaire (28 articles).

Diagramme a :
Répartition du nombre d'articles dans
les accords de 1961



Si la coopération en matière de personnel recoupe en fait tous les domaines d'activité de la coopération, l'importance qui semble lui être donnée est révélatrice du type de coopération que la France entend développer. En effet Adda et Smouts s'inquiètent du caractère substitutif de la coopération française après avoir révélé que « la France se caractérise par une aide technique

⁷⁹ Voir diagramme 1 annexe I.

constituant 47% de son aide bilatérale »⁸⁰, son personnel coopérant constitue un cinquième des effectifs des pays de l'OCDE soit 16000 coopérants. A partir de là on peut donc finalement compter quatre domaines principaux de coopération, à savoir : la Justice, la coopération économique, monétaire et financière, la coopération en matière de culture et d'enseignement supérieur et la coopération technique militaire. Si le nombre d'articles semble refléter l'importance des domaines considérés l'approche quantitative doit néanmoins se limiter à permettre de formuler des hypothèses. Le champ de coopération concerné par un accord doit primer sur le nombre d'articles qu'il contient. Ainsi comme nous l'avons dit plus haut la première particularité de ces accords se trouve dans le fait qu'ils touchent à des domaines qui relèvent de la souveraineté nationale des États notamment : Justice, monnaie, finances et économie, politique étrangère, armée, enseignement.

Lorsqu'on observe les accords que la France a passé avec les membres du Conseil de l'Entente le 24 avril 1961 il apparaît difficile de savoir si c'est bien le développement des pays africains qui est visé ou l'affermissement des positions françaises dans la région. Si la coopération technique française semble se proposer d'apporter aux États africains les institutions et les savoirs qui pourraient leur être nécessaires la contrepartie qu'en obtient la France semble ne pas se trouver dans le domaine technique. Ainsi, selon Adda et Smouts l'enjeu serait « essentiellement immatériel pour la France et pas économique ou comptable »⁸¹. Toutefois nous verrons plus bas qu'on ne doit pas non plus sous-estimer le poids de l'enjeu économique. En dehors de la présence que lui assure le fait même d'entretenir des accords de coopération, la France reçoit des bénéfices économiques de taille dans les différents domaines de sa coopération.

1.1.2.2. Aspects diplomatiques

Sur le plan politique le vote des pays alliés, adhérant quasi-automatiquement aux positions françaises soutenues à l'ONU ont souvent été présentés comme un avantage significatif⁸², mais la France obtient également la représentation des pays de l'Entente au sein des institutions de la CEE auxquelles ils sont liés jusqu'à ce que les modalités de leur représentation en propre soient fixées⁸³.

80 ADDA J., SMOUTS M.-C., *La France face au Sud, Le miroir brisé*, Pairs, Karthala, 1989, p.46.

81 ADDA J., SMOUTS M.-C., *La France face au Sud, Le miroir brisé*, Pairs, Karthala, 1989, p.61.

82 DUMOULIN A., *La France militaire et l'Afrique, Coopération et interventions : un état des lieux*, Bruxelles, GRIP, 1997, p.12, Jean-François BAYART, cité par PETITEVILLE F., « Quatre décennies de « coopération franco-africaine » : usages et usure d'un clientélisme », *opus citée*, p.572, ou encore HUGON Ph., « L'Afrique francophone, l'enjeu économique pour la France », *Politique africaine*, n°5, mars 1982, p.77.

83 « Accords franco-voltaïques », *JORF* du 05/02/1962, Article 3 p.229.

Enfin l'ambassadeur de France auprès des pays concernés est le doyen du corps diplomatique⁸⁴. Sans une étude historique sur l'impact de ces avantages il est difficile d'en mesurer l'importance, néanmoins les textes de ces accords laissent clairement entrevoir que la France semble se placer en puissance tutrice. Franck Petiteville parle de relations d'État-patron à État-client et rappelle le mot de Bertrand Badie « ce type de relations demeure néanmoins fortement asymétrique dans la mesure où la dépendance de l'État-patron à l'égard de l'État-client est toujours moindre que l'inverse, le coût de la rupture plus lourd pour l'État-client que pour l'État-patron (cas de la Guinée de Sékou Touré par exemple) et les moyens de pression de l'État-patron plus dissuasifs que ceux de l'État-client: ainsi, lorsque en décembre 1967, le Cameroun vote contre la France une résolution de l'ONU légitimant l'indépendance de Djibouti, le général de Gaulle réagit en faisant suspendre une livraison d'armements qui lui étaient destinés, et maintient l'embargo quelque temps encore après que le Cameroun eut fait amende honorable, pour le « punir » de son attitude « antifrançaise » »⁸⁵.

1.1.2.3.Aspects militaires

Sur le plan militaire il faut d'abord rappeler qu'exceptée la Haute-Volta, tous les pays de l'Entente ont signés avec la France les accords de coopération militaire technique, des accords de Défense et des accords secrets de Défense. Si les accords secrets ne sont toujours pas accessibles, les accords de Défense publiés dans le *JORF*⁸⁶ nous permettent de mesurer la distance à laquelle se place la Haute-Volta en ne les signant pas. Les dispositions de ces accords peuvent être réparties en deux catégories : l'une touchant à la présence militaire française en Afrique, l'autre concernant les matières premières stratégiques. Si le président en appelle alors au respect des principes de non-alignement⁸⁷ pour refuser de signer les accords de Défense, Y. Zerbo note que le revirement de Maurice Yaméogo pourrait s'expliquer autrement. Selon lui la volonté d'indépendance de la Haute-Volta serait issue d'une convergence d'intérêt entre l'ambition personnelle de Yaméogo et une nécessité interne pour la stabilité du pays. En outre, il rappelle que si les relations franco-voltaïques sont au beau fixe sous la Communauté, le président voltaïque craint une ingérence française dans les affaires intérieures de la Haute-Volta depuis le coup d'État manqué du Moro-naba Kougré le 17

84 *Idem*, Article 1, p.229

85 PETITEVILLE F., « Quatre décennies de « coopération franco-africaine » : usages et usure d'un clientélisme », *opus citée*, p.578.

86 « Accords de Défense entre les gouvernements de la République Française, de la République de Côte d'Ivoire, de la République du Dahomey et de la République du Niger », 24 avril 1961, *JORF* 5/02/1962, pp.280-284.

87 Posés par la conférence de Bandoueng en 1955 et celle d'Acra en 1958 ils préconisent entre autres la non appartenance à une alliance militaire dans le cadre des conflits entre les grandes puissances et le refus de l'établissement sur son territoire des bases militaires appartenant à une puissance étrangère.

octobre 1958⁸⁸. Qu'elles que soient les motivations du président voltaïque pour ne pas signer les accords de Défense et bien que certains leur reconnaissent la capacité d'assurer une relative sécurité dans la région⁸⁹, ces accords semblent en parfaite contradiction avec le principe d'indépendance nationale que défendent les non-alignés. Frank Magnard et Nicolas Tenzer soutiennent que les premiers accords de Défense reposaient sur une confusion volontairement entretenue entre la sécurité extérieure et intérieure. La principale conséquence de ces accords est de fournir un mandat à la France pour défendre les gouvernements africains contre leurs oppositions, lorsqu'elle le juge nécessaire⁹⁰.

Le corps de texte de l'accord et la première annexe règlent les modalités d'interventions des forces françaises en Afrique, tandis que la seconde annexe règle les questions concernant les matières premières stratégiques. L'engagement de la République française reste abstrait, renvoyant par exemple à des accords ultérieurs le montant « nécessaire à la constitution » des armées des pays de l'Entente, ou encore le contingent de forces françaises appelés à servir en Afrique. Par contraste les Républiques africaines accordent clairement « toutes sortes de facilités » parmi lesquelles la libre circulation sur les territoires, dans les espaces aériens et les eaux territoriales ne sont pas des moindres. La première annexe qui concerne le conseil régional de défense, reste également floue puisqu'elle ne fixe ni l'organisation ni le fonctionnement de ce conseil, pas plus que lieu de son siège. En revanche, la deuxième annexe qui vise les matières premières stratégiques est extrêmement claire : les États africains sont régulièrement tenus informés de la politique française en la matière et ils informent à leur tour la France des mesures qu'ils se proposent d'adopter pour l'exécution de cette politique. Les membres du conseil de l'Entente réserve par priorité à la France la vente des matières premières visées à l'article 1er⁹¹ et s'approvisionnent par priorité auprès d'elle. Ainsi les accords de défense permettent beaucoup à la France, ils légitiment sa présence en Afrique et lui permettent une sécurité relative dans ces approvisionnements en matières premières. Grâce aux accords de coopération la France trouve à exporter ses normes et productions. Il semblait nécessaire de s'appesantir un peu sur ces accords de Défense qu'a refusé la Haute-Volta pour mesurer son isolement au sein du conseil de l'Entente, mais aussi pour comprendre son relatif immobilisme lors de la vague de contestations des années 1970. Son engagement moindre que celui

88 ZERBO Y., « La coopération militaire franco-voltaïque et la questions des accords de défense de 1959 à 1964 », in MADIEGA Y.G. et NAO O. (dir.), *Burkina Faso 100 ans d'histoire*. Tome 1, Paris, Karthala, 2003, pp.1046-1049.

89 DUMOULIN A., *La France militaire et l'Afrique, Coopération et interventions : un état des lieux*, Bruxelles, GRIP, 1997, p.9 et CHIPMAN J., « Les problèmes de sécurité en Afrique francophone », *Politique étrangère*, N°2, 1984, 49e année pp. 331-350.

90 MAGNARD F., TENZER N., *La crise africaine : quelle politique de coopération pour la France*, Puf, coll. Politique, Paris, 1988, p.167.

91 Matières premières de deuxième catégorie : uranium, thorium, lithium, beryllium, leurs minerais et composés

des autres membres du conseil de l'Entente pourrait expliquer que la Haute-Volta n'a pas montré le même empressement à réviser les accords qu'elle a signés avec l'ancienne métropole.

1.1.2.4.Aspects économiques et monétaires

Dans le domaine monétaire le rattachement de la devise africaine au franc semble constituer un avantage pour les économies africaines, mais certains chercheurs ont dénoncé la contre-partie pesante que fait apparaître ce fonctionnement au niveau de la rigidité des structures sociales⁹². D'autre part, si l'accord semble prendre soin de ne pas contraindre les États africains à entretenir une relation exclusive avec la France, s'il semble prendre soin de limiter l'étendue des accords de manière à ne pas restreindre la souveraineté nationale de ces États, on ne peut s'empêcher de noter que l'équité sur laquelle il se devrait de reposer semble compromise par l'écart considérable qui existe entre la puissance et le développement de la France face à ceux de ses partenaires. Au sein de la zone franc où les États africains sont numériquement majoritaires, l'avantage dans l'organe décisionnel est nettement pour la France. Elle conserve à elle seule un tiers des sièges de cet organe ce qui lui évite d'avoir à fournir les mêmes efforts que ses partenaires pour faire passer une décision. Ces derniers doivent se mobiliser et fédérer les avis dans le but d'obtenir des directives qui leur soient favorables. Ensuite, étant donné sa puissance relative, la France rallie plus facilement à elle les autres les États qui espèrent obtenir des avantages d'une adhésion politique aux propositions françaises. Enfin l'accord stipulant que 66% des réserves en devises doivent être déposées auprès du Trésor français, ce dernier en devenant ainsi le centre des réserves de la zone, confère à la France une puissance accrue par ce qu'il retire aux États africains. Ce mécanisme augmente donc de manière significative les écarts considérables entre les réserves françaises et africaines.

1.1.2.5.Aspects culturels et techniques

Enfin, dans les domaines culturels et techniques il semble que les aspects de l'harmonisation et de la concertation avant conférence internationale soient primordiaux. L'aide de la France permet aux États africains de disposer d'institutions jugées nécessaires et renforce le rayonnement culturel de

92 Hubert Gérardin « Intégration monétaire et création de monnaie : le cas de la zone franc », *Economie et sociétés*, n°30, 1986, p.111. Cité par ADDA J., SMOUTS M.-C., *opus citée*, p.77, Elsa Assidon, *Le commerce captif. Les sociétés commerciales françaises de l'Afrique noire*, Paris, l'Harmattan, 1989. et Marc Raffinot, « Gestion étatique de la monnaie, parités fixes et dépendance : le cas de la zone franc », *Revue Tiers monde*, Tome XXIII, n°91, juillet-septembre 1982.

l'ancienne métropole. D'une part cela permet à la France d'exporter ses normes techniques dans les pays concernés (systèmes de pensées et produits) d'autre part la concertation contribue à renforcer la position de la France sur la scène internationale notamment via l'ONU en donnant à la France la possibilité d'exporter dans le monde entier ces mêmes normes et ses idées.

Les dispositions générales des accords de coopération signés le 24 avril 1961 entre la France et les États du conseil de l'Entente éclaircies, nous proposons d'aborder plus précisément la situation de la Haute-Volta, et particulièrement l'impact de son refus à signer les accords de Défense.

1.1.2.6.Le rôle stratégique de la Haute-Volta

Afin de conserver l'influence qu'elle détenait dans ses anciennes colonies, la France avait donc choisi de conduire l'émancipation de celles-ci dans le cadre de la Communauté africaine et malgache qui est proposée en 1958 par référendum. Avec un taux de 99% de oui, la Haute-Volta, comme dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest⁹³ donne au référendum une approbation quasi-unanime. Dans le cadre de cette communauté la Haute-Volta peut sembler d'une importance négligeable, pourtant à la lumière de sa situation géographique il apparaît que malgré son poids économique négligeable, il faille compter avec ce pays situé au centre de la zone subsaharienne francophone. En témoigne l'échec de la Fédération du Mali suite à revirement de la Haute-Volta en faveur de la Côte-d'Ivoire⁹⁴.

Si l'on en croit Pascal Chaigneau, «la coopération militaire s'appréhende avant tout comme un instrument au service d'une politique de puissance »⁹⁵ or, comme nous l'avons vu la Haute-Volta se distingue également en ne signant pas d'accord de défense avec la France, elle s'oppose à la présence de troupes françaises sur son territoire, arguant que la défense nationale est un des attributs essentiels de la souveraineté. Ainsi malgré les tentatives des autorités françaises pour négocier les

93 Frédéric Lejeal : *Le Burkina Faso*, Chapitre 2; et Maurice Ligot : *Les accords de coopération entre la France et les Etats africains et malgache d'expression française* p.21

94 Après avoir cautionné la fédération du Mali le président voltaïque Maurice Yaméogo effectue un revirement en faveur de la coopération avec Abidjan. Selon BENOIST ce serait par un stratagème politique que Yaméogo serait arrivé à effectuer un coup de force que l'auteur qualifie d'antifédéraliste. Il aurait convoqué l'Assemblée le 27 février 8h du matin, puis le quorum n'étant pas atteint ce jour-là, aurait reporté au 28 à 0h05. BENOIST J. R. de, « La Haute-Volta, la Communauté française et l'Afrique occidentale française du référendum (28 septembre 1958) à l'indépendance. » pp.1003-1030, voir aussi AGERON Ch.-R., *La décolonisation française*, Paris, Armand Colin, 1991, p.150.

95 Franck Petiteville citant Pascal Chaigneau, *La politique militaire de la France en Afrique*, Paris, CHEAM, 1984, p.16. dans PETITEVILLE F., « Quatre décennies de « coopération franco-africaine » : usages et usure d'un clientélisme », *opus citée*, p.575.

conditions du départ de leurs troupes, il leur faudra évacuer le territoire voltaïque dans le délais de trois mois imposé par le président Yameogo. Bien que ce soit le seul exemple par lequel on puisse illustrer les contrariétés que le premier président voltaïque fait connaître à la France il n'en détériore pas moins leurs relations.

La France obtiendra cependant compensation en signant un accord d'assistance militaire avec la Haute-Volta dans le cadre de la coopération technique. Si la coopération militaire se limite à la formation d'officiers et de cadres, à un soutien technique et logistique et à l'appui matériel de la France l'armée voltaïque⁹⁶, l'avantage pour la France semble tout de même important selon André Dumoulin. Il souligne en effet les liens créés entre les cadres militaires des deux parties lors de leur formation au sein de l'armée française⁹⁷. Par ailleurs si c'est un souci de « standardisation » qui est avancé pour justifier que l'appui matériel s'accompagne d'une obligation de se fournir prioritairement auprès de l'ancienne métropole pour le renouvellement de celui-ci⁹⁸, les retombées politiques et économiques sont loin d'être négligeables. Jean Doise et Maurice Vaisse notent qu'en termes d'armement militaire la volonté d'indépendance nationale à laquelle prétend la France durant la Guerre froide nécessite une production d'armes indépendante qui, pour être rentable, doit trouver d'autres acheteurs que le seul État français⁹⁹.

Grâce à ses accords d'assistance militaire technique, la France obtient surtout le droit de survol, d'escale et de transit sur le territoire voltaïque¹⁰⁰. Selon André Dumoulin les bases aériennes françaises en Afrique visent à être des plates-formes aéro-terrestres servant d'escales intermédiaires sur une ligne transversale oblique Nord-Ouest/Sud-est pour assurer les liaisons considérée comme essentielles vers Mayotte et la Réunion, sachant que les espaces aériens algériens, syriens,

96 Article premier de « l'accord d'assistance militaire entre la République française et la République de Haute-Volta », *JORF* du 05/02/1962, p.237.

97 DUMOULIN A., *La France militaire et l'Afrique, Coopération et interventions : un état des lieux*, Bruxelles, GRIP, 1997, p.27.

98 Article 2 et 3 de « l'accord d'assistance militaire entre la République française et la République de Haute-Volta », *JORF* du 05/02/1962, p.237.

99 DOISE J., VAISSE M., *Politique étrangère de la France, Diplomatie et outil militaire, 1871-1991*, Paris, Seuil, 1992 (1987), p.640, voir aussi ADDA J., SMOUTS M.-C., *opus citée*, p.95 et p.183, citant Ramsès, rapport annuel de IFRI, éd. 1987-1988, p.58 : « L'importance pour la balance commerciale française des exportations de matériel militaire ne saurait être assez soulignée. La progression de l'excédent militaire français entre 1974 et 1985 équivaut à plus du tiers de celle des excédents industriels dégagés vis-à-vis des PED. Elle compense intégralement la détérioration du solde des échanges industriels avec la RFA. Or, les quatre cinquièmes des armes vendues par la France au cours de la période l'ont été aux PED et les deux tiers environ aux seuls pays du Maghreb et du Proche-Orient » (voir Ramsès, rapport annuel de IFRI, éd. 1987-1988, p.58.)

100 Annexe II article 2 et 3 de « l'accord d'assistance militaire entre la République française et la République de Haute-Volta », *JORF* du 05/02/1962, p.242.

jordanien, soudanais et israéliens, ne sont pas ouverts aux avions militaires français¹⁰¹. Ainsi les facilités accordées par la Haute-Volta à la France apparaissent d'autant plus essentielles que la Haute-Volta est située au cœur de l'espace formé par les membres du Conseil de l'Entente. En outre, pour Y. Zerbo, l'enlisement de la négociations des accords de défense franco-voltaïques atteste de l'importance relative que représente l'État voltaïque pour la France¹⁰².

Sur le plan stratégique la Haute-Volta présente un intérêt moins important que les autres pays du Conseil de l'Entente principalement parce qu'elle ne dispose pas de matières premières dites « stratégiques ». La deuxième annexe à l'accord de défense qu'ont signé les autres membres du Conseil implique une politique de coopération concernant la vente de ces matières premières. Cette annexe implique que les États africains signataires réservent par priorité la vente à la France de leur production d'hydrocarbures, d'uranium, le thorium, le lithium, et le béryllium et qu'ils s'approvisionnent par priorité auprès d'elle¹⁰³. Ils sont donc bien plus liés à la France que ne l'est la Haute-Volta et ce n'est qu'à partir des négociations qui font suite à la vague de contestations des années 1970 que les termes des accords seront modifiés¹⁰⁴. Alors que nous abordons les accords de Défense nous touchons un aspect capital de la politique étrangère de la France. La clause concernant les matières premières stratégiques donne la mesure de l'importance de l'Afrique pour la France. Si en théorie la France n'est pas plus dépendante de l'Afrique que les autres pays industrialisés (sauf les États-Unis) dans ses approvisionnements en matières premières, elle se distingue par une volonté de ne pas faire appel à la « ceinture minière de l'Occident », constituée par le Canada, l'Australie, l'Afrique du Sud et les pays scandinaves¹⁰⁵. De fait pour les rapporteurs du VIII Plan, les menaces potentielles sur l'approvisionnement français justifient une « diplomatie de ressources »¹⁰⁶. Et Adda et Smouts concluent que « *ce n'est donc pas parce qu'elle serait plus vulnérable dans l'absolu que la France juge impératif de renforcer la maîtrise de ses circuits d'approvisionnement en produits minéraux, c'est parce qu'elle juge ce contrôle impératif qu'elle se*

101 DUMOULIN A., *La France militaire et l'Afrique, Coopération et interventions : un état des lieux*, Bruxelles, GRIP, 1997, p.15.

102 ZERBO Y., « La coopération militaire franco-voltaïque et la questions des accords de défense de 1959 à 1964 », in MADIEGA Y.G. et NAO O. (dir.), *Burkina Faso 100 ans d'histoire*. Tome 1, Paris, Karthala, 2003, p.1033.

103 Annexe II de l'« accord de défense entre les gouvernements de la République française, de la République de Côte-d'Ivoire, la République du Dahomey, et la République du Niger », *JORF* du 05/02/1962, p.280.

104 Voir Jean Touscoz : *La « normalisation » de la coopération bilatérale de la France et des pays africains « francophones »(aspect juridiques)*.

105 ADDA J., SMOUTS M.-C., *opus citée*, p.97.

106 Commissariat Général du Plan, *Matières de base, approvisionnement et compétitivité*, synthèse des travaux du groupe de travail réuni pour la préparation du VIII^e Plan, 13 février 1980, p.60 cité par ADDA J., SMOUTS M.-C., *opus citée*, p.95.

sent particulièrement vulnérable »¹⁰⁷.

La faiblesse des ressources en matières premières stratégiques de la Haute-Volta expliquerait que ce pays ait disposé d'une marge de manœuvre plus grande que les autres pour négocier les accords de coopération. Cependant, hors mis les accords de Défense et deux articles dans les accords de coopération technique militaire, les États de l'Entente ont tous signés les mêmes accords le 24 avril 1961. Si certains États dénoncent la nature de ces accords dans un mouvement de contestations dès 1970, tous les pays ne saisissent pas cette occasion pour renégocier les termes de leurs accords.

Avec la Centrafrique et la Côte d'Ivoire, la Haute-Volta est un des trois seuls pays à ne pas signer de nouveaux accords dans les années 1970. Alors qu'on se propose d'étudier l'influence de la révolution burkinabè dans les relations que le pays entretient avec la France, les modalités des accords rénovés éclaireront utilement la situation de la Haute-Volta en permettant mesurer la distance qui s'établit alors entre les États qui renouvellent leur accords et les autres. Malgré les biais que cela induit en raison des particularités propres à l'histoire de chaque pays, nous proposons d'étudier à titre d'exemple et dans une optique comparative les accords rénovés que le Dahomey a signés en 1975.

1.2. Les accords rénovés de 1975

1.2.1. Vers une « normalisation » des rapports franco-africains

Les accords de coopération franco-africains renégociés en 1973 suite aux mouvements de contestations des années 1970, ne semblent pas avoir enregistrés de grands changements. Si l'on en croit Windlassida Roberto Savadogo¹⁰⁸, on ne trouve de différence qu'à travers le flottement plus grand qui règle les échanges, les termes du contrat sont les mêmes, à ceci près que la France y trouve un droit de réserve plus large qu'auparavant¹⁰⁹. En ce point Jean Touscoz partage l'avis de Windlassida Savadogo, mais il ajoute qu'une amélioration de la reconnaissance de l'indépendance des nouveaux États par la France serait sensible dans les nouveaux accords¹¹⁰. Il lui semble qu'une « normalisation » soit en lancée dans les relations bilatérales franco-africaines, un certain alignement sur les relations que la France entretient avec les autres pays du tiers monde. Malgré

107 ADDA J., SMOOTS M.-C., *opus citée*, p.97.

108 SAVADOGO W. R., Les relations économiques franco-burkinabè de 1980 à nos jours : analyse et perspectives, mémoire de maîtrise de l'Université de Ouagadougou dirigé par Yacouba ZERBO, Ouagadougou, 1998.

109 Droit de réserve pourtant déjà assez grand puisqu'entre autres le soutien logistique est soumis à la condition que la France puisse l'assurer matériellement, ce qui laisse place à interprétation.

110 *Idem* p 216 et suivantes

cette normalisation l'ancienne métropole reste le premier partenaire des pays du Conseil de l'Entente et cela continue de peser considérablement dans la nature de leurs relations. Bien que la Haute-Volta soit un des seuls pays à ne pas participer aux mouvements de contestation des accords de coopération dans les années 70 (avec le Gabon, la Côte d'Ivoire et la Centrafrique), il ne sera pas totalement inutile de retracer les évolutions qui ont lieu à ce moment dans les relations qu'entretiennent l'État français et les États africains. D'une part on pourra situer le positionnement du régime voltaïque durant cette période et d'autre part on comprendra mieux la volonté qu'a Thomas Sankara de réformer ces accords lorsqu'il arrive au pouvoir.

« Normalisation », reconnaissance de la souveraineté nationale, ce sont les mots qui semblent caractériser les nouveaux accords de coopération, toutefois les auteurs qui les ont employés ont tenu à nuancer leur propos. Dans le domaine juridique la concertation reste de mise, même si on note une évolution dans le ton utilisé : là où le texte de 1961 évoquait une concertation « tant que de besoin », celui de 1973 ne l'implique plus « qu'au besoin », laissant penser qu'une plus grande indépendance est effectivement enregistrée. Si elle donne plus de liberté aux États africains, cette indépendance marque aussi un certain désengagement du partenaire français, c'est ce que souligne Jean Touscoz lorsqu'il évoque l'ambiguïté des nouveaux accords¹¹¹.

Il rappelle que la critique des accords de coopération a commencé à s'officialiser dans les années 1970¹¹² alors que la crise frappe particulièrement les pays africains. Il laisse penser que la France, touchée sur son propre territoire, ne pouvait plus assumer ses engagements face aux États africains, ouvrant ainsi la voie à la révision des accords. Jean Touscoz rappelle aussi le caractère empirique des accords de 1961 et l'hypocrisie avec laquelle on les a défendus durant toute la période gaullienne¹¹³. On a renégocié, dit-il en somme, les conditions dans lesquelles se déroulaient les relations entre la France et les pays africains francophones, cependant les domaines concernés sont toujours ceux que régentait l'éphémère Communauté instituée en 1958. Encore une fois les accords semblent la continuité dans les relations franco-africaines. Comme nous l'avons vu, la Communauté

111 Jean Touscoz: *opus citée* p.223

112 Sur le plan universel, il faut rappeler les rapports Pearson, Jackson, Tinbergen, les prises de position répétées de Robert MacNamara ; sur le plan français, le rapport Gorse ; plusieurs organisations internationales, universelles ou régionales, servent de cadre à l'expression des revendications du Tiers- Monde. (L'ONU, les Institutions spécialisées: la C.N.U.C.E.D., l'O.N.U.D.L, l'O.U.A., etc.). La bibliographie sur ces questions est très abondante ; parmi les ouvrages les plus récents on peut citer : G. MYRDAL, *Le défi du monde pauvre (un programme de lutte sur le plan mondial)*, Paris, Gallimard, 1971 ; A. EMMANUEL, *L'échange inégal: Essai sur les antagonismes dans les rapports économiques internationaux*, Paris, Maspero 1972; S. AMIN, *Le développement inégal. Essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*, Paris, Éd. de Minuit, 1973; V. BENOT, *Qu'est-ce que le développement?* Paris, Maspero, 1973.

113 Jean Touscoz: *opus citée*, p.224.

s'inscrivait déjà dans la continuité des liens coloniaux, présidée par le président de la République française, elle avait compétence dans les domaines évoqués plus haut qui relèvent tous de la souveraineté nationale¹¹⁴. Rappelons encore que c'est l'échec de cette Communauté qui avait abouti à l'indépendance des pays africains, et poussé la France à rechercher finalement avec les nouveaux États des accords de coopération bilatéraux. Les rapports entre la France et les pays africains se seraient ensuite dégradés à partir de 1961, les anciennes colonies évoluant vers un plus grand progressisme¹¹⁵ porté par la mouvance tiers mondiste. On peut aussi penser que le processus de « normalisation » des relations entre la France et l'Afrique francophone qui émerge dans les années 1970 a été soutenu par la puissance grandissante des pays exportateurs de pétrole du tiers monde. Membres du mouvement tiers mondiste, les excédents commerciaux qu'ils réalisent grâce au pétrole à partir de 1973 servent à financer en partie les dettes des pays en voie de développement, leur offrant ainsi une plus grande marge de manœuvre.

Les causes étant multiples la contestation fut générale. Il a été soutenu par exemple que la France n'avait pas respecté les dispositions selon lesquelles elle et ses partenaires devaient se concerter pour harmoniser leurs positions avant toute décision diplomatique importante (clauses que certains États jugeaient d'ailleurs trop astreignantes pour leur propre souveraineté). Plusieurs grandes décisions diplomatiques françaises, lourdes de conséquences pour les États africains, ont en effet été prises sans consultations préalables : reconnaissance de la République Populaire chinoise, l'embargo sur les armes à destination d'Israël ou encore prise de position de la France dans l'affaire du Biafra¹¹⁶. Il a également été souligné que la dévaluation du franc en 1969 a été décidée unilatéralement par la France en méconnaissance des règles régissant la zone franc¹¹⁷. Ainsi les domaines ainsi touchés par les revendications sont rien de moins que la Politique étrangère, la Défense et la Finance, c'est à *id est* les piliers de la coopération franco-africaine.

Pour Touscoz la révision des accords donne lieu à des textes plus généraux que ceux des accords de 1961, mais surtout ils s'alignent sur l'orientation des accords passés avec les autres pays en voie de développement, notamment en ce qui concerne le respect de la souveraineté nationale. Dans le domaine militaire par exemple, les accords libèrent les bases africaines de la présence des troupes

114 Comme nous l'avons vu précédemment il s'agit des domaines de la Politique étrangère, de la Défense, de la Monnaie, de la Politique économique et financière, des matières premières stratégiques, de la Justice, de l'Enseignement supérieur, de l'organisation générale des transports extérieurs et communs, et des Télécommunications.

115 Notamment à cause de l'effet catalyseur du mouvement tiers mondiste auquel l'importance grandissante des pays de l'OPEP a donné un nouveau poids.

116 Jean Touscoz: *opus citée*

117 ADDA J., SMOUTS M.-C., *opus citée*, p.68.

françaises. D'autre part les facilités accordées aux troupes françaises ne sont plus faites pour assurer la défense des africains contre une menace extérieure, mais pour appuyer la position de la France dans le monde. Ce qui inverse le rôle des partenaires en faveur des pays africains. Jean Touscoz considère que sur le plan économique la révision des accords a été favorable la nationalisation des économies. Les dispositions relatives à la concertation vis-à-vis de la commercialisation des matières premières stratégiques sont supprimées. Enfin les accords prévoient la suppression ou l'assouplissement des clauses protectrices concernant les investisseurs français. En 1972-1973 les réformes de la zone franc ramènent le nombre de sièges que détient la France dans les conseils d'administration d'un tiers à un huitième pour la BCEAO et de la moitié à un quart pour la BEAC, par ailleurs les sièges sont ramenés de Paris à Dakar pour BCEAO et à Yaoundé pour la BEAC. Cet effort d'africanisation peut paraître superficiel. Adda et Smouts soutiennent que les réformes ont désamorcé les contestations de 1969 faisant suite à la dévaluation de 1968, et qu'ainsi le régime franc s'est vu perpétué malgré la véhémence des revendications que la déception des gouvernements africains avait alimentées après leurs apports particulièrement importants au Trésor français de 1968 et 1969. Sur le plan culturel enfin, la suppression des articles considérés comme entravant à l'épanouissement de la culture nationale laisse penser qu'une véritable décolonisation des rapports franco-africains a été lancée. Malgré un apparent louvoiement il ne ressort pas moins une certaine amélioration des termes des accords de coopération.

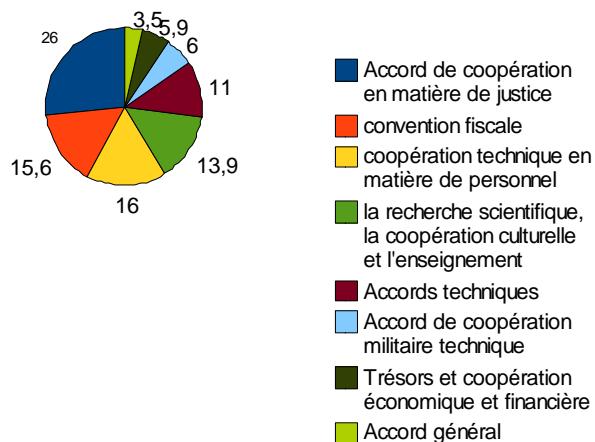
Au sein du Conseil de l'Entente, la République de Côte d'Ivoire et la République du Dahomey (Bénin actuel), présentent les deux cas de figures d'un pays qui conserve les accords de coopération signés en 1961 et d'un pays qui les renouvelle. Avec 17 accords signés en 1961 (25 si l'on compte ceux qui ont été signés en 1962-1963), la Côte d'Ivoire ne montre pas de désir de changement dans les années 1970 puisque seulement 4 accords mineurs seront signés durant cette décennie. En revanche la République du Dahomey renouvelle en 1975 l'ensemble des accords signés depuis 1959 (au nombre de 16). La Haute-Volta quant à elle, a signé 12 accords de 1959 à 1968¹¹⁸ et rien jusqu'à ce que l'ensemble soit renouvelé en 1986. Cette différence de comportement entre les deux États invite à comparer l'état de leur coopération. A cette fin nous proposons d'étudier plus précisément les accords rénovés que le Dahomey signe avec la France en 1975.

1.2.2.Aspects techniques

118 On peut aussi mentionner dans un souci d'honnêteté qu'en 1971 a été signé un avenant à la convention entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la république de Haute-Volta tendant à éliminer les doubles impositions et à établir des règles d'assistance mutuelle administrative en matière fiscale du 11 août 1965.

Dès l'abord on peut constater une évolution de la répartition des accords par domaines concernés¹¹⁹ : 26% pour la Justice (76 articles), 15,6% pour la convention fiscale (44 articles), 16% pour la coopération technique en matière de personnel (25 articles plus cinq protocoles d'un total de 27 articles), 13,9% pour la recherche scientifique, la coopération culturelle et l'enseignement supérieur (respectivement 25, 11 et 10 articles), 6% pour la coopération militaire technique (17 articles), 5,9% pour la convention relative aux relations entre les deux Trésors et la coopération en matière économique et financière (respectivement 11 et 6 articles), 11% pour la coopération technique (regroupant la marine marchande, l'aviation civile et les télécommunications la pêche maritime).

Diagramme b :
Répartition du nombre d'articles dans
les accords de 1975



Mis à part les accords concernant la Justice et la coopération technique en matière de personnel qui occupent toujours la première et troisième place, on constate les modifications qui sont intervenues en termes de volume. Alors qu'en 1961 la coopération monétaire arrivait au second rang, elle est rétrogradée au septième rang, laissant la place à une convention fiscale qui n'existe pas jusqu'à présent. De même la coopération militaire est reléguée au sixième rang lors des nouveaux accords alors qu'elle occupait la quatrième place en 1961, permettant aux domaines culturels et aux domaines techniques d'occuper une meilleure place au sein de la coopération.

Abordons à présent les changements survenus dans le contenu. Tout d'abord, on constate que l'accord général qui établit et rappelle les principes selon lesquels les deux parties entendent coopérer

119 Voir diagramme 2, annexe I.

insiste sur les notions de respect de la non-ingérence dans les affaires intérieures et de la souveraineté nationale en référence au droit international, de solidarité entre les peuples et d'avantages réciproques. Surtout, la suppression du décanat automatique de la France semble marquer le tournant qui s'opère dans les relations entre les deux pays¹²⁰.

Dans le domaine militaire technique l'accord signé apparaît nettement rénové puisque le rôle de la France est clairement limité à celui de conseiller pour la formation des cadres armées¹²¹. D'autre part, d'une manière générale et contrairement à ce que soutient Touscoz lorsqu'il analyse l'ensemble des accords rénovés, les accords de coopération militaire technique que signe la République du Dahomey semblent définir clairement les rôles des deux parties. En obligeant le personnel militaire français à revêtir la tenue militaire dahoméenne et en stipulant qu'il ne doit être en aucun cas et dans aucune circonstance associés à la préparation ou à l'exécution d'opérations de guerre, de maintien ou de rétablissement de l'ordre ou de la légalité, ou intervenir dans ces opérations sous quelque forme que ce soit¹²², la République du Dahomey semble recouvrir sa souveraineté sur son armée. Marie-Elisabeth Cousin relève que le nouvel accord abroge l'accord quadripartite de Défense¹²³ qui empiétait largement sur la souveraineté du pays. Par comparaison avec ceux de 1961, les nouveaux accords présentent la République du Dahomey comme un partenaire réel et non plus comme un des membres substituables du Conseil de l'Entente. Sans entrer dans les détails que le manque de formation en matière juridique ne nous permet pas d'aborder, nous nous limiterons à observer que les accords ne semblent plus accorder à la France de droit particulier. Ainsi, le Dahomey n'est plus sommé de s'adresser en priorité auprès de la France pour se fournir en matériel militaire. On a le sentiment d'une coopération plus équitable, avec une République du Dahomey responsable et un République Française raisonnable.

Dans le domaine de la justice, le libre et facile accès aux juridictions de l'autre État est garanti. Les avocats inscrits au barreau de l'un des deux États peuvent assister ou représenter les parties devant toute juridiction de l'autre État à condition de faire élection de domicile chez un avocat dudit État. Les dispositions relatives à la reconnaissance et à l'exécution des décisions en matière civile, sociale et commerciale tendent à séparer davantage la reconnaissance et l'exécution. On peut encore ajouter

120 « Accord général de coopération entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République du Dahomey », article 5, *JORF* du 10/01/1978, p.262.

121 « Accord de coopération militaire technique entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République du Dahomey », article 1er, *JORF* du 10/01/1978, p.263.

122 *Idem*, article 4, p.264.

123 COUSIN M.-E., « Les conventions internationales conclues par la France et publiées au Journal Officiel de la République française en 1978 », *Annuaire français de droit international*, volume 24, 1978. p. 1012.

que ni la France ni la République du Dahomey ne sont mentionnées autrement que sous la dénomination d'États contractants ou parties donnant ainsi une impression d'équité absente des accords de 1961¹²⁴.

En matière de personnel¹²⁵ on observe la même réduction de l'importance de la France dans les institutions dahoméennes. Son rôle ne vise plus qu'à faciliter la formation ou le perfectionnement des personnels des secteurs public et privé présentés par le Dahomey¹²⁶. Ici encore c'est le Dahomey qui notifie à la France ses besoins en matière de personnel¹²⁷. La répartition des charges semble se faire de manière équitable et les protocoles qui accompagnent l'accord annoncent des chiffres précis concernant les participations de la France. Dans le protocole relatif au financement d'un programme de construction de logements la France s'engage à apporter la somme de 5,92 millions de francs (français) et à faciliter l'obtention d'un prêt auprès de la Caisse centrale de coopération économique afin de financer l'opération. En outre, le personnel français doit le même impôt que les ressortissants dahoméens au gouvernement de la République du Dahomey.

L'accord de coopération culturelle¹²⁸ se distingue du reste de l'ensemble par le caractère plus abstrait des dispositions qu'il met en place. La création d'une grande commission semble la seule chose concrète de cet accord. Malgré tout, le registre dans lequel il est rédigé semble restituer l'esprit d'équité dont font preuve les précédents accords.

En matière d'enseignement supérieur la réappropriation de ses institutions par le Dahomey se fait sentir clairement. L'article 2 annonce que ce n'est plus le modèle français qui est visé, mais « un enseignement de niveau international »¹²⁹. L'accent semble mis sur la réciprocité des avantages, les relations inter-universitaires seront donc favorisées¹³⁰ et les diplômes délivrés par chacune des deux parties seront soumis à examen avant obtention d'équivalence¹³¹. Des progrès sont également perceptibles au niveau de la concrétisation de l'effort de coopération français, et si les articles 4 et 7

124 « Accord de coopération en matière de Justice entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République du Dahomey », *JORF* du 10/01/1978, pp.273-291.

125 « Accord de coopération technique en matière de personnel entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République du Dahomey » (ensemble cinq protocoles), *JORF* du 10/01/1978, pp.295-312.

126 *Idem*, article 3.

127 *Idem*, article 4.

128 « Accord de coopération culturelle entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République du Dahomey », *JORF* du 10/01/1978, p.313.

129 « Accord de coopération en matière d'enseignement supérieur entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République du Dahomey (ensemble échange de deux lettres) », article 2, *JORF* du 10/01/1978 p.317-327.

130 *Idem*, article 3.

131 *Idem*, article 8.

se contentent d'évoquer les formes de l'aide française¹³² et les modalités de l'engagement financier français¹³³, une première lettre précise le montant des sommes attribuées au Dahomey au titre de cet article¹³⁴, tandis qu'une seconde lettre concernant les bourses universitaires annonce le transfert de 600000 francs français équivalant à 50 bourses attribuées par la France aux Dahoméens pour des études en France vers des étudiants dahoméens étudiant au Dahomey¹³⁵.

Enfin, l'accord de coopération en matière de recherche scientifique et technique¹³⁶ semble nettement montrer le glissement vers une nationalisation de la recherche dahoméenne avec des clauses concrètes concernant l'initiative et la gestion des programmes de recherche¹³⁷, la mise en place d'échéanciers¹³⁸, la définition de catégories en fonction de la portée des recherches¹³⁹ et la propriété intellectuelle¹⁴⁰.

Le nouvel accord de coopération en matière économique et financière est très court car comme l'article 4 l'indique les échanges commerciaux sont régis par l'association qui lie le Dahomey à la CEE, cependant l'article 5 précise que les Trésors restent régis par une convention spéciale¹⁴¹. De l'aveu de Marie-Elisabeth Cousin, cette convention spéciale n'introduit pas beaucoup de nouveauté dans les relations franco-dahoméennes¹⁴², il en va de même pour la convention fiscale.

Enfin, nous avons regroupé sous la dénomination de coopération technique les accords en matière d'aviation civile¹⁴³, en matière de marine marchande¹⁴⁴ et de pêche maritime¹⁴⁵, et l'accord en

132 Voir *Idem* article 4. En l'occurrence : octroi de bourses d'étude ou de recherche, organisation de stages, attributions de crédits, mise à disposition de personnel.

133 *Idem*, article 7.

134 *Idem*, p.320 : pour l'année 1974-1975 : 1870478 francs français versés intégralement jusqu'à l'année 1977-1978. Ensuite les versements sont diminués de 15% chaque année pour s'éteindre en 1983.

135 *Idem*, p.323.

136 « Accord de coopération entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République du Dahomey », *JORF* du 10/01/1978, pp.327-333.

137 *Idem*, article 1.

138 *Idem*, article 6.

139 *Idem*, article 7.

140 *Idem*, article 24.

141 « Accord de coopération en matière économique et financière entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République du Dahomey », *JORF* du 10/01/1978, pp.333-334.

142 COUSIN M.-E., « Les conventions internationales conclues par la France et publiées au Journal Officiel de la République française en 1978 », *Annuaire français de droit international*, volume 24, 1978. pp. 1014-1015.

143 « Accord de coopération en matière d'aviation civile entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République du Dahomey », *JORF* du 10/01/1978, pp.361-362.

144 « Accord de coopération en matière de marine marchande entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République du Dahomey », *JORF* du 10/01/1978, pp.363-365.

145 « Accord de coopération en matière de pêche maritime entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République du Dahomey », *JORF* du 10/01/1978, pp.365-369.

matière de postes et télécommunications¹⁴⁶. Là encore même si l'harmonisation reste de mise, il n'est plus question de concertation avant les conférences internationales, la concertation n'intervient plus qu'en cas de problème laissant une plus grande marge de manœuvre au Dahomey.

1.2.3. Conclusion

A l'issue de notre lecture des accords rénovés signés par le Dahomey de Kérékou, les affirmations de Touscoz concernant la nationalisation des institutions et la normalisation des relations se trouvent confortées. Depuis les domaines les plus politiques jusqu'aux domaines techniques des progrès en ce sens sont visibles dans les textes. S'il est exclu d'étudier les conséquences concrètes des modifications en raison de l'ampleur du sujet qui sortirait du cadre de notre étude, cela ne devrait pas gêner outre mesure puisque il ne s'agissait pour nous que prendre connaissance de l'écart induit par les textes des nouveaux accords entre la coopération franco-voltaïque et la coopération franco-dahoméenne. Dans cet écart s'insinue le recouvrement de la souveraineté nationale du Dahomey, mais également une participation moins importante de la France aux programmes de développement. A l'instar de la Centrafrique et de la Côte d'Ivoire, la Haute-Volta continue donc d'entretenir avec la France des relations dont le cadre juridique donne à cette dernière des droits dans des domaines relevant traditionnellement de la souveraineté nationale des États.

Adama Compaore avance que le régime du général Lamizana, en place dans les années 70, apparaissait comme le garant de l'ordre devant la menace que les syndicats représentaient pour le régime¹⁴⁷. Selon lui, il aurait pris le pouvoir pour s'assurer qu'il ne tombe pas dans les mains des syndicalistes. Le conservatisme qu'Adama Compaore prête au régime de Lamizana pourrait éclairer la conduite de la Haute-Volta qui ne conteste pas les accords de coopération dans les années 70. Au niveau régional le régime s'aligne sur les positions françaises et occidentales, c'est-à-dire qu'il soutient les positions de la Côte d'Ivoire, « super-partenaire »¹⁴⁸ de la Haute-Volta. Il se peut également que le pays ait suivi le comportement de la puissance régionale. Quelle qu'en soit la raison, la conservation des accords de coopération ajoutée à au conservatisme général du régime va permettre la perpétuation du structure sociale que les chocs internationaux des années 80 mettent à mal.

146 « Accord de coopération en matière de postes et télécommunications entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République du Dahomey », *JORF* du 10/01/1978, pp.369-370.

147 Adama Compaore : *opus citée* p. 17.

148 *Idem.*

Au début de cette décennie, alors que la France peine à assumer ses engagements financiers vis-à-vis des pays sous-développés et les pays de l'Afrique subsaharienne connaissent des difficultés sans précédents, le cadre juridique définit par ces accords est sérieusement remis en question. Dès l'avènement de leur révolution, les leaders burkinabè prônent une révision des accords franco-voltaïques pour mettre fin à un archaïsme qui donne à leur pays une position isolée au sein du mouvement des non-alignés.

Restée en dehors des négociations au moment de la vague de contestation, la Haute-Volta a pu ressentir la différence de traitement qu'entraîne les deux types d'accords lors des tensions que connaît le pays à partir de 1980. Alors que s'ouvre une décennie marquée par la crise de la dette et la marginalisation de l'Afrique subsaharienne dans les échanges internationaux, le pays va connaître une succession de coup d'État. Prônant la lutte contre l'impérialisme, la révolution du 4 août 1983 va instaurer un régime qui fait du renouvellement des accords un objectif dès son avènement.

2.1.DISCOURS ET ACTION DE THOMAS SANKARA

Après l'adoption du nouvelle constitution en novembre 1977, le pays connaît une succession de coups d'État entre 1980 et 1987. Le dernier se veut une « rectification »¹⁴⁹ de la révolution burkinabè suite aux dérives dans lesquelles se seraient aventurés le président du Conseil Nation de la Révolution et ses partisans. C'est dans cette période de rectification que le pays, devenu entre temps Burkina Faso, signe les accords nécessaires à l'obtention de prêts du FMI. Cette coïncidence entre la Rectification le accords de confirmation avec le FMI mérite d'être relevé car durant les quatre années que dure sa présidence, Thomas Sankara, le précédent leader burkinabè a pris soin de se positionner contre les institutions de Bretton Woods qu'il considère à l'instar de certains économistes comme la nouvelle arme de l'impérialisme¹⁵⁰.

En observant l'évolution de cette révolution, en recherchant les mesures concrètes que les rectificateurs ont appelées dérives, nous proposons d'étudier à travers l'expérience du Burkina Faso la marge de manœuvre dont disposent les pays en situation de dépendance financière pour tenter de manière souveraine les changements structurels qui pourraient les sortir du besoin. Afin

149 « Mémorandum sur les événements du 15 octobre 1987 »(Extraits et commentaires), *Politique africaine*, n°33, mars 1989, pp.75-89.

150 L'HÉRITEAU M.-F., « Endettement et ajustement structurel : la nouvelle canonnière », *Tiers-Monde*, tome 23 n°91, 1982 pp. 517-548.

de mieux saisir les spécificités de la révolution du 4 août, nous proposons de nous attarder à présent sur le climat politique d'un pays qui a connu cinq coups d'État et quatre République en trente ans.

2.1.1. Contexte politique national

2.1.1.1. De l'indépendance aux années 1980 : présence du général Lamizana

Le premier coup d'État intervient six ans seulement après l'indépendance suite à la crise financière apparue le 21 janvier 1966¹⁵¹. Le général Lamizana apparaissant comme le garant des institutions face aux syndicats, la foule lui demande de prendre le pouvoir¹⁵². Dès lors une politique de rigueur s'installe sous la férule du ministre de l'économie, le général Garango, donnant le nom de « garangose » à la période couvrant les années 1966-1975. Malgré un certain succès, les mesures prises par le ministre doivent être ajournées suite à la sécheresse qui survient en 1972. En février 1974, le général Lamizana suspend la constitution et en novembre éclate un conflit armé entre la Haute-Volta et le Mali, qui finit d'assécher les caisses de l'État. Trois ans après, une nouvelle constitution est adoptée par référendum avec 92,7% de votes favorables. Pourtant, en 1980 c'est un nouveau coup d'État qui met fin à la crise politique dans laquelle s'affrontaient les différents partis au pouvoir¹⁵³. Si l'intervention armée peut paraître la norme dans ce pays où en l'absence de bourgeoisie locale la carrière militaire reste le principal moyen d'ascension sociale, celle de 1980 introduit un fait nouveau en nommant un colonel chef du mouvement. N'étant pas officier du rang le colonel se trouve donc plus proche du peuple et de ses aspirations. Mais, pour populaire qu'il soit, le régime instauré ne fait pas l'unanimité au sein de l'armée dont le chef d'État major reste alors fidèle au gouvernement.

2.1.1.2. Les coups d'États des années 1980

Ce coup du 25 novembre initie une succession de coups d'État qui ne prend fin qu'en 1987. Là encore les difficultés économiques semblent avoir pressé la chute du régime. La sécheresse qui avait fait baisser la production agricole de 15% et la facture de pétrole, multipliée par dix-huit entre 1971 et 1980, expliqueraient en partie l'intervention militaire. Pourtant, malgré les dissensions au

151 ZAGRE P., *Les politiques économiques du Burkina Faso. Une tradition d'ajustement structurel*, Paris, Karthala, 1994, chapitre 2 p.37.

152 JAFFRE B., *Les Années Sankara*, Paris, l'Harmattan, 1989, voir Chronologie en annexe.

153 *Idem.*

sein de l'armée, Saye Zerbo s'empare du pouvoir sans effusion de sang. Il met en place un Comité Militaire de Redressement pour le Progrès National (CMRPN) et un gouvernement qui compte 8 militaires et 9 civils. Le régime né du coup du 25 novembre, pourtant plébiscité par la population à ses débuts, s'attire rapidement le mécontentement de cette même population en adoptant des mesures aux effets désastreux¹⁵⁴. S'il se découvre le soutien du cardinal Zougrana et de la chefferie traditionnelle, son impopularité croît à mesure qu'il dévoile son autoritarisme. Espérant se donner un second souffle, le gouvernement en nomme le jeune capitaine Thomas Sankara au poste de secrétaire d'État à l'information.

La personnalité de Sankara commence à être appréciée au sein de l'armée et ses idées le rapprochent du peuple. Alors que le régime espérait tirer parti de la popularité de Sankara, l'opposition de ce dernier trouve l'occasion de se manifester. En incitant les journalistes à utiliser de nouvelles méthodes d'investigation ainsi qu'à repenser leur activité sous le signe de l'information du public, Sankara dénonce les méthodes liberticides du régime. Promoteur d'investigations poussées dans le but de révéler les abus du CMRPN, Sankara est donc amené à défendre des journalistes contre les leaders du Comité. N'ayant accepté une participation au gouvernement que sous la pression d'un rapport de force en sa défaveur, il profite de la dégradation de la situation politique pour démissionner le 4 mars.

Celui qui devait être un nouveau souffle pour le CMRPN s'insurge contre le régime et annonce publiquement sa démission en lançant un avertissement resté célèbre : « malheur à ceux qui bâillonnent le peuple ! » pour dénoncer la répression qui s'abat sur ceux qui osent s'opposer au régime. Se sentant directement menacé, un peu plus d'un mois avant la réunion du Conseil des forces armées voltaïques qui doit avoir lieu le 15 avril, le gouvernement assigne Sankara à résidence. Organe consultatif suprême instauré par Lamizana en 1966, la réunion du Conseil des forces armées voltaïques est l'occasion de mesurer la popularité d'un régime. Or lors du Conseil, une commission est chargée de rédiger un document critiquant la manière de gouverner le peuple et condamne ainsi le régime en place : « Si tout ce qui vient d'être dit est irréalisable, il ne reste plus qu'à diriger avec les officiers impopulaires et sans scrupules et avec la cravache, jusqu'à ce que ça craque ».

Les dissensions politiques s'accentuent au sein même du CMRPN et finissent par aboutir à un

154 ZAGRE P., *Les politiques économiques du Burkina Faso. Une tradition d'ajustement structurel*, Paris, Karthala, 1994, p.116.

nouveau coup d'État le 7 novembre 1982. Bien que la pression d'un déficit grandissant des mesures d'austérité provoquent de nouveaux mécontentements populaires et fissurent le Front Populaire Voltaïque (FPV), principal soutien du gouvernement, il semble que soit principalement des considérations politiques qui aient motivé le renversement du régime. Le CMRPN n'arrivant pas à faire cesser les détournements de fonds, il aurait choisi de réprimer les militants progressistes et les syndicats qui dénonçaient ces abus. Le régime finit submergé par une impopularité inégalée depuis l'indépendance.

Le coup d'État mené par Smoé Yoran et Jean-Claude Kamboulé a lieu le 7 novembre 1982. S'il met fin au CMRPN, il ne résout pas les problèmes liés aux dissensions qui parcourent l'armée. La période qui s'étend du 7 novembre 1982 au 4 août 1983 est dominée par les jeux politiques ignorant totalement les préoccupations économiques. Dans la partie progressiste de l'armée, on trouve le capitaine Sankara, mais aussi des personnalités moins connues du public comme les capitaines Blaise Compaore, Henri Zongo et Jean-Baptiste Lingani. Il semble que la branche de l'armée qui soutient Kamboule désire suivre une ligne plus conservatrice. Un compromis est finalement trouvé en la personne de Jean-Baptiste Ouedraogo, un médecin pédiatre séminariste dont la personnalité effacée semble avoir présenté un atout dans cette situation conflictuelle. Le nouveau chef du régime instaure un Conseil de Salut du Peuple composé de militaires. Signe de la persistance des oppositions, de véritables campagnes de diffamation sont organisées contre différentes personnalités, notamment contre Sankara qu'on présente tantôt comme une créature de Kadhafi, tantôt comme un communiste¹⁵⁵. Cependant, pour obtenir le soutien de la mouvance libérale le CSP propose à Sankara le poste de premier ministre. Après plusieurs refus Sankara accepte le 10 janvier, mais à peine deux mois plus tard, il prononce un discours sur la place du 3 janvier à Ouagadougou, qui attise la méfiance des responsables du régime.

« L'impérialisme tremble, il tremble parce qu'il a peur, il tremble parce qu'ici à Ouaga même, nous allons l'enterrer ». « Les ennemis du peuple à l'intérieur, c'est tous ceux qui se sont enrichis de manière illicite, profitant de leur situation sociale, profitant de leur situation bureaucratique... Les ennemis du peuple, c'est encore cette fraction de la bourgeoisie qui s'enrichit malhonnêtement par la fraude, par la corruption, par le pourrissement des agents de l'État... Les ennemis du peuple c'est encore les hommes politiques qui ne parcourent la campagne que lorsqu'il y a des élections... Les ennemis du peuple, c'est également les forces de l'obscurité, ces forces qui sous des couverts

¹⁵⁵ JAFFRE B., Biographie de Thomas Sankara, la patrie ou la mort..., Paris, l'Harmattan, 1997, chapitre 3, pp.114 et suivantes.

spirituels, sous des couverts coutumiers au lieu de servir réellement les intérêts moraux du peuple, au lieu de servir les intérêts sociaux du peuple sont en train de l'exploiter... »¹⁵⁶. Alors qu'il laisse la parole la foule l'acclame. Dans le discours qui suit, Jean-Baptiste Ouedraogo fait en appelle plus au nationalisme qu'à la lutte contre l'impérialisme si bien que certains pensent que c'est à cette occasion que les divergences entre les deux hommes se sont révélées. Fort de l'enthousiasme qu'il suscite Sankara fustige l'impérialisme en toute direction et prend des libertés parfois inconsidérées par rapport à sa fonction. En pleine guerre du Tchad, il rend une visite officielle à la Libye alors que le conflit l'oppose à la France. Dans le discours du 14 mai il défie ouvertement le gouvernement en remettant en question l'autorité du président Jean-Baptiste Ouedraogo. Cependant, faute d'un soutien militaire suffisant il doit reculer. Probablement exaspéré par la conduite du Premier ministre voltaïque devenu incontrôlable, « Mitterrand compte mettre fin au flirt entre Sankara et Kadhafi »¹⁵⁷. Le 16 mai au matin, cinq blindés commandés par Jean-Claude Kamboulé encerclent la maison de Sankara qui se rend immédiatement. Henri Zongo lui, décide de résister, mais sur le conseil de Sankara et la débâcle de ses troupes à camp Guillaume, il finit par se rendre. Ayant remarqué les soldats venus l'arrêter, Blaise Compaoré se rend immédiatement à son commandement de Pô où son adjoint Gilbert Diendéré, a déjà préparé l'organisation de la résistance. Jean-Baptiste Lingani, secrétaire général du CSP, est arrêté et enfermé à Dori.

La présence du responsable de la cellule africaine de l'Élysée, venu négocier sur le territoire voltaïque les conditions d'une aide française d'un montant de 21 milliards de FCFA, provoque la polémique. En rappelant les méthodes de Jacques Foccart, ancien secrétaire général pour les Affaires africaines et malgaches dont la figure est pour le moins controversée¹⁵⁸, cette coïncidence excite les militants anti-impérialistes qui croient y voir un relent de « Franceafrique ». Ce « coup » du 17 mai contre Sankara et ses partisans va unir la gauche autour du mot d'ordre « libérez Sankara ». Les officiers progressistes jouissent en effet du soutien de tous les soldats et civils qui aspirent au changement et le 20 mai, les lycéens descendent en masse dans les rues. Dès lors les événements s'emballent. Le 22 mai les réactionnaires leur donnent la réplique et marchent sous la banderole « à bas le communisme ». Le 23 mai, lors du Conseil de Salut du Peuple II, Jean-Baptiste Ouedraogo n'obtient que trente voix (sur cent vingt) et veut démissionner. L'ambassadeur de France Gaston Boyer l'en dissuade et lui conseille de saper les soutiens de Sankara partout où il le peut. Le

156 SANKARA T., *Oser inventer l'avenir. La révolution burkinabè*, opus citée, p.29.

157 MARTENS L., *Sankara, Compaoré et la révolution burkinabè*, Editions Aden, 1989, pp.78.

158 Voir : HACHEZ-LEROY F. (dir.), « Foccart – Entre France et Afrique », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, n°30, 2002, <http://ccrh.revues.org/index382.html> et PEAN P., : *L'Homme de l'ombre : éléments*

d'enquête autour de Jacques Foccart, l'homme le plus mystérieux et le plus puissant de la Ve République, Paris, éditions Fayard, 1990.

27 mai toutes les structures du CSP sont dissoutes, et le 30, Sankara et Lingani retournent chez eux en résidence surveillée. Suite à l'échec que connaissent les négociations en vue de réconciliation dont le président charge Thomas Sankara le 5 juin, le Lingani, Zongo et Sankara sont à nouveau emprisonnés¹⁵⁹. Commence alors une grande période de troubles, très intense en réflexions politiques durant laquelle Sankara tente à tous prix d'éviter un affrontement armé qui semble pourtant latent. La situation échappe à tout le monde et les pressions de la France en faveur d'un retour du général Garango permettent de constater encore l'influence qu'elle entend exercer sur le cours des événements.

2.1.1.3.La prise de pouvoir de Sankara

Les événements du 4 août sont précipités par la volonté de ne pas se laisser dépasser par le camp adverse. Les missions de para-commandos qui partent de Pô associent des civils aux opérations qui mènent à la prise de pouvoir. Sankara semblait cependant avoir obtenu la démission volontaire de Ouedraogo. Le Conseil National de la Révolution prend le pouvoir et désigne Sankara comme président. Celui-ci se rend alors à la radio nationale pour y prononcer son premier discours radiodiffusé. Les mots sont simples, directs, le nouveau leader appelle la population à rejoindre le mouvement, rassure les États voisins et partenaires sur les positions du régime qu'il instaure avant de conclure par son célèbre appel « la patrie ou la mort, nous vaincrons ! »¹⁶⁰.

En raison de la célébrité de sa verve, Thomas Sankara semble mériter qu'on porte une attention particulière aux discours qu'il a donné. Leur virulence témoigne de l'énergie dont n'a pas cessé de faire preuve celui qui semblait incarner la jeunesse burkinabè et qui continue de laisser une empreinte profonde sur la jeunesse africaine. Son charisme a largement porté sa légende, mais en raison des moyens extrêmement limités dont dispose le pays, nous pensons qu'il est préférable de mesurer la réalité du discours aux les actes plutôt que d'essayer d'en dégager une idéologie sur laquelle s'appuierait la politique du CNR. Sankara reconnaît lui-même la nécessité d'adapter les idées aux réalités et se défend vertement d'être un idéologue¹⁶¹.

159 MARTENS L., *Sankara, Compaore et la révolution burkinabè*, Bruxelles, Editions Aden, 1989, pp.77-79.

160 SANKARA T., *Oser inventer l'avenir. La révolution burkinabè*, recueil de discours de Thomas Sankara présenté par David Gakunzi, Pathfinder, 1987, p38.

161 ZIEGLER J. et RAPP J.-P., *Un nouveau pouvoir africain*, Lausanne, éditions Pierre-Marcel Favre/ABC, 1986, p.145.

2.2.Discours et action de Sankara dans la première phase de la révolution

2.2.1.A propos de la méthode

2.2.1.1.La « Révolution du verbe »

Une étude lexicologique ou lexicométrique des discours du président du CNR permettrait sans doute de saisir les références dont le leader se sert, de mieux distinguer ce qui relève de l'idéologie ou de la démagogie, de comprendre comment le jeune capitaine articule ces deux sortes de propos, mais l'objet de notre étude n'est pas de mesurer le populisme de Sankara à travers une étude linguistique pour laquelle les compétences nous manquent. Nous avons pour l'instant une ambition plus modeste concernant les discours de Sankara, il s'agit surtout ici d'observer quel est le lien qu'on peut établir entre la parole et l'action du leader burkinabè. A partir de ce que l'on aura observer, on relèvera ce qui pourrait compromettre les relations que le Burkina entretient avec la France.

Avant d'entrer à proprement parler dans l'analyse des discours de Sankara il convient de préciser certains détails méthodologiques ainsi que la nature du corpus dans lequel celui s'inscrit. Simone Bonnafous et Maurice Tournier soulignent que « prendre la parole » par une conquête des média est une priorité politique pour tout nouveau régime qui cherche à s'affirmer¹⁶². « Une fois acquise la légitimation médiatique, l'homme politique cherche aussi à légiférer avec et donc sur la langue, imposer son consensus de significations et de valeurs, imposer ses symboles et ses rites discursifs »¹⁶³. S'étant emparé de la radio nationale dès le premier jour de la révolution, le CNR va s'employer à diffuser les valeurs et représentations qu'il défend, dans des rites discursifs particulièrement repérables. C'est ce que Pascal Labazée appelle la « Révolution du verbe » lorsqu'il analyse le discours CNR qu'il propose d'aborder comme un marché¹⁶⁴. Dans cette optique il décrit deux périodes durant lesquelles les modes de gestion de la parole diffèrent. Durant la première phase la parole pourrait ainsi être assimilée à un marché protégé dans lequel le CNR détiendrait le monopole cependant qu'un marché parallèle se mettrait en place. La deuxième phase commencerait lorsque le CNR décide de tenir compte de ce qui se dit en-dehors du cercle autorisé. Nous appuierons sur cette idée le cadre chronologique de notre étude. Nous y distinguons ce que nous appelons des attaques directes et des attaques que nous qualifions d'indirectes toutes dirigées contre

162 BONNAFOUS S., TOURNIER M., « Analyse du discours, lexicométrie, communication et politique », *Langages*, 29e année, n°117, 1995, pp. 67-81.

163 *Idem*, p.69.

164 LABAZEE P. « Discours et contrôle politique les avatars du sankarisme », in *Politique africaine*, n°33, décembre 1989, pp.11-26.

l'impérialisme et ses dérivés. Sous cette dénomination nous entendons parler des propos dirigés vers l'extérieur d'une part et d'autre part de ceux que le discours sankariste destine à l'intérieur. Cette distinction que nous proposons tient principalement au passé colonial de la Haute-Volta qui incite le président du CNR à distinguer lui-même très tôt les « ennemis du peuple à l'extérieur » et les « ennemis du peuple à l'intérieur »¹⁶⁵.

2.2.1.2.Le tournant de 1985

La date de 1985 comme tournant du régime peut paraître discutable et nous préférons éclairer les raisons qui nous ont conduits à opérer ce choix. Labazée observe un changement de ton dans le discours du CNR à partir de 1986¹⁶⁶, cependant nous préférons nous appuyer sur l'interview que Sankara donne à Jean-Philippe Rapp dans laquelle le président du CNR admet que l'état de grâce de son régime est passé¹⁶⁷. En fait le journaliste pose carrément la question suivante : « Vous n'êtes pas à l'abri d'une prochaine élimination physique. Quelle image aimeriez-vous laisser de votre rôle, si vous disparaissiez »¹⁶⁸ ? Labazée propose deux explications au changement survenu. Selon lui le changement de discours pourrait marquer soit un changement dans la nature du régime, soit d'une pause. Avec le recul, nous donnons une explication tout autre au changement de registre intervenu en 1986. Si nous ne remettons pas en cause l'effritement de la base sociale du pouvoir, nous considérons que ce changement de ton est du à une accentuation de la pression morale autant qu'à un ralentissement dans les mesures révolutionnaires. Les raisons qui guident notre explication se basent sur le renversement de valeurs dans les déclarations concernant l'intérieur et extérieur. Nous soutenons en effet que le régime n'ayant pas su former les alliances sociales nécessaires à assoir son pouvoir, s'engage de manière toujours plus prononcée dans une lutte contre l'impérialisme à l'extérieur de son territoire. La lutte contre l'impérialisme à l'extérieur fédère la population et surtout ne représente pas un coût social élevé. Ceci présente l'avantage de ne pas attaquer directement la population tout en maintenant la mobilisation révolutionnaire à un niveau soutenu et suffisant pour occuper l'espace médiatique. Pour n'être pas directement sociale, la contrepartie n'en est pas moins lourde à payer pour un État aussi dépendant de l'aide internationale que l'est le Burkina Faso.

165 « Discours du 26 mars 1983 », in SANKARA T., *Oser inventer l'avenir. La révolution burkinabè*, recueil de discours de Thomas Sankara présenté par David Gakunzi, Pathfinder, 1987, pp.29-37

166 LABAZEE P. « Discours et contrôle politique les avatars du sankarisme », *opus citée*, p.26.

167 « Osez inventer l'avenir », in SANKARA T., *opus citée*, p.143.

168 *Idem*, p.150.

2.2.1.3.« Oser inventer l'avenir »

Il faut encore préciser quelques détails concernant le corpus que nous avons adopté. Celui-ci est principalement constitué du recueil de discours présenté par David Gakunzi et édité sous le titre « *Oser inventer l'avenir* ». Nous avons également eu recours à des interviews et documentaires télévisés, mais préférant nous concentrer sur un corpus de textes pour des raisons méthodologiques, nous les utilisons seulement ponctuellement comme sources d'appoint. Notre corpus est encore constitué des numéros 20 et 33 de la revue *Politique africaine* qui éclairent le discours du CNR par les mesures qu'ils lui associent. Sur ce corpus il convient de faire plusieurs remarques. Tout d'abord, le corpus ne rassemble pas la totalité des écrits et déclarations de Thomas Sankara. Ceci découle de deux choses : la difficulté de se procurer l'ensemble des textes privés ou publics et autres documents dont Sankara a été l'auteur d'une part et d'autre par le but de notre étude résidant moins dans la mise à jour de l'essence de la pensée de Sankara que dans une certaine mise à l'épreuve de son discours par son action, nous pensons qu'il n'est pas nécessaire de disposer de l'ensemble de ses discours.

Nous adoptons donc les textes sélectionnés par Gakunzi ce qui induit un biais puisqu'il semble peu probable que l'auteur ait recueilli les propos de Sankara de manière objective. Dans sa présentation l'auteur semble s'émouvoir dès les premières en évoquant l'espoir, l'enthousiasme et la fierté que Thomas Sankara aurait suscité parmi la jeunesse africaine¹⁶⁹. Ce texte en manière d'éloge mortuaire n'est pas loin de l'hagiographie. Après avoir dépeints les « humiliations quotidiennes », les « souffrances tues » et les « indignations » de ceux qui n'ont « jamais suffisamment ou pas du tout à manger », « exclus du pouvoir, interdits de paroles » dont Sankara se fait le porte-voix, on s'interroge : « Mais d'où vient cette parole ? »¹⁷⁰. Et c'est au terme d'une vie exemplaire, d'une action héroïque et d'un dévouement constant qu'on apprend que « Sankara a été, est et restera indispensable »¹⁷¹. On peut donc considérer que la sélection n'a pas été faite pour montrer le plus mauvais côté de la pensée du leader burkinabè. Il y aurait probablement beaucoup à apprendre de ce que retiendrait par exemple l'ancien ambassadeur de France au Burkina Faso, Jean R. Guion de la parole de Sankara¹⁷², mais la position bien tranchée de David Gazunki présente l'avantage des

169 SANKARA T., *Oser inventer l'avenir. La révolution burkinabè*, recueil de discours de Thomas Sankara présenté par David Gakunzi, Pathfinder, 1987, p.7.

170 *Idem*, p.7.

171 *Idem*, p.21.

172 Président du CISSAB, soutien actif à la présidence de Blaise Compaoré, il est extrêmement critique vis-à-vis de son prédécesseur, notamment dans l'ouvrage *Blaise Compaore. Réalisme et intégrité. Portrait de l'homme de la Rectification au Burkina Faso*, (Berger-Levrault, Paris, 1991.), et la préface au livre de Barrat J., el Zein D.,

opinions sans équivoque. A travers ce recueil David Gakunzi ne cherche pas à dépeindre un tableau contrasté, au contraire ce sont les aspects les plus positifs de la politique et de la personnalité de Thomas Sankara qui sont mis en lumière. Ce recueil permet donc de saisir tout ce que peut avoir de plus charismatique le leader burkinabè aux yeux de ses partisans. Il constitue une opportunité de mettre en parallèle un discours qui a suscité l'enthousiasme des uns et une action qui a demandé la rectification des autres.

2.2.2.Une révolution anti-impérialiste

Le discours du 4 août 1983, le premier que Sankara fait en tant que président de la Haute-Volta, se démarque des autres par sa brièveté, une certaine gène semble également s'en dégager dont on peut voir la cause dans la rapidité avec laquelle le thème du respect des accords bilatéraux et internationaux est abordé. Mais à conditions exceptionnelles paroles exceptionnelles, vue la position du pays vis-à-vis de la scène internationale, le nouveau dirigeant de l'État voltaïque se devait d'être rassurant envers tous ceux qui pourvoient à sa survie financière. Par ailleurs, Bruno Jaffré indique que les termes de la déclaration faite à la radio ne seraient pas du fait de Sankara¹⁷³. En tous cas Sankara est dans une position délicate, il est considéré comme un communiste manipulé par Kadhafi dont l'appui lors des événements du 4 août n'a d'ailleurs jamais été démenti par le CNR¹⁷⁴. Considérant tous ces éléments nous proposons donc de nous appuyer plus solidement sur un autre texte qui sert de référence au régime jusqu'en 1986 : le *Discours d'orientation politique*¹⁷⁵ (DOP) du 2 octobre 1983.

2.2.2.1.Présentation du *Discours d'orientation politique*

Ce discours se situe donc dans la phase durant laquelle le CNR détient ce que Labazée a appelé « un monopole de la parole autorisée ». Malgré une certaine modestie dans la dénomination il apparaît comme un véritable programme politique. Nous ne détenons pas suffisamment d'informations relatives à l'élaboration de ce discours pour déterminer s'il a été rédigé par Sankara seul, avec l'aide

Lambret N., *Géopolitique du Burkina Faso*, S.E.M. 2008.

173 JAFFRE B., *Biographie de Thomas Sankara, la patrie ou la mort...*, Paris, l'Harmattan, 1997, chapitre 3, pp.114 et suivantes.

174 OUEDRAGO J.-B., « Contribution à propos de trois dates historiques », in MADIEGA Y.G. et NAO O. (dir.), *Burkina Faso 100 ans d'histoire*. Tome 1, Paris, Karthala, 2003, p.282.

175 SANKARA T., *Oser inventer l'avenir. La révolution burkinabè*, recueil de discours de Thomas Sankara présenté par David Gakunzi, Pathfinder, 1987, pp.46-68.

de quelques collaborateurs ou par le CNR au complet, mais puisqu'il sert de référence à l'action politique du CNR nous considérons qu'il a été approuvé par les tenants du nouveau régime.

Une fois l'avènement du 4 août placé dans le prolongement d'un processus long qui comprend les « luttes populaires » de décembre 1975, mai 1979, novembre 1980, d'avril 1982 et mai 1983, le projet du CNR est clairement exposé et les camps sont marqués. On trouve ainsi qui est le « peuple » et qui sont « les ennemis du peuple ». Labazée résume ainsi la situation : « tout est dit dans le DOP »¹⁷⁶.

Parmi les forces réactionnaires désignées sans ambiguïté par le discours officiel se trouvent les responsables politiques et administratifs des régimes antérieurs, la bourgeoisie commerçante d'origine yarga et dioula vue comme le relais compradore des intérêts économiques occidentaux et, enfin, la chefferie des régions du Centre et de l'Est burkinabè, détenant un pouvoir fortement centralisé. S'agrègent à ce groupe les patriarches et les gardiens des traditions; contre-révolutionnaires, mais également contre occidentaux. Et encore la bourgeoisie manufacturière. La paysannerie burkinabè constitue l'essentiel des « *masses* » ou « *peuple* », et subit l'exploitation conjointe de la chefferie et des fractions dominantes de la bourgeoisie. Toutefois, elle est « *partie intégrante de la petite-bourgeoisie* », ce que les dirigeants justifient par la dissolution des formes communautaires de propriété et d'exploitation du sol au cours de la période coloniale, puis post-coloniale, et par la « *généralisation* » de la propriété parcellaire dans les campagnes¹⁷⁷.

On aperçoit ici le défi qu'est la révolution du 4 août : face à des élites et une classe moyenne fondamentalement hostile au changement de régime parce qu'elle bénéficie d'une situation de rente post-coloniale, le CNR ne semble pouvoir compter que sur une masse populaire constituée à 90% de paysans dont le mode de vie incarne l'antithèse même de la révolution. Il s'agit donc dans le projet révolutionnaire de changer la société afin qu'elle bascule du côté de la révolution.

Bien que le CNR se place lui-même dans le prolongement des changements de régimes initiés depuis le 25 novembre 1980, il apparaît en porte à faux vis-à-vis de ceux-ci puisque c'est à la faveur d'un nouveau coup d'État qu'il doit son avènement. Il lui est donc nécessaire de légitimer son pouvoir. Les pouvoirs africains ne bénéficient généralement que d'une faible légitimité

176 LABAZEE P. « Discours et contrôle politique les avatars du sankarisme », in *Politique africaine*, n°33, décembre 1989, pp.14-15.

177 *Idem.*

institutionnelle intrinsèque, ils se lancent donc dans des stratégies de légitimations. Mais il convient de souligner qu'il n'est pas indispensable de reconnaître la légitimité du pouvoir pour s'y soumettre, comme il n'est pas nécessaire qu'un dirigeant soit légitime pour qu'on lui obéisse, les habitudes de soumission à l'autorité tenant le plus souvent lieu de légitimité¹⁷⁸. En fait ce qui se joue dans le processus de légitimation se situerait plus au niveau de la cohésion du nouveau pouvoir, dans ce processus il place son centre de gravité au cœur de son propre système de pensées et se rend maître du débat public¹⁷⁹. On peut distinguer deux niveaux de légitimation : idéologique et symbolique (fondé sur l'échange symbolique). La légitimation idéologique qui s'exprime par des mythes tel que le développement et l'unité nationale, des slogans et des discours stéréotypés. Le fait que personne ne croit à ces discours ne veut pas dire qu'ils sont inefficaces : ils monopolisent et balisent le terrain de la parole publique autorisée et constituent de plus un rite de soumission doué d'une certaine efficacité pour ceux qui doivent s'y soumettre¹⁸⁰. C'est un peu ce que nous montre Claude Dubuch lorsqu'il énumère ce qu'il appelle les « vengeances et les incompréhensions » du peuple que constituent selon lui les détournements, volontaires ou non¹⁸¹. Il insiste sur la portée limitée des discours, slogans et devises dans un pays dont moins d'un dixième de la population est alphabétisée. C'est avec les réserves qu'on vient d'émettre à propos de la visée et de la portée du processus de légitimation que le président du CNR engage dans son discours d'orientation politique que nous proposons d'en observer le contenu.

2.2.2.2.Les CDR : garants d'une révolution démocratique et populaire

La Discours d'orientation politique présente la révolution comme l'avènement d'un pouvoir démocratique et populaire. Il explique comment le peuple retrouve sa souveraineté à travers les institutions qu'il instaure en transportant la souveraineté nationale des mains de la bourgeoisie alliée de l'impérialisme à celles des masses populaires. Les Comité de Défense de la Révolution sont à la fois le principal vecteur de ce transfert et les protecteurs de la République contre les menées contre-révolutionnaires. Ces comités s'apparentent à des milices villageoises ou de quartier dotées d'une mission de police officielle et chargées de rendre la justice au sein de Tribunaux Populaires de la

178 MÉDARD J.-F., « Autoritarismes et démocraties en Afrique noire », *Politique africaine*, n°43, octobre 1991, p.94.

179 BONNAFOUS S., TOURNIER M., *opus citée*, p.71.

180 MÉDARD J.-F., « Autoritarismes et démocraties en Afrique noire », *opus citée*, p.95.

181 DUBUCH C., « Langage du pouvoir, pouvoir du langage », in *Politique africaine*, n°20, décembre 1985, pp.44-53.

Révolution¹⁸². Les CDR détiennent donc un pouvoir très entendu et sans contre poids, laissant ainsi la porte ouverte à toutes sortes d'abus. Ces CDR ont été donc l'objet de nombreuses critiques et ils figurent parmi les principales raisons qui ont mené le régime à sa perte.

Gardiens du respect des valeurs de la révolution, les CDR en sont aussi l'incarnation, le mode de leur recrutement relève de ce changement de référentiel qui caractérise les révolutions. Les CDR sont en effet constitués quasi-exclusivement de jeunes, n'ayant pas de formation politique ou administrative et dont le contrôle était jusqu'à lors assuré par la chefferie coutumière. On assiste donc ici à un véritable renversement de valeurs : l'autorité passe des anciens aux jeunes et du respect des traditions à l'orthodoxie progressiste. En outre, en tant « qu'organisation authentique du peuple »¹⁸³ les CDR sont censés incarner la sagesse populaire africaine dont étaient jusqu'à lors garant les chefs coutumiers. En fait c'est la sagesse populaire elle-même qui change de forme en changeant de camp puisque les « CDR doivent se forger une nouvelle conscience », afin que « ces artisans de la révolution » soient par l'exemple qu'ils donnent les vecteurs d'une « moralité et d'un comportement social exemplaire »¹⁸⁴. Ainsi en tant que vecteurs et protecteurs des valeurs de la révolution les CDR semblent participer des deux niveaux de légitimation présents dans l'analyse de Jean-François Médard¹⁸⁵, c'est à dire de la légitimation idéologique et de la légitimation symbolique (au sens de redistribution symbolique). L'institution des CDR permet à la fois un renversement de valeurs et une redistribution du pouvoir en faveur de nouvelles catégories sociales.

Lors de la création du nouveau régime, les CDR prennent place au sein même de la société, ils sont des organisations de villages, de quartiers ou de travail. Pour parfaire ce quadrillage du territoire, le CNR a défini des relais secondaires afin que la révolution s'opère par le biais de chaque citoyen dans « tous les secteurs de la société voltaïque »¹⁸⁶. Ces relais spécifiques ne sont pas des créations du régime, mais une appropriation de secteurs déjà existants et dont la conquête constitue une priorité pour le nouveau pouvoir, ils sont énoncés dans l'ordre qui suit : l'armée, les femmes et l'édification économique.

182 JAFFRE B., *Les Années Sankara*, Paris, l'Harmattan, 1989, chapitre IX. Les Comités de Défense de la Révolution.

183 « Discours d'orientation politique », in SANKARA T., *Oser inventer l'avenir. La révolution burkinabè*, recueil de discours de Thomas Sankara présenté par David Gakunzi, Pathfinder, 1987, p.58.

184 *Idem*, p.60.

185 MÉDARD J.-F., « Autoritarismes et démocraties en Afrique noire », *opus citée*, p.95.

186 « Discours d'orientation politique », in SANKARA T., *opus citée*, p.61.

2.2.2.3.L'armée, les femmes et l'économie, relais des valeurs révolutionnaires

Traditionnellement séparée de la société par un ensemble de lois et de règles, l'armée est donc le premier des secteurs visés. Cela semble montrer une volonté de rapprochement entre l'armée et la société qui est explicitement énoncée. Il y a d'une part un refus de laisser à l'armée le monopole de la défense du pays puisqu'un « peuple conscient ne saurait confier la défense de sa patrie à un groupe d'hommes quelles que soient leurs compétences. Les peuples conscients assument eux-mêmes la défense de leur patrie »¹⁸⁷. Et d'autre part pour lutter contre « l'armée budgétivore » les militaires sont sommés de « participer à la production nationale ». Ceci n'a rien d'abstrait puisqu'il s'agit d'aller aux champs, d'élever des troupeaux de bœufs, de moutons et de la volaille¹⁸⁸. Cette volonté de rapprochement témoigne du refus d'une armée détachée de son peuple se comportant « tel un corps de mercenaires étrangers dans un pays conquis ! », car un « militaire sans formation idéologique est un criminel en puissance »¹⁸⁹. Pour pallier à ce manque de formation idéologique l'organisation interne de l'armée est revue « dans un sens révolutionnaire » et ce sont naturellement les CDR militaires qui sont chargés de veiller à l'instruction de reste de l'armée. Après la succession de coups d'État militaires, ce rapprochement peut également apparaître comme une volonté de déposséder l'armée d'une partie de son pouvoir pour en doter le peuple à travers les CDR qui sont sensés en être les représentants.

Dans le discours d'orientation politique la femme doit prendre place à côté de l'homme pour assumer le destin du pays. Parce que les femmes et les hommes de la société voltaïque « sont tous victimes de l'oppression et de la domination impérialistes », ceux-ci « mènent le même combat »¹⁹⁰. Ainsi l'émancipation de la femme « est une nécessité fondamentale pour le triomphe de la révolution ». Cela se caractérise non pas par l'acquisition de diplômes ou des « habitudes reconnues à l'homme : boire, fumer, porter des pantalons », mais par l'association de la femme « aux activités productives » et décisionnelles de la nation, « aux différents combats auxquels est confronté le peuple »¹⁹¹. Là encore on remarque qu'il s'agit pour le pouvoir d'assurer une légitimation idéologique et symbolique. L'émancipation de la femme est une nécessité pour le triomphe de la révolution parce que celle-ci intéresse tous les opprimés, la femme est donc chargée d'une mission par le CNR qui la dote d'un pouvoir égal à celui des hommes. Là encore on observe un

187 *Idem*, p.62.

188 *Idem*.

189 *Idem*.

190 *Idem*, p.64.

191 *Idem*.

bouleversement du système de valeur voltaïque qui vouait jusqu'à lors la femme « au rang de bête de somme ».

Enfin, dernier secteur qui doit servir de relai au pouvoir, l'économie est définie selon les principes d'indépendance nationale, d'auto-suffisance et de planification. Elle est au service d'une société démocratique et populaire. La révolution entraîne donc une réforme agraire, administrative, scolaire et des structures de production et de distribution. La réforme agraire vise, par des projets d'envergure raisonnable, à l'auto-suffisance alimentaire. La réforme de l'administration se donne pour objectif de rendre l'administration « peu coûteuse, plus opérante et plus souple »¹⁹². A cette fin les statuts de la Fonction publique sont complètement révisés. La réforme scolaire doit déboucher « sur la transformation de l'école en instrument au service de la révolution »¹⁹³. Ainsi « les individus qui en sortiront devront être, non au service de leurs propres intérêts et [de celui] des classes exploiteuses, mais au service des masses populaires ». La culture devra être « nationale, révolutionnaire et populaire ». Enfin, la réforme des structures de production et de distribution s'attachera à « établir progressivement le contrôle effectif du peuple voltaïque sur les circuits de production et de distribution »¹⁹⁴. Le but étant d'édifier « une économie indépendante au service du peuple ». Cette formule nous semble bien traduire la particularité des positions du CNR et la situation du pays puisqu'il ne s'agit pas d'assurer l'indépendance des individus dans l'économie voltaïque, mais l'indépendance du pays vis-à-vis de l'impérialisme.

On peut observer ici la contrepartie dans la société de la dépossession qu'a subie l'armée. Comme le fait remarquer Gabriel Périès, le langage et les discours sont les témoins de l'extension du militarisme aux domaines de la paroles et des représentations¹⁹⁵. Ainsi les expressions issues du savoir-faire militaire se remarquent quand elles sortent de leur cadre institutionnel et occupent une place qui n'est pas la leur. Ils inscrivent par leur présence dans un énoncé l'exportation du pathos qu'implique la prévision rationalisée du recours à la violence physique ou symbolique. Ici tous les domaines sont visés puisque le combat révolutionnaire ne peut être victorieux que s'il se déroule dans « tous les secteurs de la société voltaïque ».

2.2.2.4. Révolutionner la société pour retrouver la souveraineté nationale

192 *Idem*, p.66.

193 *Idem*, p.66.

194 *Idem*, p.67.

195 PÉRIÈS G., « Économie et discours militariste », *Mots*, juin 1995, n°43, pp.62-75.

Avant de conclure son discours, le président du CNR souligne l'importance de certains domaines parmi les besoins « immenses » de notre peuple. Le domaine sanitaire et celui de l'assistance sociale sont fixés comme des priorités dans le combat révolutionnaire. Un certain nationalisme, pensé comme l'union des différentes ethnies voltaïques, est prôné. Enfin, Sankara définit le cadre des relations diplomatiques selon les principes de respect réciproque pour la souveraineté nationale, non-agression mutuelle, non-intervention des les affaires intérieures, commerce sur un pieds d'égalité sur la base des avantages réciproques. On voit ici l'écart qui existe entre les revendications du leader voltaïque en matière de relations diplomatiques et les accords de coopération que la Haute-Volta a signés avec la France en 1961. Le soutien au peuple de Namibie (SWAPO), à ceux de la RASD et de Palestine apparaît comme une prise de position indépendante des positions françaises et s'écarte de l'accord diplomatique qui veut que la Haute-Volta et la France se concertent en matière de politique internationale¹⁹⁶.

Par son mode d'intervention, par les changements économiques et sociaux qu'elle se propose d'amener et par son but avoué, la révolution burkinabè apparaît en parfaite contradiction avec les violations de la souveraineté nationale du Burkina entériné par les accords de coopération de 1961.

Ce discours est le premier d'une série dont on place la fin en septembre 1985. Cette division du corpus en deux temps s'appuie sur l'article de Pascal Labazée dont nous avons parlé plus haut¹⁹⁷, sur un numéro de la revue *Politique africaine* intitulé « Le Burkina Faso », ainsi que sur l'interview de Jean-Philippe Rapp publiée sous le titre « Osez inventer l'avenir »¹⁹⁸. Dans les sept textes dont est constitué l'ensemble ainsi délimité, les thèmes du DOP sont développés et argumentés. Sont évoqués successivement les Tribunaux populaires de la révolution¹⁹⁹, l'engagement en faveur de l'unité africaine, l'affirmation de l'identité nationale, le panafricanisme, la lutte contre l'impérialisme²⁰⁰. Dans ces discours, on constate les slogans et rituels qui caractérisent la révolution burkinabè. Ainsi la nouvelle devise du pays « la patrie ou la mort, nous vaincrons ! » conclue chacun d'entre eux. Parfois, Thomas Sankara profite de l'enthousiasme de son auditoire pour se lancer dans une énumération des éléments à abattre ou à attribuer au peuple, ce à quoi ce dernier est sensé répondre selon le cas : « A bas ! » ou « Au peuple ! »²⁰¹. C'est en premier lieu l'impérialisme et

196 « Accords franco-voltaïques », *JORF* du 05/02/1962, pp.229-231.

197 LABAZEE P. « Discours et contrôle politique les avatars du sankarisme », *opus citée*.

198 « Osez inventer l'avenir », in SANKARA T., *opus citée*, pp.123-153.

199 « Tribunaux populaires de la révolution », in SANKARA T., *opus citée*, pp.69-74.

200 Respectivement pp.75-85 ; pp.85-89;pp.90-91 ; pp.93-97 ; pp.98-111 ; pp.113-122.in SANKARA T., *opus citée*.

201 Notamment lors du passage à Harlem dont le discours est retranscrit p.96.

le néo-colonialisme qui servent de cible, parfois rejoint par le racisme, le sionisme, le fantochisme ou des évocations plus imagées comme les « hiboux au regard gluant », « les caméléons équilibristes » et les « renards terrorisés »²⁰². Ce qui semble frappant dans ce premier temps du discours de Sankara, c'est la direction dans laquelle est engagée la lutte contre l'impérialisme. Les notions de coopération respectueuse ou les positions burkinabè au sujet de la politique internationale reflète un certain changement, mais il semble que la première lutte du régime soit dirigée vers les « ennemis de l'intérieur ». Cela répond d'abord à la nécessité de cohérence du combat du CNR. En renversant régime précédent sous les accusations de néo-colonialisme et en établissant une longue liste des ennemis de la révolution le CNR se doit d'être ferme. Cela relève aussi d'une certaine prise de conscience du CNR des faiblesses du pays, visible dans une politique étrangère circonscrite au niveau régional. Cette période est donc celle durant laquelle le CNR doit faire ses preuves et s'adjointre une base sociale suffisante pour se lancer dans la phase de démilitarisation du régime.

2.2.2.4. Quelles alliances sociales pour le régime ?

Pascal Labazée développe cette idée dans un article de *Politique africaine* lorsqu'il analyse le discours que prononce Sankara à l'occasion du deuxième anniversaire de la révolution²⁰³. En se basant sur l'idée de la redistribution symbolique, il revient sur les réalisations de CNR au cours de ses deux années d'existence. Dans cet article l'auteur insiste sur la nécessité de ne pas prendre le discours pour l'action ou l'action pour une finalité. Pour éviter cette erreur de jugement, il suggère d'observer les enjeux des mesures d'une part et d'en préciser les effets prévisibles sur les rapports de forces à l'intérieur du Burkina Faso

Les 250 retenues d'eau, 1980 puits, 3350 forages pour un investissement de 15 milliards de FCFA prévu pour la fin 1985 seraient ainsi destinés à la population paysanne dont le pays est peuplé à 90%. La politique de prix fixe pour les céréales a été un échec malgré le déficit de production par rapport à la demande, l'aide venant pallier le manque. En outre d'après Labazée l'incitation à la production est nulle. Cependant il avance que le relèvement des prix officiels d'achat, imposé par le CNR serait avant tout un acte politique articulé à un corps de mesures destinées à réduire le pouvoir d'achat des salariés urbains, base sociale des régimes qui se sont succédé depuis l'indépendance. Il

202 « Osez inventer l'avenir », in SANKARA T., *opus citée*, p.37.

203 LABAZEE P., « Réorganisation économique et résistance sociales. La question des alliances au Burkina », *Politique africaine*, n°20, décembre 1985, pp.10-29.

constituerait aussi un argument immédiat dans le conflit opposant CNR et autorités coutumières²⁰⁴. Ces mêmes salariés urbains sont encore touchés par les licenciements massifs dans la Fonction publique²⁰⁵ ou encore par la loi fiscale de 1985 qui leur demande un effort supplémentaire dans leur participation aux combats révolutionnaires. Labazée considère que toutes ces mesures conduisent à l'affaiblissement du système bancaire, en diminuant la capacité de remboursement des fonctionnaires. Durant cette période les entreprises bancaires ont donc diminué leur crédit à la consommation renforçant ainsi les conséquences des mesures gouvernementales. Enfin les entreprises orientées vers la satisfaction des besoins urbains solvables auraient vu leur chiffre d'affaires réduits de 20% en 1984. La loi du 27 janvier 1986²⁰⁶ lutte encore contre la prolifération d'entreprises publiques ou semi-publiques qui complétaient souvent les revenus des fonctionnaires ou autres salariés urbains.

Au niveau de l'industrie et de l'artisanat, après avoir évoqué un héritage catastrophique, l'auteur nous décrit rapidement la réorganisation industrielle en cours, fondée sur le desserrement des dépendances vis-à-vis de l'extérieur et sur une nouvelle définition des rapports intersectoriels²⁰⁷. Ainsi les transformations introduites par le CNR pour lutter contre la dépendance vis-à-vis des économies occidentales et induire un renversement des flux économiques nationaux conduiraient à une rupture des alliances sociales forgées depuis l'indépendance. Elles compromettaient également les positions avantageuses que le capital colonial français avait pu préserver après les années 1960 et, plus globalement, l'équilibre régional sur lequel reposent, dans une large mesure, l'orientation et la nature des échanges entre l'Europe et l'Afrique de l'Ouest²⁰⁸. Cependant, ces remises en cause des avantages obtenus par les compagnies européennes doivent être nuancer puisqu'un arbitrage du CNR a été rendu en faveur de la société IVOLCY. Cette entreprise européenne implantée dès l'indépendance et produisant 300 cycles par jours à Bobo, rappelle le rôle déterminant du financement externe dans la réussite des projets financés par le CNR.

Le monopole d'État imposé en 1985 sur l'importation et la vente riz, qui malgré une relative inefficacité due au manque de moyens de l'État, porte préjudice à ceux que le régime qualifie de

204 *Idem*, p.17.

205 1400 fonctionnaires auraient été « dégagés » 3000 en tenant compte des instituteurs licenciés suite à la grève de 1984.

206 Zatu n°86-0029/CNR/PRES.

207 LABAZEE P., « Réorganisation économique et résistance sociales. La question des alliances au Burkina », *opus citée*, pp.20-21.

208 *Idem*, p.24.

« bourgeoisie compradore »²⁰⁹. En outre le nouveau Code des investissement adopté en 1984 impose que les capitaux nationaux soient majoritaires dans les entreprises établies au Burkina, entraînant ainsi des rachats de participation comme dans le cas de la SDO qu'étudient Bernard Ganne et Moussa Ouedraogo²¹⁰. Lorsque le nouveau Code des investissements est adopté, SDO négocie avec Bernard Tapie, alors PDG de Wonder, et augmente de 28 points sa participation au capital, de manière à contrôler 51 % du capital de la société²¹¹. Cependant, alors qu'ils invoquent un certain paradoxe de la révolution pour expliquer cette implication d'une société commerciale dans la production industrielle, il semble que les auteurs négligent la priorité²¹² que le CNR accorde à l'industrialisation. Sous cet angle le contrôle du commerce évoqué dans le DOP ne semble plus aussi contradictoire avec l'investissement privé dans l'industrie. En privant le capital privé de sa position de rente habituelle, caractéristique de la bourgeoisie compradore, le CNR induit une certaine incitation à l'investissement industriel. Le succès limité de ce type d'entreprise nous invite à ne pas exagérer l'importance de ces mesures dans la formation de nouvelles alliances sociales pour le régime révolutionnaire.

Pour finir il faudrait encore évoquer les mesures visant à maîtriser le coût de l'énergie. L'énergie est bien plus chère en Afrique qu'en Asie, ce qui plombe considérablement le secteur industriel. Pour tenter de surmonter cette difficulté, le CNR réorganise le secteur énergétique. La Société nationale Burkinabè d'Hydrocarbure (Sonabhy) créée en 1985 est un établissement 100% public et détient le monopole sur l'importation et le stockage des hydrocarbures. Au niveau local, elle est représentée par deux sociétés : d'une part la Société Burkinabè des Hydrocarbures (Sebhy), dont les capitaux sont mixtes (70% pour l'État 30% pour les sociétés de distribution) ; et d'autre part la Société d'entreposage de Bobo-Dioulasso (SEB), constituée par les sociétés distributrices avec financement initial du gouvernement. Mise à part Shell Burkina détenue à 51% par l'État, les compagnies pétrolières, Elf-Burkina, Total-Texaco, Mobil-Oil, appartiennent en totalité à leurs sociétés mères. Elles sont regroupées dans le Groupement des Professionnels du Pétrole (GPP) et sont associées dans la gestion des dépôts de la Sebhy et de la SEB. Dans le domaine de l'électricité c'est également une entreprise publique, la Société nationale d'Électricité du Burkina (Sonabel créée en 1976) qui détient le monopole sur les opérations de production, de transport, de distribution, d'importation et

209 GANNE B. et OUEDRAOGO M., « Sentiers inédits et voies fragiles au Burkina Faso. Du commerce à l'industrie? », *Politique africaine*, n°56, décembre 1994, p.59.

210 *Idem*, pp.55-66.

211 *Idem*, p.60.

212 OUALI K.S., « L'économie burkinabè depuis 1960 : du sous-développement à la pauvreté », in MADIEGA Y.G., et NAO O. (dir.), *Burkina Faso 100 ans d'histoire*. Tome 2, Paris, Karthala, 2003, p.1275.

d'exportation d'électricité²¹³. Les succès que rencontrent ces mesures de centralisation sont mitigés, néanmoins on peut souligner que l'État prend le contrôle de la production et de la distribution au détriment de la bourgeoisie compradore²¹⁴ et les sociétés étrangères qui jusqu'à lors décidaient seules des prix des carburants²¹⁵.

En définitive, après avoir observé dans le discours d'orientation politique du CNR les alliances sociales que celui-ci entend former à partir de 1983, nous avons pu constater par quelles mesures il entend y parvenir. Dans cette phase qui s'étend de 1983 à 1985, où le CNR détient un monopole de la parole autorisée, on constate qu'il s'agit surtout pour lui d'élargir la base sociale de son pouvoir en mobilisant la population sous le mot d'ordre d'anti-impérialisme. Bien que l'on trouve dès cette période des revendications dans le domaine de la politique internationale, nous considérons que celles-ci sont plus destinées à entretenir l'enthousiasme à l'intérieur du pays qu'à mener une véritable action d'envergure internationale. La question est donc de savoir quelles alliances sociales le régime a su former durant cette première phase de la révolution. Pour tenter d'y répondre nous proposons de commenter l'interview que Sankara accorde à Jean-Philippe Rapp et que nous avons posée comme pivot entre les deux différentes phases d'économie du discours.

2.3. Parole et action de Sankara dans la deuxième phase de la révolution

2.3.1. L'année 1985 comme date pivot pour le régime

L'entrevue commence dans un registre très concret et s'y attache tout au long des questions malgré les réponses parfois un peu évasives du capitaine président. Après être revenu sur les conditions qui ont favorisé son accession à la tête de l'État, le leader burkinabè évoque ses origines et son enfance, les mettant en avant comme gage d'intégrité et de bonne volonté²¹⁶. Il est ensuite question de sujets plus concrets relatifs à la politique intérieure et extérieure. A travers cette interview, on peut percevoir la diminution de la base sociale du régime malgré les démentis du président²¹⁷. Sankara dément l'affaiblissement de popularité de la révolution, mais il n'écarte pas la possibilité d'une

213 SOKONA Y., REVET D., WEREM A. et YAMEOGO G., « Le Burkina Faso », in Jacques Girod, *L'énergie en Afrique: : la situation énergétique de 34 pays de l'Afrique subsaharienne et du Nord*, Paris, ADEME, IEPE, Karthala, 1994, pp.53-66.

214 Comme dans le cas de la SDO citée par Ganne et Ouedraogo. Cette société s'est orientée vers l'industrie au moment où l'État a commencé à exercer un monopole sur la distribution de riz et de carburants.

215 ZAGRE P., *Les politiques économiques du Burkina Faso. Une tradition d'ajustement structurel*, Paris, Karthala, 1994, p.171.

216 « Osez inventer l'avenir », in SANKARA T., *opus citée*, pp.123-124.

217 *Idem*, pp.133 et 144.

élimination physique prochaine. De plus, il reconnaît sa déception vis-à-vis d'États dont la proximité idéologique lui avait fait espérer une collaboration significative²¹⁸. Lorsque Jean-Philippe Rapp, évoquant une disparition possible de son interlocuteur, demande au leader burkinabè ce qu'il aimerait que le peuple retienne de son passage au pouvoir l'entretien reprend une tournure plus évasive. Sankara répond qu'il s'estimerait heureux si les gens retiennent « qu'il y a une force, qu'elle s'appelle le peuple, qu'il faut se battre pour et avec le peuple »²¹⁹. Alors que l'entretien se termine sur l'évocation des mesures de violence et sur « la folie du pouvoir », Sankara donne un dernier rebond en répondant qu'il faut une certaine dose de folie pour faire des transformations sociales fondamentales et qu'enfin il faut « oser inventer l'avenir »²²⁰.

Si l'on s'intéresse plus en détail à ce texte, on aperçoit clairement quelles sont les lignes de tensions qui confinent le régime dans une voie étroite. A l'intérieur, Rapp évoque sans détours un manque d'enthousiasme, Sankara dément et répond au coup par coup par les mesures prises en faveur des catégories sociales évoquées. Ainsi les anciens, qui ont vu leur autorité remise en question par les CDR, se voient attribués un rôle au sein de la révolution les invitant à lutter contre les vieux réactionnaires²²¹. C'est encore les fonctionnaires dont les cadres se sont vus retirer un mois de salaire par les réformes fiscales²²² à qui on donne des encouragements par l'exemple en rappelant que les membres du gouvernement touche le salaire de leur emploi régulier : « l'instituteur ministre, son salaire de ministre et le capitaine président son salaire de capitaine »²²³.

Ce sont surtout les paysans qui sont cités par le président du CNR. Avançant que ceux-ci sont sans voix et que personne ne leur demande s'ils sont satisfaits de la politique du CNR, Sankara nuance la baisse d'enthousiasme que les journalistes étrangers ne mesurent qu'à partir des populations urbaines qui sont les plus lésées par les réformes. Il explique qu'à cause de son budget extrêmement serré le Burkina Faso ne peut pas permettre que ses 30 000 fonctionnaires absorbent 30 milliards de FCAF sur un budget total de 58 milliard s'il veut encore investir dans l'appareil productif²²⁴.

Le développement de l'agriculture répond quant à lui à une double demande du peuple : celle de travailler et celle de manger. Le CNR entend lutter contre la spéculation sur les produits

218 *Idem*, p.132.

219 *Idem*, p.150.

220 *Idem*, p.153.

221 *Idem*, p.126.

222 *Idem*, p.130.

223 *Idem*.

224 *Idem*.

alimentaires en nationalisant la terre et en la distribuant selon le principe qui pose que la terre appartient à celui qui la cultive. Il se pose en défenseur des paysans prétextant que jusqu'à lors « personne ne demandent aux 7 millions de paysans sans voix s'ils sont heureux ou non du passage d'une route »²²⁵. D'après Sankara ce manque de prise en compte de la voix des paysans est à l'origine de la méprise des journalistes. Selon lui, les mesures économiques austères que le CNR a prises bénéficient d'une étonnante popularité, chacun y sachant lire son intérêt. Sankara évoque encore les « trois luttes » contre la déforestation, la divagation des animaux et les feux de brousses comme des réussites du régime.

L'importance du problème de la déforestation souligne la dépendance du Burkina Faso vis-à-vis de son environnement. En 1976 le pays disposait de 15,6 millions d'hectares de forêt, soit 271 millions de m³ de bois sur pied avec un accroissement annuel de 7,8 millions de m³. En 1994 le déboisement annuel au rythme de 150 000 hectares par an laisse présager d'une volume de bois sur pieds de 110 millions de m³ en 2000²²⁶. Les formations forestières sont mal réparties sur le territoire, la région de la capitale est l'une des plus mal lotie. La diffusion de « foyers améliorés », qui réduisent la consommation en bois de chauffe, constitue un autre moyen de lutter contre la déforestation préoccupante qui sévit au Burkina Faso. Sankara ajoute que des campagnes de reboisement ont été menées²²⁷.

Lorsque le journaliste rappelle les abus occasionnés par la lutte contre les animaux en état de divagation qui permet l'abattage immédiat de ces animaux, Sankara répond qu'il ferait les choses quand bien même elle ne contiendrait que 60% de juste. S'enclenche alors une série de question sur la violence et l'arbitraire. Le président du CNR explique sa perception de violence : une décision « pénible, douloureuse. Une souffrance »²²⁸. Mais reconnaît la nécessité d'agir contre ceux qui « provoquent l'escalade de la violence chez nous pour parvenir à leurs fins »²²⁹. Sankara affirme n'exercer de violence qu'en ultime recours et s'en passe même lorsque ses adversaires lui sont radicalement opposés. Il cite la libération de Jean-Baptiste Ouedraogo, « celui-là même qui m'a trahi et fait enfermer » comme exemple de modération. Bien que Sankara s'en défende, il serait facile de voir dans cette libération un « bon calcul politique » afin de rallier une partie des partisans du régime précédents à la révolution.

225 *Idem*, p.138.

226 SOKONA Y., REVET D., WEREM A. et YAMEOGO G., « Le Burkina Faso », in Jacques Girod, *L'énergie en Afrique : la situation énergétique de 34 pays de l'Afrique subsaharienne et du Nord*, Paris, ADEME, IEPE, Karthala, 1994, pp.53-66.

227 « Osez inventer l'avenir », in SANKARA T., *opus citée*, p.142.

228 *Idem*, p.151.

229 *Idem*.

Lorsqu'il parle des exécutions qu'il a ordonné, le leader burkinabè les explique par la « situation particulière » qui ne lui a pas permis de gracier les condamnés. Cette situation est à mettre en parallèle avec le licenciement des enseignants dont la grève a été dénoncée par Sankara comme un « plan de déstabilisation qui vis[ait] à la fois le Ghana et [son] pays »²³⁰. Selon lui, la manœuvre était double et consistait à déstabiliser l'intérieur du pays et à « remettre en selle » un opposant burkinabè grâce à une émission de télévision sur une chaîne française. Enfin, le dernier volet que nous avons relevé dans cet entretien concerne les Organisations non gouvernementales.

Il y aurait 600 ONG sur le territoire burkinabè dont 400 seraient françaises. Avec un certain cynisme, Sankara explique la nécessité de centraliser l'action de ces organisations de manière à ce qu'elles ne fassent pas uniquement le jeu de tel ou tel député qui recevrait toute la gloire de l'implantation de l'une d'entre elles dans son quartier. Mais il insiste également sur la nécessité de contrôler les ONG parce que certaines d'entre elles seraient « des espions de l'impérialisme »²³¹. Ainsi par le biais du Bureau du suivi des organisations non-gouvernementales le CNR s'approprie le bénéfice de l'implantation des ONG en plus de l'efficacité accrue par la synergie ainsi mise en œuvre. Cette réponse à propos des ONG révèle bien la difficulté de la position de Sankara face à l'extérieur : nécessité de l'aide et besoin de contrôle face aux contradictions entre le régime et ses partenaires.

L'entrevue que Sankara accorde à Jean-Philippe Rapp aborde les problèmes que connaît le pays et les solutions que le président entend y apporter. A travers les réponses de Sankara on peut donc faire un bilan des alliances sociales que le CNR a réussi à former à l'intérieur du pays et identifier les catégories sociales dont il espère obtenir prochainement le soutien. Malgré des succès mitigés des politiques agricoles engagées par le CNR, les paysans sont les premiers concernés par les réformes du régime et Sankara soutient que leur sincère adhésion est masquée par l'absence de visibilité dont souffre cette population. En revanche, les salariés urbains, souvent syndiqués, pâtissent des réformes annoncées dans le DOP. Bien que minoritaires, ils sont la base active du régime et ce dernier semble se mettre en difficulté en négligeant de prendre des mesures en leur faveur.

Jusqu'à cette période le CNR semble donc suivre le chemin ouvert par le DOP en tenant de convaincre les paysans qui constituent les masses populaires du pays, de rallier la révolution tandis

230 *Idem*, p.147.

231 *Idem*, p.135.

que les salariés urbains voient leurs priviléges se retirer progressivement. En raison de la dépendance financière du Burkina Faso vis-à-vis de l'extérieur et du lien existant entre l'élite locale et l'aide internationale, il faut encore observer les problèmes que rencontre le CNR à l'extérieur de son territoire.

Ici encore les problèmes sont de différentes natures, ils tiennent autant de la méfiance des autres nations vis-à-vis du nouveau régime burkinabè qu'aux positions du CNR en matière de politique internationale. Dans un article datant de 1984, John Chipman rappelle qu'après les événements survenus au Cameroun et du coup d'État en Guinée, Sankara inquiète puisque la Côte d'Ivoire est alors entourée par cinq régimes militaires²³². Si l'auteur reconnaît que les régimes militaires ne sont pas un mal en eux-mêmes, il affirme que le sankarisme apparaît comme principale menace à l'observateur cynique²³³. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que le Burkina Faso se fasse de nombreux ennemis en ne ménageant aucun de ses alliés²³⁴. L'interview mentionne aussi question les pressions exercées par les grandes puissances en raisons des positions que le Burkina a prises lorsqu'il était membre du Conseil de sécurité de l'ONU en 1984 à propos de Grenade, de Porto Rico ou encore du Nicaragua²³⁵. Le dilemme est grand puisque Sankara reconnaît les difficultés qui surviendraient si une grande puissance retirait son aide au Burkina cependant qu'il entend défendre le principe de souveraineté nationale y compris en matière de politique internationale. Ainsi, il préfère boycotter l'aide qui ne respecterait pas l'indépendance et la dignité du pays et qu'il refuse catégoriquement l'aide liée²³⁶.

C'est cette position le pousse à prendre parti contre une « mentalité d'assisté » qui a fait plonger le pays sous le poids d'une dette insupportable. Le refus de payer la dette, la volonté de former un front uni contre celle-ci semble le point le plus important de l'entrevue. Sankara dénonce ceux qui selon lui continuent de négocier avec les prêteurs et cassent les autres qui n'acceptent plus les règles du jeu, malgré l'acceptation de la logique qui soutien le refus²³⁷. Cette dépendance vis-à-vis du contexte international se manifeste aussi par lorsque des boycotts sur les productions burkinabè sont exercées de manière plus ou moins officielle. Sankara cite l'exemple des haricots verts qui

232 CHIPMAN J., « Les problèmes de sécurité en Afrique francophone », *Politique étrangère*, N°2, 1984, 49e année, pp.331-350.

233 *Idem*, p.332.

234 Sankara dit avoir attaqué à « gauche à droite, à l'Est et à l'Ouest », « Osez inventer l'avenir », in SANKARA T., *opus citée*, p.128.

235 *Idem*, p.127.

236 *Idem*, p.137.

237 *Idem*, p.130.

pourrisent parce que les compagnies aériennes font mine de ne pas pouvoir procéder à leur transport.

Les problèmes évoqués dans cet entretien permettent de dresser un tableau de la situation du CNR en 1985. A l'intérieur, si la baisse d'enthousiasme n'est pas reconnue, la fin l'état de grâce nuancé, aucun succès ne semble pour l'instant contrebalancer l'effritement de la base sociale du pouvoir. Les projets d'organisations semblent plus destinées à ouvrir de nouvelles possibilités qu'à pourvoir de réelles demandes populaires. Sur le plan international, il semble que la situation soit encore plus difficile pour le CNR. Bien que le président estime qu'à chaque conflit les discussions engagées ont permis que chaque partie soit comprise, il apparaît que le Burkina Faso se soit attiré les foudres des États-Unis, de l'Union soviétique, de la France, et des pays africains qui continuent de jouer le jeu des grandes puissances. Les manifestations de l'hostilité des voisins africains du Burkina prennent de multiples formes dont la guerre dite de « Noël » avec le Mali, ou les nombreuses tensions avec la Côte d'Ivoire, ne sont que les éléments les plus probants.

2.3.2. Politique extérieure : un isolement grandissant

Il semble que ressorte des discours qui suivent cette entrevue, une implication grandissante auprès de la communauté internationale et une mobilisation intérieure dont l'accent est mis sur la moralisation de la société. En conséquence, à l'inverse de l'analyse de la première phase du discours nous traiterons de la politique extérieure en premier, puis nous nous attarderons sur les différents problèmes que soulève la politique intérieure. L'implication sur la scène internationale se traduit par des prises de position de plus en plus marquée en faveur de la souveraineté nationale et du front de refus de la dette. A l'intérieur, le gouvernement commence à prendre en compte les voix émanant d'un plus grand nombre de groupes sociaux en même temps qu'il se concentre sur des sujets touchant de plus en plus à l'intimité des différents individus qui composent la société burkinabè.

2.3.2.1. Isolement au sein des non-alignés

A l'inverse de la première phase, ce second temps de la révolution semble marqué par un engagement plus grand au niveau des engagements sur le plan international. Douze des dix-sept textes qui finissent notre corpus y sont explicitement consacrés. Parmi ces douze textes trois nous paraissent particulièrement importants en raison des circonstances de leur publication. Il s'agit du

discours au Sommet des non-alignés à Harare, de celui prononcé à l'occasion de la visite de François Mitterrand et de la participation du Burkina Faso à la Conférence de l'OUA à Addis-Abeba²³⁸. Ces discours ont été prononcés dans un intervalle de temps d'un peu moins d'un an, le dernier d'entre eux datant du 29 juillet 1987, c'est à dire deux mois et demi avant la mort de Sankara. A travers les deux premiers on peut observer les violences des critiques que Sankara assène à ses interlocuteurs, aux non-alignés pour leur passivité complice et à François Mitterrand pour sa complicité passive. Le troisième discours embarrasse également par son franc parlé, mais à la différence des deux autres les cibles des attaques de Sankara ne sont pas présentes parmi l'auditoire. L'embarras qui parcourt l'assemblée semble plutôt provenir d'une contradiction entre adhésion au discours et refus de l'action. Dans l'enregistrement vidéo de ce discours on peut apprécier la plus ou moins grande vigueur des applaudissements que suscite Sankara, tandis que le texte ne le retranscrit que de manière indistincte²³⁹. En évoquant les points particuliers de chacun des discours de notre corpus nous éclairerons ponctuellement l'étude de ces trois discours qui servent d'armature à notre analyse. Nous proposons donc de traiter dans un premier temps des thèmes communs, puis de traiter les problèmes que posent chacune de ses interventions.

Au Sommet des non-alignés Sankara énonce clairement les principes qu'il développe de manière récurrente. Selon lui, le combat libérateur tient en trois dimensions : anti-colonialisme, anti-impérialisme et lutte des classes²⁴⁰. La libération doit aboutir à la souveraineté populaire nationale. Dans cette optique Sankara dresse une liste de tous les peuples dont il lui semble nécessaire de soutenir la lutte. Le Mozambique, le Nicaragua, l'île de Grenade, le peuple palestinien, le peuple sahraoui, le peuple kanak, le peuple noir d'Afrique du Sud sont évoqués à plusieurs reprises. Plus rarement ce sont encore la Libye, le Tchad, le peuple sahraoui et le peuple kanak qui viennent allonger la liste dont Sankara entend se faire le porte voix. Le régime d'Afrique du Sud est de loin le plus critiqué. Sankara l'assimile au nazisme²⁴¹, l'accuse directement d'avoir assassiné Samora Machel²⁴², il invite la France à faire transiter des armes par le Burkina Faso afin de lutter contre le régime d'Apartheid²⁴³. Le soutien au Mozambique se traduit surtout par les références à Samora Machel dont Sankara déplore l'assassinat²⁴⁴, tandis que l'appui au Nicaragua semble plus

238 Respectivement : pp.198-204, pp.214-219 et pp.247-252.

239 Notamment disponible à l'adresse web : <http://thomassankara.net/spip.php?article351&lang=fr>

240 « Accumuler les victoires », *in SANKARA T., opus citée*, p.198.

241 *Idem*, p.199.

242 « Hommage à Samora Machel », *in SANKARA T., opus citée*, p.206.

243 « Seul le combat libère », *in SANKARA T., opus citée*, p.214.

244 « Hommage à Samora Machel », *opus citée*, p.206.

dynamique, puisque le recueil nous transmet deux textes entièrement consacrés à celui-ci²⁴⁵. Il se révèle plus concret surtout, lorsque devant 200 000 personnes le leader burkinabè lance un appel à « écraser les Contrats » qui sont des « charognards »²⁴⁶.

Le discours du président burkinabè se distingue par sa vigueur et son caractère imagé. D'après lui cette lutte politique pour l'indépendance des peuples doit aussi se traduire par un engagement collectif sur le plan financier, principale source de dépendance qu'il qualifie de nouvelle colonisation. Il propose donc à plusieurs reprise de fonder un front uni contre la dette²⁴⁷. Enfin cette lutte se traduit également par une coopération entre pays africains et non-alignés. D'après Sankara on « peut se faire assister sans se faire assujettir »²⁴⁸, il serait donc possible d'approfondir une coopération entre pays du Sud rendue propice par leurs similarités et nécessaire par les difficultés. En outre, la coopération du Sud avec le Nord est dénoncée, les assistants techniques sont qualifiés « d'assassins techniques »²⁴⁹. Dans une explication sur le refus des arguments moraux en faveur du paiement de la dette, Sankara déclare que les débiteurs ne sauraient avoir la même morale que les prêteurs avant de lancer une phrase aux allures de maxime :« La Bible, le Coran ne peuvent pas servir de la même manière celui qui exploite et celui qui est exploité »²⁵⁰. Les trois dimensions du combats libérateurs sont donc développées sur le thème de l'indépendance nationale, de la nécessité d'un front uni contre la dette et sur celui de la lutte des classes, les figures de Nord et de Sud s'étant pratiquement substituées à celles d'exploitant et d'exploité en raison de l'extension géographique qu'a connu la division du travail²⁵¹.

Il s'agit à présent d'apprécier plus précisément les problèmes que posent les trois discours sur lesquels nous avons concentré notre étude. En accord avec ce qu'il annonçait au journaliste Jean-Philippe Rapp, Sankara refuse de se taire face à ce qu'il perçoit comme des injustices et met toute la vigueur de sa parole à les dénoncer. Ainsi, au Sommet des non-alignés le 3 septembre 1986 Sankara évoque un « sentiment de déception, d'échec, de frustration qui a ravi la place à la

245 « Aux côtés du Nicaragua » et « La lutte du Nicaragua est aussi la notre », *in SANKARA T., opus citée*, respectivement pp.193-198 et pp.211-213.

246 « La lutte du Nicaragua est aussi la notre », *opus citée*, p.212.

247 Notamment « Accumuler les victoires » et « Un front uni contre la dette », *in SANKARA T., opus citée*, p.203 et p.250.

248 « Accumuler les victoires », *opus citée*, p.198.

249 « Un front uni contre la dette », *opus citée*, p.247.

250 *Idem*, p.250.

251 Au sujet de la division internationale du travail comme extension géographique de la division du travail voir JENKINS R., « L'industrialisation de l'Amérique latine et la nouvelle division internationale du travail », *Tiers monde*, 1988, volume 29, n°115, pp.813-826.

certitude, à l'enthousiasme prometteur de victoires et à la satisfaction pleine d'espoir »²⁵². Sous prétexte de son jeune âge et de l'adhésion récente de son régime au non-alignement, il milite énergiquement pour un renouvellement de l'enthousiasme et la mise au point d'actions concrètes, mais ce faisant il accuse le mouvement d'attentisme, il l'accuse également d'enflammer une lutte dans laquelle, seuls à y prendre part, les Noirs d'Afrique du Sud n'ont aucune chance de vaincre²⁵³. Parlant de la situation de son propre pays, il demande si le Mouvement des non-alignés peut l'aider à lutter contre l'humiliation aujourd'hui, ou s'il lui faudra « encore attendre 25 ans »²⁵⁴? Il ajoute : « Il y a 25 ans que nous parlons d'un Nouvel ordre économique international. Allons-nous attendre encore vingt-cinq ans de vaines supplications »²⁵⁵? Malgré la connaissance qu'il en a, Sankara ne semble pas tenir compte des fragilités qui fissurent le mouvement des non-alignés. Seul son soutien actif au Nicaragua semble lui avoir permis de nouer une alliance durable.

2.3.2.2.Tensions avec la France

Le second discours ne manque pas d'audace non plus. Alors que Sankara commence par saluer le président de la République française et le génie de son peuple à propos des mesures politiques mises en place pour protéger l'environnement, il se montre particulièrement arrogant en proposant à la France de signer un accord de défense visant à attaquer l'Afrique du Sud²⁵⁶. Il remet ouvertement en question les accords de coopération que la Haute-Volta a signé avec la France. Alors que le Burkina n'a toujours pas signé d'accord de Défense avec la France, alors que la France a été récemment éclaboussée par le scandale de vente d'armes à l'Afrique du Sud, il propose à Mitterrand d'attaquer conjointement ce pays. En outre, Sankara s'indigne devant le président français de la visite officielle du leader de l'UNITA et du Premier ministre sud-africain, disant ne pas comprendre « comment des bandits, comme Jonas Savimbi, des tueurs comme Pieter Botha, ont eu le droit de parcourir la France si belle et si propre » avant de conclure en déclarant qu'ils ont tâchée la France « de leurs mains et de leurs pieds couverts de sang. Et [que] tous ceux qui leur ont permis de poser ces actes en porteront l'entièvre responsabilité ici et ailleurs, aujourd'hui et toujours »²⁵⁷.

Pour finir, reprenant une fois de plus les propos de Mitterrand qui regrettait récemment la baisse de

252 « Accumuler les victoires », *opus citée*, p.199.

253 *Idem.*

254 *Idem.*

255 *Idem.*

256 « Seul le combat libère », *opus citée*, p.217.

257 *Idem*, p.216.

l'aide française au profit des capitalistes, il appelle François Mitterrand à faire front contre la dette, tout en lui lançant cette phrase équivoque : « En six jours vous aurez parcouru une partie de l'Afrique ; le septième jour vous vous reposerez »²⁵⁸. L'allusion biblique ne peut pas être fortuite venant de la part d'un homme qui embarquerait le Livre saint des Catholiques s'il devait se retrouver sur une île déserte²⁵⁹. Cependant l'équivoque provient de ce que le « compliment » est à double tranchant puisqu'il est difficile de déterminer si Sankara moque le président français pour sa conduit, s'il lui reconnaît un pouvoir démiurgique ou s'il y a dans ces paroles un mélange de ces deux choses. Quoiqu'il en soit la réponse sèche du président français qui semble vouloir immédiatement recadrer la conversation laisse présager des difficultés à venir entre Paris et Ouagadougou.

2.3.2.3. Isolement au sein de l'OUA

Dernier point de ce passage en revue des prises de positions les plus remarquables de Thomas Sankara, le discours du président burkinabè lors de la Conférence de l'OUA à Addis-Abeba semble parachever son isolement. Au-delà de la dénonciation de l'assistance technique que nous avons déjà mentionné, c'est le système financier dans son intégralité qui est remis en cause. Sankara considère que la dette est non seulement l'héritage de la colonisation, mais encore la preuve d'une néocolonisation²⁶⁰. Les bailleurs sont raillés, comparés à des joueurs de casino qui seraient surpris que la chance ait cessé de leur sourire²⁶¹. Ce sont aussi différentes personnalités qui sont invoquées pour démontrer que l'impossibilité de payer la dette n'est pas le constat des seuls jeunes révolutionnaires. Il semble que les figures de François Mitterrand et de Félix Houphouët-Boigny, que Sankara évoque pour appuyer son propos, soient particulièrement significative dans ce contexte. Le premier s'est fait le porte voix du tiers mondisme. Le second, président d'un pays considéré comme la vitrine de la France en Afrique, a déclaré que la Côte d'Ivoire ne pouvait payer les intérêts de sa dette²⁶².

Bien que cette situation semble légitimer la position de Sankara, il est douteux qu'elle soit du goût des personnalités concernées. Nous avons déjà évoqué les tensions existant entre la France et le Burkina Faso au cours de l'analyse du précédent discours et les relations entre les deux dirigeants

258 *Idem.*

259 « Sur la littérature », *in SANKARA T., opus citée*, p.168.

260 « Un front uni contre la dette », *opus citée*, p.248.

261 *Idem*, p.249.

262 VALLEE O., « La dette africaine : à l'aune du risque politique », *Politique africaine*, n°32, décembre 1988, pp.98-105.

africains ne semblent guère meilleures. Les orientations progressistes affirmées au Burkina tranchent nettement avec les options libérales qu'on développe en Côte d'Ivoire. Les orientations burkinabè « anti-impérialiste » et « non-alignée » qui se manifestent par la consolidation des relations avec l'Algérie, la Libye, Cuba et le Ghana ne sont pas enregistrées avec bienveillance côté ivoirien²⁶³. Dès l'avènement de la révolution la tension est sensible, le report de la visite du président burkinabè à Yamoussoukro, l'annulation de la présidence burkinabè à la CEAO en 1983 à cause du refus ivoirien sont autant de signe de ces relations conflictuelles. Des « affaires », assassinats de ressortissants voltaïques sur le sol ivoirien viennent pimenter les relations en 1985²⁶⁴. Malgré quelques signes de réchauffement, les propositions de Thomas Sankara pour former un Conseil de l'Entente révolutionnaire²⁶⁵ ne sont pas faites pour plaire à Félix Houphouët-Boigny qui entend conserver le leadership politique au sein de l'Entente. Enfin, la guerre de « Noël » qui a opposé le Burkina au Mali a été l'occasion de révéler, en même temps que la faiblesse de son arsenal militaire, la faiblesse des alliances internationales que le Burkina a su se créer²⁶⁶. C'est donc dans ce contexte défavorable, où Sankara justifie sa position par celle de ses adversaires que le leader burkinabè lance un nouvel appel à l'union contre la dette. « Je voudrais que notre conférence adopte la nécessité de dire clairement que nous ne pouvons pas payer la dette. Non pas dans un esprit belliqueux, belliciste. Ceci, pour éviter que nous allions individuellement nous faire assassiner. Si le Burkina Faso tout seul refuse de payer la dette, je ne serai pas là à la prochaine conférence »²⁶⁷.

Ces trois discours reflètent les problèmes que posent les positions de Sankara sur la scène internationale. D'une part, dans les conférences internationales, il pose les problèmes que connaît son pays et de l'autre il pose lui-même problème par les solutions qu'il voudrait voir adopter. Si Sankara définit lui-même les trois dimensions de son combat à travers la lutte contre le colonialisme, l'impérialisme et la lutte des classes, au terme de notre analyse nous observons trois fronts sur lequel il s'est engagé. Il s'agit du mouvement des non-alignés et de l'OUA, du terrain de relation franco-burkinabè, et du domaine de la finance internationale. L'isolement croissant que le leader burkinabè connaît sur ces trois fronts semble correspondre aux difficultés que le régime rencontre dans la formation d'alliances sociales au sein du pays.

263 FAURE Y.A., « Ouaga et Abidjan le divorce à l'africaine? » in *Politique africaine*, n°20, décembre 1985, p.78.

264 *Idem*, p82.

265 « La révolution burkinabè est au service des autres peuples », in SANKARA T., *opus citée*, p.155.

266 LABAZEE P., « Une nouvelle phase de la révolution au Burkina Faso », *Politique africaine*, n°24, décembre 1986, pp.114-121.

267 « Un front uni contre la dette », *opus citée*, p.251.

2.3.3.L'isolement à l'intérieur

Parmi les cinq textes que nous n'avons pas encore évoqués, quatre sont clairement destinés à la population burkinabè, le cinquième texte traite de considérations politiques générales à travers le thème de la littérature. Dans ces cinq textes, on peut lire les différentes ouvertures que le CNR tente de pratiquer en directions de certaines catégories sociales. A travers les différents thèmes on peut constater un certain échec dans la formation d'alliances sociales ainsi qu'une accentuation de la pression morale exercée par le CNR sur la population. Les ouvertures que tente de pratiquer le régime semblent plus relever d'une nécessité de renouveler la base sociale du régime que d'une demande populaire. Le régime tente de consolider ses liens avec la société en s'appuyant sur des organisations destinées aux « anciens », aux femmes, aux « pionniers » et aux paysans. Parallèlement, le régime tente de mobiliser la population en accentuant la pression morale sur les individus. S'il reste difficile de qualifier d'idéologie ou de classer l'ensemble de valeurs soutenues par Sankara, celles-ci n'en forment pas moins une base sur laquelle s'appuie la répression. Ces éléments sont rassemblés dans le DOP que Sankara donne lui-même comme guide de la révolution²⁶⁸. L'accentuation de la pression morale exercée par le CNR se traduit par l'augmentation des contrôles et une pénétration plus profonde au sein de l'intimité des différentes cellules sociales.

2.3.3.1.La recherche de nouveaux soutiens

En 1987, la population burkinabè est toujours constituée à 90% de paysans et, le DOP se voulant le témoignage de l'engagement du CNR envers le peuple, il n'est pas surprenant que le discours du quatrième anniversaire du DOP soit placé sous le signe de la paysannerie²⁶⁹. Si les nombreuses actions du CNR en faveur des agriculteurs n'ont pas porté tous les fruits escomptés, il n'en faut pas moins constater un engagement marqué en leur faveur²⁷⁰. Les encouragements que professe Sankara apparaissent en quelque sorte comme un juste tribu envers cette population en qui il place le succès de sa révolution. D'autre part si la création de l'Union Nationale des Paysans du Burkina en mars 1987 peut être interprétée comme une tentative de contrôle des paysans, elle est également le lieu d'expression de cette population que Sankara déclarait sans voix.

268 « Nous avons besoin d'un peuple de convaincus plutôt qu'un peuple vaincu », *in SANKARA T., opus citée*, p.267.

269 « Nous préférions un pays avec le peuple plutôt que dix sans le peuple », *in SANKARA T., opus citée*, p.257.

270 L'auto-suffisance alimentaire est loin d'avoir été atteinte, mais avant même cet objectif le CNR a rencontré d'autres problèmes voir notamment les indications données plus haut issues de LABAZEE P., « Réorganisation économique et résistance sociales. La question des alliances au Burkina », *Politique africaine*, n°20, décembre 1985, pp.10-29.

Les femmes constituent l'autre catégorie sociale à laquelle Sankara s'adresse de manière privilégiée. « Celles qui portent l'autre moitié du ciel »²⁷¹ constituent 51% de la population burkinabè et portent l'avenir de la révolution puisqu'elles sont responsables de l'éducation des enfants du Faso²⁷². Après avoir fait une relation des conditions d'émergence de la servitude féminine qu'il emprunte à Engel²⁷³, Sankara rappelle l'ampleur des difficultés et des humiliations que connaissent les femmes et place la prostitution, « plaie purulente », en tête de celles-ci. Au milieu de ces malheurs et des fallacieuses promesses de politiciens démagogues, il présente la révolution du 4 août comme seul événement à avoir « porté la femme au cœur de l'essor familial et au centre de la solidarité nationale »²⁷⁴. Il déclare que la révolution ne pourra pas être victorieuse sans l'émancipation de la femme puisque son exploitation par l'homme et l'exploitation du peuple par le système capitaliste vont de paire. Pour se distinguer des autres régimes et de leur démagogie, Sankara met en avant le rôle de l'Union des Femmes Burkinabè, qui centralise et coordonne sous la direction du CNR, les actions entreprises par les femmes à tous niveaux de la société²⁷⁵. Parmi les soutiens auxquels fait appel Sankara, on compte aussi les « anciens » et les « pionniers ».

Les premiers sont regroupés au sein de l'Union Nationale des Anciens du Burkina, tandis que les seconds se réunissent dans des organisations de loisirs aux noms explicites. Sankara rend ainsi hommage aux « Petits chanteurs aux poings levés » ou aux « Petits danseurs du secteur 27 »²⁷⁶. Alors que jusqu'à ce moment, les CDR étaient les seuls à relayer le pouvoir sur le plan politique, ils partagent désormais la représentativité populaire avec les organisations de masse encadrant les femmes, les jeunes et les « anciens du Burkina »²⁷⁷. Le pouvoir semble chercher une assise plus grande au sein de la société, cependant loin de témoigner d'une ouverture il semble qu'au contraire cette démarche révèle les difficultés que connaissent durant la même période le CNR et à sa tête le président Sankara. Les discours que nous a transmis David Gakunzi laissent en effet percevoir un certain nombre d'échecs et de déceptions au sujet desquels le président doit se justifier et rassurer.

271 « La libération de la femme une exigence du futur », *in SANKARA T., opus citée*, pp.221-246.

272 *Idem*, p.240.

273 *Idem*, p.222.

274 *Idem*, p.233.

275 *Idem*, p.235.

276 « L'abus de pouvoir doit être étranger aux CDR », *in SANKARA T., opus citée*, p.176.

277 LABAZEE P., « Une nouvelle phase de la révolution au Burkina Faso », *Politique africaine*, n°24, décembre 1986, p.114.

2.3.3.2.Les échecs du régime

Au premier rang de ces échecs figure la dérive qu'ont connu les CDR. Les abus de pouvoir qu'on leur attribue sont suffisamment reconnus par Sankara pour qu'il adresse aux CDR un discours dont le titre consacre la dérive²⁷⁸. En effet, pour devoir rappeler que « l'abus de pouvoir doit être étranger aux CDR » il faut d'abord que des abus aient été reconnus. Selon Sankara ces abus sont le fait d'opportunistes qui auraient détourné les institutions populaires pour perpétuer leur pouvoir féodal. Ceux qu'il nomme des néo-féodaux, qu'il assimile à des « anarcho-fascistes » se caractériseraient, entre autre, par des attitudes électoralistes et des larcins de toutes espèces. Pour corriger cette dérive le président se voit obliger de préciser : « que cela soit clair », « tous ceux qui volent et pillent le peuple seront abattus »²⁷⁹.

Pour corriger la prolifération de slogans que les multiples répétitions ont vidés de leur sens, à répétition, Sankara rappelle que les succès de la révolution ne se mesureront pas au nombre de slogans, mais à la grandeur des réalisations. En d'autres termes : « il faut produire » et laisser « les CRD-magnétophones, de côté ! »²⁸⁰. A travers ce discours, on peut sentir une crise palpable du système des CDR, crise contre laquelle le président entend lutter par une plus grande maturité du projet révolutionnaire, plus de réalisations et moins de propagande vide. Mais ce discours tend surtout à recadrer l'activité des CDR et, annonçant des mesures dans ce sens, il réaffirme les positions à tenir. Dans le même temps, le manque d'orthodoxie est dénoncé. Le comportement des anciens de l'UNAB qui interdisent à leur enfants d'assister aux réunions de CDR, celui des maris qui interdisent à leur femme de se rendre aux réunions de nuit²⁸¹, ou encore à celui de ces femmes qui militantes à l'extérieur continuent de diffuser dans leur foyer le système de pensée féodal dont elles sont les premières victimes²⁸² sont considérés comme des atteintes aux valeurs de la révolution.

En rejetant la responsabilité des abus de pouvoir qui ont eu lieu au sein des CDR sur les « néo-féodaux » et autres « anarcho-fascistes », Sankara déleste d'une bonne partie de leurs fautes les Comités et le CNR qui en est responsable. Ce faisant il place le manquement des CDR en amont des institutions au cœur même des individus qui les animent, mais ne pouvant disqualifier l'intégralité

278 « L'abus de pouvoir doit être étranger aux CDR », *in SANKARA T., opus citée*, pp.175-192.

279 *Idem*, p.184.

280 *Idem*, p.187.

281 *Idem*, p.186.

282 « La libération de la femme une exigence du futur », *opus citée*, p.240.

de ses troupes en les accusant d'infidélité, il les soupçonne de méprise.

Méprise tout d'abord vis-à-vis du message du DOP, méprise en suite quant à ces applications et méprise enfin quant aux responsabilités qu'il donne au CDR. L'échec de l'entreprise révolutionnaire serait ainsi avant tout l'affaire d'un manque de mobilisation révolutionnaire que le président du CNR entend rectifier. Le DOP devient « guide », l'« étoile polaire »²⁸³ qui montre le chemin du bonheur car « la révolution c'est le bonheur, sans bonheur nous ne pouvons pas parler de succès »²⁸⁴. Dans cette perspective le devoir de tout révolutionnaire s'est d'éviter que la révolution ne se replie sur elle-même et pour cela la mobilisation doit être constante au sein des CDR. Ils doivent être exemplaires et exempts de négligence, notamment dans leur tenue vestimentaire. En outre, Sankara exhorte les Burkinabè à lutter contre les produits de l'impérialisme puisque les « paysans au Burkina Faso ne gagneront jamais la bataille de leur libération tant que [...] consommateurs des villes ne seront pas disposés à boire de boissons produites à partir de leurs récoltes »²⁸⁵. Ceci constitue une forme de restriction de la consommation.

Il fustige les hommes qui participent par faiblesse et lâcheté à la prostitution et qui par leur comportement « ravalent toutes les femmes au même rang : prostituées ou mariées », faisant qu'ainsi entre « celle qui vend son corps par la prostitution et celle qui se vend dans le mariage, la seule différence consiste dans le prix et la durée du contrat »²⁸⁶. Il fustige encore les femmes qui, au-delà de leurs commérages nuisibles, transmettent à leurs enfants les valeurs de la société burkinabè « encore par trop primitivement agraire, patriarcale et polygamique [qui] fait de la femme un objet d'exploitation pour sa force de travail et de consommation, pour sa fonction de reproduction biologique »²⁸⁷. Ainsi, Sankara place le manque de morale révolutionnaire chez les hommes, les femmes, les vieux, les CDR, les consommateur des villes et même chez les paysans attachés aux coutumes locales. Il critique la société dans son ensemble.

Pour parer à ces dérives, Sankara annonce que désormais tous les cadres seront évalués en fonction de leur engagement révolutionnaire, jugés par les CDR à partir de leur comportement. S'ils sont licenciés, il faut encore qu'ils montrent un engagement pour la révolution pour justifier de leur volonté de se racheter de leur faute, parce que « celui qui ne fait rien fait quelque chose contre la

283 « Nous avons besoin d'un peuple de convaincus plutôt qu'un peuple vaincu », *opus citée*, p.267.

284 *Idem*, p.270.

285 *Idem*, p.278.

286 « La libération de la femme une exigence du futur », *opus citée*, p.229.

287 *Idem*, p231.

révolution »²⁸⁸. Félicitant un ingénieur qui, blessé lors de la réalisation d'une statue de cérémonie, est revenu au travail quelques jours après ses soins pour achever son œuvre à temps, Sankara annonce une plus grande pratique de la décoration. Critiquer le messianisme ne l'empêche pas d'inviter ses partisans à lire toujours plus profondément le DOP dont la compréhension croissante doit guider le peuple. Enfin, Sankara fait adopter la pratique du sport obligatoire pour tous les fonctionnaires. Le sport, parce qu'il est le symbole de la détermination, de l'acceptation de l'épreuve, parce qu'il fédère, devient symbole d'un comportement révolutionnaire. Finalement, l'intérêt manifesté par chaque agent de l'État pour les activités physiques jouera dans son avancement à partir de janvier 1987, en tenant compte de l'âge, du sexe et de la santé des participants. « Le discours gestionnaire s'empare d'un nouveau critère d'exclusion/inclusion politique, dont le trait dominant est qu'il transcende les appartenances sociales pour se fonder sur les comportements personnels »²⁸⁹.

Dans le contexte de troubles politiques importants qui se caractérisent par des affrontements au sein du CNR entre syndicats ou unions constitutives de ce dernier et par les fissures de plus en plus visibles qui divisent les dirigeants historiques de la révolution, le président du Burkina Faso se trouve de plus en plus isolé sur le plan national. Accusant un manque de mobilisation autant qu'un défaut d'orthodoxie révolutionnaire, il accentue la pression morale qu'il exerce sur la population et diminue ainsi les chances de succès de ses tentatives d'ouvertures.

« Tout ce qui sort de l'imagination de l'homme est réalisable pour l'homme ». En citant cette phrase de Sankara, Pascal Labazée illustre les contradictions qu'il observe entre marxisme et représentations sankaristes. Il s'interroge sur la place du marxisme dans ces représentations puisqu'elles lui semblent tenir à des conceptions peu compatibles avec le matérialisme²⁹⁰. S'il ne nous appartient pas de répondre ici à ce questionnement, nous attirons l'attention sur la base immatérielle de la révolution. Le CNR déclare lui-même ne pouvoir s'appuyer sur aucun groupe social suffisant pour assurer la pérennité de la révolution, c'est sur la morale qu'il compte pour révolutionner la société et créer cette base sociale dont il a besoin. Dans la deuxième phase de gestion de la parole nous remarquons qu'à mesure que sa base sociale diminue, le président du CNR use de l'argument moral, se donnant lui-même en exemple dans ses interventions relevant de la

288 « Nous avons besoin d'un peuple de convaincus plutôt qu'un peuple vaincu », *opus citée*, p.275.

289 LABAZEE P. « Discours et contrôle politique les avatars du sankarisme », in *Politique africaine*, n°33, décembre 1989, p.24.

290 LABAZEE P. « Discours et contrôle politique les avatars du sankarisme », in *Politique africaine*, n°33, décembre 1989, p.24.

politique étrangère du pays. Il en résulte une augmentation de la pression sur les individus qui se révèlent notamment dans ces revanches des populations que constituent les détournements de slogans²⁹¹. Dans un contexte de tensions sociales exacerbées par les difficultés financières auxquelles est confronté le Burkina, cette pression morale exercée par le CNR semble confiner le régime dans une voie toujours plus étroite.

3.EVOLUTION DES RELATIONS FRANCO-BURKINABE

A présent qu'une description des changements souhaités ou amenés par la révolution du 4 août a été faite, il reste à en observer l'impact dans les relations franco-burkinabè. Le Burkina Faso est l'un des pays les plus pauvres de la planète et sa survie est en grande partie subordonnée à l'aide de la communauté internationale. Nous avons souligné les conséquences de cette dépenses sur les structures sociales du pays. Après avoir observé les modalités de la lutte politique, économique et sociale pour révolutionner ces structures, nous abordons l'aspect juridique de cette lutte.

3.1.Accords de coopération 1986

Première cible de ses attaques, l'impérialisme prend de multiples formes dans le discours de Thomas Sankara. Si on l'en croit, l'impérialisme se cacherait derrière les « néo-féodaux », les « anarcho-fascistes » et autres formes du « néo-colonialisme ». Toute l'énergie employée à lutter contre l'impérialisme demande qu'on s'interroge sur les succès que remporte la révolution. Les résultats économiques relativement satisfaisant au regard de la situation régionale ne semblent pas permettre au CNR d'assurer l'adhésion populaire. En outre, ne bénéficiant pas des ressources que pourrait prodiguer la conclusion d'un programme d'ajustement structurel avec le FMI, le Burkina dispose d'un recourt de moins que les autres pays de la région. Ceci accentue encore la situation du Burkina Faso qui ne capte qu'un faible flux des investissements privés en direction de l'Afrique. Ne disposant pas de ressources propres suffisantes, le pays des hommes intègres doit donc s'appuyer sur l'aide bilatérale. En 1982 la France figure au premier rang des donateurs du Burkina²⁹², de même qu'elle en est le premier partenaire commercial. Voulant révolutionner les rapports sociaux au sein du pays, le nouveau leader burkinabè fait de la révision des accords de coopération de 1961 un

291 DUBUCH C., « Langage du pouvoir, pouvoir du langage », *opus citée*.

292 En 1982 45% du budget de l'État de haute-Volta est financé par l'aide française et 70% par l'aide internationale, voir ASCHE H., *Le Burkina Faso contemporain : l'expérience d'un auto-développement*, *opus citée*.

de ces chevaux de bataille dès son accession au pouvoir²⁹³. Il s'agit pour nous d'observer l'influence du renouvellement de accords de coopération sur les relations économiques franco-burkinabè. Nous présentons les nouveaux accords de coopération avant d'en rechercher les effets dans les échanges économiques.

3.1.1.Présentation

La longueur des négociations semble montrer l'ampleur des difficultés. En juin 1984 déjà le Burkina espère que les accords de coopération pourront être signés avec la France²⁹⁴. S'il sait refuser l'aide soviétique lorsqu'il la juge inférieure à ses attentes, Sankara ne se prive pas d'exercer des pressions sur les intérêts français lorsque la France se montre réticente à apporter son aide au Burkina. Ainsi Sankara n'hésite pas à bloquer les transferts de fonds des entreprises privées et publiques vers la France pour protester contre l'insuffisance de la part française dans le financement du projet de barrage de Kompienga. Ce genre de mesures associées aux diatribes diplomatiques et aux positions contraires aux intérêts français sur le plan international, ne facilitent pas les négociations et il faut attendre le 4 février 1986 pour que soient signés les nouveaux accords.

Dans une étude sur les relations économiques franco-burkinabè, Windlassida Savadogo décrit la teneur de ces accords²⁹⁵ et nous appuyons notre travail sur celui qu'il a réalisé. Sur douze rubriques proposées lors des négociations, dix textes fondamentaux trouvent forme et sont signés. Ceci semble témoigner d'une certaine réussite des négociations. Des dix textes d'accord, six sont effectivement ratifiés par le Burkina sous le régime du C.N.R, précisément par l'ordonnance Zatu N° AN-IV-43/CNR/REC du 31 juillet 1987 portant autorisation de ratification, et le Kiti N° AN IV-435/CNR/REC du 31 juillet portant ratification²⁹⁶. Un accord général de coopération²⁹⁷ définit les grandes orientations à travers lesquelles s'exerce la coopération entre la France et le Burkina, ainsi que les procédures de dénonciation en cas de litige dans l'application des textes. Les deux parties contractantes conviennent de mettre sur pied une grande commission paritaire et accessoirement des commissions mixtes spécialisées, en vue de favoriser l'identification des projets et la mise en œuvre d'actions communes. Le texte par ailleurs abroge le traité de coopération du 24 avril 1961 et le protocole du 14 décembre 1978 portant création d'une commission mixte entre les deux États.

293 SANKARA T., *Oser inventer l'avenir. La révolution burkinabè*, opus citée, p.82.

294 <http://thomassankara.net/spip.php?article558&lang=fr>

295 SAVADOGO W. R., opus citée.

296 *Journal officiel* du Burkina Faso d'octobre 1987.

297 Ministère des Affaires Etrangères, 4B5 Rex 36. Coopération BF/France. Projets d'accord et de conventions révisés de coopération conclu entre la France et le Burkina. Burkina Faso.

L'acte d'abrogation concerne également les autres anciens accords particuliers.

Un accord de coopération économique et financière²⁹⁸ implique une concertation entre les deux parties, si besoin se présente, sur les problèmes économiques et financiers d'intérêt commun. L'aide française pour le Burkina y est également évoquée. A ce sujet, les dispositions précisent que la concertation concerne la réalisation d'études et de travaux, l'exécution des recherches, la fourniture d'équipements, l'envoi d'experts et de techniciens, la formation des cadres burkinabè et l'octroi de concours financiers. Le but assigné à cette aide demeure la promotion du développement économique et social du Burkina. Quant à ce dernier, il est tenu d'adhérer aux mécanismes de l'UMOA (devenue UEMOA). En d'autres termes, le domaine de la coopération monétaire entre les deux États reste le même que celui qui régit les accords entre la France et la zone franc.

Les mécanismes de la zone franc sont essentiels pour comprendre l'évolution des structures sociales des sociétés africaines concernées. Parce qu'elles n'ont pas la maîtrise des contreparties externes des masses monétaires, les banques centrales sont contraintes de limiter l'encours global de leur crédit intérieur. Ceci aboutit à « une prudence excessive des autorités monétaires et, au plan des structures internes de financement, des carences de la fonction d'intermédiation financière »²⁹⁹. Par conséquent, l'inertie des structures économiques et sociales apparaît ainsi comme « la contrepartie nécessaire de la stabilité monétaire tant vantée des pays africains de la zone francs »³⁰⁰. L'aide joue en effet un double rôle dans la résorption des tensions sociales : elle permet de contenir les pressions à la hausse des prix des biens alimentaires et elle apparaît comme le substitut nécessaire à la création de monnaie. En freinant l'accumulation du capital et le bouleversement des structures productives, la zone franc fait effectivement figure « d'appareil conservateur destiné à maintenir le *statu quo* social »³⁰¹.

Ainsi, « le maintien d'un important effort d'aide publique de la France en direction des pays de la zone franc est la contrepartie logique de l'aliénation de la souveraineté monétaire de ces pays »³⁰². Une convention relative aux rapports entre les deux trésors, burkinabè et français³⁰³ ne semble pas apporter plus d'avancées. Elle autorise l'exécution des opérations de recettes et de dépenses par les services du trésor de l'une des parties sur son territoire, pour le compte du trésor de l'autre. Ces

298 « Accord de coopération économique et financière entre le gouvernement de la République française et le gouvernement du Burkina Faso », *JORF*, 18/01/1989, p.737.

299 Hubert Gérardin « Intégration monétaire et création de monnaie : le cas de la zone franc », *Économie et sociétés*, n°30, 1986, p.111. Cité par ADDA J., SMOUTS M.-C., *opus citée*, p.77.

300 ADDA J., SMOUTS M.-C., *opus citée*, p.78.

301 Marc Raffinot, « Gestion étatique de la monnaie, parités fixes et dépendance : le cas de la zone franc », *Revue Tiers monde*, Tome XXIII, n°91, juillet-septembre 1982, cité par ADDA J., SMOUTS M.-C., *opus citée*, p.78.

302 ADDA J., SMOUTS M.-C., *opus citée*, p.79.

303 4B5 Rex 36, cité par SAVADOGO W. R., *opus citée*.

opérations effectuées par les comptables publics burkinabè ou français en qualité de mandataires réciproques, sont notifiées puis centralisées dans les écritures du trésor payeur général du Burkina et dans celles du payeur auprès de l'ambassade de France. Les questions de décaissement, de validation des titres de paiement, de règlement ou de recouvrement des sommes dues au partenaire, sont élucidées dans des dispositions spécifiques communes.

Concernant la coopération sur les postes et télécommunications, les deux États entendent se concerter mutuellement sur les problèmes techniques qui leur sont relatifs et sur l'application des tarifs dans ces domaines. La France promet par cette disposition d'apporter son éventuel concours, principalement de nature technique, à son partenaire, sous forme de formation de personnels, d'études et de réalisation des programmes d'équipement. Les modalités de ces interventions sont toutefois renvoyées à des dispositions ultérieures. Ici encore la différence est infime avec les accords de 1961, le ton semble moins contraignant pour la Haute-Volta, mais l'essentiel de l'ancien accord est conservé³⁰⁴.

La convention relative au centre d'appareillage de Ouagadougou³⁰⁵ attribue la gestion de ce centre au Burkina, et la prise en charge des mutilés ainsi que des anciens combattants burkinabè « bénéficiaires du code français des pensionnaires d'invalidité » à la France. On peut voir ici une victoire de la partie burkinabè, mais ce domaine de coopération semble plus symbolique que véritablement significatif.

L'accord de coopération sur la marine marchande³⁰⁶ garantit aux navires de l'une et de l'autre des deux parties, le libre accès à leur commerce extérieur. A cet effet, l'un accorde à l'autre le traitement réservé à ses propres navires dans les transports maritimes. La mesure concerne les formalités douanières, l'accès aux ports, la perception des droits et axes portuaires, le traitement de leurs équipages ainsi que de leurs marchandises. Dans le volet technique et sur la demande du Burkina, la France s'engage à offrir son concours pour la formation des personnels navigants burkinabè. Elle se propose aussi d'appuyer l'étude des programmes d'équipement, d'exploitation et de tarification des transports maritimes du Burkina. Ici c'est surtout la suppression de l'article 10 de l'accord de 1961

304 Le traité est disponible sur le site

<http://www.doc.diplomatie.gouv.fr/BASIS/pacte/webext/bilat/SDW?W%3DSER+%3D+%27burkina+faso%27+OR+DER+BY+SER/Ascend%26M%3D17%26R%3DY>

305 « Convention entre le gouvernement de la République française et le gouvernement du Burkina Faso relative au centre d'appareillage du Ouagadougou », *JORF* du 18/01/1989, p.739.

306 « Accord de coopération en matière de marine marchande entre la République française et le Burkina Faso », *JORF* du 18/02/1989, p.2309.

qui semble modifier les termes de la coopération. Cet article prévoyait la concertation par commission d'experts des deux pays pour organiser les campagnes de pêches et l'écoulement des produits³⁰⁷ et sa suppression semble libérer le Burkina plus que la France. Quoiqu'il en soit, le Burkina étant un pays enclavé cet accord sur la marine marchande ne bouleverse pas les relations franco-burkinabè.

Les accords sur l'enseignement, la culture, le sport, les communications audiovisuelles et la presse comme ceux qui concernent la formation de personnel par la coopération technique ou encore les conventions sur la coopération scientifique et technique et l'assistance administrative et douanière ne seront signés que sous le régime du Front Populaire à partir de 1989.

Tout comme les anciens, les nouveaux accords de coopération franco-burkinabè ont été négociés et signés dans un cadre contractuel et bilatéral, cependant en raison de ce précédent on peut se demander ce qu'apporte vraiment le renouvellement des accords de coopération. Savadogo note que si le style dénote une volonté d'égalité et de réciprocité, les retombées économiques réelles semblent limitées par le manque d'engagement du partenaire français. Il cite l'emploi du conditionnel et la brièveté des textes comme autant d'arguments pour démontrer ce manque d'engagement du pays donateur qui peut décider de réduire voire d'annuler ces contributions.

3.1.2.Une portée limitée

Les accords sont alors circonscrits autour d'un contenu essentiel, sans équivoque et lourdeur certes, mais aussi sans dispositifs permettant leur mise en œuvre effective. D'autre part la réduction sensible du volume des textes de 1986, peut être imputée au manque de consensus sur la coopération judiciaire et sur l'assistance militaire, toutes deux longues respectivement de 67 et de 28 articles en 1961.

L'évolution du profil des accords peut se saisir à travers les domaines politique, économique et culturel. A l'opposé des accords antérieurs, il n'y a pas eu d'accord diplomatique entre le Burkina et la France en 1986. Pendant que le traité de 1961 souligne que les États aménagent leurs relations diplomatiques notamment en se consultant, l'accord général de 1986 fixe seulement le cadre juridique et technique dans lequel doit s'exercer la coopération. Manifestement, l'ancienne

307 « Accord de coopération en matière de marine marchande entre la République française et la République de Haute-Volta », *JORF* du 05/02/1962, p.272.

métropole perd l'un des fondements de sa politique de coopération. Son partenaire entend à l'avenir mener librement sa politique extérieure conformément à ses visées politiques, idéologiques et économiques.

La perte de cette emprise diplomatique française était esquissée avant la négociation des accords par une décision du gouvernement burkinabè qui arrêtait que « le décanat serait désormais assuré par l'ambassadeur africain résident, le plus ancien en poste à Ouagadougou ». L'ambassadeur français n'était donc plus automatiquement le doyen du corps diplomatique burkinabè, ce qui laisse entrevoir le recul de la diplomatie française au Burkina Faso.

En matière économique la suppression du titre sur les échanges se justifierait par le fait que le régime préférentiel réciproque institué dans les conventions de 1961, dans son application, léserait le commerce extérieur du Burkina. Dans ce sens, l'accord de 1986 marque un effort du gouvernement burkinabè pour supprimer les priviléges commerciaux de la France sur son territoire. Sankara met en avant l'intérêt limité d'un régime préférentiel réciproque avec un pays industrialisé alors que le Burkina ne dispose pas de produits à exporter.

Sur le plan de la coopération monétaire, c'est le statu quo. La monnaie burkinabè reste sous le parapluie du franc français, car le pays souscrit toujours aux accords de l'UMOA. Certes l'appartenance à la zone franc offre un certain nombre d'avantages parmi lesquels on compte la garantie illimitée de la convertibilité entre le CFA et le FF, ainsi que la fixité de la parité entre les deux monnaies. Cette garantie fait du CFA une monnaie assez solide et même crédible au plan international. D'aucuns y perçoivent, en plus de la stabilité monétaire relative, une sorte d'intégration économique régionale. Mais au-delà de ces priviléges du reste discutables, c'est l'emprise monétaire et économique de la France sur la zone franc qui est mise en relief, la monnaie étant un gage d'indépendance économique et commerciale d'un État. Nous avons vu les lourdeurs que font peser les mécanismes de la zone franc sur l'évolution des sociétés africaines, ajoutons maintenant que l'enjeu principal de la zone franc pour la France n'est pas de nature matérielle, économique ou comptable. « Il réside dans la reproduction continue d'un ensemble de relations qui, effaçant la "perte" survenue en 1960, préserve son statut de puissance internationale »³⁰⁸. Pourquoi alors le gouvernement burkinabè a-t-il reconduit ces accords monétaires? Pour M. Basile Guissou, ministre de la Coopération en 1984 et 1985, le Burkina évolue dans un cadre monétaire sous-

308 Jacques Adda et Marie-Claude Smouts, *La France face au Sud, le miroir brisé*, Paris, Karthala, 1989, p.63

régional et se garde par conséquent de faire cavalier seul (dû sans doute à la faiblesse de son poids économique). Les accords de la zone franc sont un problème collectif et la solution ne doit être recherchée qu'en collaboration avec l'ensemble des membres de cette zone. En conservant le régime de la zone franc le Burkina Faso sauvegarde l'essentiel de la coopération monétaire ce qui pousse à limiter l'ampleur de la révolution initié par Sankara, puisque voulue ou non, le gouvernement reconnaissait que l'abandon de la zone franc était impossible tant qu'il était isolé.

Enfin dans le domaine de l'éducation, la domination culturelle était manifeste dans l'enseignement à travers la panoplie de mesures instituées dans les anciens accords. En 1961 en effet, l'accord culturel autorisait la France à mettre à la disposition du Burkina du personnel d'enseignement dans les différents ordres. Ces enseignants intervenaient aussi dans la sanction des examens et concours ainsi que dans le fonctionnement des services administratifs du secteur. Parallèlement le partenaire burkinabè était tenu d'adapter ses programmes d'enseignement à ceux en vigueur en France, et de ne s'adresser qu'à cette dernière pour ses besoins didactiques. A n'en pas douter, toutes les représentations (aussi bien dans l'enseignement primaire, secondaire et technique que dans l'enseignement supérieur) forgeaient une philosophie éducative burkinabè avoisinant celle de l'ancienne métropole. En somme, elles répondaient, à un souci de diffusion des éléments culturels français. Dans le nouvel accord culturel de telles mesures n'étaient pas codifiées. Ce qui laisse croire à une certaine réciprocité des intérêts culturels, à une indépendance de la politique culturelle de chaque contractant.

Lorsqu'il analyse le renouvellement des accords de coopération Pascal Labazée s'interroge sur leur nature. « Faut-il y voir l'amorce d'une « *nouvelle coopération* » désormais plus attentive aux projets de développement qu'aux taux de retour financiers, ou, plus prosaïquement, la nécessité d'éliminer les plus criants des archaïsmes qui émaillaient des accords vieux de près de trente ans³⁰⁹ » ? Théoriquement et en comparaison des anciens accords franco-burkinabè de 1961, ceux de 1986 marquent une évolution certaine du point de vue de leur transparence et de leur équité. Cependant, leur intérêt semble limité et leur incidence sur l'évolution de l'aide française apportée au Burkina pourrait bien être négative. La signature d'accords équitables constitue une avancée, mais c'est seulement à partir de leur application que l'on pourrait mesurer leur influence réelle. Enfin, si le Burkina enregistre les accords le 31 juillet 1987, la France ne le fera qu'à partir de 1989, soit un an et demi après l'assassinat de Thomas Sankara et l'avènement du Front Populaire placé

309 LABAZEE P., « Les limites d'une politique volontaire », *Politique africaine*, n°20, décembre 1985, p89.

sous le signe de la « Rectification ». Il semble donc que l'ampleur du renouvellement ait une portée plus symbolique qu'effective. En tant qu'acte symbolique de rupture, il se placerait dans la même ligne que les tensions diplomatiques nées des positions qu'adopte le Burkina sur la scène internationale. Ainsi, puisque d'une part l'étude des accords ne permet pas de mesurer un véritable changement dans la nature des relations franco-burkinabè et puisque d'autre part on ne peut résumer la complexité des relations qu'entretiennent le Burkina et la France à la seule lumière de la révision des textes internationaux qui les lient³¹⁰, nous proposons de nous intéresser maintenant aux aspects économiques des relations franco-burkinabè.

3.2.L'aide française au Burkina

Lorsque le Burkina Faso se prononce en faveur de l'indépendance de la Nouvelle Calédonie en décembre 1984, il suscite de nombreuses réactions côté français. Persévérand dans sa position, le 2 décembre 1986 le Burkina soutient la résolution 41/41 de l'ONU qui inscrit la Nouvelle-Calédonie sur la liste des territoires non autonomes et reconnaît ainsi son droit à l'indépendance. En réaction, les députés de droite de l'Assemblée nationale demandent que l'aide française cesse au Burkina. Cette suite d'événements permet d'observer le lien étroit entre la politique étrangère de la France et l'aide qu'elle dispense. La récente victoire de la droite à l'Assemblée nationale pourrait pousser à penser que les sanctions se durcissent à l'encontre du régime burkinabè. Pour vérifier cette hypothèse il est nécessaire d'analyser l'évolution de la politique française en Afrique et celle de l'aide que la France attribue au Burkina Faso.

Les chiffres recensés par le *Rapport annuel de la zone franc*³¹¹ mettent en avant une diminution remarquable de l'aide française au Burkina à partir de 1983. Cette diminution semble cependant s'inscrire dans un contexte de restriction générale de l'aide bilatérale française aux pays de la zone franc. Durant les années 80, la France semble avoir réorienté en partie les flux de son aide, en même temps qu'elle semble délaisser l'aide bilatérale pour s'investir plus largement dans les institutions internationales. Ce contexte particulier infirme l'idée d'un arrêt de l'octroi d'aide française suscité par l'avènement du CNR et il faut approfondir l'analyse pour en direction des mécanismes de l'aide pour observer plus clairement quel peut être l'impact de cet avènement sur le cours des relations franco-burkinabè. Les caractéristiques de l'aide française et l'agencement des institutions qui en sont

310 *Idem.*

311 Rapports annuels de la zone franc : 1980-1988.

responsables permettent de mieux saisir les modifications qu'a pu entraîner la révolution dans l'évolution du montant d'aide attribué au Burkina.

En dépit des réformes qui visent le ministère de la Coopération et celui des Affaires étrangère, il semble que la politique française en matière d'aide au développement ait connu une certaine continuité sous le premier septennat de François Mitterrand. Une certaine filiation entre Jean-Pierre Cot, ministre de la Coopération du premier gouvernement constitué durant la présidence de Mitterrand et Michel Aurillac, ministre du gouvernement Chirac, nous conforte dans cette hypothèse³¹². Si on en croit la description qu'en fait Jean-François Bayart, tout semble rapprocher Jean Pierre Cot du leader burkinabè. « Son âge, son style, ses choix sans ambiguïté en faveur de l'auto-suffisance alimentaire, de la satisfaction des besoins essentiels, de l'énergie et de la petite industrialisation, son intérêt pour l'aide multilatérale et pour la mondialisation de la coopération française, son souci d'associer à celle-ci les organisations non-gouvernementales, sa volonté de contrôler l'affectation réelle des enveloppes budgétaires, ses préoccupations humanitaires, sa méfiance à l'égard des caciques des relations franco-africaines³¹³ ». Le ministre aurait également déclaré considérer Sankara avec sympathie³¹⁴. On peut donc douter que l'aide française au Burkina ait connu une évolution significative lors de la victoire de la droite. Pour mesurer l'effectivité d'éventuels changements nous nous sommes tournés vers les *Rapports annuels de la zone franc* qui recensent les chiffres de l'aide et des informations permettant de mesurer l'importance du commerce que la France entretient avec chacun des pays de la zone.

3.2.1.Une diminution à replacer dans le contexte régional

Intervenant quatorze jours seulement après le soutien burkinabè à la résolution 41/41, la réaction de l'Assemblée semble révéler les conditionnalités politiques de l'aide française en direction de l'Afrique. Jean-François Bayart insiste sur le rôle de clientèle diplomatique joué par les pays africains. Ils soutiendraient la France au sein de l'ONU et de la Communauté européenne en lui offrant une audience étendue et en la préservant des attaques concernant notamment ses essais nucléaires ou les problèmes liés à la décolonisation dans le Pacifique et l'océan Indien³¹⁵. En outre, la suspension de l'aide française au Cameroun évoquée plus haut, illustre à loisir les réactions de la

312 ADDA J., SMOUTS M.-C., *La France face au Sud, Le miroir brisé*, opus citée, p.253.

313 BAYART J.-F., *La politique africaine de François Mitterrand*, opus citée, 1984, p.27.

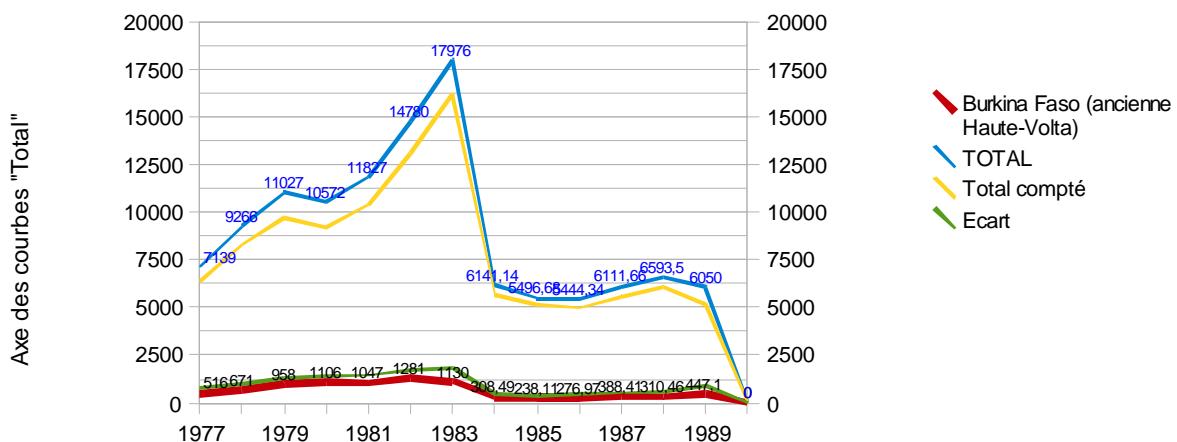
314 *Idem*, p.14.

315 Jean-François BAYART, cité par PETITEVILLE F., « Quatre décennies de « coopération franco-africaine » : usages et usure d'un clientélisme », opus citée, p.572.

France dans le cas où un État africain vote contre ses intérêts au cours d'une Assemblée des Nations unies³¹⁶. Il convient donc de déterminer si la France utilise son aide au développement pour sanctionner politiquement le nouveau régime du Burkina suite à son soutien au peuple kanak affiché à l'ONU.

Les chiffres recensés dans le *Rapport annuel de la zone franc*³¹⁷ (RAZF), indiquent une forte diminution de l'aide française au Burkina Faso à partir de l'année 1983, l'apport français passant 1130 millions de FCFA en 1983 à 308 millions en 1984. La coïncidence de cette diminution avec l'avènement de la révolution invite à penser cette diminution comme une sanction envers le régime sankariste. Pourtant, en comparant l'aide française au Burkina à celle que les autres pays de la zone franc reçoivent, on peut constater une diminution générale de l'effort d'aide français en direction de ces pays à partir de 1983. Ceci nous invite analyser plus précisément ce que peuvent révéler les chiffres dont on dispose.

Diagramme 5 :
Evolution de l'aide française totale et comparaison avec celle versée au Burkina
en milliards de FCFA



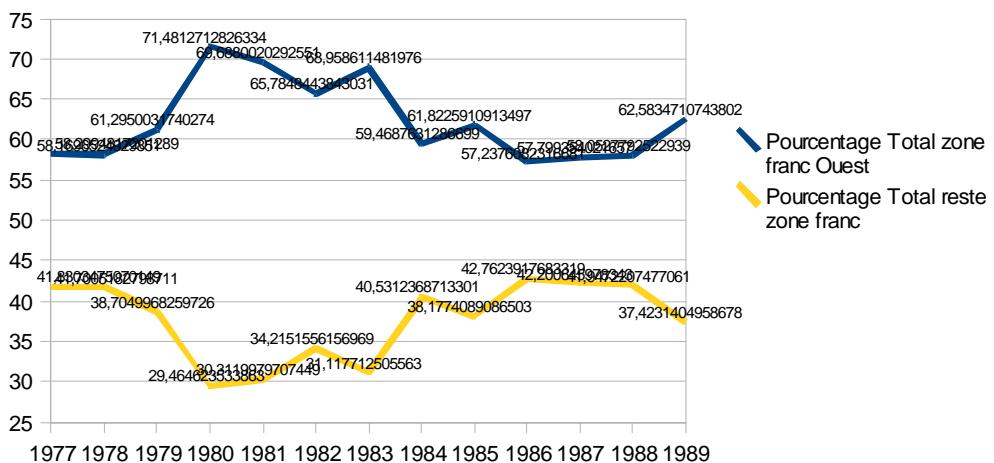
L'Afrique de l'Ouest semble plus touchée que le reste de la zone franc par cette diminution, mais il faut considérer qu'elle reçoit 60% en moyenne de l'aide attribuée à la zone. De plus, les États de l'UMOA connaissent un fort accroissement de l'aide française dans la période 1979-1983, faisant

316 Bertrand BADIE, *L'État importé*, Paris, Fayard, 1992, pp. 36-50, citée par PETITEVILLE F., « Quatre décennies de « coopération franco-africaine » : usages et usure d'un clientélisme », *opus citée*, p.578.

317 Rapports annuels de la zone franc : 1980-1988.

monter sa part jusqu'à 70%³¹⁸. Comptant pour 66% dans la part de l'aide à l'UMOA, la Côte d'Ivoire et le Sénégal ont signé des programmes d'ajustements structurels dès le début des années 80. Ceci nous invite à penser que l'accroissement de l'aide correspond à une série de prêts d'ajustements structurels de la CEEE ou à des rééchelonnements de dette concédés aux pays s'engageant dans des programmes d'ajustement structurel. Le Burkina aurait ainsi bénéficié d'une aide de 21 milliards de FCFA grâce à un accord conclu le 17 mai 1983³¹⁹. En outre, Sankara déclare avoir réussi à obtenir que lui soit rétrocédé un prêt d'ajustement structurel de 3 milliards de FCFA³²⁰. Cependant, ne détenant pas d'informations sur le mode de comptage de l'aide française, il est délicat d'analyser autre chose que la tendance observée. En adoptant ce point de vue il reste permis d'insister sur la relative stabilité du volume et de la répartition de l'aide après la forte diminution de 1983. Durant la période allant de 1983 à 1987 l'Afrique de l'Ouest concentre 60% de l'aide. Ce constat permet d'émettre l'hypothèse suivant laquelle la diminution de l'aide française à la zone franc faisant suite à une augmentation notable de 1979 à 1983, ne serait qu'un retour à la normale.

Diagramme 2
Répartition de l'aide française AOF/ reste zone franc



La diminution de l'aide attribuée au Burkina s'inscrirait ainsi dans un mouvement de restriction générale de l'aide aux pays de la zone franc faisant suite à une forte augmentation. Mais alors qu'en 1983, le volume global de l'aide retrouve son niveau de 1978, le Burkina Faso enregistre une

318 Voir diagramme 2 annexe II.

319 ZAGRE P., *Les politiques économiques du Burkina Faso. Une tradition d'ajustement structurel*, opus citée, chapitre VII.

320 SANKARA T., *Oser inventer l'avenir. La révolution burkinabè*, opus citée, p.130.

diminution de près de la moitié de ce qu'il percevait en 1978. Le Burkina a reçu 516 et 671 milliards de FCFA en 1977 et 1978, et ne touche plus que 308, 238, 276, 388, 310 puis 447 de 1984 à 1989³²¹. Si la part d'aide que reçoit le pays passe de 7 à 10% du total de l'aide française à la zone franc entre 1977 et 1980 celle-ci retombe à 9, puis 6% entre 1981 et 1983. Enfin l'évolution de la part du Burkina dans l'aide française à la zone franc marque une courbe en passant de 6, 5, 4 et à nouveau 5 et 6 % de 1983 à 1987³²². Tous les indicateurs montrent donc que l'aide française est à son plus bas niveau en 1985 et qu'elle ne semble pas accuser de coup d'arrêt dû au soutien burkinabè de la résolution 41/41 adoptée en 1986 ou à la victoire de la droite à l'Assemblée nationale. En revanche, quoique l'allure de la courbe qui décrit l'évolution du volume d'aide au Burkina suive presque constamment celle de l'évolution de l'aide totale, elle s'en démarque entre 1984 et 1987. Cette diminution de l'aide plus marquée qu'ailleurs coïncide avec l'avènement de la révolution, cependant ne disposant pas d'éléments explicites liant ces deux événements il faut se pencher sur la composition et les particularités de l'APD française pour tenter de comprendre si cette diminution peut être envisagée comme le reflet d'une sanction politique infligée par le gouvernement français.

3.2.1.L'aide française

3.2.1.1.Une aide africaine

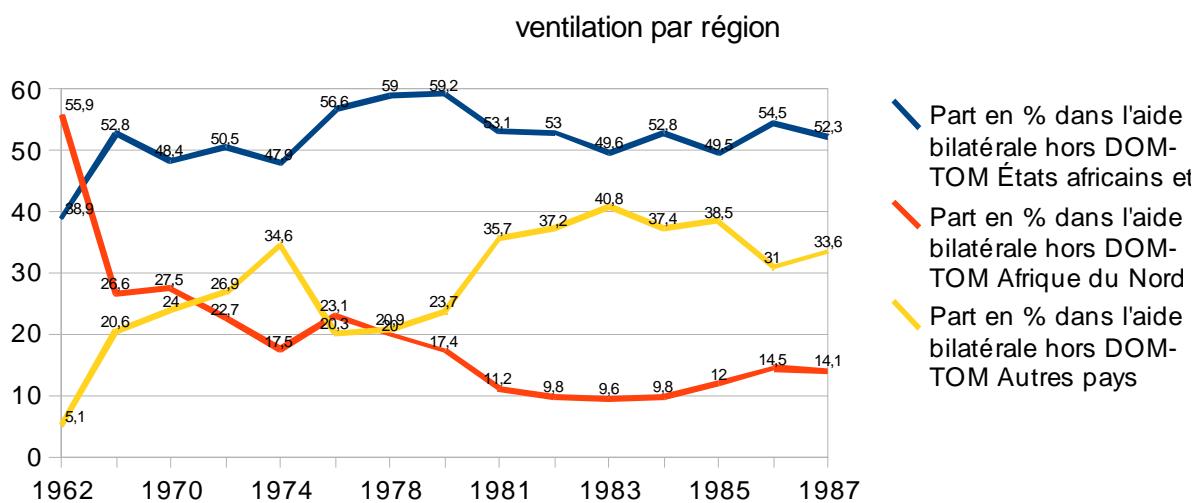
L'aide française se caractérise d'abord par son orientation africaine. Depuis le début de la Ve République l'aide française hors DOM-TOM a été principalement orientée vers l'Afrique et plus particulièrement encore vers l'Afrique subsaharienne. Les statistiques fournies par Jacques Adda et Marie-Claude Smouts indiquent que l'aide au Maghreb passe de 55 à 14% entre 1962 et 1987³²³. Les États africains et malgache voient leur passer de 38 à 52% de 1962 à 1968, puis osciller entre 48 et 59% jusqu'en 1987. Pour la période 1979-1983 la courbe de cette évolution donne à voir le gonflement et la dépression que nous avons observés précédemment. La catégorie « autres pays » voit le volume de son aide augmenter continuellement avec cependant une dépression remarquable de 1976 à 1980. L'aide aux États du Maghreb variant peu durant cette période, on peut penser que les États africains et malgache sont en position de compétition avec l'ensemble formé par les autres pays.

321 Voir diagramme 5 annexe II.

322 Voir diagramme 6 annexe II.

323 Les chiffres exposés sont tirés de ADDA J., SMOOUTS M.-C., *La France face au Sud, Le miroir brisé, opus citée*, pp.32-33. Voir diagramme 7 et 8 annexe III.

Diagramme 7 :
Répartition de l'aide française



L'évolution symétrique que connaît l'aide à destination des uns et des autres contribue à conforter cette hypothèse. La diminution de l'écart entre l'aide française aux pays africains et celle que reçoivent les autres États ne doit pourtant pas occulter le fait que cette dernière catégorie ne désigne pas un espace cohérent. Si les États africains ou les États maghrébins sont des ensembles recevant une aide suffisamment conséquente pour être comptabilisée sous un intitulé qui les désigne directement, la catégorie « autres pays » regroupe des États appartenant à des espaces géographiques différents. La priorité africaine de l'aide française ressort d'autant plus que cette considération est bien prise en compte. Replacée dans le contexte de la politique étrangère de la France, la priorité africaine dans l'attribution de l'aide souligne l'aspect privilégié des relations politiques et économique qui liens la France et l'Afrique. Franck Petiteville croit voir la contrepartie de cet état de fait en ce que l'aide au développement et les financement qui y sont associés peuvent ainsi être envisagés comme instrument privilégié des relations franco-africaines³²⁴. D'après lui il y aurait donc bien lieu d'interroger l'évolution de l'aide française au Burkina pour observer d'éventuels changements intervenus dans les relations franco-burkinabè durant la révolution.

324 PETITEVILLE F., « Quatre décennies de « coopération franco-africaine » : usages et usure d'un clientélisme », *opus citée*, p.572.

3.2.1.2.Une aide liée

Outre cette priorité africaine, l'aide française se distingue également par le taux élevé de la part dite « liée » de ses dotations. Depuis les attaques de Raymond Cartier et d'Edouard Bonnefous, les gouvernements français se sont employés à justifier la pertinence de l'aide, principalement en direction de l'Afrique. La menace communiste et le caractère lié de l'aide sont avancés pour affirmer que la France ne gaspille pas ses milliards³²⁵. L'aide française est donc, dès 1965, justifiée par les intérêts politiques et économiques du pays. Bien qu'il soit délicat d'établir une frontière tout à fait étanche entre l'un et l'autre de ces aspects, nous proposons de les distinguer selon le degré de liberté d'usage que les différents types d'aide accordent aux gouvernements bénéficiaires. A la suite de Smouts et Adda nous considérons les aides du type crédits à l'exportation comme relevant principalement du domaine économique et les aides budgétaires comme celle qui relèvent essentiellement du domaine politique³²⁶.

Liée à hauteur de 60% en 1965, l'aide française se développe en accentuant cette tendance conformément à ce qu'annonce le ministère de la Coopération dans la réponse qu'il adresse à Raymond Cartier³²⁷. Aussi lorsque la France annonce une augmentation de son effort d'aide au développement, le gouvernement ne peut réaliser les objectifs annoncés qu'en liant ses contributions financières à l'achat de matériels et équipements français. Ce faisant il substitue un objectif de promotion à l'exportation à un objectif de coopération efficace pour le développement³²⁸. Jusqu'en 1987 l'aide française est restée en effet l'une des plus liées de l'ensemble des pays industrialisés. De 1983-1986 la France compte pour 72% dans les crédits à l'exportation nets des pays industrialisés aux PED; avec une part de 14% de l'APD totale (y compris DOM-TOM) on peut remarquer que la France ne prend part qu'à hauteur de 2% aux dons privés, 5% des investissements, et 23% des apports du secteur public. Le crédit à l'exportation constitue donc bien une particularité française. Il connaît d'abord avec une évolution régulière de 10 à 16% entre 1970 et 1975, avant d'atteindre 24% en 1982 et commencer une ascension fulgurante jusqu'au taux de 72% en 1986. Si l'évolution de l'aide française dans les années 70 semble refléter la réconciliation entre discours politique et intérêts commerciaux³²⁹, l'évolution qu'elle connaît de 1982 à 1986 semble renvoyer à un certain emballage du système.

325 ADDA J., SMOUTS M.-C., *La France face au Sud, Le miroir brisé*, opus citée, p.30.

326 *Idem*, p.42.

327 Ministère de la Coopération, « Non la France ne gaspille pas ses milliards », réponse au journaliste R. Cartier, 1965, cité par ADDA J., SMOUTS M.-C., *La France face au Sud, Le miroir brisé*, opus citée, p.30.

328 *Idem*, p.31.

329 *Idem*, p.175.

En abordant l'aide liée, on touche aux intérêts commerciaux de la France, mais il faut encore préciser par quels vecteurs les dirigeants entendent relier ces intérêts à leur discours politique. Le « Rapport de la Commission des finances de l'Assemblée nationale » sur les aides à l'exportation, présenté par M. Claude Germon en 1987, nous apprend que 95% du soutien public concernent les grands contrats d'équipements (appelés aussi « ensembles-marchandises »). Adda et Smouts rapportent ce chiffre à 80% en y ajoutant l'aide liée distribuée par le FAC et la CCCE³³⁰, néanmoins ce chiffre est suffisant pour supposer que l'aide liée concerne principalement les entreprises pouvant répondre à la demande de « grands contrats ». Il semble donc que ce soit les grands groupes qui soient les relais du rapprochement de la coopération et des intérêts économiques français.

Refusant « l'impérialisme » des grandes puissances, Sankara a opté politique de développement auto-centrée basée sur des projets de petite envergure dont les nécessités financières sont adaptées aux moyens du pays. On peut émettre l'hypothèse que ce choix de développement ait induit une diminution des importations françaises subventionnées par l'aide au développement qui se traduirait finalement par une diminution de l'aide totale accordée au Burkina Faso. En outre, Sankara aurait également pu explicitement refuser une partie de l'aide liée en voulant se montrer fidèle au DOP qui pose le respect de la souveraineté nationale comme principe à la coopération³³¹. Adda et Smouts considèrent en effet que l'aide liée est l'expression la plus achevée de la dissociation entre la valeur d'usage de l'aide et sa valeur d'échange. Elle serait à l'origine d'une « triple distorsion dans l'allocation des ressources que l'on prétend mettre au service du développement : au profit des projets qui intéressent le plus l'industrie du pays donateur; au profit des projets dont le contenu en importations est le plus élevé ; au profit des entreprises du pays donateur, qui ne sont pas nécessairement les plus performantes tant au niveau des prix que de la qualité des prestations fournies »³³². Or le président du Burkina Faso déclare dans une conférence qu'il privilégie « l'aide qui assassine l'aide »³³³. Par ailleurs, des « économistes comme Jacques Marseille, des politologues comme Jean-François Bayart, des journalistes comme Antoine Glaser et Stephen Smith ont montré que la rente africaine était exploitée par certains groupes qui se sont transformés en lobbyistes [...] »³³⁴. Enfin, le Burkina Faso ayant toujours bénéficié d'un nombre restreint de crédits à l'exportation il semble délicat d'associer la diminution de l'aide vers le Burkina à un éventuel arrêt

330 FAC : Fonds d'Aide à la Coopération et CCCE : Caisse Centrale de Coopération Économique.

331 Voir également SANKARA T., *Oser inventer l'avenir. La révolution burkinabè*, opus citée, p.83.

332 ADDA J., SMOUTS M.-C., *La France face au Sud, Le miroir brisé*, opus citée, p.40.

333 SANKARA T., *Oser inventer l'avenir. La révolution burkinabè*, opus citée, p.78.

334 KESSLER M.-C., *La politique étrangère de la France. Acteurs et processus*, Paris, Presses de Science-po, 1999, p.350.

de ce type de crédit. La plupart des crédits garantis par la COFACE sont en effet réservés à sept pays dont ne fait pas partie le Burkina-Faso³³⁵. De 1975 à 1980 ceux-ci reçoivent 75% des crédits à court terme et 90% des crédits à long terme³³⁶. Ce type d'aide constitue donc une part nécessairement limitée de l'aide totale que reçoit le Burkina Faso et il est délicat de faire reposer sur les crédits à l'exportation les motifs de son évolution.

3.2.1.3.La coopération technique

L'importance de sa coopération scientifique et technique est encore un autre aspect de l'aide française. En 1984 la France y consacre 47% de son aide bilatérale et, avec 15000 coopérants, elle pourvoit un cinquième des effectifs des pays de l'OCDE. Jacques Adda et Marie-Claude Smouts s'inquiètent de la permanence de cette aide qui souligne selon eux le caractère substitutif de notre coopération culturelle. Là encore les orientations du CNR sont en contradiction avec la politique de coopération de la France. La volonté de « décoloniser la culture » chez Sankara est une attaque directe à cette politique de coopération. Le système scolaire institué par la France au Burkina est également critiqué pour former une classe de petit-bourgeois³³⁷.

On peut cependant relativiser le bien fondé des inquiétudes d'Adda et Smouts en apportant l'éclairage différents que donnent Franck Magnard et Nicolas Tenzer à l'évolution de la coopération technique. Ils indiquent que de 1980 à 1985, l'aide aux investissements restant à peu près stable, la part de la coopération technique dans l'aide française a fortement baissé au profit du soutien économique et financier³³⁸. Ce dernier serait passé de 9 à 29% entre ces deux dates. Il semble donc qu'une éventuelle diminution de l'aide technique au Burkina Faso s'inscrive également dans un cadre de renouvellement général du type d'aide que la France accorde aux pays avec lesquels elle souhaite coopérer.

Avec l'aide aux investissement et la coopération technique, les interventions de soutien économique et financier constituent les trois volets de l'aide française au développement. D'après Adda et Smouts, ces interventions se résumeraient en un simple transfert de pouvoir d'achat dont la relation

335 Côte d'Ivoire, Cameroun, Sénégal, Gabon, Niger, Madagascar, Congo.

336 HUGON Ph., « L'Afrique francophone, l'enjeu économique pour la France », *Politique africaine*, n°5, mars 1982, p.91.

337 SANKARA T., *Oser inventer l'avenir. La révolution burkinabè*, opus citée, p.129.

338 MAGNARD F., TENZER N., *La crise africaine : quelle politique de coopération pour la France*, Paris, Puf, coll. Politique, 1988, p.211.

avec le développement n'est plus assurée. L'aide deviendrait par là même « la monnaie d'échange d'une relation politique privilégiée qui concerne les États et non plus les populations »³³⁹. Ce serait donc surtout à travers l'évolution de ce type d'aide que l'on pourrait observer une éventuellement sanction politique française au Burkina Faso. Mais, ne disposant pas de données permettant d'en chiffrer le montant, il ne nous est pas possible d'établir directement un lien entre l'évolution des relations politiques et la diminution de l'aide française au Burkina. L'étude des institutions qui gère l'aide française permet contourner cette difficulté en révélant les liens avec les autorités politiques dont relèvent ces institutions.

3.2.2.L'aide comme lien politique

De même que la grande variétés du type d'aide, la multitude des institutions chargées de gérer le budget de l'aide n'est pas sans poser problème lorsqu'on chercher à en identifier les responsables. En raison de son intitulé on pourrait d'abord penser que le ministère de la Coopération gère seul le budget de l'aide, on ne peut pourtant pas faire abstraction de l'historique particulier de ce ministère issu de la Communauté des États africains et malgaches.

3.2.2.1.Concurrence des institutions

Sous l'impulsion du Parti socialiste, une série de réformes va tenter à partir de 1981 de modifier la répartition des compétences notamment entre le ministère des Affaires étrangère et le ministère de la Coopération. La nouvelle répartition se base sur des critères fonctionnels et non plus seulement géographiques. Le ministère des Affaires étrangères, rebaptisé sous le nom de Relations extérieures, se voit alors chargé des actions culturelles, scientifiques et techniques³⁴⁰ et le ministère de la Coopération gère désormais l'aide au développement.

De 1981 à 1986, suivant ces réformes, le ministre de la Coopération a spécialement autorité sur les services de coopération et de développement dont les responsabilités s'exerçaient auprès des États d'Afrique et du Proche-Orient (sauf Israël et l'Afrique du Sud), de l'Amérique latine, d'Asie (sauf Taïwan, Hong-Kong, Chine et Japon), et du Pacifique hormis l'Australie et la Nouvelle-Zélande. La réforme de 1986 revient aux principes qui prévalaient avant 1981 et définit l'action de chaque

339 ADDA J., SMOOTS M.-C., *La France face au Sud, Le miroir brisé, opus citée*, p.42.

340 Par le biais de la Direction Générale des Relations Culturelles Scientifiques et Techniques.

ministère à l'intérieur de limites géographiques précises. L'action du ministre de la Coopération s'exerce alors exclusivement dans les États francophones de l'Afrique subsaharienne et les États de l'Océan indien auxquels s'ajoutent cependant Haïti, Cap-Vert, Gambie, Guinée Équatoriale, Sao-Tomé e Principe³⁴¹.

Cette fluctuation du rôle du ministère de la Coopération pourrait expliquer l'évolution de l'aide exposée plus haut. La période de fort investissement en faveur de la catégorie « autres pays » coïncide exactement avec la durée de la réforme. Il se pourrait que celle-ci ait entraîné une réorientation des fonds, au moment où la crise de la dette et des pays en voie de développement provoque une réorientation des flux vers les pays raisonnablement solvables³⁴².

Avant et après la réforme le ministère de la Coopération répartit son budget en trois postes : gestion de l'assistance technique qui compte 15000 techniciens, la gestion de la coopération technique qui compte 15000 boursiers et les subventions aux budgets des États et du Fonds d'Aide à la Coopération (FAC). Claude Freud critique le rôle secondaire que l'agencement des institutions fait jouer au ministère de la Coopération et met en avant celui du ministère de l'Économie et des Finances³⁴³. Selon lui, le ministère de la Coopération contrôlerait moins de la moitié des sommes attribuées à sa zone d'intervention. La domination du ministère des Finances dans la gestion commune de la CCCE est présentée comme l'un des aspects saillants de ce manque de moyens. Comme Petiteville³⁴⁴, Magnard et Tenzer insistent sur le rôle essentiel de la CCCE dans le dispositif français d'aide au Tiers monde.

L'importance de cette précision découle de ce que les deux ministères ont deux conceptions différentes de l'aide : alors que l'un pense développement auto-centré, l'autre pense bénéfices pour la France. De plus, la zone franc relève exclusivement du ministère des Finances, le compte d'opération est administré sans concertation avec le ministère de la Coopération. C'est encore le ministère de l'Économie et des Finances qui gère les relations avec la Banque mondiale, le FED, et les banques régionales et qui siège au Comité d'aide au développement de l'OCDE.

Le rôle du ministère de la Coopération est encore amoindri par l'action d'autres ministères. En

341 MAGNARD F., TENZER N., *La crise africaine : quelle politique de coopération pour la France*, Paris, *opus citée*, p.200.

342 KESSLER M.-C., *La politique étrangère de la France. Acteurs et processus*, *opus citée*, p.232.

343 FREUD C.: *Quelle coopération? Un bilan de l'aide au développement*, Karthala, Paris, 1988, pp.30-41.

344 PETITEVILLE F., « Quatre décennies de « coopération franco-africaine » : usages et usure d'un clientélisme », *opus citée*, p.588.

termes de moyens Claude Freud estime que le budget que le ministère de la recherche attribue à la recherche outre-mer est vingt fois plus important que celui dont dispose le ministère de la coopération. En termes d'initiatives politiques, les ministères de l'Éducation nationale, de la Santé, de l'Agriculture, de l'Intérieur, de la Défense, et de la Mer ont chacun leur service de relations internationales qui traite directement des affaires concernant leur domaine. Le ministère des Affaires étrangères gère les contributions aux Nations-Unies et pour le crédit COFACE le ministère de la Coopération n'a qu'une voix consultative. Cette dispersion des compétences techniques a pour conséquences de brouiller la lisibilité des liens entre politique et aide françaises.

Cette répartition des compétences techniques entraîne aussi une dispersion du pouvoir de décision qui semble bénéficier au président de la République et au Premier ministre. Selon une règle tacite, les relations avec les États africains et malgache relèvent traditionnellement de l'autorité du président. Le ministre de la Coopération dont relève les relations avec ces États se voit donc en quelque sorte relégué au rang de représentant. La spécificité du lien entre la France et l'Afrique francophone s'est traduite par le développement de cette pratique au sein du ministère de la Coopération et la réforme de 1986 semble en être révélatrice. La coïncidence entre la victoire du RPR et UDF aux législatives pourrait laisser penser que ce retour à la norme soit initié par le nouveau Premier ministre Jacques Chirac. Pourtant, à la suite de Jean-François Bayart, de nombreux auteurs s'accordent à dire qu'en matière de politique africaine, la continuité prévaut dès le début du premier septennat de François Mitterrand³⁴⁵. Cette continuité serait encore davantage compréhensible si on admet que la voie empruntée par la politique africaine durant la Ve République aurait été ouverte par François Mitterrand en 1951, lorsqu'il obtint la rupture entre le RDA et le Parti communiste³⁴⁶. La continuité qu'on observe de la Communauté aux accords de coopération semble en être l'illustration dans le cadre juridique, nous proposons d'observer les autres aspects de cette continuité, notamment au niveau de la pratique des institutions.

3.2.2.2. Permanence du domaine réservé

Parmi les acteurs officiels agissant sur fonds publics on peut identifier « un noyau décisionnel fort », constitué par des acteurs qui détiennent des pouvoirs particuliers. Ce sont le président de la

345 BAYART J.-F., *La politique africaine de François Mitterrand*, Paris, Karthala, 1984 semble constituer une référence citée notamment par les auteurs de *Politique africaine*, dont Jean-François Médard, Béatrice Hibou ou Philippe Marchesin.

346 BAYART J.-F., *La politique africaine de François Mitterrand*, opus citée, p.52.

République, le Premier ministre, le ministre et le ministère des Affaires étrangères et le Parlement. Un dénominateur commun les rassemble : leur polyvalence. Leur pouvoir ne se limite pas à un secteur d'intervention particulier. Il est horizontal et peut se rencontrer dans toutes les affaires qui intéressent la politique extérieure de la France. Cependant le rôle central du président de la République est consacré par la Constitution de 1958.³⁴⁷.

L'article 14 de la Constitution fixe la règle protocolaire : c'est par l'intermédiaire du président que l'État entre en relation avec les États étrangers. C'est lui qui accrédite les ambassadeurs ou envoyés extraordinaire auprès des puissances étrangères et c'est auprès de lui que les ambassadeurs étrangers sont accrédités. Les règles concernant les traités trouvent leur base dans l'article 52, selon lequel c'est encore le président de la République négocie et ratifie les traités. Parmi les questions de politique étrangère les affaires africaines ont toujours fait l'objet d'un traitement spécial. Elles ont sans cesse représenté un point à part de la diplomatie présidentielle, qui a toujours disposé d'instruments particuliers pour l'assister. A la structure administrative de la période gaullienne et pompidolienne (secrétariat aux Affaires africaines et malgaches) a succédé une cellule africaine, travaillant sur un mode très personnalisé et permettant au chef de l'État une « diplomatie directe »³⁴⁸. Enfin, c'est « le président de la République qui a toujours, sous la Cinquième République, orchestré la politique de coopération par l'intermédiaire de la politique africaine, objet d'une attention particulière de l'Élysée depuis 1958 »³⁴⁹.

Alors que les écrits antérieurs de François Mitterrand et les positions du Parti socialiste laissaient penser qu'un changement de pratique allait avoir lieu, une organisation complexe se met en place à partir de 1981. Dans le domaine de la politique africaine, le système des émissaires personnels et conseillers occultes parallèles semble en effet caractériser la présidence de Mitterrand³⁵⁰. Cette « diplomatie directe » court-circuite la diplomatie officielle au profit du président de la République, cependant il n'est pas le seul à avoir recours à cette pratique, le Premier ministre possédant également sa « cellule africaine ».

Selon Samy Cohen, il y aurait eu pendant la période de la première cohabitation, un partage des rôles entre le président de la République et le Premier ministre. Il évoque une sphère à dominante

347 KESSLER M.-C., *La politique étrangère de la France. Acteurs et processus*, Paris, Presses de Science-po, 1999, p.20.

348 *Idem*, pp.28-32.

349 *Idem*, p.306.

350 *Idem*, p.35.

présidentielle constitué par la Défense, les Relations franco-allemandes et le désarmement, une sphère à dominante gouvernementale concernant l'Afrique et le Proche-Orient; les Relations économiques et commerciales avec l'étranger et entre les deux un domaine de « cogestion » où aucune prédominance n'apparaissait clairement³⁵¹. On peut donc émettre l'hypothèse d'une première période durant laquelle le président de la République domine seul la politique africaine allant de 1981 à 1986 puis une période où le Premier ministre s'approprie ce domaine d'intervention. D'autre part le ministre de Relations extérieures aurait vu son rôle s'orienter plus vers une fonction de négociation officielle et de représentation de l'État que vers l'initiative politique. En outre, Marie-Christine Kessler rapporte que Claude Cheysson, ministre de 1981 à 1984, n'aurait pas réussi à s'affirmer dans son rôle et Jean-Bernard Raimond, ministre de la première cohabitation, aurait vu le sien comprimé entre Jacques Chirac, Premier ministre, et François Mitterrand président³⁵².

Le rôle des cellules africaines de l'Élysée et de Matignon accentue encore la pression que la personnalité des deux occupants fait peser sur les relations franco-africaines. La nomination de Guy Penne, stomatologue de Mitterrand, puis celle de Jean-Christophe Mitterrand, fils du président, pourrait même accréditer l'idée d'une certaine patrimonialisation de ces relations³⁵³. A Matignon, Jacques Foccart reprend son service pour Jacques Chirac. Il semble que tout au long de la première cohabitation le domaine des relations africaines ait été l'objet d'un consensus entre l'Élysée et Matignon³⁵⁴. La sympathie existant entre les différents occupants des cellules africaines de l'un et l'autre de ces lieux a certainement participé à l'obtention de ce consensus. En matière de politique africaine, le président ne semble donc rencontrer aucun obstacle dans l'accomplissement de ses projets.

Frank Petiteville va même jusqu'à dire que la faible marge de manœuvre de chacune des institutions prises isolément serait entretenue par l'Élysée et les chefs d'États africains afin que rien n'entrave la continuité de leurs relations³⁵⁵. Si le programme du Parti socialiste et les écrits antérieurs de François Mitterrand laissaient présager une révolution dans la politique étrangère de la France et de sérieux remaniements des instruments diplomatiques de la France, rien de tel ne semble s'être produit. Malgré l'espoir qu'avait suscité son arrivée au pouvoir en 1981, il semble en effet que le

351 *Idem*, p.42.

352 *Idem*, p81.

353 PENNE G, *Mémoires d'Afrique (1981-1998) : entretiens avec Claude Wauthier*, Paris, Fayard, 1999, et MARCHESIN Ph. « Mitterrand l'Africain », *Politique africaine*, Paris, Karthala, n° 58, juin 1995, pp.5-24.

354 A. Glaser S Smith, *L'Afrique sans Africains*, *Le rêve blanc du continent noir*, Paris, Stock, 1994, p.231.

355 PETITEVILLE F, « Quatre décennies de « coopération franco-africaine » : usages et usure d'un clientélisme », *opus citée*, p.588.

président ait conservé l'usage des réseaux non-officiels à des fins diplomatiques. Le rôle central des réseaux africains de l'Élysée a été souligné par de nombreux politologues africanistes³⁵⁶. Cette main-mise du président sur la politique étrangère de la France provoquerait un certain assujettissement des ministres qui correspondent à la vision que semble avoir François Mitterrand de leur fonction. Les propos du président recueillis par *Le Monde* semblent confirmer cette hypothèse : « C'est moi qui détermine la politique étrangère de la France, pas mes ministres [...] Il n'est pas interdit aux ministres de penser ou d'avoir une opinion[...]. Il n'est pas concevable qu'une politique soit mise en œuvre sans mon accord, plus exactement sans mon impulsion »³⁵⁷.

Dans le cas du ministre de la Coopération, les contradictions entre les principes de co-développement défendus par Jean-Pierre Cot et la *Realpolitik* menée depuis la présidence aboutissent à des frictions qui irritent à l'intérieur et l'extérieur, et qui affaiblissent l'efficacité de la politique étrangère de la France. Après le passage de Jean-Pierre Cot qui semblait incarner les principes développés par le Parti socialiste³⁵⁸, c'est Christian Nucci qui devient ministre. Jean-François Bayart le considère comme un fidèle de Mitterrand et lui-même ne nie pas suivre la politique dictée par le président. Au contraire, dans une entrevue accordée à *Jeune Afrique*, il déclare : « [...] c'est lui[le président] et lui seul qui, après consultation détermine les axes de notre politique extérieure. Moi j'applique. »³⁵⁹. Christian Nucci aurait ainsi été essentiellement un ministre des Relations franco-africaines lors de son passage au ministère de la Coopération³⁶⁰.

3.2.2.3.Une relation triangulaire

La concentration du pouvoir de décision en matière d'aide entraîne des liens particuliers entre les dirigeants africains et le président français. En raison des liens particuliers que la France et l'Afrique ont tissé, de l'appareil administratif français en matière de politique étrangère, des institutions de la Ve République et de la personnalité de ses représentants, il apparaît que la gestion de l'aide relève d'une décision politique qui appartient en premier lieu au président de la République. Thomas

356 MEDARD J.-F., « Ces Messieurs Afrique », *Politique africaine*, n°49, mars 1993, p. 147.

357 J.-C. Pomonti : « Mitterrand entend dédramatiser les relations franco-africaines » *Le Monde*, 20 janvier 1983, cité par BAYART J.-F., *La politique africaine de François Mitterrand*, opus citée, p.47.

358 *Les socialistes et le Tiers-Monde, Éléments pour une politique socialiste de relations avec le Tiers-Monde*, Berger-Levrault, Paris, 1977 et l'analyse de TOUSCOZ J., « Le Parti socialiste français et la coopération avec le Tiers Monde », *Politique étrangère*, n°4, 1981, 46e année, pp. 875-889.

359 Interview de avril 1982, in *Jeune Afrique*, citée par BAYART J.-F., *La politique africaine de François Mitterrand*, opus citée, p.47.

360 KESSLER M.-C., *La politique étrangère de la France. Acteurs et processus*, Paris, Presses de Science-po, 1999, p.314.

Sankara ne s'y trompe pas lorsqu'il sollicite auprès de François Mitterrand une aide budgétaire en 1986³⁶¹. Le soutien des dirigeants africains aux candidats à l'élection présidentielle est l'une des conséquences de cette situation. Ils financeraient les partis politiques par le biais de sociétés d'études dépendant de ces partis³⁶². Évoquant les liens multiples qui unissent partis politiques français et africains, certains auteurs vont même jusqu'à affirmer que l'aide au développement alimente les caisses des partis politiques français³⁶³. A ce titre on peut souligner la coïncidence entre la forte augmentation d'aide en faveur de l'UMOA et la période de campagne pour l'élection à la présidence française. Dans le cas du Burkina Faso, la dépression enregistrée dans part d'aide reçue pourrait être due à la fin d'une période de dépense politique et renforcée, par le manque d'alliance avec les partis français. Le Parti socialiste soutient en effet l'UPV, parti de Joseph ki-Zerbo avec qui Sankara est en conflit ouvert.

Ceci pose durablement la coopération comme un volet de la politique étrangère française. La définition que Pierre Muller et Bruno Jobert au terme de politique publique permet d'approcher les enjeux politiques liés à la présence française en Afrique. « Élaborer une politique publique revient à construire une représentation, une image de la réalité sur laquelle on veut intervenir. C'est en référence à cette image cognitive que les acteurs vont organiser leur perception du système, confronter leurs solutions, définir leur proposition d'action. On appellera cet ensemble d'image le référentiel »³⁶⁴. Pour la France, il s'agirait de la recherche du rang de grande puissance et de la garantie des intérêts nationaux, de la conviction qu'il existe des valeurs fondamentales à préserver, indépendance nationale et défense du territoire. Or, il semble que dans le cas des relations franco-africaines ces enjeux prennent une dimension particulière. De nombreux auteurs ont souligné l'importance que la France accorde à maintenir sa présence en l'Afrique. Marie-Christine Kessler avance notamment que la France aurait besoin de l'Afrique pour garder son statut de grande puissance dans le monde ; que les pays africains seraient un moyen d'assurer la pratique du français

361 JAFFRE B., *Les Années Sankara*, Paris, l'Harmattan, 1989, p.227.

362 BAYART J.-F., « France-Afrique : la fin du pacte colonial », *Politique africaine*, n°39, octobre 1990, p.49

« Le financement des partis métropolitains (y compris du Parti communiste sous le couvert de sociétés d'études et d'agroalimentaire implantées au Congo-Brazzaville, au Bénin et au Burkina Faso) par les pays francophones a permis à ceux-ci de pratiquer une diplomatie du chantage et d'en tirer auprès du gouvernement français un crédit hors de proportion avec leur puissance ou leur représentativité réelle. »

363 Notamment : MEDARD J.-F., « Ces messieurs Afrique », *Politique africaine*, n°49, mars 1993, pp.146-149 et « « La politique est au bout du réseau ». Questions sur la méthode Foccart », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, n°30, 2002, URL : <http://ccrh.revues.org/index612.html>; BAYART J.-F., « La politique africaine de la France : de Charybde en Scylla ? », *Politique africaine*, n°49, octobre 1993, pp.133-136 ; VERSCHAVE X., *La Françafricaine : Le plus long scandale de la République*, Stock, 1999 ; WAUTHIER C., *Quatre présidents et l'Afrique*, Paris, le Seuil, 1995.

364 Pierre Muller et Bruno Jobert, *L'État en action. Corporatismes et politiques publiques*, Paris, PUF, 1987, cités par KESSLER M.-C., *La politique étrangère de la France. Acteurs et processus*, Paris, Presses de Science-po, 1999, p114.

dans les organisations internationales et d'obtenir des votes s'inscrivant dans la ligne française à l'ONU ; que les relations commerciales et financières avec l'Afrique sont un des éléments de l'équilibre français ; et que la présence française en Afrique constitue un contrepoids essentiel à l'influence anglo-saxonne dans le monde³⁶⁵. L'enjeu africain semble donc d'une importance capitale pour le maintien de la France au rang de puissance.

A partir des mêmes éléments, Jacques Adda et Marie-Claude Smouts soutiennent également la thèse d'une recherche de puissance comme priorité de la politique étrangère française en Afrique. Remarquant que « nulle part ailleurs le décalage n'est aussi grand entre l'intensité des relations et leur intérêt pour l'économie française », ils en déduisent que l'enjeu serait essentiellement immatériel pour la France. L'intérêt de leur approche est d'exprimer clairement dans quelle mesure les relations franco-africaines profitent à la France. « *Loin d'être bilatérale, la structure de cette relation est essentiellement triangulaire* ». Ce serait comparaison avec les autres puissances auxquelles la France se mesure, qui commanderait la relation que la France entretient avec son ancien empire³⁶⁶. Le ministère de la Coopération lui-même déclare que « la présence française en Afrique est éminemment politique » et qu'« il n'y a aucun lien évident entre les effectifs de l'assistance technique et le développement économique des pays africains »³⁶⁷.

La remise en question de la coopération française par le Burkina Faso apparaît donc comme une contestation de la politique étrangère de la France. Cette contestation est renforcée par des prises de positions opposées à celle de la France, voire par des pressions directes lors des sessions de vote à l'ONU. La déclaration du président Sankara proposant de créer un Conseil de l'Entente révolutionnaire³⁶⁸ peut susciter une certaine inquiétude en France. Bien qu'il soit relativement isolé, Sankara est considéré comme la « principale menace » d'instabilité dans cette région où la Côte d'Ivoire, vitrine française en Afrique, se retrouve entourée de six régimes militaires³⁶⁹. Sankara affirme n'avoir reçu d'aide budgétaire de personne après les 3 milliards de FCFA donc nous avons parlé plus haut. Tantôt soupçonné de communisme, tantôt accusé d'être une créature de Kadhafi, les motivations ne manquent pas pour provoquer un arrêt des aides budgétaires. Néanmoins, les

365 KESSLER M.-C., *La politique étrangère de la France. Acteurs et processus*, Paris, Presses de Science-po, 1999, p.344.

366 ADDA J., SMOUTS M.-C., *La France face au Sud, Le miroir brisé*, opus citée, pp.61-62.

367 Ministère de la Coopération, *L'assistance technique française (1960-2000)*, Paris, La Documentation française, 1994, pp. 72-74, cité par PETITEVILLE F., « Quatre décennies de « coopération franco-africaine » : usages et usure d'un clientélisme », opus citée, p.575.

368 SANKARA T., *Oser inventer l'avenir. La révolution burkinabè*, opus citée, p.156.

369 CHIPMAN J., « Les problèmes de sécurité en Afrique francophone », *Politique étrangère*, N°2, 1984, 49e année pp. 331-350.

chiffres du budget du Burkina Faso recensés dans le *RAZF* laissent penser que le pays a bénéficié d'aides budgétaires. Jusqu'en 1987, ils ne relèvent ni déficit, ni bénéfices, alors que l'on sait que les déficits sont de 24,5 milliards en 1984, 4,5 puis 12,7 et 13,9 milliards de 1985 à 1987. Encore une fois la difficulté provient de l'évaluation du mode de comptage.

Les chiffres que propose la BCEAO semblent plus raisonnables³⁷⁰. Les diagrammes 10 bis et 10 ter, montrent un déficit croissant et l'origine des financements de ce déficit³⁷¹. Il apparaît d'une part que la forte augmentation des recettes, due notamment aux dons et à l'amélioration des recettes fiscales, ne parvient pas à couvrir l'augmentation des dépenses. Et d'autre part que ce sont essentiellement les décaissements de prêts projets qui servent à financer le déficit. Bien qu'on ignore la provenance de ces prêts, on constate que l'aide budgétaire ou le soutien économique et financier ne sont pour rien dans le financement du déficit du Burkina Faso. Or, le budget était financé à hauteur de 45% par la France en 1982. Ce changement brutal pourrait bien avoir été provoqué par le changement de régime.

3.2.3.Les intérêts de la coopération multilatérale

Bien que le débouché africain ait tendance à devenir résiduel³⁷², il ne peut cependant être négligé. La présence importante des entreprises françaises invite à tenter d'appréhender les enjeux économiques que peut représenter l'Afrique pour la France. En 1960 les intérêts français auraient été présents dans à peu près 81% des firmes industrielles, ce chiffre serait tombé à 66% en 1975. Le capital français représentait plus de la moitié du capital des entreprises créées avant 1960, il n'en représenterait plus que 25% pour celles créées entre 1967 et 1974³⁷³. Malgré une baisse sensible de la présence française dans l'industrie africaine, la France occupe dans ce secteur une part d'autant plus remarquable qu'elle ne correspond pas à la part qu'elle occupe dans l'industrie mondiale. En outre, la part de marché de la France dans la zone franc varie entre 30 et 55%. Une part exceptionnellement élevée en comparaison de la part de la France dans le commerce mondial (8%), ou du commerce avec les pays du Maghreb (20%).

370 Direction générale de l'Économie et de la Planification, *Étude rétrospective macro-économique du Burkina Faso*, avec la collaboration du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), du Projet d'Appui au Renforcement de la Gouvernance Économique (PRGE) Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF, Ouagadougou, Décembre 2001 (disponible sur <http://www.capdev.org/>).

371 Diagrammes 10 bis et 10 ter Annexe II.

372 La part de l'Afrique dans les exportations françaises est passé de 30% à 3% entre 1960 et 1980, FREUD C., *De la coopération française à la Banque mondiale, Mémoires du développement*, Paris, Kathala, 2009, p.26

373 HUGON Ph., « L'Afrique francophone, l'enjeu économique pour la France », *opus citée*, p.88.

L'importance de l'Afrique pour l'économie française est encore augmentée par les flux monétaires brassés par l'aide internationale. En raison de leurs positions fortes en Afrique francophone, les entreprises françaises captent une plus grande partie de l'aide internationale allouée à cette partie du globe. D'après une étude faite par le SEDES pour le ministère des Affaires étrangères le taux de retour de l'aide française seraient compris entre 67 à 72% pour les crédits du FAC et 80% pour la CCCE. Le taux de retour de l'aide multilatérale française, il était de 150% pour les apports de la Banque mondiale, 81% pour les contributions au FED, 350% pour les dotations aux programmes des Nations-Unies³⁷⁴. En outre, pour combler les déficits de sa balance commerciale, la France pratique une politique de « rééquilibrage par le Sud »³⁷⁵. Cette pratique expliquerait en partie la part disproportionnée des crédits à l'exportation français dans l'aide internationale.

Magnard et Tenzer insistent sur le fait que le rôle que la France joue notamment *via* la présidence du Club de Paris, serait déterminé par son extrême vulnérabilité au regard de ses créances publiques et privées sur l'Afrique³⁷⁶. Si l'encours des créances bancaires françaises en Afrique subsaharienne est à peu près équivalent en chiffre absolu (3,15 milliards de dollars) à ceux des États-Unis ou de le Royaume-Uni, cette somme représente 30,6% des créances bancaires françaises recensées par le BRI contre 19,6% pour les États-Unis et 19% pour le Royaume-Uni. Les créances rééchelonnées en 1984 concernent la France à hauteur de 485 millions de dollars contre 234 pour EU, et 134 pour RU. Il n'est dès lors pas fortuit que la France ait contribué à la définition de règles de fonctionnement strictes pour le Club de Paris. Elles tiennent en ceci : absence de rééchelonnement bilatéral – qui pourrait laisser la France seule porter un fardeau particulièrement lourd ; interdiction de tout rééchelonnement pluriannuel qui pourrait pousser les États bénéficiaires à ne pas entreprendre les réformes structurellement nécessaires ; refus de procéder à des rééchelonnements des intérêts, afin de maintenir une certaine permanence des règles du jeu entre débiteurs et créanciers et existence d'un rééchelonnement à taux « chers », afin de dissuader les pays débiteurs de procéder à des demandes dans l'espoir de voir diminuer le coût de la ressource d'emprunt³⁷⁷.

Adda et Smouts pensent pouvoir dire que sous la contrainte financière la France se résout à la pratique dite du « bi-multi », traduisant la volonté d'internationaliser l'aide bilatérale. « De façon

374 L'étude de la SEDES est citée par MAGNARD F., TENZER N., *La crise africaine : quelle politique de coopération pour la France*, Paris, *opus citée*, p.194 et FREUD C., *Quelle coopération? Un bilan de l'aide au développement*, Paris, Karthala, 1988.

375 ADDA J., SMOOTS M.-C., *La France face au Sud, Le miroir brisé*, *opus citée*, p.177.

376 MAGNARD F., TENZER N., *La crise africaine : quelle politique de coopération pour la France*, Paris, *opus citée*, p.232.

377 *Idem*.

générale, la politique d'aide française se caractérise depuis quelques années par une intervention accrue dans les institutions internationales de financement pour y plaider en faveur de la priorité africaine »³⁷⁸. Incapable de convaincre ses partenaires industrialisés, sauf dans le cadre communautaire, des vertus de l'« aide préventive » indifférenciée, la France doit se résoudre à inscrire davantage son action dans le cadre d'une aide multilatérale dispensée par des organismes souvent dominés par les États-Unis. Ainsi pour Claude Freud la France, estimant qu'elle n'avait pas les moyens financiers suffisants et que la défense de son marché africain qui était passé de 30 à 3% de son commerce extérieur ne méritait pas des sacrifices, elle aurait préféré s'effacer devant le FMI et la Banque mondiale, dont le poids dans les apports d'aide avait doublé³⁷⁹. De fait, la part du multilatéral dans l'aide française passe de 2% en 1964, à 10, 30 puis 27% en 1970, 1979 puis 1982. Au FMI la France a plaidé en faveur des FAS, puis pour le triplement des ressources; la FAS renforcée devait permettre de financer des programmes à moyen terme à des conditions douces, et devait aller à 60% vers l'Afrique. Cet engagement se serait accéléré à partir de 1987. En définitive, le diminution de l'aide bilatérale française envers les États de l'UMOA pourrait aussi bien être révélatrice de l'augmentation d'un investissement dans l'aide multilatérale lui permettant une meilleure visibilité au sein des organisations internationales, une plus grande ampleur d'action et éventuellement une meilleure captation de l'aide internationale³⁸⁰.

3.3. Contexte mondial : affirmation du rôle du FMI

Si la personnalité de Sankara semble décisive dans la compétition entre leaders de la révolution au Burkina, la dépendance économique du pays oblige à prendre largement en compte le contexte historique pour comprendre ce qui a rendu possible cette révolution. Les tensions financières particulièrement importantes durant la période que couvre notre étude éclairent utilement les enjeux internationaux qui prennent place dans en Afrique subsaharienne. Ce contexte de crise économique et financière est d'autant plus important qu'en raison des politiques de dérégulation économique engagées, notamment aux États-Unis et au Royaume-Uni, l'interdépendance économique et monétaire s'accroît considérablement dans les années 80 au détriment du pouvoir des États³⁸¹. En utilisant la vieille métaphore du système sanguin pour décrire l'économie mondiale, Olivier Vallée

378 ADDA J., SMOUTS M.-C., *La France face au Sud, Le miroir brisé*, opus citée, p.54

379 FREUD C., *De la coopération française à la Banque mondiale, Mémoires du développement*, opus citée, p.26.

380 ADDA J., SMOUTS M.-C., *La France face au Sud, Le miroir brisé*, opus citée, p.52.

381 KESSLER M.-C., *La politique étrangère de la France. Acteurs et processus*, Paris, Presses de Science-po, 1999, p.248.

évoque une certaine « théorie de l'insuline » à propos du flux financier dirigé vers les pays sous-développés laissant penser que ceux-ci expireraient par suite d'un arrêt des transferts occasionné par l'aide au développement³⁸². A en croire encore Gérard Moatti, des États comme celui de la Centrafrique ou de la Haute-Volta s'affaissaient sans les subventions du Trésors français³⁸³. La nécessité croissante des besoins financiers vient donc limiter le pouvoir d'États qui comme la Haute-Volta, n'ont jamais disposé d'une autorité très étendue.

3.3.1.Le tiers monde

Le tiers monde apparaît comme le terrain d'affrontement privilégié des deux blocs en faction. Dans ce contexte, même secondaire, le continent africain avait lui aussi une importance politique et stratégique..L'intérêt que la France lui porte à cette période en témoigne largement. Pourtant, l'enjeu qui semble préoccuper le plus largement les pays de ce troisième monde se trouve ailleurs. Dans une étude menée sur l'Algérie ainsi que plusieurs pays du Maghreb, allant à l'encontre de ce qu'il appelle « l'étude sous-développée des pays sous-développés », Bahgat Korany révèle que ces pays conceptualisent le monde dans un état de conflit entre le centre (Nord) et la périphérie (Sud), plutôt que selon le schéma d'un conflit Est-Ouest. Dans ce conflit Nord-Sud les États du Sud ont intérêt à diversifier leurs relations pour échapper à la dépendance du Nord incarné par l'ancienne métropole³⁸⁴. Jacques Adda et Marie-Claude Smouts font écho à ceci en déclarant qu'entre 1964 et 1975, la diplomatie de groupe cristallise les notions de Nord et de Sud au point de reléguer à l'arrière-plan la dimension Est-Ouest³⁸⁵. Enfin, si les tensions Est-Ouest sont en recrudescence de 1980 à 1985, elles s'expriment principalement en Amérique Centrale, en Asie du Sud-Est et sur le sol européen³⁸⁶, modifiant ainsi moins rapidement les conceptions des pays comme ceux du continent africain, restés en retrait de cette recrudescence des antagonismes Est-Ouest.

Si on accepte l'idée d'une prédominance d'une opposition Nord-Sud dans la conception de la politique étrangère des pays sous-développés, il reste néanmoins à interroger la pertinence d'une comparaison entre les positions algériennes et voltaïques. A bien des égards la situation algérienne

382 VALLEE O., « La dette africaine : à l'aune du risque politique », *Politique africaine*, n°32, décembre 1988, pp.98-105.

383 Gérard Moatti, « La France et son empire », *l'Expansion*, cité par BAYART J.-F., *La politique africaine de François Mitterrand*, Paris, Karthala, 1984, p.88.

384 KORANY B., « Dépendance financière et comportement international », *Revue française de science politique*, 28e année, n°6, 1978. pp. 1067-1092.

385 ADDA J., SMOOTS M.-C., *La France face au Sud, Le miroir brisé*, Pairs, Karthala, 1989, p.119.

386 MILZA P., *Les relations internationales de 1973 à nos jours*, 2006 (3eme édition), p.53.

peut en effet paraître éloignée de celle de la Haute-Volta, cependant l'Algérie étant considérée comme une figure de proue du mouvement tiers mondiste nous sommes d'avis que les choix et les conceptions algériennes éclairent utilement ceux de la Haute-Volta. De plus, la révolution sankariste accordera à l'Algérie le décanat qui revenait jusqu'à lors à la France ce qui permet de renforcer l'idée d'un lien entre la manière de concevoir la politique étrangère de ces deux anciennes colonies françaises. La pertinence d'une telle association se précisera ultérieurement à mesure que la présentation du régime instauré par la révolution burkinabè éclairera la nature de ce lien.

Il est vrai que penser le groupe tiers mondiste comme un ensemble cohérent est assez délicat en raison de la diversité des pays qui le constituent et des intérêts qui les animent. En effet, si le mouvement tiers mondiste constitue un front politique de plus en plus reconnu, les différences structurelles entre les pays qui se sont regroupés sous cette appellation s'accentuent dans les années quatre-vingt. Des évolutions économiques très différentes que connaissent chacun de ces pays semblent découler l'apparition de dissensions politiques qui fragilisent la cohésion du groupe. Ainsi on peut distinguer dès les années 1970 des sortes de « sous-groupes » : le plus clairement identifiable est constitué par les membres de l'organisation de pays exportateurs de pétrole (OPEP), mais on distingue également un groupe englobant les pays du Sud-Est asiatique, un groupe comprenant les pays d'Amérique latine et enfin un groupe formés par ceux d'Afrique noire.

A l'origine de la première fissure dans le front politique que forment les non-alignés on s'accorde à reconnaître le choc pétrolier des années 1970. La multiplication par quatre du prix du baril brut avait permis aux pays de l'OPEP d'augmenter considérablement leurs revenus au détriment des pays importateurs dont font partie la plupart des pays du mouvement³⁸⁷. La ligne de fracture qui apparaît alors à l'intérieur du mouvement des non-alignés semble annoncer le début d'une nouvelle ère pour le mouvement. Non seulement la balance commerciale des membres de l'OPEP dégageait désormais de forts excédents, mais encore, par le biais du Fonds monétaire international, ces excédents servaient à renégocier la dette des pays qui n'arrivaient pas à y faire face. La coopération Sud-Sud prenait ainsi une nouvelle direction en passant désormais par le Fonds. Enfin, si dans les pays qui n'exportent pas de pétrole le cours élevé des matières premières avait permis de masquer par une croissance inédite l'importance du taux d'endettement³⁸⁸, la chute du cours des matières

387 A titre d'exemple on citera la comparaison entre le PIB du Mali d'une valeur de 180 dollars par habitant et celui de l'Arabie Saoudite d'une valeur de 20 000 dollars par habitant (voir MILZA P., *Les relations internationales de 1973 à nos jours*, 2006 (3eme édition), p.114)

388 Il se serait accrue de 20% par an entre 1972 et 1983 selon VALLEE O., « La dette africaine : à l'aune du risque politique », *Politique africaine*, n°32, décembre 1988, pp.98-105.

premières dans les années 80 mettra en évidence les distinctions entre les deux qui caractérisent désormais les deux groupes de pays.

Les pays du Nord s'étant prémunis contre les variations du cours du pétrole en diminuant leur dépendance vis-à-vis de cette source d'énergie en réaction au choc pétrolier, l'autonomie croissante de l'industrie mondiale par rapport aux matières premières a un impact doublement négatif sur les pays en voie de développement dans les années quatre-vingt. D'une part la dépréciation du cours des matières premières affecte le solde de leurs balances commerciales, mais surtout la disparition des importants excédents des pays de l'OPEP va réduire à néant leurs possibilités de refinancer leurs dettes³⁸⁹. Rapidement émerge ce que l'on a appelé la crise de la dette lorsque le Mexique cesse en 1982 de payer les intérêts de sa dette et amènera les pays industrialisés à repenser intensément la notion et les modalités de l'aide au développement³⁹⁰. Ainsi la ligne de rupture apparue depuis 1973 entre les pays exportateurs de pétrole et les pays importateurs se creuse encore dans les années 1980, mais d'autres lignes de rupture apparaissent : le dynamisme de l'économie des pays du Sud-Est asiatique ou encore de l'Amérique latine entraîne un autre type de distinction entre pays émergents et pays les moins avancés. Cette visibilité nouvelle des handicaps des pays africains entraîne une réorientation de plus en plus marquée de l'aide et des financements internationaux vers les économies qui apparaissent les plus porteuses et surtout les plus susceptibles d'être solvables.

3.3.2.L'Afrique subsaharienne

Lorsqu'ils décrivent l'apparition de la récession en Afrique noire, à partir de 1982, Jacques Adda et Marie-Claude Smouts rapportent qu'elle est d'autant plus durement ressentie qu'elle fait suite à douze ans de stagnation du revenu réel par habitant. Ils révèlent qu'entre 1982 et 1984 ce revenu chute de six points. Les effets dramatiques de la sécheresse qui frappe durement les pays sahéliens s'ajoutent à cette baisse de financement et en trois ans, le volume des exportations baisse de 13% tandis que la population continue de s'accroître au rythme explosif de 3,1% par an. Enfin pour finir de poser l'ampleur de la catastrophe les auteurs rappellent que dans ces pays où les importations sont constituées soit de produits alimentaires de base (20%) soit de biens indispensables au fonctionnement normal de l'appareil productif (80%), et où les possibilités de substitution aux importations sont pratiquement inexistantes à court terme, le recul du volume des importations par

389 ADDA J., SMOOTS M.-C., *La France face au Sud, Le miroir brisé*, Paris, Karthala, 1989, p.212.

390 RAFFINOT M., *La dette des tiers mondes*, Paris, La Découverte, 1993.

habitant (-20% de 1982 à 1984) ne pouvait que compromettre gravement les possibilités de croissance économiques³⁹¹. De ces pays d'Afrique noire ceux de la région au sud du Sahara dont fait partie la Haute-Volta sont parmi les plus sinistrés.

L'évolution du niveau des investissements étrangers montre le peu de confiance que la communauté internationale place dans les pays du continent et ce faisant elle renforce encore la faiblesse de leurs économies. En 1985 le PIB de l'Afrique subsaharienne hors Nigeria s'élevait à 9,5 milliards de dollars, à titre de comparaison, celui de la France était de 510 milliards de dollars et celui de la Belgique de 79. Le taux de croissance de la région pour l'année 1986 est de 1,2% avec neuf pays dont le taux de croissance est négatif³⁹².

Cet endettement que certains qualifient d'endémique³⁹³, incite à affirmer qu'à partir de 1985 le problème de la dette africaine ne peut être traité comme un simple transfert social des institutions multilatérales vers les pays en voie de développement³⁹⁴. Là encore le cas africain paraît isolé du reste des pays du tiers monde. Si les pays latino-américains qui connaissent un endettement incomparablement plus élevé³⁹⁵, arrivent à faire face au problème par le biais d'opération de *swap*³⁹⁶, en revanche les pays africains n'ont pas la chance de pouvoir proposer une telle option. De même, la crise de la dette, qui survient lorsque le Mexique se met en situation de cessation le paiement du service de sa dette, trouve un écho particulier en Afrique où les États sont endettés principalement auprès des acteurs publics. Ce sont en effet les emprunts sur les marchés financiers privés qui sont considérés comme principaux responsables de cette crise au niveau mondial. Les prêts accordés sur le marché financier étant plus chers et à plus courte échéance que ceux proposés par les créanciers publics, les États endettés se trouvent écrasés par des taux d'intérêts qui les obligent à de nouveaux emprunts. Ainsi le taux d'intérêt se trouve augmenté à chaque nouveau prêt et les États débiteurs pris dans la spirale de l'endettement. Les problèmes rencontrés par les États africains sont donc d'une autre nature.

391 ADDA J., SMOUTS M.-C., *opus citée*, p217.

392 MAGNARD F., TENZER N., *La crise africaine : quelle politique de coopération pour la France*, Puf, coll. Politique, Paris, 1988, p.13.

393 MAGNARD F., TENZER N. *opus citée*, p.22.

394 VALLEE O., « La dette africaine : à l'aune du risque politique », *Politique africaine*, n°32, décembre 1988, pp.98-105.

395 ADDA J., SMOUTS M.-C., *opus citée*, tableau p158 : outre que la dette des pays africains est plus faible que celles des pays latino-américains (46 milliards en 1986 contre 352 en Amérique latine), la part des créances privées est également moindre. Or ce sont les créances privées qui sont connues être les principales responsables de la crise de la dette du fait de leur taux d'intérêt plus élevé que celui des créances publiques.

396 Le *swap* consiste à transformer une créance gelée, en raison de l'insolvabilité du débiteur, en autre chose, un actif plus sûr : il peut s'agir d'une autre créance, d'un bien, d'une action représentative du capital d'une société locale, d'une obligation.

Face au ratio élevé du service de la dette/exportations, ou encore à celui de la dette totale/PIB, qu'on rencontre dans ces États, on avance l'idée de handicaps structurels de leurs économies. Beaucoup de pays africains ont sollicité des prêts auprès des institutions internationales et notamment celles de Bretton Woods. Traditionnellement les deux institutions financières et monétaires issues de Bretton Woods se répartissent l'action de régulation de l'économie mondiale comme suit : la Banque mondiale fournit des prêts à long terme, pour permettre d'engager des réformes structurelles aux bénéficiaires, et le Fonds monétaire international fournit des prêts à court et à moyen terme, permettant de stabiliser le cours des monnaies ayant à faire face à des problèmes conjoncturels. Cependant, nous allons voir que si au début des années 80 que le Fonds semble avoir décidé de modifier les modalités de son action pour faire face aux problèmes que connaissent les pays africains, les résultats des politiques développées par les institutions de Bretton Woods paraissent plus que mitigés. Ainsi en le Liberia, la Zambie, le Soudan, la Sierra Leone et la Somalie engagés auprès du FMI se mettent en cessation de paiement vis-à-vis du FMI ; la Banque mondiale se trouve dans la même situation avec le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Togo, le Kenya, le Nigeria, le Sénégal, le Soudan, la Tanzanie, l'Ouganda, le Liberia, la Zambie etc... Cette longue liste est à l'image de l'ampleur de la crise qui frappe le continent. Avec une valeur de 162 dollars l'endettement moyen par tête est supérieur au PIB par tête de certains pays (Zaïre, Tchad, Côte d'Ivoire). Cette situation d'insolvabilité accentue l'orientation des flux financiers vers les pays raisonnablement solvables et accroît doublement la distance entre les uns et les autres³⁹⁷.

3.3.3.Les politiques du Fonds monétaire international en Afrique subsaharienne

Bien que cette situation délicate ne suffise pas à elle seule à témoigner de l'échec des politiques d'ajustement structurels en Afrique, il semble que les mesures visant à rétablir les balances commerciales des pays africains se soient révélés inadaptées. Aussi, pour permettre d'appréhender les résistances que peuvent rencontrer les programmes des institutions de Bretton Woods, nous proposons de revenir rapidement sur les modalités des plans d'ajustement structurels mis en place par le FMI dans les pays d'Afrique subsaharienne et sur le tournant que semble connaître l'institution au niveau de sa politique d'intervention au cours des années 80.

397 KESSLER M.-C., *La politique étrangère de la France. Acteurs et processus*, Paris, Presses de Science-po, 1999, p.282.

3.3.3.1.Les nouvelles ambitions du Fonds monétaire international

Ce tournant que Marie-France L'Hériteau dénonce en comparant la nouvelle position du Fonds à celui d'une « canonnière », se caractérise par le passage d'un rôle de régulateur de conjoncture à celui d'un normalisateur de structure économique³⁹⁸. Il s'avère en effet qu'au cours de la décennie 1970-1980 le FMI a progressivement élargi son ère géographique, augmenté ses moyens financiers, la durée de ses prêts et le nombre de conditionnalités à remplir pour les obtenir. Au-delà des discours dans lesquels Marie-France L'Hériteau relève le glissement de fonction qui est en court, c'est le nombre de pays soumis à la surveillance du Fonds qui est révélateur du tournant qui s'opère. Ainsi, alors que le 8 août à Salzburg le directeur du Fonds annonce que le FMI va être amené à jouer un « rôle crucial » dans l'économie mondiale, celui-ci exerce une surveillance étroite sur la politique économique de 38 pays. Et, si durant la période 1974-1978 le nombre de pays sous surveillance était de 10 en moyenne, les trois quarts des financements accordés dans les années 1979-1981 sont assortis de conditionnalités très contraignantes³⁹⁹. Cette récente multiplication par 3,8 dénote clairement la nouveauté de l'inflexion dans les politiques du FMI au début des années 80.

La philosophie du Fonds a également changé. Semblant faire écho à la crise économique des années 70, le mot clé de « stabilisation » a laissé place à celui « d'ajustement » à l'heure où le capital s'internationalise sur la base de stratégie de délocalisation, et où on prône le développement par promotion des exportations industrielles. Les programmes d'ajustement du FMI reposent sur trois thèmes principaux issus de la doctrine néo-libérale : avantages comparatifs, monétarisme, rôle privilégié de l'entreprise privée⁴⁰⁰. Autrement dit : il s'agit pour les pays concernés de s'ouvrir aux conditions dominantes d'accumulation du capital, d'ajuster les structures sociales des pays auxquels le FMI accorde des prêts par le biais des trois instruments de politique économique énoncés ci-dessus. Avant d'observer plus profondément les contradictions existant entre ces politiques d'ajustement et les sociétés africaines, il est nécessaire de souligner que dans le cas des pays de la zone franc la marge de manœuvre semble plus limitée que dans les autres pays.

3.3.3.2.La zone franc

398 L'HÉRITÉAU M.-F., « Endettement et ajustement structurel : la nouvelle canonnière », *Tiers-Monde*, tome 23 n°91, 1982 pp. 517-548.

399 Analogues à celles des tirages dans les tranches supérieures de crédit accordés par le Fonds.

400 L'HÉRITÉAU M.-F., « Endettement et ajustement structurel : la nouvelle canonnière », *Tiers-Monde*, tome 23 n°91, 1982 p.528.

Au cours des années quatre-vingt cinq des sept pays qui constituent l'UMOA adhèrent à un programme d'ajustement structurel (PAS) mené par le FMI. Le déficit extérieur important que ces États connaissent dès le début des années quatre-vingt se manifeste dans le compte d'opérations de la Banque centrale (BCEAO) faisant apparaître un débit d'un milliard de francs au mois de décembre 1980. Ce déficit s'accrut progressivement, atteignant 3 milliards de francs en 1983. Dans la partie consacrée aux accords de coopération nous avons déjà souligné que la récurrence de débits importants entraînait des mesures visant à redresser la situation⁴⁰¹. La dégradation de la situation amène donc la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo à adopter un PAS avec l'assistance du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale⁴⁰². Or si la pertinence de la parité fixe liant monnaie de ces États au franc français régulièrement remise en question est d'autant plus intensément discutée dans les années 80 en raison de son statut d'instrument traditionnel dans les PAS, la dévaluation FCFA n'interviendra qu'en 1994. Ainsi, dans le cas des pays de l'UMOA, le choix qui s'offre généralement aux pays en voie de développement pour rétablir leur balance commerciale entre la seule politique restrictive globale ou une combinaison de politique restrictive et de dévaluation ne se pose pas.

Pour éviter de faire de la zone franc le bouc émissaire des échecs des programmes d'ajustement dans la région, il est nécessaire de noter qu'il ressort des débats qui la précède que si la dévaluation pourrait bien être bénéfique aux pays de la zone franc, elle ne saurait à elle seule modifier efficacement l'économie des pays d'Afrique subsaharienne⁴⁰³. Ainsi d'autres mesures sont applicables pour « ajuster » les pays de la zone franc. Selon Sylviane Guillaumont Jeanneney « la politique commerciale ne peut être utilisée comme un substitut à la dévaluation que si le manque de compétitivité des entreprises nationales n'est pas trop fort et le besoin de protection correspondant

401 Pour mémoire : lorsque les engagements à vue de la BCEAO sont supérieurs à 20% des avoirs extérieurs durant 90 consécutifs- ou même si cette situation est seulement prévisible- des mesures doivent être prises immédiatement pour corriger le déséquilibre (art.51 des statuts de la BCEAO), RAFFINOT M., « Gestion étatique de la monnaie, parités fixes et dépendance : le cas de la zone franc », *Revue Tiers monde*, Tome XXIII, n°91, juillet-septembre 1982, p.553.

402 GUILLAUMONT JEANNENEY S., « Dévaluer en Afrique ? », *Revue de l'OFCE*, N°25, 1988, pp. 123-143.

403 Pour un état de la question *confer* : RAFFINOT M., « Gestion étatique de la monnaie, parités fixes et dépendance : le cas de la zone franc », *Revue Tiers monde*, Tome XXIII, n°91, juillet-septembre 1982, pp.549-567 ; GUILLAUMONT P. et S., 1984, *Zone franc et développement africain*, Economica, 1984 ; GUILLAUMONT P. et S., «Les implications de l'appartenance à l'UMOA pour la politique d'ajustement », Banque mondiale, document de l'Institut de développement économique, 1986 ; ASSIDON E., « Commerce captif, monétarisation et substitution d'importation : le cas de l'Afrique de l'Ouest », *Revue Tiers monde*, Tome XXVII, n°105, 1986, pp.77-96 ; GUILLAUMONT P., GUILLAUMONT S., « Monnaie européenne et monnaies africaines », *Revue française d'économie*, Volume 4 N°1, 1989, pp. 97-116 ; COQUET B., DANIEL J.-M., « Quel avenir pour la zone franc? », in *Revue de l'OFCE*, n°41, 1992. pp. 241-291 ; ADDA J., « Quelques remarques sur la parité du franc CFA et l'avenir de la zone franc après Maastricht », *Revue de l'OFCE*, N°41, 1992, pp. 293-301 ;

trop élevé »⁴⁰⁴. Or qu'en est-il dans le cas qui nous occupe? En écartant l'hypothèse d'une telle compétitivité, Sylviane Guillaumont Jeanneney confirme l'idée d'un manque de compétitivité structurel dans les pays du Sud du Sahara. Nous proposons de donner quelques exemples des problèmes de compétitivité auxquels sont confrontés les pays de l'UMAO ainsi que les autres pays d'Afrique Noire.

En termes d'énergie on relève que le gasoil est 7 fois plus cher que dans les pays d'Asie, l'électricité quant à elle, y est 3,8 fois plus chère ; en termes de salaire, la journée de travail coûte 2,2 USD en Indonésie, contre 4,5 en Côte d'Ivoire ou au Cameroun, soit plus du double. En outre les prix du fret, les dépenses à caractère social et autres charges de développement régional, constituent un handicap supplémentaire⁴⁰⁵. A cela on pourrait ajouter que dans les années 70, les conditions économiques dans lesquelles se sont déroulées les tentatives d'industrialisation de l'Afrique constituaient un contexte peu favorable pour démarrer un processus d'industrialisation⁴⁰⁶. En effet, les économies asiatiques et latino-américaines occupaient déjà un marché rendu plus étroit par l'augmentation du coût des matières premières. Résultant des échecs de ces tentatives d'implantation industrielle, la faiblesse du maillage du tissu industriel des pays africains est souvent présentée comme un handicap majeur du continent⁴⁰⁷. L'instabilité politique qui rend douteux les retours sur les investissements à long terme, nécessaires à l'implantation d'industrie, détourne les flux financiers déjà méfiants en raison de l'insolvabilité présumée ou effective de nombre de pays africains. Comme on le voit avec cette liste à rallonges, il semble difficile d'énumérer de manière exhaustive les maux qu'on a cru reconnaître en Afrique. Ceux que nous avons présentés semblent néanmoins permettre de comprendre l'ampleur du problème de compétitivité que rencontrent la plupart des pays africains. C'est précisément par ce type de problèmes que les institutions internationales justifient leur interventions et c'est en prétendant les combattre qu'elles imposent leurs programmes d'ajustement structurels.

Parmi les trois instruments proposés par le Fonds monétaire international, la dévaluation est exclue en raison des statuts de la zone franc et, en raison des déficiences évoquées en matière de

404 GUILLAUMONT JEANNENEY S., « Dévaluer en Afrique ? », *opus citée*.

405 BARBIER J.-P., « Les entreprises subsahariennes dans la compétition internationale », in ELLIS S. et FAURÉ Y.-A.(dir.), *Entreprises et entrepreneurs africains*, Paris, Karthala-ORSTOM, 1995, pp.421-435.

406 BANDT (de) J., « Sur l'échec du modèle industriel subsaharien : les exigences organisationnelles sous-estimées », in ELLIS S. et FAURÉ Y.-A.(dir.), *Entreprises et entrepreneurs africains*, Paris, Karthala-ORSTOM, 1995, pp.405-421.

407 FREUD C., *Quelle coopération? Un bilan de l'aide au développement*, Karthala, Paris, 1988, deuxième partie.

compétitivité, les effets d'une politique commerciale agressive seraient extrêmement limités⁴⁰⁸. En suivant l'analyse Sylviane Guillaumont Jeanneney, il résulte donc de ceci que la seule option des pays de l'UMOA pour rétablir leur balance commerciale consiste en une politique restrictive globale. Dans ces pays, la politique d'ajustement structurel a donc consisté dans une politique budgétaire restrictive et dans une série de mesures structurelles, pour améliorer le choix des investissements publics, réhabiliter (ou privatiser) les entreprises publiques, accroître le rôle des mécanismes de marché (libéralisation du commerce des biens agricoles, suppression de l'administration des prix des produits industriels et des produits alimentaires, hausse des prix des produits agricoles d'exportation. Au Sénégal et en Côte d'Ivoire un système de taxation/subvention a également été mis en œuvre en faveur de l'industrie, qui semble avoir suscité une certaine reprise de l'investissement dans les secteurs ayant effectivement bénéficié d'une subvention à l'exportation. Ce dernier point concernant les modalités de la politique d'ajustement entreprise en Côte d'Ivoire est particulièrement important au regard de ce qui va suivre concernant les contradictions qui opposent le président du CNR burkinabè et les programmes proposés par le FMI.

Enfin, on précisera que l'essentiel du déficit de la balance de paiement des pays de l'UMOA étant induites par l'accroissement des dépenses publiques, c'est principalement sur la réduction du déficit de l'État que portent les réformes structurelles. La marge de manœuvre permettant d'augmenter les recettes (principalement fiscales) étant extrêmement réduites dans les pays sous-développés, c'est essentiellement sur les dépenses publiques que pèsent les réformes, induisant un coût économique et social très élevé⁴⁰⁹.

Ainsi, sermonnant les banques commerciales pour avoir investi de manière inconsidérée dans des pays que l'envolée du cours de matières premières avait fait apparaître comme solvables au cours les années 70, le FMI se met en mesure de reprendre le rôle que les marchés financiers privés lui avaient enlevé en redressant les développements sociaux que leurs prêts avaient permis⁴¹⁰. Pour Jean-François Bayart « il est d'ores et déjà patent que la banque mondiale, dans les pays africains, cherche à éliminer ou à se subordonner tous les concurrents qui pourraient se voir tenter de promouvoir d'autres méthodes que les siennes »⁴¹¹. Dans ce contexte de conquête de monopole du FMI, le régime de Sankara peut présenter une certaine menace puisqu'il créerait un précédent

408 GUILLAUMONT JEANNENEY S., « Dévaluer en Afrique ? », *opus citée*, p.134.

409 MAGNARD F., TENZER N., *La crise africaine : quelle politique de coopération pour la France*, Puf, coll. Politique, Paris, 1988, p.19.

410 L'HÉRITEAU M.-F., « Endettement et ajustement structurel : la nouvelle canonnière », *Tiers-Monde*, tome 23 n°91, 1982 p.546.

411 BAYART J.-F., *La politique africaine de François Mitterrand*, Paris, Karthala, 1984, p.93.

dommageable en cas de succès.

3.3.4. Oppositions des thèses Sankara à celles du FMI

Sankara défendait le projet d'un front uni contre la dette qui lutterait pour annuler cette dernière. Son verbe accusateur et ses propositions audacieuses ont permis de dégager cet aspect saillant de sa politique extérieure. S'il apparaît isolé en défendant son projet dans les différentes organisations internationales dont il est membre, la dette du Burkina est pourtant l'une des plus faibles d'Afrique de l'Ouest et il n'est pas la seul à être intéressé par son annulation. Membre des institutions financières internationales depuis son indépendance, le Burkina Faso est le seul pays de l'UMOA à ne pas avoir contracté de prêt d'ajustement structurel auprès de celles-ci. Le paradoxe de cette situation tient à ce qu'au milieu du sombre tableau que forme l'économie des États africains ayant signé un Programme d'ajustement structurel avec le FMI, le Burkina semble faire figure d'exception⁴¹². Sans attribuer la responsabilité des déboires économiques et financiers des pays africains au seul Fonds monétaire, il n'en reste pas moins que cette situation soulève certaines questions. Parmi ces questions la première est de savoir comment le Burkina a pu traverser les crises des années 80 sans recourir à un plan d'ajustement structurel conduit par le FMI, car si sa dette est moins importante que celles d'autres pays comme la Côte d'Ivoire, elle pèse lourdement sur le développement son économie dont la faiblesse est déjà remarquable. Pour réduire le déficit de l'État, la révolution du 4 août 1983 semble avoir introduit un mode d'auto-ajustement dont l'austérité est proche des mesures imposées par le FMI, mais dont l'orientation politique semble bien éloignée de celle proposée par le Fonds. Nous proposons d'observer parmi les modalités de ce « PAS maison »⁴¹³ celles qui entrent en contradiction avec les politiques suggérées par le FMI.

3.3.4.1. Un nouveau pas dans la tradition d'ajustements structurels

La gestion rigoureuse dont fait preuve le pays depuis 1966 a provoqué en 1976 la chute du ministre des Finances et du Commerce, le général Garango, malgré des résultats économiques et financiers relativement satisfaisants. La grande austérité de cette pratique a fait date au Burkina Faso et son nom, la « garangose », consacre le rôle que le ministre a joué dans l'histoire du pays. Étudiant les

412 SOME S.A., *La question du développement économique au Burkina Faso*, Série documents de travail DT-CAPES n°36, Ouagadougou, décembre 2007, p.12.

413 ZAGRE P., *Les politiques économiques du Burkina Faso. Une tradition d'ajustement structurel*, Paris, Karthala, 1994, p.126.

politiques économiques du Burkina Faso, Pascal Zagré revient sur ce qu'il appelle une tradition d'ajustement structurel. L'histoire économique du pays semble en effet constituée d'une succession de plans de rigueur. S'ils appliquent les préconisations des experts des institutions de Bretton Woods ils semblent ne pas se soumettre aux conditionnalités politiques auxquelles ils subordonnent leurs prêts d'ajustements.

Thomas Sankara joint à cette tradition une volonté d'indépendance nationale, une invitation à la lutte contre l'impérialisme et au refus de payer une dette dont il estime les pays africains victimes. L'idéologie se joint donc à l'héritage des pratiques du pays pour faire du président du CNR un adversaire des méthodes pratiquées par les institutions internationales. Nous avons tenté de mettre en avant ce qui était perceptible de cette opposition dans les discours de Sankara, mais au-delà des paroles et des projets politiques provocateurs, il convient d'attirer l'attention sur les modalités des transformations que le président du CNR entend mettre en place pour redresser la situation financière du pays.

Il faut d'abord souligner la difficulté qu'on éprouve à chercher une politique macro-économique évidente au Burkina Faso durant la révolution. Pascal Zagré insiste plutôt sur les mutations opérées au sein de l'État, notamment celles qui visent à faire des fonctionnaires le véritable levier du développement⁴¹⁴. Nous avons attiré l'attention sur l'aspect mobilisateur de la révolution et sur quelques mesures concrètes destinées à modifier le mode de répartition de la richesse au Burkina et il s'agit à présent d'observer les moyens qu'utilise la révolution pour parvenir à ses fins. A la nécessité de diminuer les dépenses de l'État Sankara répond par de multiples diminutions de salaire chez les cadres fonctionnaires. Il supprime les sociétés improductives dans lesquelles l'État détient une participation au capital et instaure la gratuité des fonctions d'administration de ces sociétés⁴¹⁵. Les nombreuses mesures prises en faveur des paysans participent de cette volonté de transformer ce mode de répartition de la richesse⁴¹⁶. Comme l'indique le DOP, l'option fondamentale de la révolution est la satisfaction des besoins fondamentaux du peuple par l'édification d'une économie nationale, auto-suffisante et démocratiquement planifiée. Si les CDR apparaissent comme le relais politique et du pouvoir le CNR de dédaigne pas la participation du secteur privé. Le cas de la SDO illustre comment l'État associe l'investissement privé à l'effort de redressement national⁴¹⁷. Ainsi,

414 *Idem*, p.166.

415 *Idem*, p.164.

416 LABAZEE P., « Réorganisation économique et résistance sociales. La question des alliances au Burkina », *Politique africaine*, n°20, décembre 1985, p.28.

417 GANNE B. et OUEDRAOGO M., « Sentiers inédits et voies fragiles au Burkina Faso. Du commerce à

loin de s'opposer toujours, comme on pourrait le penser, à l'investissement privé industriel, la Révolution va au contraire dans certains cas le favoriser indirectement en contribuant à intensifier le transfert de fonds vers l'industrie. Cependant les fonctionnaires, principaux investisseurs dans les pays africains sont pénalisés par les mesures du CNR.

Avant d'aller plus loin il faut préciser quelques détails au sujet des conditions d'accumulation du capital en Afrique et sur le profil des investisseurs africains. Jean-François Médard expose comment sous certaines conditions les fonctionnaires peuvent jouer le rôle d'entrepreneurs⁴¹⁸. Dans le cadre de ce qu'il appelle un État « néo-patrimonialiste », il compare les chefs d'État africains à la figure anthropologique du *big man*⁴¹⁹. Entre les mains de ces derniers l'État deviendrait le moyen institutionnel de redistribution symbolique privée. En procédant personnellement à la distribution des offices publics et des avantages qui leur sont liés, les chefs d'État apparaissent comme les fossoyeurs de l'État, non pas par vice mais parce que leur survie politique passerait souvent par l'affaiblissement de l'État. Mais le politologue souligne que si les dirigeants ne respectaient pas cette priorité l'État disparaîtrait avec eux⁴²⁰. Il souligne également que le mode de distribution qui caractérise le patrimonialisme apparaît moins coûteux qu'une redistribution type *welfare state* et donc plus adapté aux ressources des pays sous-développés. Jusqu'en 1983 l'histoire politique du Burkina Faso semble relever dans une certaine mesure de ce modèle d'État « néo-patrimonial ». Les conditions politiques engendrées par ce modèle sont difficilement compatibles avec l'accumulation capitaliste en raison de la situation d'incertitude dans laquelle les entreprises économiques se trouvent vis-à-vis du pouvoir politique⁴²¹. Au moins deux aspects sur trois que contient la définition de l'État patrimonial donnée par Jean-Claude Willame semblent se retrouver dans l'histoire du Burkina Faso.

Les effets économiques et sociaux de la compression des dépenses publiques engagée lors de la révolution sont largement tributaires des politiques économiques mise en œuvre depuis 1960. Celles-ci se caractérisent par un recrutement de personnel administratif et de membre de l'appareil militaire massif induisant un déséquilibre croissant entre l'encadrement et le personnel

l'industrie? », *Politique africaine*, n°56, décembre 1994, pp.55-66.

418 MÉDARD J.-F., « l'État patrimonialisé », *Politique africaine*, n°39, octobre 1990, pp.25-37.

419 Spécifiquement développée par Sahlins pour les sociétés mélanesiennes.

420 *Idem*, p.32.

421 FAURE Y.-A et MEDARD J.-F., « L'État-business et les politiciens entrepreneurs. Néo-patrimonialisme et *Big-men* : économie et politique », in ELLIS S. et FAURÉ Y.-A.(dir.), *Entreprises et entrepreneurs africains*, Paris, Karthala-ORSTOM, 1995, p.296.

d'exécution⁴²². En raison des moyens financiers limités du pays, l'augmentation du nombre de fonctionnaires est associée à une croissance limitée des traitements, compensée par des avantages indirects distribués sélectivement selon les niveaux hiérarchiques : primes de déplacement et immobiliers, possibilité de réaliser des opérations à but lucratif, etc⁴²³. En outre, l'affirmation d'un monde des affaires composé de promoteurs nationaux est l'un des traits majeurs des mutations sociales qu'ont connues les États africains après les indépendances. Cependant, la rigueur budgétaire, la défiance et la mise sous tutelle des activités marchandes imposées par le régime sankariste ont conduit nombre de grands commerçants burkinabè à réorganiser leurs réseaux, à en déplacer l'activité vers les pays côtiers, ou encore à contourner l'arsenal réglementaire du commerce céréalier, des échanges extérieurs, ou de l'immobilier locatif, laissant la place à un autre type de promoteurs nationaux : les anciens fonctionnaires.

Les anciens fonctionnaires devenant entrepreneurs dans les années 70 n'ont pas les mêmes ressources que les commerçants : ils sont dotés de tous les signes convenus de la rationalité gestionnaire et ils sont proches du pouvoir. S'appuyant ainsi sur les institutions pour promouvoir leur commerce, ils ne disposent pas des mêmes leviers que les marchands pour imposer ou exclure tel ou tel produit. Pascal Labazée distingue trois catégories de fonctionnaires promoteurs qu'il caractérise en fonction de leur influence. D'abord les fonctionnaires promoteurs, qui seraient peu nombreux et très influents. Ensuite, les fonctionnaires reconvertis, dont les établissements seraient particulièrement sensibles aux changements politiques, leur influence se limitant en fait à quelques connaissances. Enfin, les fonctionnaires en poste qui complètent leur épargne salariée par des emprunts pour investir⁴²⁴. Les mesures du CNR visant à endiguer la prolifération des entreprises publiques, à capitaux mixtes et para-publiques touchent à la fois aux priviléges des cadres associés à l'exercice du pouvoir par leur fonction et à ceux des leaders politiques par le biais de la redistribution. Elles fragilisent globalement la capacité d'investissement de cette population.

Le CNR rompt incontestablement avec les conjonctures de « Redressement » ou de « Renouveau » des régimes antérieurs par l'ampleur des mesures et la priorité donnée aux pressions exercées sur la haute hiérarchie. Celles-ci confirment l'hypothèse d'une stratégie de renversement des relations économiques entre population urbaine salariée et population rurale. Dès 1984 les salaires des

422 LABAZEE P., « Réorganisation économique et résistance sociales. La question des alliances au Burkina », *Politique africaine*, n°20, décembre 1985, p.17.

423 *Idem*, p.18.

424 LABAZEE P., « Le monde des affaires burkinabè : typologie d'un milieu d'entrepreneurs africains », in ELLIS S. et FAURÉ Y.-A.(dir.), *Entreprises et entrepreneurs africains*, Paris, Karthala-ORSTOM, 1995, pp.81-89

fonctionnaires ont été réduits permettant une économie d'environ 2 milliards de CFA. En outre, différentes mesures telles les contributions volontaires aux projets de développement, la participation à la Caisse nationale de solidarité – chargée de venir en aide aux ruraux touchés par la sécheresse –, les cotisations aux différentes caisses gérées par les CDR et les abonnements obligatoires aux publications officielles ont comprimés de 20 à 30% le pouvoir d'achat des membres de l'administration. Le licenciement de 3000 fonctionnaires pour manquement idéologique constitue également une source non négligeable d'économie au détriment des fonctionnaires. On peut encore citer la loi de fiscale de 1985 qui supprime les abattements fiscaux pour charges de famille, instaure une contribution exceptionnelle d'un mois de salaire pour les personnels des secteurs « public, parapublic, militaire et privé » de catégories A et B, et d'un demi-mois pour les catégories C et assimilées.

Ainsi la population urbaine et salariée qui se trouvait à la base d'un certain nombre d'entreprises publiques ou para-publique se trouve doublement pénalisée. D'une part les salaires sont considérablement amputés, d'autres part les sociétés qu'ils étaient autorisés à tenir et qui constituaient une autre source de revenus leurs sont enlevées. De plus, diminuant la capacité des salariés urbains à rembourser leurs prêts, les restrictions du pouvoir d'achat affaiblissent le système bancaire. Les entreprises bancaires diminuent donc leur crédit à la consommation ce qui les conséquences des mesures gouvernementales. Ce sont enfin les entreprises orientées vers la satisfaction des besoins urbains qui voient leur chiffre d'affaires réduits de 20% en 1984. Les secteurs les plus touchés sont ceux du bâtiment, de la menuiserie et du travail des métaux, de la restauration dont la participation à la production urbaine moderne est de l'ordre de 52%. D'après Labazée, les troubles politiques et syndicaux qui sévissent au sein du CNR de 1985 à 1987 seraient la réaction de la population urbaine devant l'ampleur des mesures prises par le CNR⁴²⁵.

La population urbaine et salariée, du secteur public, comme secteur privée fait donc les frais des mesures restrictives engagées par le CNR. La catégorie sociale des marchands, incitée à investir dans l'industrie par l'accroissement du contrôle étatique sur les marchés, a tendance à préférer contourner les réglementations pour perpétuer son activité. On pourrait donc illustrer par cet ensemble de mesures la politique annoncée par le CNR dans le DOP pour lutter contre la « bourgeoisie-compradore » et les fonctionnaires⁴²⁶. C'est par ce type de mesures qui modifient le

425 LABAZEE P., « Réorganisation économique et résistance sociales. La question des alliances au Burkina », *opus citée*, pp.19-24..

426 SANKARA T., *Oser inventer l'avenir. La révolution burkinabè*, *opus citée*, pp.52-55.

mode de redistribution symbolique que le CNR entend conduire la rupture avec les régimes précédents.

3.3.4.2. Des mesures à contre-courant

Cette rupture dans la tradition des politiques économiques du Burkina Faso intervient à un moment particulier de l'histoire de l'économie mondiale qui se caractérise par un renforcement du rôle des institutions de Bretton Woods dans les pays en voie de développement. D'après E. Grégoire celles-ci développeraient de nouvelles approches durant les années 80. Alors que pendant longtemps les commerçants et les hommes d'affaires africains avaient été tenus à l'écart des politiques et des opérations de développement, ils retrouvent un certain lustre dans les années 80. Les politiques libérales impulsées par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international placent désormais ces opérateurs au cœur des perspectives économiques⁴²⁷.

Marie-France L'Hériteau affirme que l'ouverture à laquelle les pays en voie de développement sont exhortés concerne principalement les « conditions dominantes d'accumulation du capital »⁴²⁸. La politique économique pratiquée par le CNR semble donc se situer hors du cadre d'action proposé par le FMI et la Banque mondiale. Après avoir dénoncé le changement du rôle que se donne le FMI en passant d'une politique de stabilisation à une politique d'ajustement, Marie-France L'Hériteau en présente les modalités. Pour elle, l'action du FMI tient principalement à une redistribution directe des revenus⁴²⁹. Les dévaluations préconisées par le Fonds ne contribuerait pas au développement du secteur exportateur en améliorant la demande d'exportation, mais en permettant aux détenteurs de devises obtenues par l'exportation « *de s'approprier une part plus grande du revenu national* ». Elles constituerait à ce titre un « *encouragement au développement de la production pour l'extérieur* »⁴³⁰. Bien que la décision de dévaluer ne relève pas des pays qui constituent la zone franc, le débat autour de la dévaluation est suffisamment important pour en envisager la possibilité⁴³¹. De plus la dévaluation n'est pas la seule mesure employée, elle est au contraire associée à un ensemble de mesures. Les PAS signés par les autres pays de la zone franc montrent que la dévaluation n'est pas indispensables aux politiques d'ajustement du FMI.

427 GREGOIRE E., « Commerçants et hommes d'affaires du Sahel », in ELLIS S. et FAURÉ Y.-A.(dir.), *Entreprises et entrepreneurs africains*, Paris, Karthala-ORSTOM, 1995, p.71.

428 L'HÉRITEAU M.-F., « Endettement et ajustement structurel : la nouvelle canonnière », *opus citée*, p.528.

429 *Idem*, p.542.

430 *Idem*.

431 Voir *infra* p.86.

Dans le cadre de ces politiques d'ajustement, l'accroissement des revenus des exportateurs serait donc financé par une baisse des revenus des autres groupes. On assisterait ainsi à un ajustement « qui est loin de se limiter à quelques corrections de la réalité, [...] mais qui est une action violente sur les structures internes du pays ». Citant le FMI, Marie-France L'Hériteau précise que le succès des politiques d'ajustement est subordonné à certaines conditions. Pour le Fonds monétaire international il « convient qu'il n'existe pas d'indexation généralisée des salaires nominaux sur un indice de prix tenant compte des prix à l'importation ; de demande démesurément gonflée par le caractère expansionniste des politiques monétaire et budgétaire ; de réglementation des prix qui empêche les prix intérieurs des biens échangeables essentiels de refléter les cours mondiaux de ces biens ; et de règlements ou contraintes structurelles qui gênent considérablement la redistribution des ressources productives disponible »⁴³². En d'autres termes le discours du FMI serait le suivant : non aux distorsions créées par les règlements publics, les contrôles de prix, l'indexation des salaires.

En confrontant les mesures économiques du CNR et les politiques d'ajustement du FMI on peut mesurer la distance qui les sépare. Si elle ne manque pas d'austérité, la politique du Burkina durant la période sankariste semblent se situer à l'exact opposé de celles auxquelles le FMI subordonne ces prêts. Les mesures politiques envisagées de part et d'autre contribuent en effet à une redistribution de la richesse qui favorisent des groupes sociaux différents, situés à l'opposé de la hiérarchie sociale. Ainsi, au-delà des discours provocateurs qui semblent avoir donné une grande popularité à son leader, le CNR mène une politique qui semble aller à l'encontre des dogmes des institutions financières internationales.

3.4. Conclusion

Si certaines pistes peuvent soulever des questions à ce sujet, il reste difficile d'affirmer qu'un arrêt de l'aide française aurait pu être motivé par une éventuelle sanction politique directe. La diminution de l'aide française pourrait être le fruit de la diversification des pays destinataires ou d'un certain retrait de l'aide bilatérale en faveur d'institutions internationales. Plutôt qu'une marque de continuité dans la gestion des relations franco-africaines au moment où le Burkina entre dans la révolution, on pourrait y voir celle du changement d'orientation de la politique étrangère de la France qui s'adapte

432 *Rapport FMI 1981*, cité dans L'HÉRITEAU M.-F., « Endettement et ajustement structurel : la nouvelle canonnière », *opus citée*, p.543.

aux modifications du contexte international. Le retrait de la France en faveur des institutions financières internationales s'accompagne d'un certain alignement des positions françaises sur celles des institutions internationales dominées par les américains⁴³³. La convergence des intérêts français et de ceux des institutions internationales est encore renforcée par l'investissement plus prononcé de la France au sein ces institution. En conditionnant son aide aux mêmes principes que ceux du FMI, la France sanctionnerait indirectement et sans qu'on puisse lui en prêter l'intention, le régime burkinabè dont la politique économique s'oppose aux modèles développés par le Fonds.

433 BAYART J.-F, *La politique africaine de François Mitterrand, opus citée*, p.94.

CONCLUSION

L'étude de la coopération franco-burkinabè durant les années 1980 donne un éclairage particulier sur l'histoire des relations franco-africaines. La mutation qui s'opère dans ces relations, qui passent d'un mode bilatéral à un mode multilatéral, prend en effet une forme particulière au Burkina en pleine révolution.

En étudiant l'évolution des accords de coopération et de l'aide française au Burkina Faso, nous avons privilégié une approche du cadre institutionnel de ces relations. Cette conduite nous a été dictée par les documents d'archives accessibles et par les obstacles méthodologiques liés à l'étude de relations d'un type moins formel. Au Burkina, les accords de coopération sont restés inchangés de 1961 à 1986, moment où le CNR en obtient la révision. Les accords de coopération franco-voltaïques sont signés en même temps que les accords que la France passe avec les autres pays du Conseil de l'Entente. Ils possèdent tous ce même contenu qui accorde à la France de larges prérogatives en matière de développement, mais aussi dans tous les domaines relevant normalement de la souveraineté nationale.

Ayant mis en évidence les atteintes à la souveraineté nationale qu'entérinent les accords de 1961, nous avons voulu mettre en avant la position conservatrice dans laquelle se trouve le Burkina Faso après qu'une vague de contestation entraîne le renouvellement des accords dans la majorité des anciennes colonies françaises. Après vingt ans de coopération et d'aide au développement, la capacité de la France à assumer son rôle de gestionnaire des problèmes africains est durement remis en question. Dès 1970, la vague de contestations des accords de coopération avait nécessité une révision des relations franco-africaines en faveur d'une « normalisation ». Aux côtés de la Côte d'Ivoire et de la Centrafrique, le Burkina est l'un des trois seuls États à ne pas signer d'accords renouvelés dans les années 1970. Sans avoir besoin de rapprocher le régime de Lamizana et ceux de Houphouët-Boigny et Bokassa, nous avons voulu mettre en avant les lacunes du Burkina dans le processus de « normalisation » des relations, engagé dans les années 1970. La présentation des accords de coopération entre la France et le Bénin nous a permis de prendre la mesure du décalage qui se crée alors entre les États ayant renouvelé leur accords et les autres.

Le renouvellement des accords entraîne une modification sensible des textes en faveur de la souveraineté nationale des peuples avec lesquels la France coopère. En revanche cette dernière

dispose d'une marge de manœuvre plus grande quant à l'attribution de son aide. L'exemple du Bénin qui a renouvelé ses accords de coopération en 1975, semble montrer que l'acquisition d'une plus grande indépendance entraîne une diminution de l'aide française. La Côte d'Ivoire ou la Centrafrique, qui n'ont jamais contesté massivement les accords de coopération et qui bénéficient continuellement d'un fort appui financier de la part de la France semble illustrer le cas contraire.

Après avoir mis en avant les conditions dans lesquelles se déroule jusqu'en 1986 la coopération française avec le Burkina, nous avons cherché dans les discours de Thomas Sankara les éléments permettant de déterminer les motivations du CNR pour obtenir la révision des accords.

Considérés comme un héritage du colonialisme, les accords de 1961 constituent un point d'achoppement pour le régime révolutionnaire qui en dénonce l'impérialisme. L'étude des discours du leader burkinabè a permis la mise en évidence de l'anti-impérialisme comme leitmotiv de la révolution. S'annonçant comme un renversement des valeurs établies, le régime du CNR attaque les structures sociales et institutionnelles héritées de la colonisation. C'est dans cette optique qu'il s'attache à demander un renouvellement des accords de coopération auxquels il reproche de favoriser la reproduction d'élites locales dévouées à l'ancienne puissance coloniale.

Après trois ans de négociations, les nouveaux accords sont signés le 2 février 1986, mais il semble que ce changement soit plus symbolique qu'effectif. Première limite, les accords n'entrent en vigueur en France qu'en 1988 après leur ratification par l'Assemblée Nationale, soit deux ans après leur signature. Qu'on en impute la décision à la droite, majoritaire à l'Assemblée, ou aux longueurs du système français, cette ratification tardive intervient alors qu'un processus de « Rectification » de la révolution s'est engagé au Burkina Faso à partir du 15 octobre 1987. Deuxième limite, l'impact négligeable que semble avoir eu la révision des accords. S'il reste difficile à évaluer en raison de la courte période séparant la révision et la fin du CNR, l'impact de cette révision semble limité. L'étude des montants de l'aide française allouée au Burkina Faso ne présente pas de rupture apparente qu'on pourrait lui attribuer.

De même, il reste difficile d'établir un lien entre la diminution de l'aide bilatérale française au Burkina et l'avènement de la révolution. Malgré la coïncidence de ces deux événements, la diminution de l'aide française semble s'inscrire dans un mouvement de réorientation de l'aide française vers les institutions multilatérales, plutôt que dans le cadre d'une sanction politique.

Au cours des années 80, la France semble s'investir davantage au sein des institutions

internationales et se détacher légèrement de la priorité africaine dans la répartition de ses financements. Cet engagement financier de la France en faveur des institutions internationales se serait vu redoublé par l'adhésion des agents du ministère de l'Économie et des Finance et ceux du Trésor français aux thèses du FMI.

Dans le contexte de crise de la dette des années 80, ce retrait de l'aide bilatérale française au profit des institutions multilatérale entraîne des conséquences particulières pour les pays africains. Au centre du système monétaire et financier mondial, les institutions de Bretton Woods jouent le rôle de médiateur entre les pays en difficulté et leurs bailleurs de fonds. Le FMI prend une importance particulière au cours de cette décennie. L'augmentation de ses ressources et des conditionnalités auxquelles il soumet ses prêt tend à lui donner un rôle prépondérant dans la politique mondiale.

Membre de plein droit des institutions de Bretton Woods, le régime du CNR n'a pourtant pas recourt aux ressources qu'elles sont à même de dispenser. Alors que les pays de la zone franc s'engagent les uns après les autres dans des programmes d'ajustement structurels dirigés par le FMI, Sankara s'efforce de former un « front uni contre la dette ». Il essaie notamment d'orienter le Conseil de l'Entente vers une politique progressiste et prend position en faveur des luttes pour l'indépendance des peuples à travers le monde.

Affirmant que la dette est issue du colonialisme Sankara joint le refus de la payer à un ensemble de politiques économiques et sociales par lesquelles il entend opérer le changement qu'il annonce avec sa révolution. Cependant, alors que le Burkina est largement tributaire de l'aide internationale, les positions politiques de Sankara semblent lui en retirer les faveur. Si ses affinités avec le marxisme-léninisme et ses liens avec le colonel Kadahfi peuvent inquiéter, il semble que ce soit surtout son engagement en faveur d'une annulation de la dette des pays africains qui lui vaut l'hostilité des bailleurs de fonds.

Alors que dans son *Mémorandum* de 1989, la Banque mondiale gratifiera les politiques menées par le CNR, celui ne bénéficie d'aucune aide de la part des institutions de Bretton Woods. Alors que Sankara, refusant une assistance qui assujettie, n'a pas signé de PAS avec le FMI, l'ouverture des négociations a lieu dès 1988. Après les politiques économiques antagonistes à celles du FMI menées sous Sankara, la rapidité avec laquelle sont engagées les négociations semblent caractériser la phase de « rectification » qui lui fait suite. Alors que certains auteurs affirment que le FMI semble souhaiter éliminer ses concurrents en matière d'ajustement, il semble que le modèle d'auto-

ajustement adopté au Burkina Faso ait pu créer un précédent qui lui soit nuisible.

Notre étude invite donc à replacer les relations franco-burkinabè dans le contexte mondial. Si elle s'appuie sur les rapports étroits que la France entretient avec le Burkina, elle tend à illustrer les conséquences des mutations du système mondial initiées dans les années 70. Celles-ci entraînent un effacement de plus en plus marqué de l'aide bilatérale française au profit des institutions multilatérales dans le courant des années 80. En outre, ce retrait s'accompagne d'un investissement plus prononcé de la France au sein des institutions internationales. On relève de cela deux conséquences : un accroissement de l'intérêt de ces institutions pour les problèmes de l'Afrique francophone et une certaine « normalisation » des rapports franco-africains. Si l'on admet, à la suite de nombreux auteurs, que l'enjeu africain pour la France est essentiellement politique, la révolution sankariste entre alors en collision avec les intérêts français dans la mesure où ceux-ci dépendent désormais des succès du FMI.

Sankara reprochait au gouvernement français de ne pas prendre acte des changements intervenus au Burkina avec la révolution, il semble que lui-même n'ait pas su saisir les mutations qui s'opèrent dans le système des relations franco-africaines. Au-delà des liens étroits que le Burkina peut avoir conservés avec son ancienne métropole, cette étude souligne la faible marge de manœuvre dont les pays les moins développés disposent pour effectuer des changements économiques et sociaux nécessaires au redressement de leur situation.

SOURCES

Discours de Sankara

SANKARA T., *Discours d'orientation politique*, ministère de l'Information de la République de Haute-Volta, 1983.

SANKARA T., *Oser inventer l'avenir. La révolution burkinabè*, recueil de discours de Thomas Sankara présenté par David Gakunzi, Pathfinder, 1987.

Traité diplomatiques :

« Traité et Accords de coopération entre la République française et la République de Côte d'Ivoire », *JORF* 5/02/1962, pp.74-124.

« Traité et Accords de coopération entre la République française et la République du Dahomey », *JORF* 5/02/1962, pp.124-177.

« Traité et Accords de coopération entre la République française et la République du Niger », *JORF* 5/02/1962, pp.177-229.

« Traité et Accords de coopération entre la République française et la République de Haute-Volta », *JORF* 5/02/1962, pp.229-280.

« Accords de Défense entre les gouvernements de la République Française, de la République de Côte d'Ivoire, de la République du Dahomey et de la République du Niger », 24 avril 1961, *JORF* 5/02/1962, pp.280-284.

« Accords de coopération du 27 février 1975 entre la République française et la République du Dahomey », *JORF* du 10/01/1978 pp.258-367;

Rapports officiels:

Direction générale de l'Économie et de la Planification, *Étude rétrospective macro-économique du Burkina Faso*, avec la collaboration du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), du Projet d'Appui au Renforcement de la Gouvernance Économique (PRGE) Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF, Ouagadougou, Décembre 2001 (disponible sur <http://www.capdev.org/>).

GRANT W., *Evaluation du Secteur de la Micro-Entreprise et Stratégie au Burkina Faso*, Rapport technique GEMINI n°18, Bethesda (Maryland), août 1991.

Secrétariat général du ministère de l'Économie et du Développement et Institut national de la statistique et de la Démographie, *Les comptes économiques de la nation*, Ouagadougou, Direction des Études économiques, septembre 2006.

L'aide française durant la période 1980-1990, n°8 coll. Rapport d'évaluation, 1994, Ministère de la Coopération.

MARCHAND Yves, *Une urgence : l'afro-réalisme*, Paris, La Documentation Française, 1996.

BANQUE DE FRANCE, « Rapport de la zone franc 1979 », Rapport annuel de la zone franc, la Documentation française.

BANQUE DE FRANCE, « Rapport de la zone franc 1980 », Rapport annuel de la zone franc, la Documentation française.

BANQUE DE FRANCE, « Rapport de la zone franc 1981 », *Rapport annuel de la zone franc*, la Documentation française.

BANQUE DE FRANCE, « Rapport de la zone franc 1982 », *Rapport annuel de la zone franc*, la Documentation française.

BANQUE DE FRANCE, « Rapport de la zone franc 1984 », Rapport annuel de la zone franc, la Documentation française.

BANQUE DE FRANCE, « Rapport de la zone franc 1985 », Rapport annuel de la zone franc, la Documentation française.

BANQUE DE FRANCE, « Rapport de la zone franc 1986 », Rapport annuel de la zone franc, la Documentation française.

BANQUE DE FRANCE, « Rapport de la zone franc 1987 », Rapport annuel de la zone franc, la Documentation française.

BANQUE DE FRANCE, « Rapport de la zone franc 1988 », Rapport annuel de la zone franc, la Documentation française.

BANQUE DE FRANCE, « Rapport de la zone franc 1989 », Rapport annuel de la zone franc, la Documentation française.

Journaux et revues :

Géopolitique africaine

« Faut-il aider Sankara ? », *Géopolitique Africaine*, octobre 1987.

« Le septennat décisif », *Géopolitique Africaine*, mars-avril 1988.

Jeune Afrique

GIRARD P., « Burkina, chronique d'une perestroïka. », 22 au 28 mai 1991.

SMITH S., « Le Burkina, Compaore est-il en train de réussir? », 2 mars 1988.

Carrefour Africain

« Relations franco-voltaïques une nouvelle page? » 16 sept 1983

Le Monde :

« Isolement du Burkina Faso. » 18 juillet 1984

21 oct 1987

« Le Burkina se méfie du frère libyen », *le Monde*, 25 décembre 1985.

Le Monde diplomatique:

LABAZEE P., « La voie étroite du Burkina Faso » février 1985

TRISTAN A., « Choses vues au Burkina Faso, les politiques passent, la nature demeure », juin 1992

Marchés tropicaux et méditerranéens :

GAULME F., « De la Haute-Volta au Burkina Faso, la face cachée de la révolution », *Marchés tropicaux et méditerranéens*, 22 mars 1985, pp.681-686.
OTAYEK R., « Burkina Faso, les raisons d'une victoire », *Marchés tropicaux et méditerranéens*, 31 juillet 1992, pp.2034-2037.
Marchés tropicaux et méditerranéens du 9 août 1985, p.1996

Autres :

TRISTAN A., « Burkina Faso : sur les traces des Saint-Just » *Courrier* n°99 septembre-octobre 1988, pp.39-54.
« Les affaires reprennent », *Libération*, 5 février 1988.
SMITH S., « Compaore actionne la détente », *Libération*, 15 février 1988.
Actuel Développement n°67, juillet-août 1985.

Autres :

BONKOUNGOU R.S., « Enjeux méthodologique de la planification urbaine : Cas du projet ZACA à Ouagadougou », *Atelier international sur le thème problématique foncière et aménagement des quartiers périphériques dans les villes africaines du 17 au 21 novembre 2008 à Bamako (Mali)* CIFAL habitat Ouagadougou.(disponible sur <http://www.cifal-ouaga.org/>)

BERNARD Y. et COLLI J.-C., *Dictionnaire économique et financier*, sixième édition, Paris, le Seuil, 1996 (1ere 1975).

MITTERAND F., *Réflexions sur la politique extérieure de la France. Introduction à 25 discours (1981-1985)*, Paris, Fayard, 1986.

TAVERNIER Y., *La coopération française au développement*, Rapport au Premier Ministre, Collection des rapports officiels, Paris, la Documentation Française, 1991.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux :

Relations internationales :

DUROSELLE J.-B. et KASPI A., *Histoire des relations internationales de 1945 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2009, 15eme édition.

GIRARD M., *Les individus dans la politique internationale*, Paris , Economica, 1994.

MILZA P., *Les relations internationales de 1973 à nos jours*, Paris, Hachette, 2006 (3eme édition).

RENOUVIN P. et DUROSELLE J.-B., *Introduction à l'histoire des relations internationales*, Paris, Armand Colin, (1964), 1991, 4eme édition.

ROCHE J.-J., *Relations internationales*, 5ème édition, Paris, Lextenso éditions, 2010.

ROCHE J.-J., *Chronologie des relations internationales de 1945 à nos jours*, Paris, Montchrestien, 1997.

ROCHE J.-J., *Théories des relations internationales*, Paris, Montchrestien, 1994.

SMOUTS M.-C., *Les organisations internationales*, Paris, Armand Colin, 1995.

SINDJOUN L., *Sociologie des relations internationales africaines*, Paris, Karthala, 2002.

Articles et périodiques

CECCO (de) M., « Relations financières internationales et transnationales », *Revue française d'économie*. Volume 1 n°1, 1986, pp.110-125.

COHEN S., « En miette? Fictions et fonction du discours sur « l'éclatement » de la politique extérieure », *Politique étrangère*, IFRI, Paris, 1er trimestre 1986, pp.143-151.

FLORY M., « Essai de typologie de la coopération bilatérale pour le développement », *Annuaire français de droit international*, volume 19, 1973, pp. 696-719.

GABAS J.-J., SINDZINGRE A., « Les enjeux de l'aide dans un contexte de mondialisation » sur http://www.gemdev.org/publications/cahiers/pdf/25/cah_25_gabas_sindzingre.pdf

GOMART T., « La relation bilatérale : un genre de l'histoire des relations internationales », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 2002, n°65-66. pp. 65-68.

KORANY B., « Dépendance financière et comportement international », *Revue française de science politique*, 28e année, n°6, 1978. pp. 1067-1092.

Tiers monde :

ARNAUD P., *La dette du tiers monde*, Paris, La Découverte, 1984.

CHANTEBOUT B., *Le Tiers Monde*, Paris, Armand Colin, 1986.

JOUVE E., *Relations internationales du Tiers Monde et Droit des peuples*, Paris, Berger-Levrault, 1979 (2e édition).

MICHEL M., *Décolonisation et émergence du tiers monde*, Paris, Hachette, 2005 (1993)

RAFFINOT M., *La dette des tiers mondes*, Paris, La Découverte, 1993.

ROUILLET ORFEUIL(d') H., *Le tiers monde*, Paris, La Découverte, 1993 (4e édition)(1987).

Articles et périodiques :

ADDA J., « La baisse du prix du pétrole : quelles perspectives pour l'OPEP et quelles retombées pour le Tiers Monde ? », *Revue de l'OFCE*, N°16, 1986. pp. 115-150.

IKONICOFF M., « Les deux étapes de l'industrialisation dans le Tiers Monde », *Revue Tiers monde*, tome 23 n°91, 1982, pp.479-498.

JENKINS R., « L'industrialisation de l'Amérique latine et la nouvelle division internationale du travail », *Tiers monde*, 1988, volume 29, n°115, pp.813-826.

LAÏDI Z., « La fin du non-alignement? Réflexions à propos du sommet d'Harare », *Politique africaine*, n°24, décembre 1986, pp.126-128.

L'HÉRITEAU M.-F., « Endettement et ajustement structurel : la nouvelle canonnière », *Tiers-Monde*, tome 23 n°91, 1982 pp. 517-548.

Analyse du discours politique

BONNAFOUS S., TOURNIER M., « Analyse du discours, lexicométrie, communication et politique », *Langages*, 29e année, n°117, 1995, pp. 67-81.

COMBETTES B. et CHAROLLES M., « Contribution pour une histoire récente de l'analyse du discours », *Langue française*, N°121, 1999, pp. 76-116.

COURTINE J.-J., « Le discours introuvable : Marxisme et linguistique (1965-1985) », *Histoire Épistémologie Langage*, Tome 13, fascicule 2, 1991, pp. 153-171.

GUESPIN L., « Problématique des travaux sur le discours politique », *Langages*, 6e année, n°23, 1971. pp. 3-24.

MARCELLESI J.-B., « Éléments pour une analyse contrastive du discours politique », *Langages*, 6e année, n°23, 1971, pp. 25-56.

PÉRIÈS G., « Economie et discours militariste », *Mots*, juin 1995, n°43, pp.62-75.

PETIOT G., « Autogestion : discours politique et vulgarisation », *Langue française*, N°53, 1982, pp. 92-108.

Afrique :

ELLIS S. et FAURÉ Y.-A.(dir.), *Entreprises et entrepreneurs africains*, Paris, Karthala-ORSTOM, 1995.

GABIZO M., THIRIOT C. (dir.), *Le Politique en Afrique*, Paris, Karthala, 2009.

HUGON P., *Géopolitique de l'Afrique*, Paris, Sedes, 2009, 2eme édition (2006).

LAÏDI Z, *Les contraintes d'une rivalité. Les superpuissances et l'Afrique, (1960-1985)*, Paris, la Découverte, coll. Armillaire 1986.

MFOULOU J., *L'O.U.A : triomphe de l'unité ou des nationalités?*, Paris, l'Harmattan, 1986.

MVELLE G., *L'Union africaine. Fondements, organes, programmes et actions*, Paris, l'Harmattan, Paris, 2007.

POURTIER R.(dir.), *Géopolitique de l'Afrique et du Moyen-Orient*, Paris, Nathan, 2009.

ROBERT A.-C., *L'Afrique au secours de l'Occident*, Paris, les éditions des ateliers, 2004.

Articles et périodiques

ADEDEJI A., « La situation économique de l'Afrique: vers une reprise? », *Politique étrangère*, n°3, automne 1988, 53^eannée, pp.621-639.

AHWIRENG-OBENG F., « Instabilité politique et entrepreneuriat », in ELLIS S. et FAURÉ Y.-A.(dir.), *Entreprises et entrepreneurs africains*, Paris, Karthala-ORSTOM, 1995, pp.311-325.

ANYANG' NYONG'O P., « Instabilité politique et perspectives de démocratie en Afrique », *Politique étrangère*, n°3, automne 1988, 53^eannée, pp.589-602.

ASSIDON E., « Une spécificité des marchés africains : l'héritage du commerce captif », in ELLIS S. et FAURÉ Y.-A.(dir.), *Entreprises et entrepreneurs africains*, Paris, Karthala-ORSTOM, 1995, pp.395-405.

BANDT (de) J., « Sur l'échec du modèle industriel subsaharien : les exigences organisationnelles sous-estimées », in ELLIS S. et FAURÉ Y.-A.(dir.), *Entreprises et entrepreneurs africains*, Paris, Karthala-ORSTOM, 1995, pp.405-421.

BARBIER J.-P., « Les entreprises subsahariennes dans la compétition internationale », in ELLIS S. et FAURÉ Y.-A.(dir.), *Entreprises et entrepreneurs africains*, Paris, Karthala-ORSTOM, 1995, pp.421-435.

CAHEN M., « Le socialisme, c'est les Soviets plus l'ethnicité », *Politique africaine*, n°42, juin 1991, pp.87-109.

CHRETIEN J.-P., « Les racines de la violence contemporaine en Afrique », *Politique africaine*, n°42, juin 1991, pp.15-28.

CONSTANTIN F., BACH D.C., LAÏDI Z., « Avant-propos : Afrique sans puissance ? Afrique en puissances ? », *Politique africaine*, n°02, Juin 1981, pp.3-7.

DADZIE K., « La dépendance de l'Afrique vis-à-vis de l'exportation des produits de bases », *Politique étrangère*, n°3, automne 1988, 53^eannée, pp.647-667.

FAURÉ Y.-A et MEDARD J.-F., « L'État-business et les politiciens entrepreneurs. Néopatrimonialisme et *Big-men* : économie et politique », in ELLIS S. et FAURÉ Y.-A.(dir.), *Entreprises et entrepreneurs africains*, Paris, Karthala-ORSTOM, 1995, pp.289-310.

GREGOIRE E., « Commerçants et hommes d'affaires du Sahel », in ELLIS S. et FAURÉ Y.-A.(dir.), *Entreprises et entrepreneurs africains*, Paris, Karthala-ORSTOM, 1995, pp.71-81.

HOPKINS A.G., « Les entrepreneurs africains et le développement de l'Afrique. Une perspective historique », in ELLIS S. et FAURÉ Y.-A.(dir.), *Entreprises et entrepreneurs africains*, Paris, Karthala-ORSTOM, 1995, pp.37-52.

HUGON P., « Les entrepreneurs africains et l'analyse économique », in ELLIS S. et FAURÉ Y.-A.(dir.), *Entreprises et entrepreneurs africains*, Paris, Karthala-ORSTOM, 1995, pp.375-395.

KENNEDY P., « Les obstacles politiques au capitalisme africain », in ELLIS S. et FAURÉ Y.-A.(dir.), *Entreprises et entrepreneurs africains*, Paris, Karthala-ORSTOM, 1995, pp.269-288.

LAÏDI Z., « Comment les Américains perçoivent leurs intérêts en Afrique », *Politique africaine*, n°02, Juin 1981, pp.27-51.

LAÏDI Z., « Le classement international de l'Afrique », *Politique étrangère*, n°3, automne 1988, 53^eannée, pp.667-680.

LELART M., « Les modes de financement des petites et moyennes entreprises », in ELLIS S. et FAURÉ Y.-A.(dir.), *Entreprises et entrepreneurs africains*, Paris, Karthala-ORSTOM, 1995, pp.445-459.

MÉDARD J.-F., « L'État patrimonialisé », *Politique africaine*, n°39, octobre 1990, pp.25-37.
MÉDARD J.-F., « Autoritarismes et démocraties en Afrique noire », *Politique africaine*, n°43, octobre 1991, pp.92-105.

NDIAYE B., « L'endettement extérieur de l'Afrique et les tentatives d'allègement », *Politique étrangère*, n°3, automne 1988, 53^eannée, pp.639-647.

NGALASSO M.M., « Introduction du thème : la Démocratie : le pouvoir des mots », *Politique africaine*, n°64, décembre 1996, pp.3-18.

OTAYEK R., « Libye et Afrique : assistance financière et stratégie de puissance », *Politique*

africaine, n°02, Juin 1981, pp.77-99.

PRUNIER G., « Violence et pouvoir en Afrique », *Politique africaine*, n°42, juin 1991, pp.9-15.

QUANTIN P., « La difficile consolidation des transitions démocratiques africaines des années 1990 », JAFFRELOT CH.(dir), *Démocratie d'ailleurs*, Paris, Karthala, 2000, pp. 479-509.

VALLEE O., « La dette africaine : à l'aune du risque politique », *Politique africaine*, n°32, décembre 1988, pp.98-105.

Ouvrages spécialisés

Relations franco-africaines :

ADDA J., SMOUTS M.-C., *La France face au Sud, Le miroir brisé*, Paris, Karthala, 1989.

AGERON Ch.-R., *La décolonisation française*, Paris, Armand Colin, 1991.

ALMEIDA-TOPOR(d') H., LAKROUM M., *L'Europe et l'Afrique, un siècle d'échange économiques*, Paris, Armand Colin, 1994.

BARRAT J., *Géopolitique de la Francophonie*, Presses Universitaires de France, Paris, 1997.

BAYART J.-F., *La politique africaine de François Mitterrand*, Paris, Karthala, 1984.

BARNIÈS P., *Les Français en Afrique noire, de Richelieu à Mitterrand*, Paris, Armand Colin, 1987.

BERSTEIN S., MILZA P., BIANCO J.-L.(dir.), *François Mitterrand. Les années du changement 1981-1984*, Paris, Perrin, 2001.

COQUERY-VIDROVITVH C. (dir.), GOERG O., *L'Afrique occidentale au temps des français, colonisateurs et colonisé, c. 1869-1960*, Paris, La Découverte, 1992.

DOISE J., VAÏSSE M., *Politique étrangère de la France, Diplomatie et outil militaire, 1871-1991*, Paris, Seuil, 1992 (1987).

DUMOULIN A., *La France militaire et l'Afrique, Coopération et interventions : un état des lieux*, Bruxelles, GRIP, 1997.

FREUD C., *Quelle coopération? Un bilan de l'aide au développement*, Paris, Karthala, 1988.

FREUD C., *De la coopération française à la Banque mondiale, Mémoires du développement*, Paris, Kathala, 2009.

KESSLER M.-C., *La politique étrangère de la France. Acteurs et processus*, Paris, Presses de Science-po, 1999.

LABARTHE G. et VERSCHAVE F.-X., *L'Or africain*, Marseille, Agone, 2007.

LIGOT M., *Les Accords de coopération entre la France et les Etats africains et malgache d'expression française*, Paris, la Documentation française, 1962.

MAGNARD F., TENZER N., *La crise africaine : quelle politique de coopération pour la France*, Paris, Puf, coll. Politique, 1988.

MARSEILLE J., *Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce*, Paris, Albin-Michel, 1984.

PASCALLON P.(dir.), *La politique de sécurité de la France en Afrique*, Paris, l'Harmattan, 2004.

PEAN P., : *L'Homme de l'ombre : éléments d'enquête autour de Jacques Foccart, l'homme le plus mystérieux et le plus puissant de la Ve République*, Paris, éditions Fayard, 1990.

PENNE G., *Mémoires d'Afrique (1981-1998) : entretiens avec Claude Wauthier*, Paris, Fayard, 1999.

POSSIO T.S., *Les évolutions récentes de la coopération militaire française en Afrique*, Paris, Publibook, 2007.

SAVADOGO W. R., *Les relations économiques franco-burkinabè de 1980 à nos jours : analyse et perspectives*, mémoire de maîtrise de l'Université de Ouagadougou dirigé par Yacouba ZERBO, Ouagadougou, 1998.

TEYSSIER A., *la 5^{ème} République 1958-1995. De de Gaulle à Chirac*, Paris, Pygmalion, 1995.

VALETTE J., *La France et l'Afrique*, Paris, SEDES, 1994.

VERSCHAVE X., *La Françafrique : Le plus long scandale de la République*, Stock, 1999.

WAUTHIER C., *Quatre présidents et l'Afrique*, Paris, le Seuil, 1995.

Articles et périodiques

ABRAHAM W. E., « Libération sans liberté ou les raisons d'un fourvoiement », *Politique étrangère*, n°3, automne 1988, 53^e année, pp.584-588.

ADDA J., « Quelques remarques sur la parité du franc CFA et l'avenir de la zone franc après Maastricht », *Revue de l'OFCE*, N°41, 1992, pp. 293-301.

ABASSO J., « Les accords de coopération entre la France et les États africains francophones : leurs relations et leurs conséquences au regard des indépendances africaines (1960-1970) », in AGERON Ch.-R., MICHEL M., *L'Afrique noire française : à l'heure de l'indépendance*, CNRS, 1992.

ASSIDON E., « Commerce captif, monétarisation et substitution d'importation : le cas de l'Afrique de l'Ouest », *Revue Tiers monde*, Tome XXVII, n°105, 1986, pp.77-96.

BAYART J.-F., « France-Afrique : la fin du pacte colonial », *Politique africaine*, n°39, octobre 1990, pp.47-55.

BAYART J.-F., « France-Afrique : aider moins pour aider mieux », *Politique Internationale*, n°56, juin1992, p. 141-159.

BAYART J.-F., « La politique africaine de la France : de Charybde en Scylla ? », *Politique africaine*, n°49, mars 1993, pp.133-136.

BENOIST J. R. de, « La Haute-Volta, la Communauté française et l'Afrique occidentale française du référendum (28 septembre 1958) à l'indépendance. » pp.1003-1030.

CHIPMAN J., « Les problèmes de sécurité en Afrique francophone », *Politique étrangère*, N°2, 1984, 49e année pp. 331-350.

CONAC G., FEUER G., « Les accords franco-malgaches » *Annuaire français de droit international*, volume 6, 1960, pp.859-880.

COQUET B., DANIEL J.-M., « Quel avenir pour la zone franc ? », in *Revue de l'OFCE*, n°41, 1992. pp. 241-291.

COUSIN M.-E., « Les conventions internationales conclues par la France et publiées au Journal Officiel de la République française en 1978 », *Annuaire français de droit international*, volume 24, 1978. pp. 997-1031.

DOMERGUE-CLOAREC D., « Un secrétaire général et deux présidents », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques* , n°30, 2002, URL : <http://ccrh.revue>

FEUER G. « La révision des accords de coopération franco-africains et franco-malgaches », *Annuaire français de droit international*, volume 19, 1973, pp.720-739.

FREUD C., « La zone franc est-elle le bouc-émissaire de l'échec du développement ? », *Cahiers d'études africaines*, Vol. 31, N°121-122, 1991, pp. 159-174.

GUILLAUMONT JEANNENEY S., « Dévaluer en Afrique ? », *Revue de l'OFCE*, N°25, 1988, pp. 123-143.

GUILLAUMONT P., GUILLAUMONT S., « Monnaie européenne et monnaies africaines », *Revue française d'économie*
Volume 4 N°1, 1989, pp. 97-116.

HACHEZ-LEROY F. (dir.), « Foccart – Entre France et Afrique », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, n°30, 2002, <http://ccrh.revues.org/index382.html>;

HIBOU B., « Politique économique de la France en zone franc », *Politique africaine*, Karthala, n°58, juin 1995, pp.25-40.

HUGON Ph., « L'Afrique francophone, l'enjeu économique pour la France », *Politique africaine*, Karthala, n°5, mars 1982, pp.75-94.

LACHARRIÈRE (de) R., « L'évolution de la Communauté franco-africaine », *Annuaire français de droit international*, volume 6, 1960, pp. 9-40.

MARCHESIN Ph., « Mitterrand l'Africain », *Politique africaine*, Paris, Karthala, n° 58, juin 1995, pp.5-24.

MEDARD J.-F., « Le changement dans la continuité. La conférence des chefs d'États de France et d'Afrique (Paris, 3 et 4 novembre 1981) », *Politique africaine*, n°5, mars 1982, pp.28-35.

MEDARD J.-F., « Ces messieurs Afrique », *Politique africaine*, n°49, mars 1993, pp.146-149.

MÉDARD J.-F., « « La politique est au bout du réseau ». Questions sur la méthode Foccart », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, n°30, 2002, URL : <http://ccrh.revues.org/index612.html>.

MONTFERRAND (de) B.(réd.), « L'évolution des relations franco-africaines », *Politique étrangère*, n°3, automne 1988, 53°année, pp. 681-691.

PETITEVILLE F., « Quatre décennies de « coopération franco-africaine » : usages et usure d'un clientélisme », *Études internationales*, vol.XXVII, Québec, septembre 1996, pp.571-601.

RAFFINOT M., « Gestion étatique de la monnaie, parités fixes et dépendance : le cas de la zone franc », *Revue Tiers monde*, Tome XXIII, n°91, juillet-septembre 1982, pp.549-567.

SCHWARTZ A., « Des temps anciens à la dévaluation du franc C.F.A., les tribulations de la culture du coton au Burkina Faso », in *Annales de Géographie*, 1997, t. 106, n°595, pp.288-312.

SMOUTS M.-C., « La France et le Tiers monde ou comment gagner le Sud sans perdre le Nord », *Politique étrangère*, n°50, mars 1985, pp.339-358.

TURPIN F., « Jacques Foccart et le secrétariat général pour les affaires africaines et malgaches », *Histoire@Politique*, 2009/2, n°8, pp.85-100, DOI : 10.3917/hp.008.0085.

TOUSCOZ J., « Les accords bilatéraux de coopération scientifique et technique », *Annuaire français de droit international*, volume 14, 1968, pp. 682-700.

TOUSCOZ J., « La « normalisation » de la coopération bilatérale de la France avec les pays « africains francophones »(aspects juridiques) », *Études internationales*, vol. 5, n° 2, 1974, pp. 208-225.

TOUSCOZ J., « Le Parti socialiste français et la coopération avec le Tiers Monde », *Politique étrangère*, n°4, 1981, 46e année, pp. 875-889.

ZERBO Y., « La coopération militaire franco-voltaïque et la questions des accords de défense de 1959 à 1964 », in MADIEGA Y.G., et NAO O. (dir.), *Burkina Faso 100 ans d'histoire*. Tome 1, Paris, Karthala, 2003, pp.1031-1056.

Burkina Faso et Sankara

ANDRIAMIRADO S., *Sankara le rebelle*, Paris, Groupe Jeune Afrique, 1987.

ANDRIAMIRADO S., *Il s'appelait Sankara*, Paris, Jeune Afrique Presse, 1989.

ASCHE H., *Le Burkina Faso contemporain : l'expérience d'un auto-développement*, Paris, l'Harmattan, 1994.

BARRAT J., EL ZEIN D., LAMBRET N., *Géopolitique du Burkina Faso*, S.E.M. 2008.

COMPAORE A., *La politique extérieure du Burkina Faso depuis le 4août 1983. Idéologie et politique étrangère*, Mémoire de DEA Études politiques, dir. René-Marie Dupuy, Paris II, fév. 1986.

ENGLEBERT P., *La révolution burkinabè*, Paris, L'Harmattan, 1986.

GUION J. R., *Blaise Compaore. Réalisme et intégrité. Portrait de l'homme de la Rectification au Burkina Faso*, Berger-Levrault, Paris, 1991.

JAFFRE B., *Les Années Sankara*, Paris, l'Harmattan, 1989.

JAFFRE B., *Biographie de Thomas Sankara, la patrie ou la mort...*, Paris, l'Harmattan, 1997.

KABORE R.B., *Histoire politique du Burkina Faso, 1919-2000*, Paris, l'Harmattan, 2002.

KYELEM A., *Coopération et développement auto-centré, Le cas du Burkina-Faso*, Nice, Thèse de droit et science économique soutenue à l'université de Nice, 1987.

LABAZEE P., *Entreprise et entrepreneurs au Burkina Faso*, Paris, Karthala, 1988.

LEJEAL F., *Le Burkina Faso*, Paris, Karthala, 2002.

MARTENS L., *Sankara, Compaore et la révolution burkinabè*, Bruxelles, Éditions Aden, 1989.

OTAYEK R., « Le changement politique et constitutionnel en Haute-Volta », *Année africaine*, 1983, Paris, Pedone, 1985.

OTAYEK R., FILIGA M. S., GUINGANE J.-P.(dir.), *Le Burkina entre révolution et démocratie (1983-1993)*, Paris, Karthala, 1996.

OUATTARA V., *L'ère Compaore. Crimes, politique, et gestion du pouvoir*, Paris, Klanba Editions, 2006.

PEHAUT Y. et VENNETIER P.(dir.), *Aspects du développement dans un pays enclavé : le Burkina Faso*, coll. *Pays enclavés* n°9, Bordeaux, CRET Bordeaux III, 1998.

SAVONNET-GUYOT C., *État et sociétés au Burkina*, Paris, Karthala, 1986.

SOME S.A., *La question du développement économique au Burkina Faso*, Série documents de travail DT-CAPES n°36, Ouagadougou, décembre 2007.

ZAGRE P., *Les politiques économiques du Burkina Faso. Une tradition d'ajustement structurel*, Paris, Karthala, 1994.

ZIEGLER J. et RAPP J.-P., *Un nouveau pouvoir africain*, Lausanne, éditions Pierre-Marcel Favre/ABC, 1986.

Articles et périodiques

COSNARD M., *Éléments de démographie des entreprises industrielles au Burkina Faso*,

Programme de recherche « Politiques et développement agricoles et agro-industriels au Burkina Faso », sous la responsabilité de Y.-A. FAURE, Ministère des enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique (Burkina Faso), Centre ORSTOM de Ouagadougou Ouagadougou, mai 1994.

DUBUCH C., « Langage du pouvoir, pouvoir du langage », in *Politique africaine*, n°20, décembre 1985, pp.44-53.

FAURE Y.A., « Ouaga et Abidjan le divorce à l'africaine? » in *Politique africaine*, n°20, décembre 1985, pp.78-86.

GANNE B. et OUEDRAOGO M., « Sentiers inédits et voies fragiles au Burkina Faso. Du commerce à l'industrie? », *Politique africaine*, n°56, décembre 1994, pp.55-66.

KONATE B., « Quelques aspects culturels des coups d'États au Burkina Faso », in MADIEGA Y.G., et NAO O. (dir.), *Burkina Faso 100 ans d'histoire*. Tome 1, Paris, Karthala, 2003, pp.1131-1142.

LABAZEE P., « Les limites d'une politique volontaire », *Politique africaine*, n°20, décembre 1985, pp.87-90.

LABAZEE P., « Réorganisation économique et résistances sociales », in *Politique africaine*, n°20 décembre 1985, pp.10-28

LABAZEE P., « Une nouvelle phase de la révolution au Burkina Faso », *Politique africaine*, n°24, décembre 1986, pp.114-121.

LABAZEE P. « Discours et contrôle politique les avatars du sankarisme », in *Politique africaine*, n°33, décembre 1989, pp.11-26.

LABAZEE P., « Le monde des affaires burkinabè : typologie d'un milieu d'entrepreneurs africains », in ELLIS S. et FAURÉ Y.-A.(dir.), *Entreprises et entrepreneurs africains*, Paris, Karthala-ORSTOM, 1995, pp.81-89.

LABAZEE P., « Entreprises, promoteurs et rapports communautaires. Les logiques économiques de la gestion des liens sociaux », in ELLIS S. et FAURÉ Y.-A.(dir.), *Entreprises et entrepreneurs africains*, Paris, Karthala-ORSTOM, 1995, pp.141-155.

LOMPO B., « Cent ans de la justice burkinabè », in MADIEGA Y.G., et NAO O. (dir.), *Burkina Faso 100 ans d'histoire*. Tome 1, Paris, Karthala, 2003, pp.1159-1227.

« Mémorandum sur les événements du 15 octobre 1987 »(Extraits et commentaires), *Politique africaine*, n°33, mars 1989, pp.75-89.

MONTAUD J.-M., « Ajustement structurel et inégalités des revenus en Afrique. Une analyse de décomposition appliquée au Burkina-Faso », Centre d'Économie du Développement (CED), Université Montesquieu Bordeaux IV (<http://ged.u-bordeaux4.fr/ceddt75.pdf>).

MONTAUD J.-M., « Dotations en capital et pauvreté des ménages au Burkina Faso : une analyse en Équilibre Général Calculable », Centre d'Économie du Développement (CED), Université Montesquieu Bordeaux IV, Centre d'Analyse Théorique et de Traitement des données (CATT), Université de Pau et des Pays de l'Adour (<http://ced.u-bordeaux4.fr/ceddt50.pdf>).

NAPON A., « Analyse sociolinguistique du discours des tribunaux populaires de la révolution (T.P.R) au Burkina Faso », in MADIEGA Y.G., et NAO O. (dir.), *Burkina Faso 100 ans d'histoire*. Tome 1, Paris, Karthala, 2003, pp.1143-1158.

OUEDRAGO J.-B., « Contribution à propos de trois dates historiques », in MADIEGA Y.G., et NAO O. (dir.), *Burkina Faso 100 ans d'histoire*. Tome 1, Paris, Karthala, 2003, pp.259-286.

OTAYEK R., « Avant-propos », in *Politique africaine*, n°20, décembre 1985, pp.3-9

OTAYEK R., « Rectification », in *Politique africaine*, n°33, décembre 1989, pp.2-10.

OTAYEK R., « Burkina Faso : « Quand le tambour change de rythme, il est indispensable que les danseurs changent de pas » », *Politique africaine*, décembre 1987, pp.116-123.

OTAYEK René, « Burkina Faso : les raisons d'une victoire », in *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, 31 juillet 1992, p.2034-2037.

OUALI K.S., « L'économie burkinabè depuis 1960 : du sous-développement à la pauvreté », in MADIEGA Y.G., et NAO O. (dir.), *Burkina Faso 100 ans d'histoire*. Tome 2, Paris, Karthala, 2003, pp.1265-1288

SOKONA Y., REVET D., WEREM A. et YAMEOGO G., « Le Burkina Faso », in Jacques Girod, *L'énergie en Afrique : la situation énergétique de 34 pays de l'Afrique subsaharienne et du Nord*, Paris, ADEME, IEPE, Karthala, 1994, pp.53-66.

Sitographie :

Dictionnaire :

<http://www.cnrtl.fr/>

Textes officiels :

<http://www.assemblee-nationale.fr>

<http://www.doc.diplomatie.gouv.fr>

<http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr>

Revues et catalogue de revues :

<http://ccrh.revues.org/>

<http://www.politique-africaine.com/>

<http://www.persee.fr>

<http://www.cairn.info/>

<http://www.erudit.org/>

<http://basepub.dauphine.fr>

Ressources en lignes :

<http://www.capdev.org/>

<http://www.cifal-ouaga.org/>

<http://ged.u-bordeaux4.fr/>

<http://horizon.documentation.ird.fr/>

<http://www.thomassankara.net/>

<http://mjp.univ-perp.fr/france/ref1958b.htm>

ANNEXES

TABLE DES ANNEXES

ANNEXES	132
ANNEXE I	133
VENTILATION PAR DOMAINE DU NOMBRE D'ARTICLES DANS LES ACCORDS DE COOPERATION	133
ANNEXE II	134
REPARTITION DE L'AIDE FRANCAISE	134
ANNEXE III	137
REPARTITION DE L'AIDE FRANÇAISE	137
ANNEXE IV	138
BALANCE BUDGETAIRE	138
ANNEXE V	140
EXPORTATIONS ET PIB DU BURKINA FASO	140
ANNEXE VI	142
BALANCE COMMERCIALE	142
ANNEXE VII	144
BALANCE DES PAIEMENTS	144

ANNEXE I

VENTILATION PAR DOMAINE DU NOMBRE D'ARTICLES DANS LES ACCORDS DE COOPERATION

Diagramme a :
Répartition du nombre d'articles dans
les accords de 1961

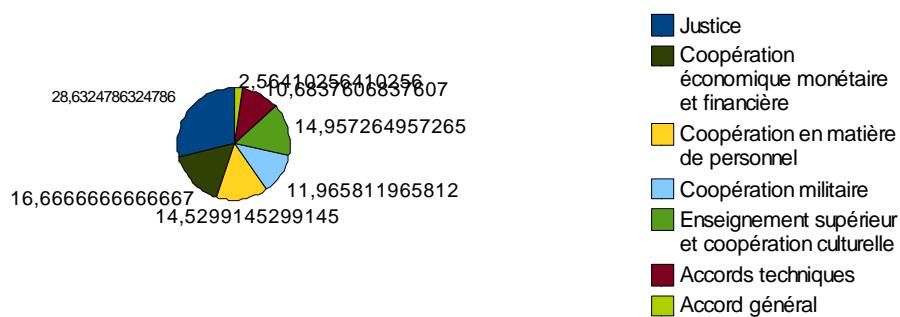
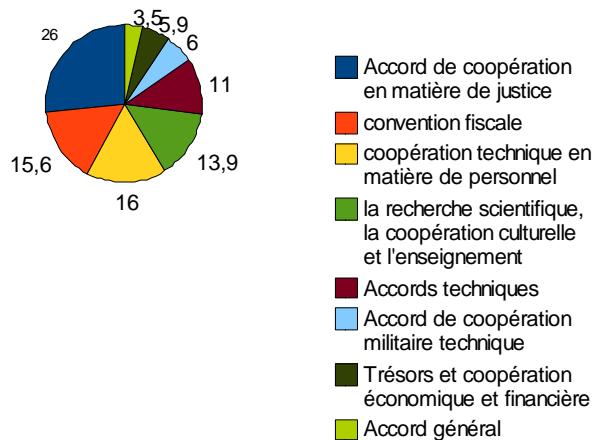


Diagramme b :
Répartition du nombre d'articles dans
les accords de 1975



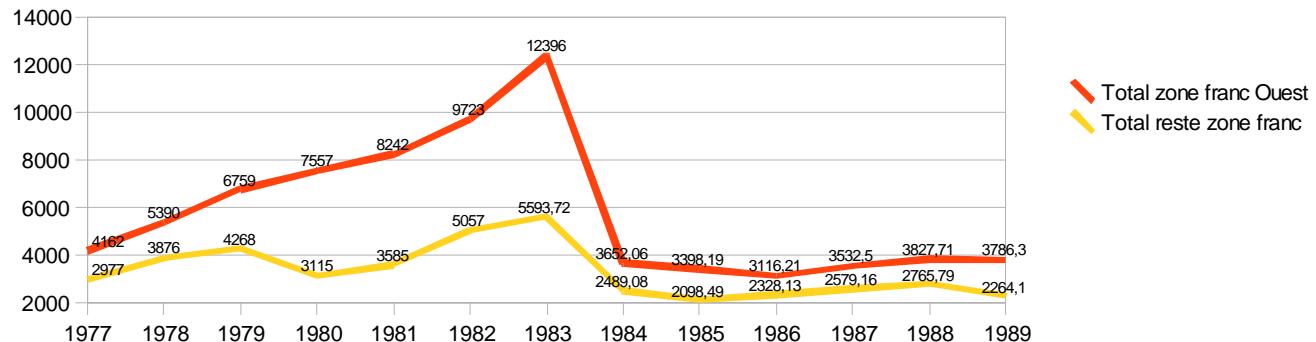
ANNEXE II

REPARTITION DE L'AIDE FRANCAISE

(Chiffres issus du Rapport annuel de la zone franc)

Diagramme 1:
Comparaison de l'évolution de l'aide française
en Afrique de l'Ouest et dans le reste de la zone franc

en milliards de F.CFA



Répartition de l'aide française AOF/ reste zone franc

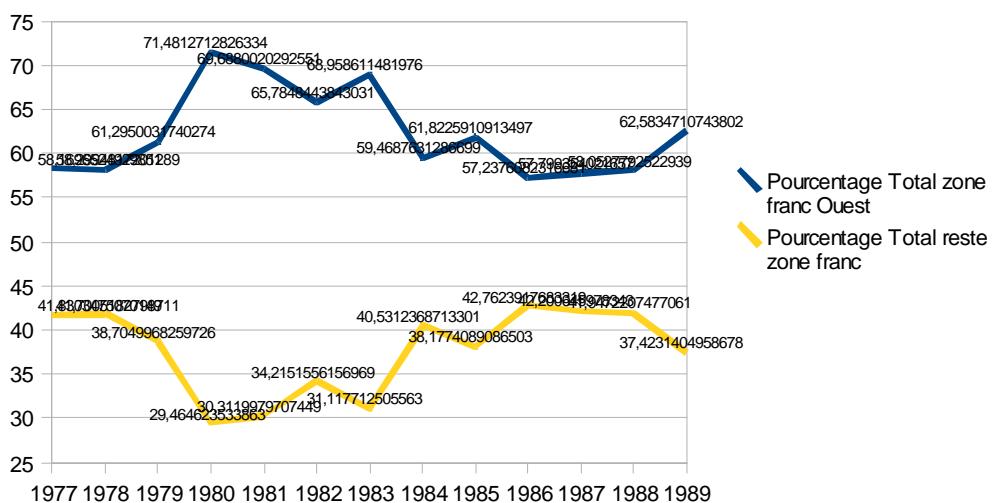


Diagramme 3 :
Evolution de la répartition de l'aide française en Afrique de l'Ouest (zone franc uniquement)

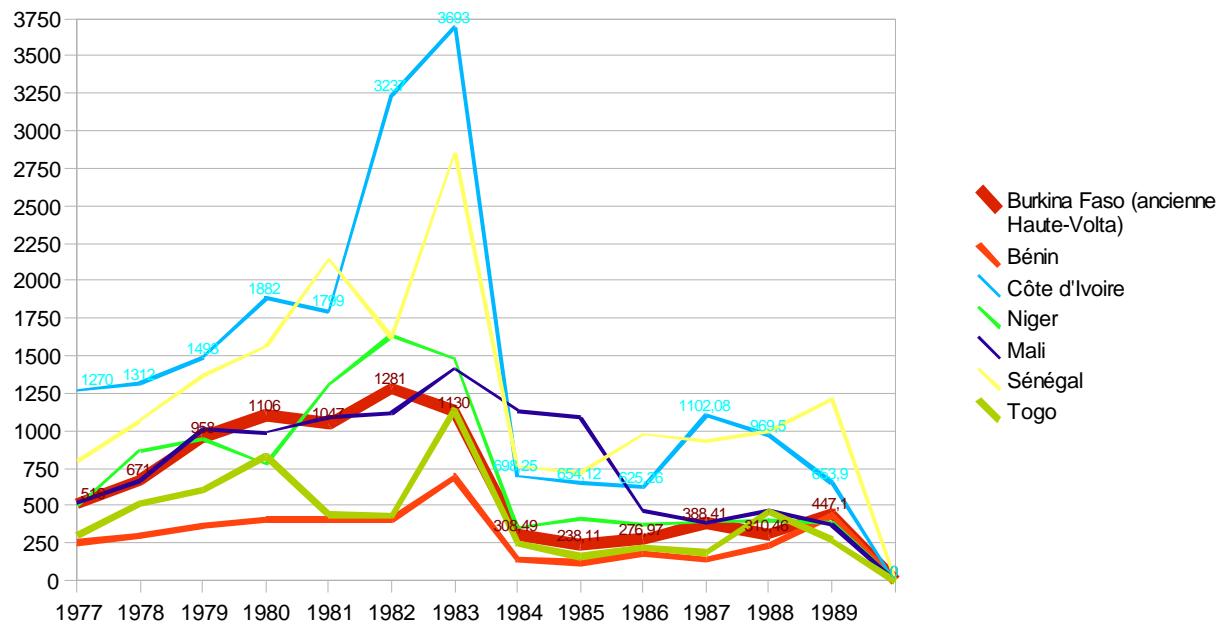


Diagramme 4 :
Evolution de l'aide française dans les pays de la zone franc (hors Afrique de l'Ouest)

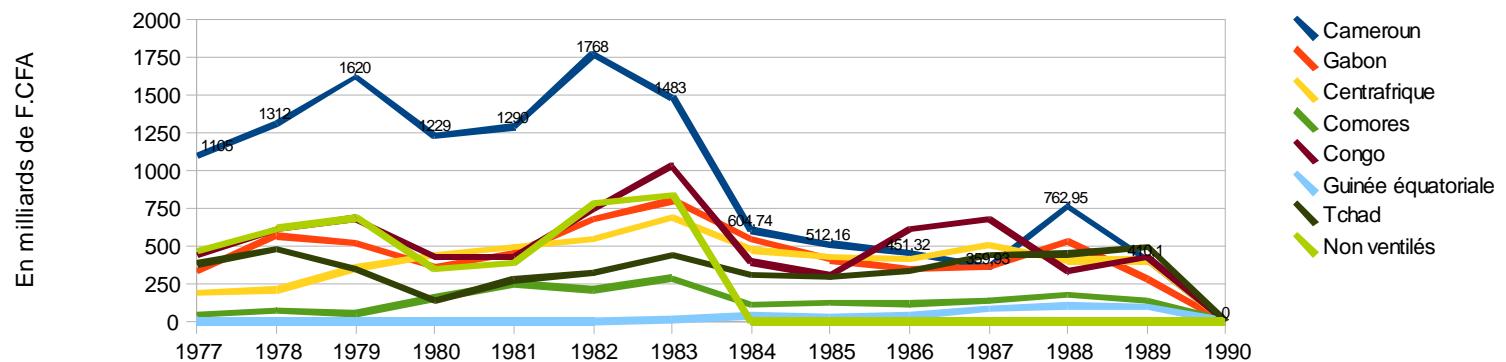


Diagramme 5 :
Evolution de l'aide française totale et comparaison avec celle versée au Burkina
en milliards de FCFA

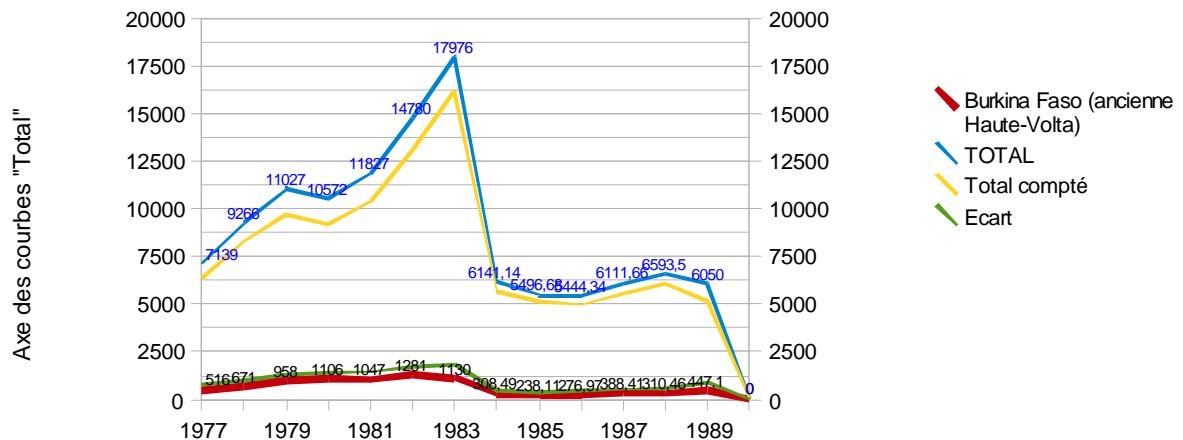
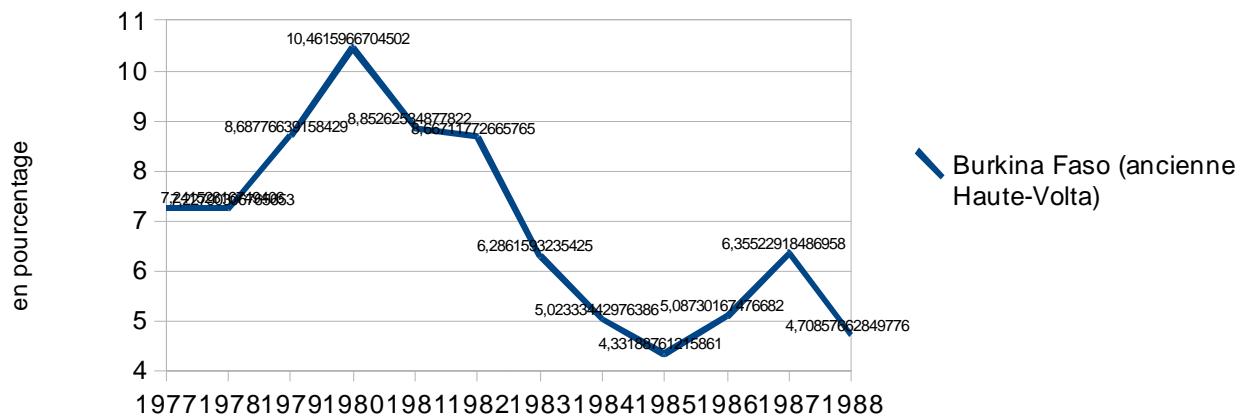


Diagramme 6 :
Part du Burkina Faso dans l'aide attribuée à la zone franc



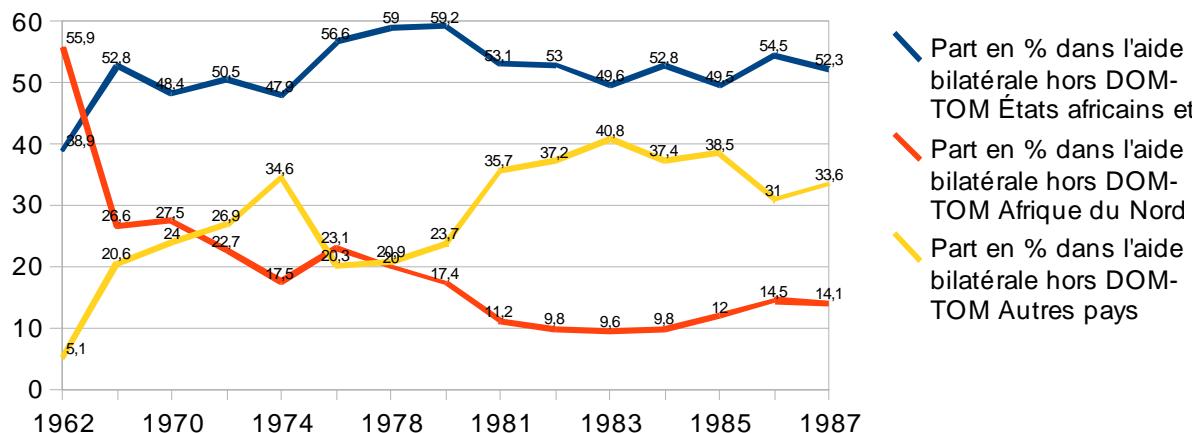
ANNEXE III

RÉPARTITION DE L'AIDE FRANÇAISE

(Chiffres tirés de Jacques Adda et Marie-Claude Smouts, *La France face au Sud, le miroir brisé*,

Diagramme 7 :
Répartition de l'aide française

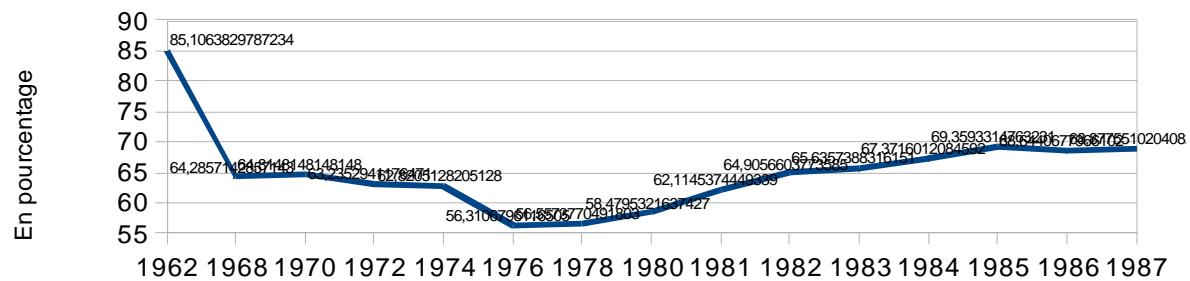
ventilation par région



Paris, Karthala, 1989)

Diagramme 7:
Evolution de la part d'APD reçue par l'Afrique

(hors DOM-TOM)



ANNEXE IV

BALANCE BUDGETAIRE

(Chiffres issus du *RAZF* et de Direction générale de l'Économie et de la Planification, Étude rétrospective macro-économique du Burkina Faso)

Diagramme 9 :
Evolution du déficit du Burkina

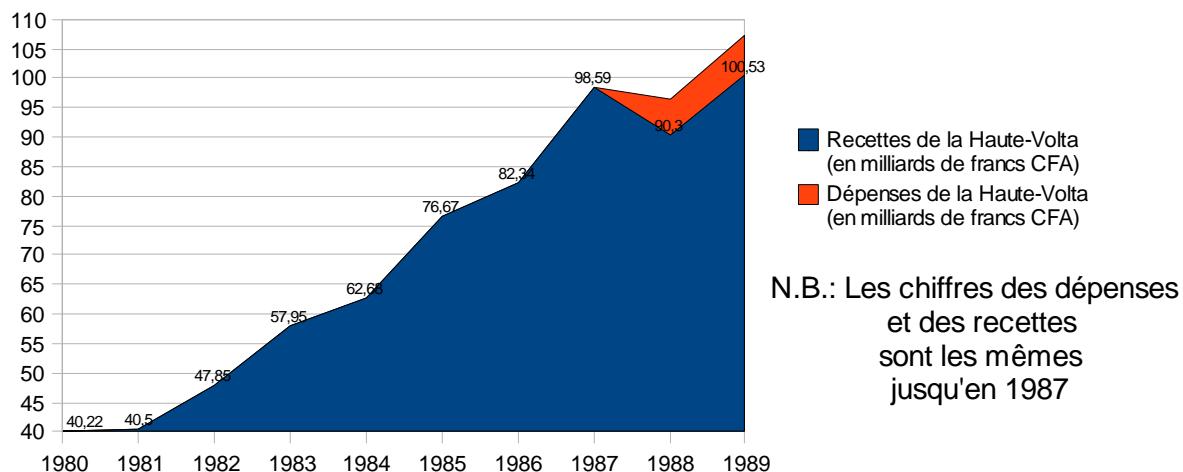
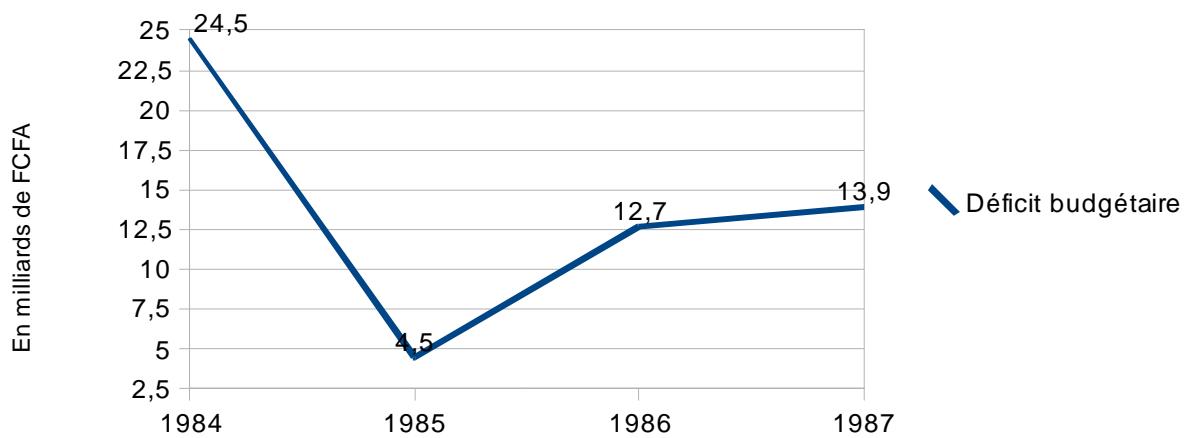


Diagramme 10 :
Evolution du déficit budgétaire



Chiffres tirés de ZAGRE P., Les politiques économiques du Burkina Faso

Diagramme 10 bis Evolution du solde budgétaire du Burkina Faso

chiffres issus de Direction générale de l'Économie et de la Planification, Étude rétrospective macro-économique du Burkina Faso

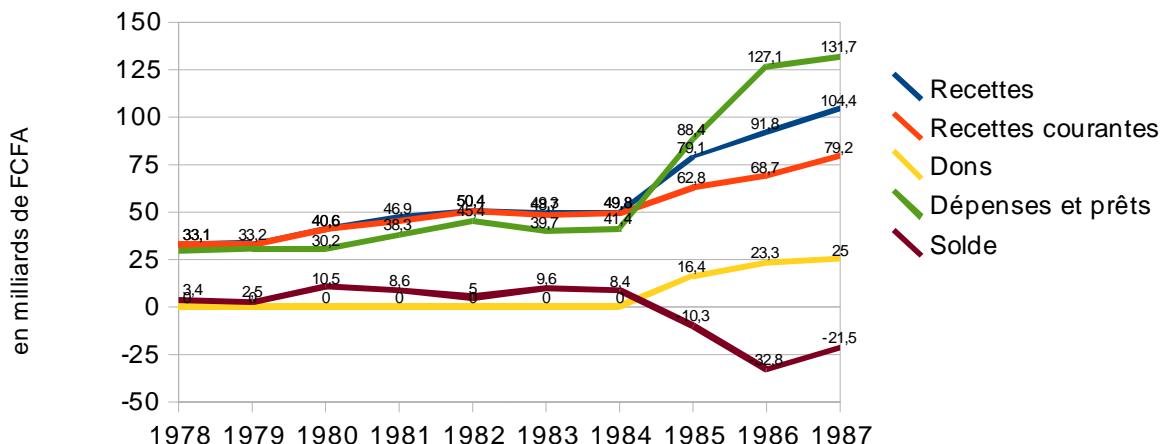
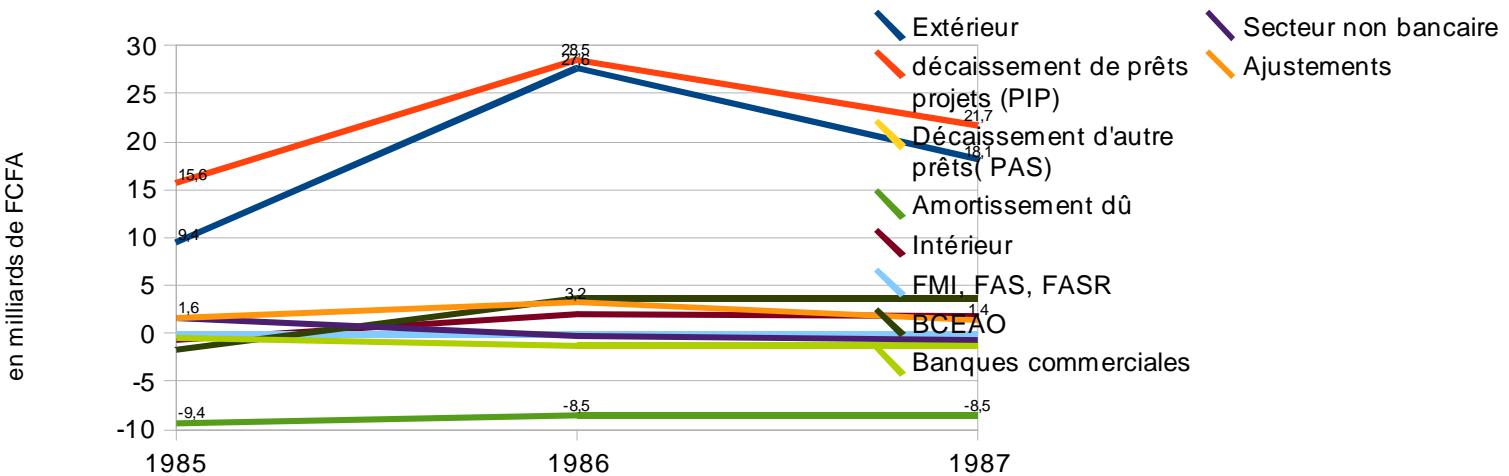


Diagramme 10 ter Evolution du financement du déficit

chiffres issus de Direction générale de l'Économie et de la Planification, Étude rétrospective macro-économique du Burkina Faso



ANNEXE V

EXPORTATIONS ET PIB DU BURKINA FASO

(Chiffre issus de la Direction générale de l'Économie et de la Planification)

Diagramme 11 :
Evolution du PIB du Burkina Faso

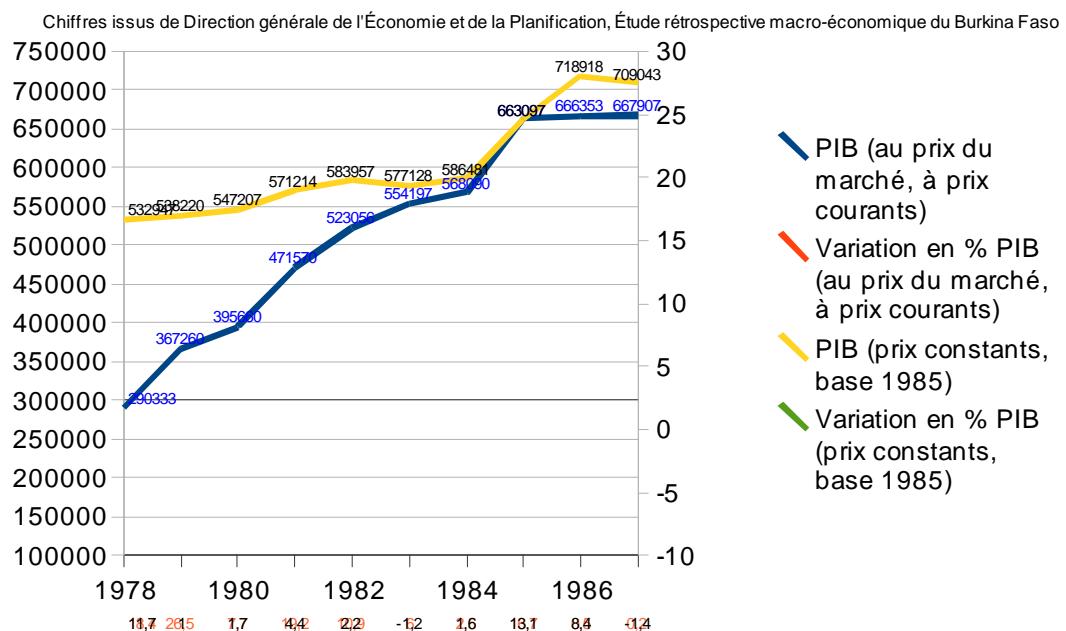


Diagramme 12 :
Evolution de la valeur des exportations au Burkina Faso

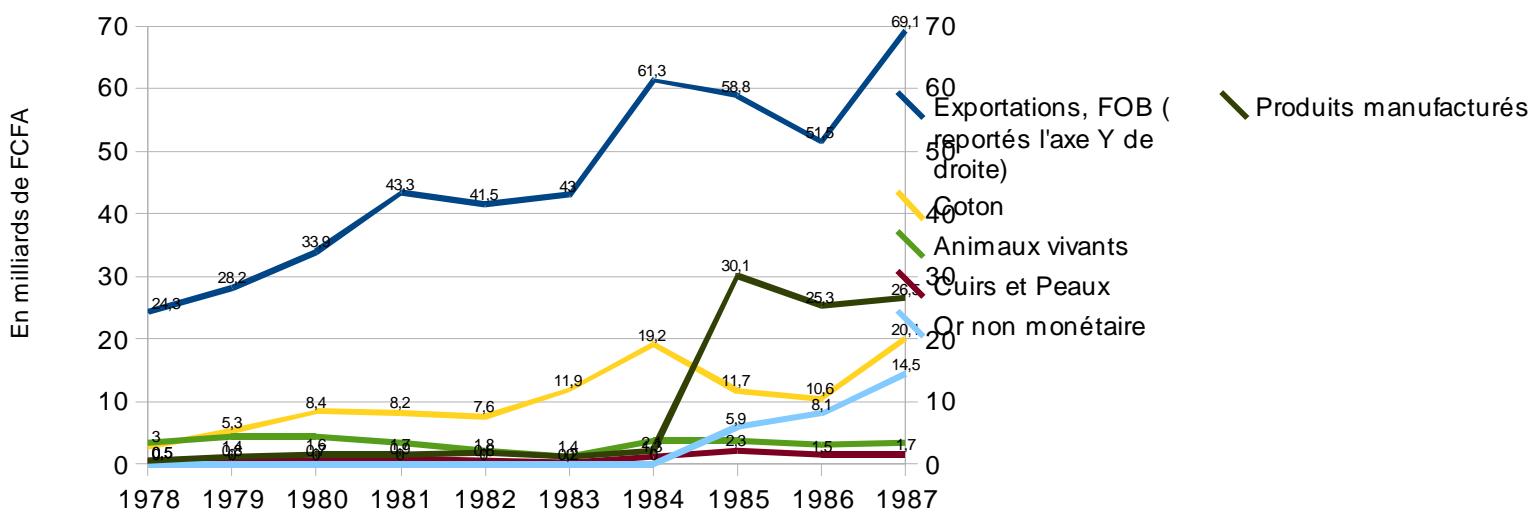


Diagramme 13 :
Ventilation par secteurs des exportations du Burkina Faso

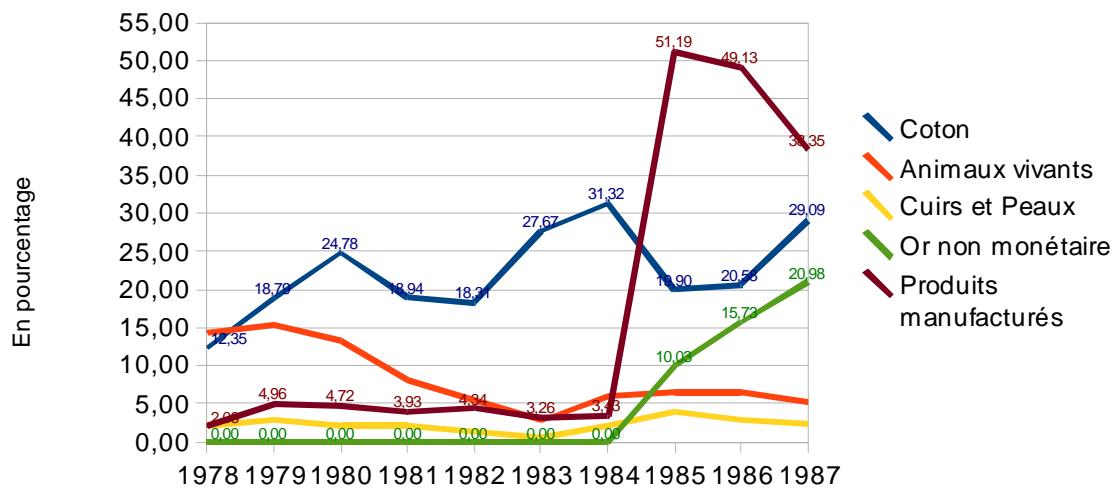
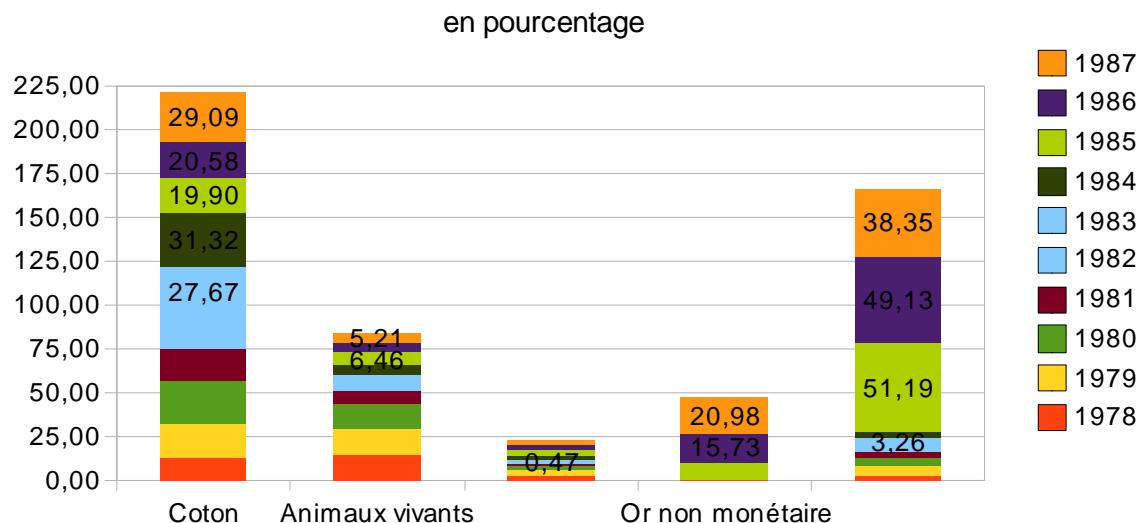


Diagramme 13 bis :
Cumul des pourcentages de chaque secteur



ANNEXE VI

BALANCE COMMERCIALE

(Chiffres issus du Rapport annuel de la zone franc)

Diagramme 14
Evolution de part de la France dans le commerce du Burkina Faso
en pourcentage

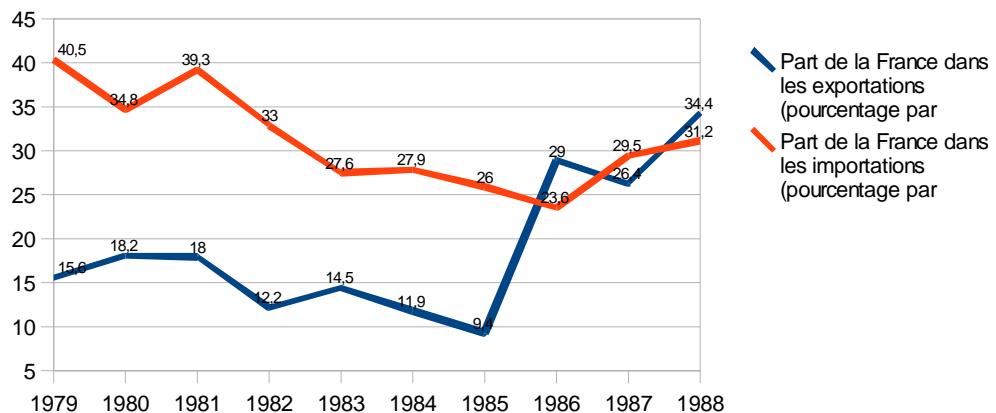


Diagramme 15:
Balance commerciale du Burkina Faso

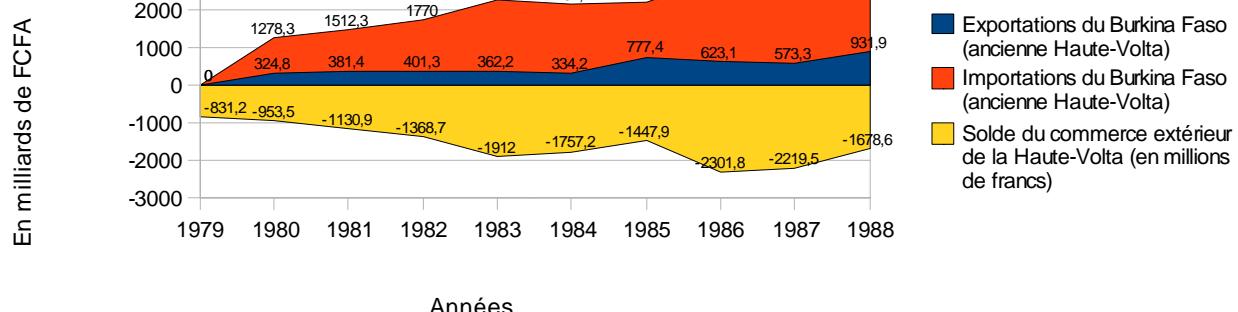


Diagramme 16
Evolution de la répartition des exportations du Burkina Faso

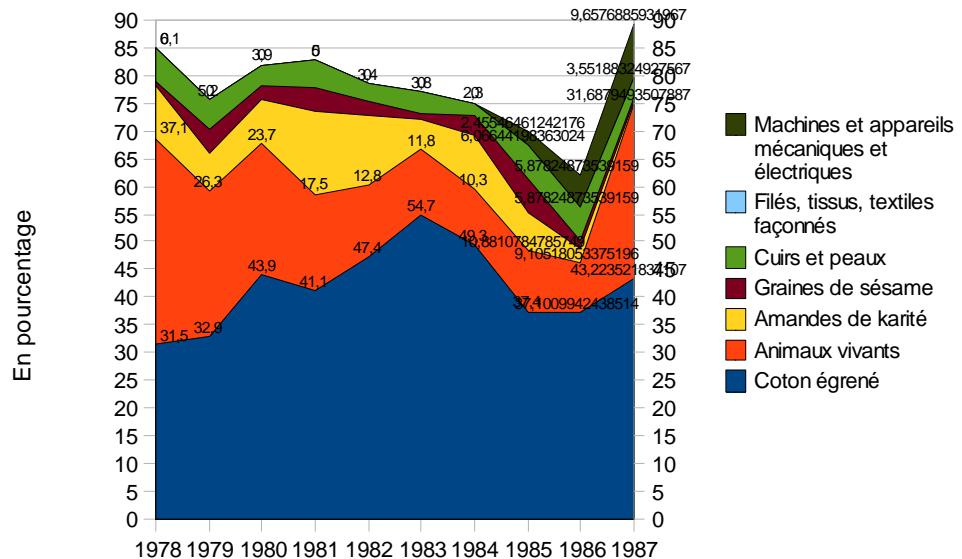
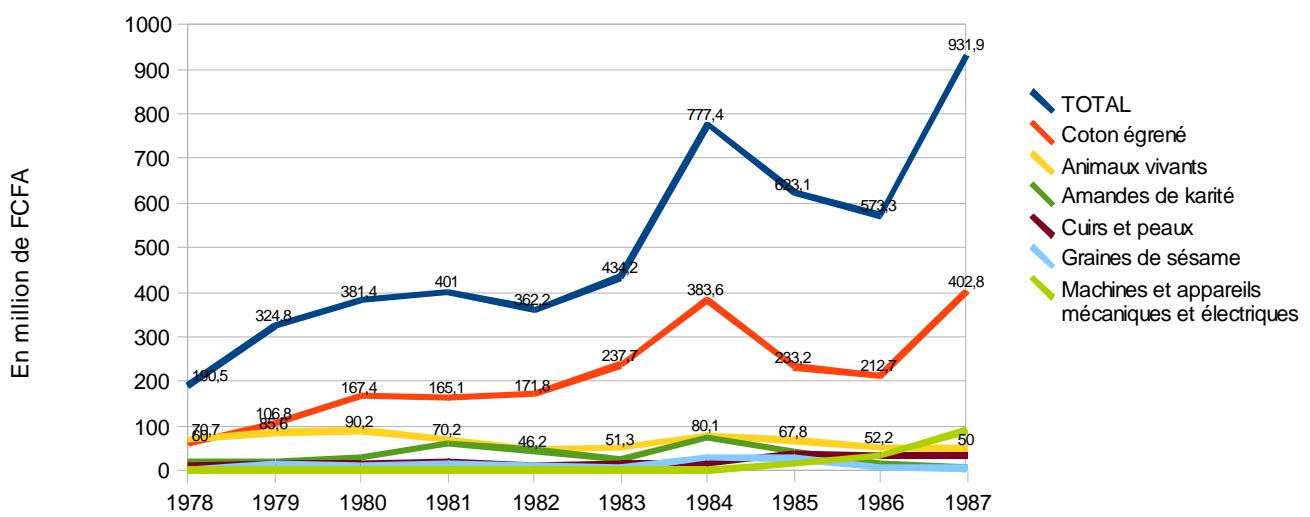


Diagramme 17
Evolution de la part des différents postes d'exportation du Burkina Faso



ANNEXE VII

BALANCE DES PAIEMENTS

(Chiffres issus du Rapport annuel de la zone franc)

Diagramme 18

Evolution du volume des mouvements de la balance commerciale

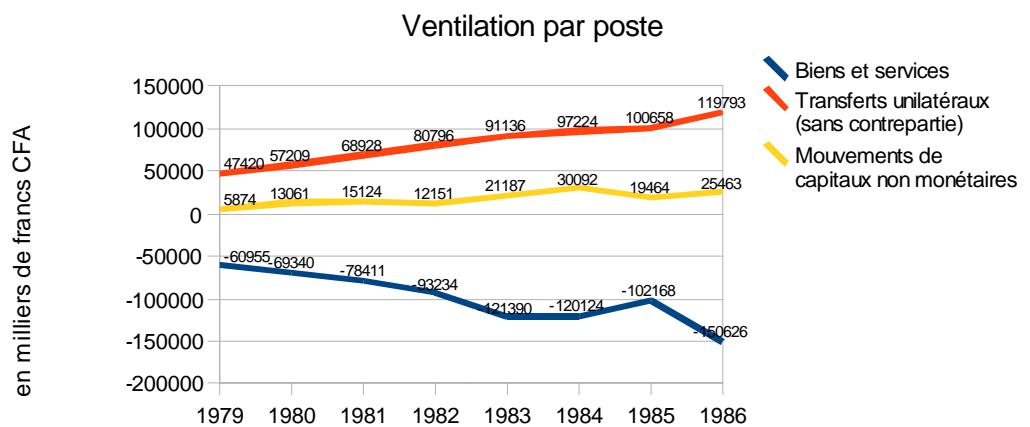


Diagramme 19

Evolution du solde global de la balance des paiements

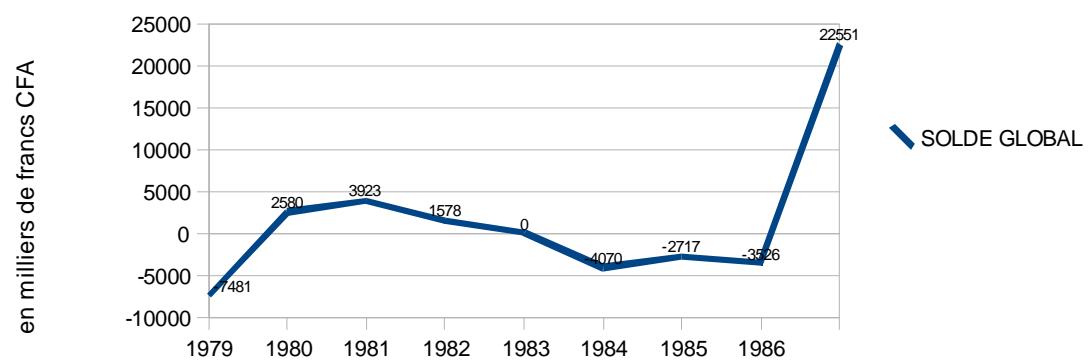


TABLE DES MATIERES

Remerciements.....	I
Listes des sigles.....	II
Carte du Burkina Faso.....	IV
INTRODUCTION	1
1.Contexte international.....	1
1.1.Relations franco-africaines et le mouvement tiers mondiste	3
2.Problèmes méthodologiques	5
2.1.Approche intéretatique	5
2.2.Approche bilatérale et organisation multilatérales	7
3.Présentation du Burkina Faso	10
3.1.La révolution sankariste	12
3.2.Histoire des relations franco-burkinabè dans les années 1980.....	13
1.1.LES ACCORDS DE COOPERATION	15
1.1.1.La coopération : définition et historique.....	15
1.1.1.1.Définition	15
1.1.1.2.Historique : de la Communauté aux accords de coopération.....	16
1.1.1.2.1.La Communauté des États africains et malgache	16
1.1.1.2.2.Les accords de coopération	18
1.1.2.Les accords franco-voltaïques de 1961	19
1.1.2.1.Présentation	19
1.1.2.2.Aspects diplomatiques	21
1.1.2.3.Aspects militaires	22
1.1.2.4.Aspects économiques et monétaires.....	23
1.1.2.5.Aspects culturels et techniques	24
1.1.2.6.Le rôle stratégique de la Haute-Volta.....	25
1.2. Les accords rénovés de 1975	28
1.2.1.Vers une « normalisation » des rapports franco-africains	28
1.2.2.Aspects techniques	31
1.2.3.Conclusion.....	35
2.1.DISCOURS ET ACTION DE THOMAS SANKARA.....	37
2.1.1.Contexte politique national.....	37
2.1.1.1.De l'indépendance aux années 1980 : présence du général Lamizana	37
2.1.1.2.Les coups d'États des années 1980.....	38
2.1.1.3.La prise de pouvoir de Sankara	42
2.2.Discours et action de Sankara dans la première phase de la révolution	42
2.2.1.A propos de la méthode	42
2.2.1.1.La « Révolution du verbe »	42
2.2.1.2.Le tournant de 1985.....	43
2.2.1.3.« Oser inventer l'avenir ».....	44
2.2.2.Une révolution anti-impérialiste	45
2.2.2.1.Présentation du Discours d'orientation politique	46
2.2.2.2.Les CDR : garants d'une révolution démocratique et populaire	48
2.2.2.3.L'armée, les femmes et l'économie, relais des valeurs révolutionnaires	49
2.2.2.4.Révolutionner la société pour retrouver la souveraineté nationale	51
2.2.2.4.Quelles alliances sociales pour le régime ?	52
2.3.Parole et action de Sankara dans la deuxième phase de la révolution.....	56
2.3.1.L'année 1985 comme date pivot pour le régime	56
2.3.2.Politique extérieure : un isolement grandissant	60

2.3.2.1.Isolement au sein des non-alignés	61
2.3.2.2.Tensions avec la France	63
2.3.2.3.Isolement au sein de l'OUA	64
2.3.3.L'isolement à l'intérieur	66
2.3.3.1.La recherche de nouveaux soutiens	66
2.3.3.2.Les échecs du régime	68
3.EVOLUTION DES RELATIONS FRANCO-BURKINABE	71
3.1.Accords de coopération 1986	71
3.1.1.Présentation	72
3.1.2.Une portée limitée	75
3.2.L'aide française au Burkina	78
3.2.1.Une diminution à replacer dans le contexte régional	79
3.2.1.L'aide française	82
3.2.1.1.Une aide africaine	82
3.2.1.2.Une aide liée	84
3.2.1.3.La coopération technique	86
3.2.2.L'aide comme lien politique	87
3.2.2.1.Concurrence des institutions	87
3.2.2.2.Permanence du domaine réservé	89
3.2.2.3.Une relation triangulaire	92
3.2.3.Les intérêts de la coopération multilatérale	95
3.3.Contexte mondial : affirmation du rôle du FMI	97
3.3.1.Le tiers monde	98
3.3.2.L'Afrique subsaharienne	100
3.3.3.Les politiques du Fonds monétaire international en Afrique subsaharienne	102
3.3.3.1.Les nouvelles ambitions du Fonds monétaire international	102
3.3.3.2.La zone franc	103
3.3.4.Oppositions des thèses Sankara à celles du FMI	106
3.3.4.1.Un nouveau pas dans la tradition d'ajustements structurels	107
3.3.4.2.Des mesures à contre-courant	111
3.4.Conclusion	113
CONCLUSION	114
SOURCES	118
Discours de Sankara	118
Traité diplomatiques :	118
Rapports officiels:	118
Journaux et revues :	119
Autres :	120
BIBLIOGRAPHIE	121
Ouvrages généraux :	121
Relations internationales :	121
Tiers monde :	122
Analyse du discours politique	122
Afrique :	123
Ouvrages spécialisés	125
Relations franco-africaines :	125
Burkina Faso et Sankara	128
Sitographie :	131
ANNEXES	132